

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

1. 2007 EN BREF

Généralités

2007 : année de transition et de changements. En effet, dès le 1^{er} janvier, le nouveau Service de la géomatique et du registre foncier est fonctionnel, à Tivoli 22, à Neuchâtel. A Couvet, cette année a été consacrée au déménagement du Service de la faune, qui a rejoint le Service des forêts et l'office de conservation de la nature, puis à la mise en place de la fusion proprement dite. En fin d'année, le Conseil d'Etat a validé, avec effet au 1^{er} janvier 2008, l'existence du nouveau Service de la faune, des forêts et de la nature.

Changements en 2007 également à la tête de deux importants services. En effet, Monsieur Nicolas Merlotti a remplacé, en qualité d'ingénieur cantonal, Monsieur Marcel de Montmolin, qui a souhaité bénéficier d'une retraite anticipée alors que Monsieur Dominique Bourquin a été désigné en qualité d'aménagiste cantonal en remplacement de Monsieur Bernard Woeffray, qui a opté pour le poste de directeur du nouveau Bureau des agglomérations et des régions (BAR), organisme qui a succédé aux anciennes régions LIM. Comme déjà annoncé par anticipation dans le rapport de gestion 2006, Monsieur Pascal Vuilleumier est entré en fonctions, le 1^{er} janvier 2007, à la tête de l'office cantonal des transports.

Quelques dossiers "épineux" ont pimenté cette année 2007 et ont suscité de nombreuses discussions et des décisions pas toujours faciles à prendre, mais c'est précisément ce qui fait l'attrait d'un département "touche à tout" comme celui de la gestion du territoire.

Parcourons rapidement les différentes activités du département en 2007.

Office des transports

L'office des transports s'est impliqué pour la défense des intérêts du canton pour les projets d'horaire 2008 du TGV Berne-Paris. Le résultat est concluant.

Un grand travail de lobbying a été réalisé afin de faire valoir les intérêts du canton lors de la phase de consultation au sujet du projet ZEB (développement de l'infrastructure ferroviaire). Des alliances importantes avec d'autres cantons ont été réalisées.

Le 9^{ème} crédit cadre (10,6 millions, 2007-2010) a été accepté par le Grand Conseil, il va permettre d'entretenir ou de développer des équipements d'infrastructure très importants pour garantir une bonne offre en transports publics dans tout le canton.

Dans le cadre du projet d'agglomération, l'office des transports a été impliqué pour la réalisation des fiches transports et pour la coordination et le suivi des études TransRUN.

L'offre pour 2008 (valable dès décembre 2007) en transports publics dans le canton a été étoffée. La ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Morteau en a été la principale illustration. Plusieurs améliorations dans différentes régions ont été réalisées. aussi en relations urbaines.

Office du logement

Durant l'année 2007, l'office cantonal du logement a procédé au contrôle de tous les appartements subventionnés du canton, soit environ 2000 objets.

Il a également entamé la réalisation d'une statistique, relative aux prix des logements, par commune. Il a aussi participé à la publication de la statistique annuelle de logements vacants. Au 1^{er} juin 2007, le taux de logements vacants dans le canton était de 1,28 %.

D'autre part, il a finalisé le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil relatif à la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL). Cette loi devrait être soumise au législatif cantonal au début de l'année 2008. Elle permettra de se doter d'un fonds visant à la création et la réalisation de coopératives et/ou fondations d'habitations susceptibles d'offrir de nouveaux logements à loyers modérés.

Il a poursuivi ses activités visant à encourager la construction d'immeubles locatifs sur le marché libre, en jouant un rôle de médiateur entre les promoteurs, les propriétaires de terrains, les investisseurs, les communes et divers services de l'État.

En collaboration avec les services sociaux du canton et des trois villes, il a mis en place une convention entre les professionnels de l'immobilier et les pouvoirs publics, afin de trouver des solutions permettant l'accession au logement des personnes défavorisées, émergeant à l'aide sociale.

Service des ponts et chaussées

Les grands pôles de l'année 2007 se sont répartis entre les innombrables activités relatives à la nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération, la gestion des grands travaux tels que la première étape de la H20, inaugurée le 21 septembre, la réfection de la H10 entre Vauseyon et Peseux, la construction de la tranchée d'évitement de Corcelles, encore sur la H10, ou les travaux UPlaNS entre Cornaux et Le Landeron.

Mais il va de soi que la préparation du transfert de la route nationale à la Confédération, en y incluant tout ce qui est attaché de près ou de loin, a été le point crucial à traiter. Un de ses volets concernait la mise sur pied du CNERN (Centre Neuchâtelois d'Entretien des Routes Nationales), qui assumera, dès le 1.1.2008, sur mandat de l'OFROU, les prestations relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'A5 entre Yverdon-Nord et Le Landeron.

Le coup d'arrêt brusque donné par l'OFROU à la deuxième étape des travaux UPlaNS dans l'Entre-deux-Lacs est déjà un signe annonciateur de ce changement. Ce report de travaux, justifié par des raisons budgétaires, a suscité plusieurs recours, encore pendants à ce jour.

L'aboutissement de l'étude alternative au tunnel de Serrières, achevée en début d'année, a conduit le Conseil d'Etat à autoriser la réalisation dudit tunnel. Les travaux commenceront donc au printemps 2008. Par ailleurs, le crédit d'étude de 4 millions concernant le tracé d'une future route nationale entre le Col-des-Roches et le Bas-du-Reymond a été approuvé au mois de décembre et permettra de lancer lesdites études dès que les exigences et standards de l'OFROU auront été discutés avec cet office.

L'inauguration d'une première étape de la H20 liée au contournement de La Chaux-de-Fonds, entre le Haut-du-Crêt et les Alisiers, près de Neode, fait aussi partie des points à relever. Il faut y ajouter la reconstruction de la H10 en milieu urbain entre Vauseyon (Neuchâtel) et Peseux, et le fait que les travaux de la tranchée de Corcelles, encore sur la H10 avancent à un rythme qui permet de planifier son ouverture au trafic dans le courant de l'été 2008.

Enfin, le service des ponts et chaussées a activement participé à la coordination interservices nécessaire à la mise en place du projet d'agglomération (RUN) déposé à fin décembre auprès de la Confédération. En effet, ce projet d'agglomération inclut un plan directeur cantonal, ainsi que plusieurs projets en forte interaction avec des aspects de mobilité et des infrastructures de transport dont la gestion incombe au service.

Service de la protection de l'environnement

Parmi les nombreuses et diverses activités du service qui vont de la protection des l'air, des eaux et du sol en passant par la protection contre le bruit et contre le radon jusqu'aux déchets, aux sites pollués et aux accidents majeurs, quelques actions du service méritent une mention particulière.

C'est d'abord le recensement des sites pollués - anciennes décharges, aires industrielles, buttes de tir et lieux d'accident. En raison de l'importante charge de travail, le cadastre de ces sites ne pourra être publié que dans le deuxième semestre de l'année 2008. Dans le même domaine, une réflexion a été menée en vue de doter le canton de moyens financiers pour assumer les coûts qui seront de sa responsabilité dans la gestion future des sites pollués. Une solution a été élaborée qui sera examinée par le Grand Conseil lors d'une des premières sessions de 2008.

Dans le domaine des déchets, le plan cantonal de gestion des déchets a été complètement revu. Il fixe les axes futurs de traitement des déchets et identifie une série d'actions que le service, en collaboration avec les communes et d'autres partenaires, devra mener dans une perspective d'amélioration et d'optimisation de la gestion des déchets de notre canton. Par la mise en exploitation à Neuchâtel d'une station de bennes filtrantes, le traitement des boues de dépotoirs de routes correspond enfin aux exigences légales. Enfin, un nouveau système de financement de la gestion des déchets au niveau communal a été élaboré en collaboration avec la Commission cantonale de gestion des déchets. Il prévoit l'introduction dans le canton de la taxe au sac et sera débattu au printemps 2008 par le Grand Conseil.

En matière de qualité de l'air, un bilan de la situation actuelle dans le canton a été dressé ainsi qu'une prévision de ce que sera la pollution atmosphérique en 2015, partant d'un certain nombre d'hypothèses quant à l'évolution des émissions notamment des chauffages, des industries et du trafic automobile. Ces éléments représentent des données essentielles pour fixer une politique et des objectifs en matière de qualité de l'air.

Estimant que l'information, la sensibilisation de divers acteurs et du public est un complément important aux missions de contrôle, le service a, en fonction de ses ressources, mené diverses actions parmi lesquelles il y a lieu de relever une campagne de sensibilisation des jeunes aux dangers de l'écoute de musique à volume élevé sur l'ouïe. Le service a aussi étroitement collaboré à la mise sur pied, par Onde Verte, d'une action de promotion des transports publics lors de pics de pollution.

Enfin, relevons la bonne collaboration intercantonale dans plusieurs domaines. Au niveau des eaux, la surveillance de la qualité de l'eau des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat est faite en étroite collaboration entre les cantons de Neuchâtel, Berne et Fribourg qui partagent des ressources et exploitent les résultats en commun. Le service, par la mise à disposition contre paiement de son spécialiste et de son équipement, intervient dans le canton du Jura pour la mesure des gros chauffages. Enfin dans le domaine analytique, notre laboratoire effectue diverses analyses pour d'autres cantons romands qui, en réciprocité, prennent en charge les analyses de certains de nos prélèvements.

Service de l'énergie

La scène énergétique a été particulièrement animée en 2007, année durant laquelle le prix des produits pétroliers et en particulier du mazout de chauffage ont atteint des records sans précédent. Les conséquences dans le canton de Neuchâtel sont par exemple une quantité de mazout vendue plus faible que jamais et un intérêt inégalé de la population pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Par exemple, le site Internet www.energie-environnement.ch fait l'objet actuellement d'environ 1000 visites par jour. Les propriétaires d'immeubles s'intéressent de plus en plus à la rénovation énergétique de leur bâtiment et peuvent pour cela bénéficier des subventions de la Fondation du Centime Climatique. C'est la première fois qu'il existe dans le canton de Neuchâtel un soutien financier direct pour des travaux d'isolation.

Les communes manifestent également de plus en plus clairement leurs responsabilités et durant l'année en cours, la ville du Locle a satisfait aux conditions exigées pour recevoir le label Cité de l'énergie. Le canton de Neuchâtel, avec ses trois villes porteuses de ce label, se classe ainsi au premier rang des cantons romands par rapport au taux de population vivant dans une cité de l'énergie.

Grâce à un renforcement du personnel, le service de l'énergie a pu entamer les travaux de préparation du certificat énergétique des bâtiments qui devra caractériser chaque bâtiment existant du canton. Les gros consommateurs d'énergie (industries, centres commerciaux, administrations, etc.) doivent maintenant prouver explicitement qu'ils accomplissent des efforts en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et les premières conventions d'objectifs ont été signées avec le département.

Dans le domaine de l'approvisionnement en électricité, le Groupe E a fait part de son intention de construire à Cornaux une nouvelle grosse centrale électrique fonctionnant au gaz naturel. Sous l'impulsion du département, une commission de réflexion a été créée.

Service de l'aménagement du territoire

Faisant suite à la conception directrice adoptée par le Grand Conseil en 2005 et aux études de base déjà réalisées, la révision du plan directeur a débuté en 2007. Cette révision a pris un caractère d'urgence en raison de l'échéance fixée à fin 2007 par la Confédération pour le dépôt du projet d'agglomération afin de bénéficier du fonds d'infrastructures. Il n'était en effet pas opportun de développer un projet d'agglomération sur la base d'une planification directrice bientôt vieille de 20 ans.

La révision du plan directeur cantonal va s'élaborer en deux phases. La première, pilotée par l'équipe du RUN s'est terminée en décembre 2007. Elle porte sur les aspects des transports et de l'urbanisation. Réalisée parallèlement et en lien étroit avec le projet d'agglomération, elle en intègre les principales problématiques. Cette première partie de la révision a été déposée auprès de la Confédération dans les mêmes délais que le projet d'agglomération. La deuxième phase sera élaborée en 2008 et complètera le plan directeur par les autres «priorités politiques» inscrites dans la conception directrice de l'aménagement du territoire.

A l'instigation du canton, les plans d'affectation cantonaux (PAC) sont établis pour des activités à incidences spatiales d'importance régionale, cantonale ou nationale ou pour des zones à protéger d'intérêt régional, cantonal ou national. En 2007, le PAC «Parc éolien du Crêt-Meuron» a été sanctionné suite à l'arrêt du Tribunal fédéral et à la décision du Tribunal administratif.

Le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire, a été présenté au Grand Conseil en avril 2007 qui, dans sa majorité a refusé ce rapport. Le prochain sera élaboré en 2010. Il expose les principaux événements qui ont touché le territoire depuis 2002, date de la publication du dernier rapport sur l'aménagement du territoire. Organisé et structuré de la même manière que la conception directrice adoptée par le Grand Conseil le 26 janvier 2005, il en reprend les conditions de mise en œuvre.

Service de la géomatique et du registre foncier

La nouvelle entité issue du regroupement des services du cadastre et de la géomatique avec celui du registre foncier est devenue réalité depuis le 1^{er} janvier 2007 et est pleinement opérationnelle; elle a ainsi pu faire face à la surcharge de travail entraînée par la situation favorable du marché immobilier, par onze départs au sein de l'entité (dont six postes ont été repourvus à ce jour) et par les nombreux projets en cours.

Le nouvel organigramme du service a été mis en place conformément à la volonté du Conseil d'Etat; la désignation du chef de service (suite à une mise au concours) et de son adjoint a été réalisée, la nouvelle organisation par domaine est fonctionnelle, à l'exception du domaine "guichet unique – administration" qui devrait être opérationnel au premier trimestre 2008; pour information, il y aura eu onze départs au sein de l'entité au 31 décembre 2007, répartis comme suit: cinq retraites anticipées, une retraite, quatre démissions et la résiliation d'un contrat de droit privé; à noter également la réduction du temps de travail d'un collaborateur; six postes ont été repourvus, un

poste doit encore l'être. En ce qui concerne la diminution de la masse salariale pour la présente législature, une réduction de 4,35 est effective au 31.12.2007 (sur la diminution de 6 postes prévue jusqu'en 2009).

Dans sa séance du 6 novembre 2007, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté par 95 voix sans opposition le rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la mensuration officielle (LCMO). La modification de la LCMO, rendue nécessaire par l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), portait sur deux points essentiels: d'une part, l'introduction des conventions-programmes (contrats de prestations pluriannuels) entre la Confédération et le canton; d'autre part la nouvelle répartition des coûts entre le canton, les communes et les propriétaires fonciers pour ce qui concerne le remplacement des mensurations établies avant le 10 juin 1919. Ce vote permet ainsi de poursuivre, dès 2008, l'effort de modernisation du cadastre neuchâtelois sur la base d'une législation adaptée.

Le service a remis à la Confédération, en date du 30 novembre 2007, le plan de mise en œuvre de la mensuration officielle dans le canton de Neuchâtel pour la période 2008 – 2011 qui devrait se concrétiser au début 2008 par la signature d'un contrat de prestation pour quatre ans.

L'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures, et la modernisation des méthodes de travail, réalisation du regroupement avec le service du cadastre et de la géomatique, développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières. La conjoncture favorable du marché immobilier a à nouveau entraîné des recettes importantes pour le registre foncier.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. Les principaux utilisateurs sont les notaires, les géomètres privés, les administrations cantonale et communales, ainsi que depuis 2005 les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 605 utilisateurs inscrits (+ 83), ce qui représente une moyenne de 330 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations.

Service des forêts

Deux grands projets ont été menés à chef au cours de l'exercice, en collaboration avec l'office de la conservation de la nature et le service de la faune, en ce qui concerne le point 1 :

1. Le regroupement des structures "Faune", "Forêts" et "Nature" en un seul service apte à fonctionner dès le 1^{er} janvier 2008.
2. L'introduction pour le 1^{er} janvier 2008 des normes propres à la RPT en ce qui concerne l'appui financier de la Confédération et du canton aux mesures d'entretien du patrimoine boisé prises par les collectivités et les propriétaires.

Ces deux projets menés de manière participative ont abouti conformément au calendrier et aux objectifs fixés. Les textes de loi et les règlements ont été adaptés en conséquence par les autorités compétentes.

Le service des forêts a apporté sa contribution à une large information sur les forêts à l'occasion de Fête la Terre (22-26 août 2007) et des journées du patrimoine (8 et 9 septembre 2007). La construction du centre forestier de Noiraigue a débuté, de telle sorte que l'équipe d'exploitation des forêts cantonales du 6^e arrondissement pourra disposer d'une infrastructure répondant parfaitement aux normes.

On constate avec satisfaction que l'exercice 2007 se caractérise par une activité intense aussi bien en forêts publiques qu'en forêts privées. Les volumes récoltés dépassent largement les possibilités annuelles ce qui a permis de rattraper les retards occasionnés à la suite de l'ouragan Lothar de triste mémoire. Le bois, aussi bien comme matériau de construction que comme combustible, revient sur le devant de la scène et les prix de vente des bois récoltés en forêt se sont renforcés.

Office de la conservation de la nature

Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale au 1^{er} décembre 2007.

Le Conseil fédéral a arrêté toute une série de modifications d'ordonnances dans le cadre de la PA2011. En matière de réseau écologique, les exigences fédérales ont été renforcées. De nouvelles possibilités s'offrent également pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés. Ces nouvelles dispositions nécessiteront une adaptation du règlement d'exécution cantonal.

Le département a poursuivi son travail de communication et d'information initié en 2006. Plusieurs conférences de presse ont permis de faire le point sur différents dossiers concernant la nature (nouvelle signalisation des zones de protection cantonale, protection des dolines, EcoRéseaux en pâturages boisés). Enfin, une série de dépliants « Nature pratique » a été publiée.

Service de la faune

L'année 2007 a été une année de bouleversements pour le service. Après deux collaborateurs malades et absents plus de six mois, il y a eu le drame de la disparition tragique, dans le lac de Neuchâtel dans l'exercice de ses fonctions, le 16 novembre, du garde-faune pisciculteur, Monsieur Daniel Donzé, chargé notamment de la surveillance du lac et de la pisciculture de Colombier. La fin de l'année a ainsi été gravement désorganisée pour le service.

Les piscicultures cantonales destinées à repeupler le lac et les cours d'eau du canton ont permis l'élevage de poissons dans de bonnes conditions. De gros efforts sont toujours consentis pour augmenter les populations de truites de lac. L'élevage des poissons dans les étangs piscicoles a également donné de bons résultats.

Une dizaine de projets de turbinage de l'eau dans des microcentrales est actuellement à l'étude par le service. Une garantie de conserver des débits minimaux suffisants pour la survie de la faune aquatique et l'aménagement de passes à poissons sont les conditions de base à respecter dans ce type d'installations.

Service des bâtiments

Année de transition, de restructuration et de préparation de plusieurs projets importants. En effet, suite à plusieurs départs à la retraite, on a enregistré des restructurations internes au niveau du bureau technique et du secrétariat du service. De même, il a été décidé de transférer au 1^{er} janvier 2008 la totalité des effectifs du personnel de conciergerie des bâtiments universitaires sous la juridiction directe de l'Université.

Dossiers importants en cours ou en préparation :

- Construction du complexe CMN-HEG au Crêt-Taconnet Est à Neuchâtel (50 millions de frs) : travaux du second œuvre en cours ; mise en service du parking souterrain à fin juin 2007 ; fin des travaux : printemps 2009
- Restructuration / rénovation / transformation du bâtiment sis Av. du 1^{er} Mars 26 à Neuchâtel - Faculté de droit de l'Université (9,3 millions de frs) : appel d'offres en entreprise général ; début des travaux fin 2007
- Assainissement global des locaux et de l'enveloppe thermique du CPMB à Colombier (15 millions de frs) : importants travaux de rattrapage de l'entretien différé
- Assainissement étanchéité toiture Lycée Blaise Cendrars à La Chaux-de-Fonds (0,3 million de frs) : implantation d'une centrale productrice d'énergie solaire thermique et photovoltaïque comprenant divers éléments didactiques
- Restructuration et transformation des Prisons neuchâteloises (Prison préventive à La Chaux-de-Fonds et EEP Bellevue à Gorgier) (25 millions de frs) : planification de détails et préparation rapport à l'appui d'une demande de crédit
- Nouveau centre administratif du SIEN (env. 10 millions de frs) : concours de projet

Officiellement, depuis le 1^{er} janvier 2008, les bâtiments du « Secondaire 2 » seront propriété de l'Etat (42 millions de francs) et ce patrimoine s'ajoute à celui dont notre service assume le suivi technique (plusieurs projets d'extension, d'assainissement et / ou de transformation sont planifiés et prévus).

Poursuite de l'enregistrement systématique des dossiers techniques du patrimoine immobilier administratif cantonal pour établissement d'un inventaire informatisé y compris plans des bâtiments (« benchmarking »). A l'horizon 2009, l'ensemble des immeubles cantonaux devrait être répertorié.

Service des automobiles et de la navigation

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 1,12%, alors que le parc automobile est resté stable. La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 1,3%, alors que le parc des bateaux a diminué de 0,7%. Les émoluments perçus par le SCAN ont augmenté de 188.573 francs, soit de 2.1% par rapport à 2006.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2006 :

- + 18,9% pour les permis d'élèves conducteurs.
- 4,9% pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)
- + 3,3% pour les permis de circulation
- 1% pour les immatriculations des véhicules neufs
- 4,5% pour les contrôles périodiques.

Le SCAN a atteint l'objectif de maintenir un résultat analytique équilibré concernant la couverture du coût de ses prestations.

Le SCAN doit, par ailleurs, toujours faire face aux conséquences administratives issues de l'introduction du permis de conduire à l'essai le 1^{er} décembre 2005, ainsi que de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 du paquet de mesures visant à accroître la sécurité routière, plus particulièrement le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, singulièrement les récidivistes et les multirécidivistes (système des "cascades"), ainsi qu'à l'introduction des fichiers uniques de la Confédération pour les véhicules (Mofis), pour les conducteurs (Faber), pour les mesures administratives (Admas) et pour le développement d'un fichier électronique pour les attestations d'assurances (EVn).

La présentation au Grand Conseil du rapport concernant le projet de loi sur le Service cantonal des automobiles et de la navigation en vue de la création d'un établissement autonome de droit public est prévue dans le courant du premier trimestre de 2008.

Le SCAN doit rester leader dans le domaine des contrôles techniques et le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois; être à jour pour les camions et véhicules pour le transport professionnel de personnes.

Conclusions

On peut constater que, dans tous les services et offices du département, de gros efforts ont été faits en 2007, non seulement pour maîtriser les finances, mais pour parvenir à atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2006 – 2009, et ceci grâce à l'engagement quotidien de toutes les collaboratrices et collaborateurs du département.

Le lecteur voudra bien se référer, pour des informations plus complètes, aux rapports détaillés de chacun des services et offices du département.

2. SECRETARIAT GENERAL

Transactions immobilières

Les transactions immobilières suivantes, nécessitées par la construction ou la correction de routes, la correction de cours d'eau ou le redressement des limites du domaine public ont été ratifiées par le Conseil d'Etat:

transactions immobilières entre l'Etat de Neuchâtel, les copropriétaires de l'article 35, M. Eddy Schopfer, Swisscom Immeubles SA, M. Jean-Denis Siegenthaler, M. Laurent Vuille et la commune de La Chaux-du-Milieu, dans le cadre de l'aménagement d'un trottoir et d'une bande cyclable entre le restaurant de la Poste et le chemin de la Forge sur la RC 2325
cession par M. Robert-André Pellaton à l'Etat de Neuchâtel de deux parcelles de terrain dans le cadre des travaux de protection contre les crues de l'Areuse entre Travers et Noiraigue
transactions immobilières entre Mme Michèle Perret, l'Etat de Neuchâtel et la commune de La Sagne, dans le cadre des travaux de correction de la RC 1310 entre La Corbatière et l'Abbaye
cession par M. Willy Grezet à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre de la correction de la RC 1310 entre La Corbatière et l'Abbaye
transactions immobilières entre M. Laurent Matthey-Prevot, l'Etat de Neuchâtel, la commune de La Sagne, M. et Mme Edouard et Cécile Jean-Mairet, dans le cadre de la correction de la RC 1310 entre La Corbatière et l'Abbaye
cession par l'hoirie Maurice Sandoz à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre de la correction de la RC 1310 entre La Corbatière et l'Abbaye
cession par M. Claude Mathez à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre de la correction de la RC 1310 entre La Corbatière et l'Abbaye
cessions par M. Denis Perret et par M. et Mme Alexandre et Mélanie Mattart à l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la construction d'un trottoir sur la RC 1003
cession par M. Jacques Besancet à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre des travaux de la H10, évitement de Corcelles
cessions entre Mmes Josette Groux, Liliane Schenk, M. Martial Stauffer et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la réalisation d'un passage inférieur pour piétons sur la RC 1003 aux Ancédants sur la commune d'Engollon
cessions entre la commune de Corcelles-Cormondrèche et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux d'élargissement de la RC 170 entre Champ Berthoud et l'Engolieu
cession par l'Etat de Neuchâtel à l'hoirie Lina Marianne Jeanneret d'une parcelle de terrain à Gorgier dans le cadre de la division du domaine public cantonal
transactions immobilières entre les CFF, la commune de Neuchâtel et l'Etat de Neuchâtel dans le but de régulariser la situation suite aux travaux de la N5/6 traversée de Neuchâtel, vallon du Seyon
cession par l'Etat de Neuchâtel à M. Giorgio Roccarino et Mme Marcelle Scherly d'une parcelle de terrain dans le cadre des travaux de la H10, évitement de Corcelles
cession par l'hoirie Jeannine Berthoud et Mme Geneviève DuPasquier à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre des travaux de la N5 à Treytel-Areuse
cession par M. François Benoit à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre de la réalisation d'un trottoir sur la H10
transactions immobilières entre M. Hermann Schneider, l'Etat de Neuchâtel et la Commune des Verrières dans le cadre de la réalisation d'un trottoir sur la H10
cession par Mme Arlette Dubois à l'Etat de Neuchâtel de quatre parcelles de terrain dans le cadre des travaux de correction du cours de l'Areuse entre Travers et Noiraigue
transactions immobilières entre Mme Elisabeth Thorens et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la régularisation cadastrale des travaux d'assainissement du tunnel ferroviaire de Lahire

transactions immobilières entre Garages Apollo SA et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux relatifs à la réalisation et à la correction de la future RC 5 entre Bevaix et Perreux
cession par l'Etat de Neuchâtel à Celgene International Sàrl de deux parcelles de terrain à Bevaix, dans le but de favoriser l'implantation de cette société dans le cadre du Pôle de développement économique du Littoral Ouest
cession par la commune de Saint-Aubin-Sauges à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet de réaménagement de la partie inférieure de la rue du Port en prévision d'une desserte pour le quartier "Les Goulettes"
cession par Mme Catherine Brandt-dit-Grieurin à l'Etat de Neuchâtel de deux parcelles de terrain à La Brévine, suite à la correction de la RC 2225 Les Taillères / Les Varodes
cession par M. Albert Matthey-de-l'Endroit à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à La Brévine dans le cadre de la correction de la RC 2225 Les Taillères / Les Varodes
cession par M. Francis Matthey-de-l'Endroit à l'Etat de Neuchâtel de trois parcelles de terrain à La Brévine dans le cadre de la correction de la RC 2225 Les Taillères / Les Varodes
cession par Mme Véronique Boillot à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à La Brévine dans le cadre de la correction de la RC 2225 Les Taillères / Les Varodes
cessions entre M. Albert Matthey-de-l'Endroit, M. Georges Matthey-de-l'Endroit et l'Etat de Neuchâtel de parcelles de terrain à La Brévine dans le cadre de la correction de la RC 2225 Les Taillères / Les Varodes
cession par M. Rémy Grether à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à La Brévine dans le cadre de la correction de la RC 2225 Les Taillères / Les Varodes
cessions entre la commune de La Brévine et l'Etat de Neuchâtel, ainsi qu'entre M. Stéphane Schommer et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2225 Les Taillères / Les Varodes
cession par M. Frédy Richard à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à La Brévine dans le cadre de la correction de la RC 2225 Les Taillères / Les Varodes
vente par l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à M. et Mme Hansueli et Fabienne Weber sur le cadastre de Sauges
cession par l'Etat de Neuchâtel à M. Jean-Pierre Obrist d'une parcelle de terrain, ainsi que d'un droit de superficie distinct et permanent dans le cadre des travaux de la N5/6 (Parcs 108 à Neuchâtel)
cessions entre M. et Mme Daniel et Jeanine Moulin et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux relatifs à la correction de la RC 1002 (giratoire d'Areuse–Cortaillod – giratoire de Perreux)
donation par l'Etat de Neuchâtel à la commune de Boudry du bien-fonds 6635 suite à la réalisation de la N5 et aux travaux de réaménagement et de compensation écologique dans le secteur du Pervou
cessions entre l'Etat de Neuchâtel, M. et Mme Michel et Evelyne Toedtli et la Commune de Boudevilliers dans le cadre des travaux de la H20, construction du tunnel sous la Vue-des-Alpes
cessions entre M. et Mme Félix et Regina Derendinger, les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux de protection contre les crues de l'Areuse, entre Travers et Noiraigue
cession par Mme Marlyse Maulini à l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux de protection contre les crues de l'Areuse, entre Travers et Noiraigue
cession par M. Jean-François Pellaton à l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux de protection contre les crues de l'Areuse, entre Travers et Noiraigue
cessions entre M. Steve Christinat et Mme Brigitte Ott, M. Willy Christinat, M. Steve Christinat et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la réalisation routière H20, Tunnel sous la Vue-des-Alpes

Urbanisme et aménagement

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991, et de son règlement d'exécution, du 16 octobre 1996, le Conseil d'Etat a sanctionné les règlements et plans suivants:

Commune	Objet
Neuchâtel	modification partielle du plan d'aménagement comprenant les articles 89 et 119 du règlement d'aménagement, ainsi que le plan de site et des mesures de protection
Neuchâtel	modification du plan d'aménagement concernant « La Carrière de La Cernia »
Hauterive	modification du plan de quartier au lieu-dit "Les Grands-Creux" (parcelle 1701)
Hauterive	abrogation du plan de quartier « Les Grands Creux »
Marin-Epagnier	plan spécial "Migros Marin-Centre"
Thielle-Wavre	modification partielle du plan d'aménagement (modification de l'affectation des art. 1112, 1113, 1114 et 1115)
Cornaux	modification du plan d'aménagement, secteur « Clos Saint-Pierre » comprenant les plans d'urbanisation et des degrés de sensibilité au bruit
Cornaux	modification du plan d'extraction de la carrière d'argile de Juracime
Le Landeron	modification du règlement d'aménagement (chapitre 21 "Taxes d'équipement", art. 21.01 et 21.02)
Lignièrès	modification partielle du plan d'aménagement et de son règlement, secteur « Les Broues »
Colombier	modification du plan de quartier « Les Vaudijon »
Bevaix	modification partielle du plan d'aménagement, secteur "Le Chalet" (art. 7131 et 7132)
Bevaix	modification partielle du plan d'aménagement « Moulin Ouest » (art. 3938)
Bevaix	plan de quartier « Moulin Ouest » (art. 3938)
Bevaix	modification du plan d'aménagement communal, secteur "Plan Jacot"
Saint-Aubin-Sauges	plan et règlement d'aménagement communal
Vaumarcus	plan spécial "Au Clos du Village"
Môtiers	modification partielle du plan d'aménagement communal, secteur "Arrières de la Grande Rue Ouest" (art. 11.04, al. 1, 2, 3 et 4, art. nouveau 11.14)
Môtiers	modification partielle du règlement d'aménagement communal "zone d'ancienne localité" (art. 11.02, al. 11, mesures visant l'économie d'énergie et antennes)
Couvet	plan de quartier « Clos Guyenet »
Travers	modification du règlement (art. modifiés 12.01 et 12.08, art. nouveau 12.09) et plan d'aménagement, secteur « Les Tolées »
Les Verrières	plan spécial "zone de sports, détente, loisirs au Grand Bourgeau (manège)"
Cernier	plan de quartier « Le Pommeret »
Savagnier	modification du plan d'aménagement, secteur "Aux Corbes" (art. 3329, 3330, 3404, 3412, 3413, 3414, 3415)
Savagnier	création d'une zone réservée
Les Hauts-Geneveys	modification du règlement d'aménagement communal
Boudevilliers	modification du plan d'aménagement, secteur « Champs Corbet »

Valangin	modification partielle du plan d'aménagement pour les parcelles 448 et 356 (partielle)
Valangin	modification du plan d'aménagement concernant « La Carrière de La Cernia »
Valangin Neuchâtel	modification du plan d'extraction de la carrière de La Cernia comprenant le plan et son règlement
Coffrane	plan de quartier "Sous-la-Vy-du-Noyer"
Le Locle	plan spécial « Christophe Claret SA » et modification au plan des degrés de sensibilité au bruit

Plans d'alignement

Aucun plan d'alignement n'a été sanctionné durant l'année 2007.

Reconnaisances de précarité

Cadastre	Convention
Hauterive	entre M. Tonino Mattei et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un abri pour voitures sur l'article 1138
Cressier	entre Mme Ivana Rusciova Berankova, M. Dani Ruscio et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un mur de séparation en limite de propriété
Le Landeron	entre Läderach Sàrl et l'Etat de Neuchâtel pour des aménagements intérieurs et la construction d'une verrière et d'un couvert sur l'article 7193
Boudry	entre Fischer SA Thermoformage et l'Etat de Neuchâtel pour l'agrandissement du bâtiment industriel existant (aménagement de places de stationnement extérieures) sur l'article 3789
Auvernier	entre M. Daniel Oscar Wyder et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un couvert à voiture et d'une place de stationnement sur l'article 3319
Auvernier	entre M. Daniel Bürki et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un garage double enterré et d'un escalier d'accès sur l'article 3260
Auvernier	entre M. Rolf Louis Georg Schuler et l'Etat de Neuchâtel pour la pose d'une paroi antibruit sur l'article 3280
Fontaines	entre M. Yves François Challandes et l'Etat de Neuchâtel pour l'aménagement d'un mur de pierres sur l'article 2670

Registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les personnes suivantes ont été portées dans le registre:

- M. Daniel Hartmann, architecte à Châtel-St-Denis
- M. Steeve Ray, architecte à Genève
- M. Raphaël Lachat, architecte à Genève
- M. Eric Ott, architecte à Fribourg
- M. Yves Nicod, architecte à Préverenges

- M. Youri Jubin, architecte au Locle
- M. Romain Lerch, ingénieur civil à Courtételle
- M. Franz Binz, architecte à Treyvaux
- M. Gwenael Thiébaud, architecte à Neuchâtel
- M. Baptiste Langel, architecte à Peseux
- M. Jérôme Haefeli, architecte à Lausanne
- M. Johann Friedrich Ingold, architecte à Madiswil
- M. Fabrice-Ettore Agustoni, architecte à Bevaix
- M. Thierry Chanard, architecte à Clarens
- M. Jean-Marc Vallotton, architecte à Epalinges
- M. David Vigolo, architecte à Monthey
- Mme Barbara Mallaun, architecte à Lausanne
- M. Marc Perrin, architecte à Leimen (D)
- M. Patrick Oliva, architecte à Boudry
- M. Fritz Indermühle, architecte à Zollikofen
- M. Stéphane Thiébaud, architecte à Neuchâtel
- Mme Sandrine Rossel, architecte à Cheyres
- M. Philippe Carrard, urbaniste-aménagiste à Boudevilliers
- M. Martin Egloff, architecte à Wettingen
- M. Francis Dupont, architecte à Ursy
- M. Stefan Press, architecte à Genève
- M. Roland Jean-Paul Broquet, urbaniste et aménagiste à Porrentruy

3. OFFICE DES TRANSPORTS

Considérations générales

L'année 2007 a eu comme point fort le développement des prestations, tant au niveau du trafic urbain que régional. Ce constat est réjouissant, après deux années difficiles en raison des restrictions budgétaires, nous avons pu, au niveau des prestations dans les cas les plus défavorables, établir un retour à la normale.

Plusieurs nouveaux projets ainsi que de nouvelles tâches sont venus s'ajouter aux travaux courants. Il a été constaté qu'une réflexion de fond était nécessaire sur le fonctionnement de l'office en ce qui concerne ses tâches actuelles et futures. A cet effet, un rapport détaillé « bilan et perspectives » a été élaboré à l'attention du chef de département.

Notre secrétaire a été malheureusement en arrêt de travail pour plusieurs mois pour raison de maladie. Le taux d'occupation du poste d'économiste a été augmenté de 20% ce qui porte le poste à un équivalent plein temps. Pour le nouveau chef de l'office, 2007 a été le premier exercice annuel complet.

Trafic longue distance (TLD)

2007 a vu le renouvellement pour dix ans des concessions entre la Confédération et les CFF pour le TLD. Le projet remis au canton ne comprenait plus dans le TLD la ligne « La Chaux de Fonds – Le Locle ». Nous nous sommes opposés à cette modification et avons eu gain de cause.

En ce qui concerne la ligne du Pied-du-Jura, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de volonté de la part des CFF de mettre rapidement la cadence à la ½ heure entre Bienne et Lausanne. Cette situation ne nous convient pas et il est évident que Neuchâtel ne pourra pas attendre la réalisation de ZEB pour avoir un renforcement de l'offre, qui de plus doit permettre le désenclavement de La Béroche avec la desserte régionale. Bien que des raisons techniques soient en cause, nous avons commencé le processus qui devrait aboutir au final à l'étoffement de l'offre aux heures de pointe et cela avant la réalisation de la double voie à Ligerz.

Pour le projet ZEB (Zukünftige Entwicklung der Bahnprojekte), 2007 s'inscrit dans le prolongement de 2006. Au niveau national, le développement de l'infrastructure sera défini avec le contenu de ce dernier. L'office fédéral des transports a consulté les cantons et milieux concernés au sujet du projet ZEB. Pour la Romandie, toutes les améliorations de l'infrastructure sont placées dans les options de développement du projet ZEB et non dans l'offre de base. Nous avons pris position en exigeant, entre autre, que toutes les options de développement soient réalisées au même titre que le projet de base. Nous demandons que le financement des nouvelles transversales alpines (NLFA) soit séparé de ZEB afin que le montant disponible pour ZEB ne soit pas englouti par les surcoûts des NLFA.

Le canton s'est associé au lobbying romand (GE, FR, VD, JU, VS, BE) et a participé activement aux travaux réalisés au sein des différents organismes (Oustrail, CTSO, CTP), l'objectif étant d'avoir à disposition de ZEB 8,6 milliards et une mise à disposition des fonds dans un délai raisonnable. Il est impensable d'attendre 30 ans alors que le développement est nécessaire à court terme.

En automne, le Conseil Fédéral a livré son message aux chambres; c'est une version à 5,2 milliards qui est proposée pour ZEB, soit une différence de – 3,4 milliards par rapport à ce que les cantons ont demandé dans la prise de position de la CTP. L'office des transports s'est mis à disposition des parlementaires fédéraux afin de fournir des explications techniques spécifiques à notre région.

Trafic régional voyageurs (TRV)

Après les gros bouleversements des horaires des transports publics introduits le 12 décembre 2004, suite à la réalisation de la 1^{ère} étape de Rail 2000 et après une année 2007 sous le signe des

restrictions budgétaires, l'année 2008 s'annonce sous de meilleurs auspices pour les usagers des transports publics du canton de Neuchâtel.

Depuis l'introduction en décembre 2004 de deux paires de courses par heure entre les villes des montagnes neuchâteloises et Neuchâtel, la fréquentation sur la ligne augmente sensiblement d'année en année. Aux heures de pointe, certains trains atteignent la limite de capacité et certains clients sont contraints de voyager debout. Cinq trains supplémentaires circulent depuis le changement d'horaire de décembre 2007.

Entre Morteau – Le Locle et La Chaux-de-Fonds, deux allers – retours supplémentaires complètent l'offre actuelle. Notons la possibilité de rentrer dans les montagnes neuchâteloises depuis Besançon tous les soirs.

D'autres prestations régionales sont également améliorées : train supplémentaire le soir entre Neuchâtel et le Val-de-Travers, mise en place du système PubliCar dans la région de La Béroche les samedis et dimanches, extension du PubliCar La Brévine les vendredis et samedis soirs, course supplémentaire pour Biaufond en juillet et août.

Depuis décembre 2004, les correspondances des trains en provenance de La Béroche en gare de Neuchâtel ne sont pas satisfaisantes. Pour améliorer cette situation, il est nécessaire qu'une amélioration de l'offre passe par la cadence à la demi-heure sur la ligne du Pied-du-Jura, projet prévu dans le cadre du ZEB et le développement futur de l'offre ferroviaire (anciennement Rail 2000 2^{ème} étape). Les moyens financiers actuellement prévus par le Conseil fédéral ne permettent pas de réaliser le tunnel de Gléresse, dernier tronçon à voie unique sur la ligne du Pied-du-Jura. Un intense travail de lobbying de la part des cantons concernés est en cours (voir § TLD).

Trafic urbain

En ville du Locle, la cadence aux 20 minutes introduite en 2007 a permis de stabiliser la ponctualité du réseau et d'assurer un service de qualité à la clientèle. Pour 2008, et pour compenser le léger affaiblissement de l'offre, quelques courses supplémentaires permettront de diminuer les trous des heures creuses.

En ville de La Chaux-de-Fonds, les lignes 10 Sombail/Plaisance et 11 Cerisiers/Prés de la Ronde sont exploitées à la cadence aux 20 minutes du lundi au vendredi, renforcement justifié par le fort développement des trois quartiers concernés et par des problèmes de capacité rencontrés aux heures de pointe. La ligne 11 anciennement « Prés de la Ronde » devient la ligne 12 avec un prolongement jusqu'à Joux Perret, d'où elle tire son nom.

En ville de Neuchâtel, la cadence aux 20 minutes, en soirée, est rétablie sur les lignes urbaines jusqu'à 22h15.

Appel d'offres

L'office des transports du canton de Neuchâtel, en collaboration avec l'office des transports publics du canton de Berne et l'Office fédéral des transports, a lancé un appel d'offres pour les prestations du trafic régional voyageur de la région du Plateau de Diesse et de l'Entre-deux-Lacs, par publication du 13 juillet 2007 dans la Feuille Officielle du canton de Neuchâtel et sur le site simap.ch. Par décision des 3 partenaires, l'entreprise CarPostal qui exploite actuellement les lignes 21.031 St-Blaise – Enges – Lignièrès et 21.032 La Neuveville – Le Landeron – Plateau de Diesse est retenue comme entreprise ayant fourni l'offre la plus avantageuse. Une nouvelle ligne de transport public entre Le Landeron et Marin sera introduite au changement d'horaire 2009 (14 décembre 2008) comme une nouvelle offre de transport public. L'objectif d'une telle démarche est de mettre en concurrence les entreprises de transport et ainsi d'améliorer la qualité de l'offre auprès de la clientèle.

Infrastructures

9ème crédit-cadre

Le 3 octobre 2007, le Grand Conseil a accepté le décret portant octroi d'un crédit de 10.600.000 francs destiné à couvrir la part du canton de Neuchâtel pour financer les investissements d'infrastructures en faveur des chemins de fer privés (TRN, TN, BLS et CJ). Comme le mentionne le rapport y relatif (07.043), les besoins d'investissements portent en priorité sur le maintien de la substance de l'infrastructure des entreprises ferroviaires et sur la sécurité de l'exploitation.

Bümpliz Nord – Niederbottigen / Anet – Pont-de-Thielle

Les travaux de doublement de voie sur la ligne Berne – Neuchâtel, de Bümpliz Nord à Niederbottigen et de Anet au Bois-de-Fanel vont bon train et seront prêts pour le changement d'horaire 2009, soit décembre 2008. Quelques perturbations du trafic ferroviaire courant 2008 sont prévues et publiées dans l'indicateur officiel (du 14 avril au 22 juin 2008).

Pour répondre aux attentes des associations pour la défense de la nature, le BLS a dû repenser le projet au niveau du Bois-de-Fanel. Cette adaptation ne remet pas en cause la réalisation du doublement de la voie entre Anet et Pont-de-Thielle.

Par ailleurs, la clé de répartition pour les contributions d'investissements et les indemnités 2008 a été légèrement adaptée en notre faveur.

Halte du Crêt-du-Loclc et 150^{ème} de la ligne entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds

Conformément au délai annoncé, la halte du Crêt-du-Loclc a été inaugurée officiellement le 24 août 2007. Dans la mesure des contraintes techniques, tous les trains circulant sur la ligne, soit les trains SNCF en provenance de Morteau, les trains directs régio-express et les trains régionaux de Neuchâtel, s'arrêtent en gare. Cette politique d'arrêt permet d'offrir aux usagers potentiels du secteur, un lien sans rupture de charge pour Neuchâtel, des correspondances optimales sur les trains ICN en direction de Lausanne et Genève, une intégration optimale dans l'étoile de correspondance de La Chaux-de-Fonds (correspondances en direction de Bienne, Franches-Montagnes) et une liaison directe Morteau – Le Crêt-du-Loclc. En parallèle, la liaison interurbaine de bus Le Locle – La Chaux-de-Fonds complète l'offre du secteur avec une cadence aux ¼ heure aux heures de pointe. Au final, ce sont 70 trains qui desservent la halte de 5h30 le matin à 00h20 environ, le soir, durant la semaine. L'offre peut paraître, en première étape, excessive mais elle correspond bien à la volonté de favoriser les transports publics et surtout inciter les travailleurs à les utiliser.

Pour marquer le 150ème anniversaire de la ligne entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds et la réouverture de la halte du Crêt-du-Loclc, un accès illimité aux transports publics régionaux et urbains a été offert à la population durant les festivités. Cette offre a rencontré un succès populaire sans précédent.

Conférences régionales des transports (CRT)

Les CRT ont pris leur rythme de croisière et répondent à nos attentes de participations consultatives aux projets d'offres de prestations en transports publics. Globalement, les conférences se réunissent entre 3 et 5 fois par an, dépendant de l'actualité. De nombreux projets de développement de l'offre avec de nouvelles lignes de transport sont à l'étude et devraient voir le jour au prochain changement d'horaire de décembre 2008, sous réserve des participations respectives du canton et des communes concernées. En effet, selon la loi cantonale sur les transports publics (LTP), toute nouvelle ligne est soumise à une période d'essai de 3 ans pendant laquelle le financement est assuré à raison de 50% par l'Etat et 50% par les communes concernées. Ce n'est qu'après cette période probatoire et sous réserve d'une fréquentation suffisante, que la ligne entre dans le « pot commun » avec financement traditionnel.

Collaboration intercantonale

Par le biais de diverses associations, l'office participe à plusieurs projets intercantonaux dans le domaine des transports publics, dont les principaux sont mentionnés ci-dessous.

Conférence transjurassienne (CTJ)

Des travaux ont démarré en 2007 pour l'étude d'une centrale d'information transfrontalière (pour les clients des transports publics). La partie « scénario » de l'étude en cours permettra de définir la dimension transfrontalière du projet. Un choix sera fait entre une plate-forme véritablement transfrontalière ou un projet régional présentant des liens avec la partie suisse.

La CTJ a été la plateforme de discussions entre tous les partenaires au sujet des thèmes suivants :

- Modification des horaires des relations TGV entre Berne et Paris
- Elaboration du projet de relation régioexpress (RE) : (Berne) – Neuchâtel – Pontarlier - Besançon.
- Développement de la ligne La Chaux de Fonds – Morteau – Besançon

OuestRail

En 2007, la quasi totalité des travaux d'OuestRail a été dévolu au lobbying du projet ZEB, afin d'y inclure les options de développement dans la réalisation de base. Ceci est indispensable pour les romands, sinon avant 2030 il n'y aura pas d'amélioration envisageable dans l'ouest de la Suisse. L'élaboration de la prise de position à la consultation de l'office fédéral des transports a été faite avec l'accord et la participation de tous les cantons membres. Un important travail d'information auprès des parlementaires a été réalisé au moyen de rencontres d'information et de publications. OuestRail a été particulièrement actif afin de créer une unité dans la prise de position au sein de la Conférence suisse des directeurs des transports (CTP). C'est à l'unanimité que la CTP a voté la prise de position sur le projet ZEB, cette prise de position rejoignant, à quelques détails près, ce que demande OuestRail. Ces prises de positions sont très favorables pour la défense des intérêts de notre canton.

Le séminaire d'automne à Yverdon-les-Bains avait pour thème, très actuel pour le canton de Neuchâtel, le partenariat privé-public dans le financement des transports publics.

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

En 2007, la CTSO, présidée par le conseiller d'Etat vaudois François Marthaler, a été très active et engagée. Elle a fourni un important travail de coordination pour préparer les bases utiles aux prises de position des cantons romands pour la consultation sur le projet ZEB. Ce thème a une importance majeure pour le développement des chemins de fer en Suisse occidentale.

Toujours dans le cadre du projet ZEB, la CTSO est intervenue avec engagement au sein de la Conférence suisse des directeurs des transports publics (CTP), afin de rassembler tous les cantons dans une prise de position de la CTP qui ne prétérite pas la Romandie.

Trafic transfrontalier et liaisons avec le réseau TGV

L'année 2007 a été une fois de plus une période horaire de tous les dangers pour la pérennité de la liaison TGV directe Berne – Neuchâtel – Paris. Le projet final d'horaire Berne – Paris qui nous a été soumis, prévoyait une réduction massive du temps à disposition à Paris sur une journée, ce qui rendait impossible l'aller-retour sur un seul jour. Une rencontre avec le CEO des CFF n'a pas permis dans un premier temps d'améliorer le projet. Un important lobbying a été effectué afin de convaincre les CFF et réseau ferré de France (RFF) de maintenir une offre de qualité sur cette liaison TGV. Finalement, en septembre, l'horaire définitif a été adopté en tenant compte de toutes les requêtes du canton de Neuchâtel.

2007 aura vu l'ouverture de la ligne TGV EST, réel concurrent pour la liaison Berne – Neuchâtel – Paris. Nous avons insisté auprès des entreprises de transport afin que cette nouvelle liaison ne soit pas privilégiée au détriment de la nôtre, par exemple, au niveau de la politique de tarification « low cost Internet » et marketing. Les dernières statistiques 2007 sont réjouissantes. Le succès du TGV EST ne laisse pas beaucoup de capacité libre sur la nouvelle ligne et notre liaison ne souffre pas de cette ouverture. Il est même constaté une augmentation de la fréquentation au départ de Berne et Neuchâtel.

Nous avons été informés, fin 2007, que les travaux d'amélioration de l'infrastructure entre Dôle et Frasne, réalisés par RFF, auront un an de retard ! Ceci est problématique pour notre région en raison des conflits d'horaire avec les trains régionaux. L'amélioration est désormais prévue pour le changement d'horaire 2009. Grâce à la diminution de 15 à 20 minutes de temps de parcours, la durée du trajet sera le même pour les Bernois en passant par Bâle ou Neuchâtel.

Le doublement de la voie sur la BLS au niveau du tunnel de Rosshäusern est en phase d'approbation des plans. Cet ouvrage est financé par le fond du raccordement de la Suisse au réseau européen à grande vitesse.

Fin 2007, l'offre a été étoffée sur la liaison La Chaux-de-Fonds – Morteau. Un effort particulier a été apporté en raison des problèmes de circulation en ville du Locle. Dans le cadre du projet d'agglomération, des études ont été conduites pour l'électrification de la ligne. La partie transport fait partie des négociations en cours pour la création de l'agglomération transfrontalière et des projets sont en discussion, l'objectif étant de diminuer le trafic individuel motorisé.

Le projet de liaison régioexpress entre (Berne) – Neuchâtel – Pontarlier – Besançon prend forme. Un groupe de travail transfrontalier a été constitué. Il est formé de la SNCF, des CFF, de la Région Franche-Comté et du canton de Neuchâtel. Une offre a été demandée aux CFF pour la mise à disposition du matériel bi-courant. L'objectif est de proposer, dès décembre 2009, 3 paires de trains permettant de se rendre pour la demi-journée ou la journée dans les zones desservies.

TransRUN et RUN

Les négociations des contrats région dans le cadre du projet RUN ont été conduites en 2007 par le Bureau des agglomérations et des régions (BAR) et le Conseil d'Etat. Des fiches transports dont le contenu fait état de différents projets de développement de transports publics ont été négociées. L'office des transports a remis ses prises de position concernant le contenu matériel des fiches à l'attention des négociateurs.

L'office des transports a collaboré au projet d'agglomération. Un mandat pour la coordination des études « transport » du projet a été externalisé par l'office des transports. Afin d'obtenir une partie du financement du TransRUN par le biais du projet d'agglomération, dans un premier temps, les études TransRUN ont été traitées dans le cadre du projet d'agglomération vu que ce dernier est une pièce importante du concept.

En 2007, 18 mandats ont été commandés par l'office des transports pour réaliser les études liées au TransRUN. Tous les résultats issus de ces travaux permettront de poursuivre les travaux de la prochaine phase, par exemple, les études sur le financement.

Plan directeur des transports

La version provisoire du plan directeur des transports a été mise en consultation au printemps 2007. Une synthèse des résultats de la consultation a été élaborée puis présentée au conseil des transports. Plus du 70% des communes sont d'accord ou n'ont pas fait savoir leur désaccord sur le projet mis en consultation. Les principaux points qui ont soulevé des remarques négatives sont surtout concentrés au niveau du financement des mesures proposées. Suite à la consultation, quelques modifications ont été apportées. En octobre 2007, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur des transports. Ce dernier sera distribué aux communes et sera disponible en version électronique sur Internet.

RPT

L'introduction de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a entraîné de nombreuses modifications au niveau de la Constitution et de la législation fédérale. Ces modifications ont fait l'objet de plusieurs messages du Conseil fédéral. Dans le cadre de la procédure d'exécution, l'OCTR a été consulté, notamment en ce qui concerne l'Ordonnance du 18 décembre 1995 sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR).

La mise en oeuvre de la RPT entraîne également des adaptations au niveau de la législation cantonale. L'OCTR a participé activement à l'élaboration de la loi portant modification de la loi cantonale sur les transports publics (LTP) que le Grand Conseil a adoptée le 6 novembre 2007. Le lendemain, le Conseil fédéral a adopté les ordonnances d'exécution relatives à la RPT.

Onde Verte

Statistiques

Pour la première fois, les recettes cumulées de la Communauté d'abonnements dépassent les 15 millions, ce qui reste réjouissant. En effet, pour l'ensemble de l'année 2007, les recettes liées à la vente d'abonnements s'élèvent à 15.057.039 francs, en augmentation de 144.829 francs par rapport à 2006 (+0.97%), alors que les tarifs n'ont pas augmenté entre les deux exercices soumis à comparaison.

Produits cumulés	2006	2007	Différence	Différence %
CHF	14.912.210	15.057.039	144.829	+0,97%
Hebdomadaires	2006	2007	Différence	Différence %
Unités	2.011	1.954	-57	-2,83%
Mensuels	2006	2007	Différence	Différence %
Unités	105.767	107.862	2.095	+1,98%
Annuels	2006	2007	Différence	Différence %
Unités	14.946	14.930	-16	-0,10%

Tarification

Alors que, de manière générale, les tarifs du trafic direct suisse et de la plupart des communautés tarifaires ont augmenté d'environ 3% en décembre 2007, les prix des abonnements Onde Verte sont restés les mêmes. Souvenons-nous qu'ils avaient été adaptés en décembre 2005 au moment où le canton devait réduire sa subvention pour atteindre l'objectif budgétaire 2006.

Abonnement « pic de pollution »

Lorsque la concentration d'ozone dans l'air, respectivement le taux de particules fines, atteint sa « valeur d'information », les cantons romands, de manière concertée, donnent un signal d'alerte à la population. Afin d'encourager celle-ci à utiliser autant que possible les transports publics, Onde Verte met alors en vente un abonnement spécial, flexible et à prix avantageux, d'une durée de validité de sept jours, reconductible. Cette offre a été préparée pour la première fois en 2007, en étroite collaboration avec le service de la protection de l'environnement et les entreprises de transport.

Communauté tarifaire intégrale

Les démarches en vue d'introduire une communauté tarifaire intégrale (CTI) se sont poursuivies. Elles ont fait l'objet de nombreuses séances de l'organe de coordination de l'Onde Verte, du groupe de pilotage créé à cet effet, et de groupes de travail.

Aujourd'hui, l'Onde Verte est une communauté tarifaire pour abonnements seulement. Avec l'introduction de la CTI, le principe des prestations offertes (libre déplacement avec un seul titre de transport à l'intérieur d'un nombre choisi de zones) sera étendu aux billets à l'unité, cartes multicourses et cartes journalières. Ainsi, par exemple, une personne qui se déplace occasionnellement d'un quartier excentré de Neuchâtel à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, et qui doit actuellement cumuler l'achat de trois billets (TN + CFF + TRN), ne devra en acquérir plus qu'un seul. La CTI facilitera aussi l'émission de titres de transport lors d'événements particuliers, fêtes, manifestations culturelles, sportives, ou autres, ainsi que pour des prestations durables dans le domaine touristique en particulier.

Tous les acteurs concernés sont acquis au principe de la CTI. Le Conseil d'Etat a approuvé les grandes lignes de celle-ci, telles que décrites dans un rapport d'information qui lui a été adressé par le Département.

Les entreprises TN, TRN et CJ, dans le cadre du renouvellement prévu de leurs automates à billets, ont conduit ensemble une procédure d'évaluation, puis de commande, d'un nouveau système de vente compatible avec la CTI.

L'objectif est d'introduire cette dernière au moment du changement d'horaire de décembre 2008. A cet effet, des travaux importants doivent encore être menés afin de régler en particulier les aspects d'organisation de la CTI et de campagne promotionnelle.

Indemnités aux entreprises de transport et à l'Onde Verte

Préparation offre 2008

Au plan fédéral, la fin du programme d'allègement budgétaire 2004 (PAB 04) a eu pour effet une augmentation des contributions fédérales au trafic régional pour l'année d'horaire 2008. Ceci s'est traduit par une augmentation substantielle de la quote-part cantonale 2008. Au vu de la situation financière du canton, il a été décidé de ne pas dépasser ce plafond tout en profitant au maximum de l'effet de levier de la contribution fédérale au TRV.

Ainsi, tout a été mis en œuvre pour que le budget 2008 se situe dans les limites de l'enveloppe prévue au titre des transports selon la classification fonctionnelle du plan financier. A cela s'ajoute un montant supplémentaire de 10,4 millions de francs au titre de la RPT (entreprises de transport) qui n'a pas été répercuté sur les communes, conformément à la politique du Conseil d'Etat.

La procédure d'offre 2008 a toutefois permis de dégager les moyens nécessaires au renforcement de l'offre actuelle, mais l'OCTR a néanmoins dû renoncer à l'introduction de nouvelles lignes pour l'horaire 2008.

Résultat 2007

Dans le cadre de la mise en application des principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, deux demandes de crédits supplémentaires ont été présentés pour compenser le « décalage temporel » entre années comptables et années d'horaire. Comme l'année d'horaire 2007 s'étend jusqu'au 8 décembre 2007, il s'agit de prendre en compte les 23 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2007.

La première demande concerne les comptes 364400 « Entreprises de transports » et 462300 « Part communale entreprises de transports » pour un montant de 1.900.000 francs d'indemnité nette à payer.

La seconde demande concerne le compte 364900 « Subventions diverses sociétés économie mixte » pour un montant de 14.000 francs d'indemnité à payer.

Trafic régional et local

La part fédérale de l'indemnité concernant le trafic régional pour l'année 2007 demeure à 73%, respectivement 27% pour la part cantonale selon l'Ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR).

Depuis le 1er janvier 2005, la part cantonale de la subvention (indemnité) concernant le trafic régional et l'indemnité totale concernant le trafic local sont supportées à 50% par l'Etat et à 50% par les communes selon la répartition prévue par la Loi sur les transports publics (LTP) du 1^{er} octobre 1996.

Onde Verte

Depuis cette même date, le montant de la subvention à la communauté tarifaire Onde Verte est également pris en charge à 50% par l'Etat et à 50% par les communes.

Part communale au « pot commun »

Pour l'année d'horaire 2007, l'indemnité concernant l'ensemble du trafic régional et local des entreprises de transport concessionnaires (ETC) et le manque à gagner inhérent à la communauté tarifaire Onde Verte selon LTP se monte à 37.570.013 francs dont la moitié est à charge des communes.

CFF	Lignes neuchâteloises et intercantionales	4.181.434.-
Car Postal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantionales	917.536.-
Car Postal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantionales	117.417.-
BLS	Ligne intercantonale	1.117.364.-
CJ	Ligne intercantonale	316.739.-
LNM	Lignes intercantionales	371.431.-
TRN (TRV)	Lignes trains et bus neuchâteloises	3.665.331.-
TRN (urbain)	Lignes urbaines	7.547.700.-
TN (TRV)	Lignes train et bus neuchâteloises	1.394.611.-
TN (urbain)	Lignes urbaines	14.790.915.-
TPF	Ligne intercantonale	154.406.-
NLB	Lignes interrégionales	80.000.-
Divers (Noctambus, manifestations, etc.)		74.229.-
Onde Verte		2.840.900.-
Total « pot commun »		37.570.013.-
50% à la charge des communes		18'785'007.-

En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2007 sont les suivants:

364400 « Entreprises de transports »	37.570.013.-
Indemnités à payer (6,3% du budget 2008)	3.100.000.-
364400 « Entreprises de transports » y compris délimitation	40.670.013.-

462300 « Part communale entreprises de transports »	18'785'007.-
Part communale à recevoir (6,3% du budget 2008)	1.200.000.-
462300 « Part communale entreprises de transports » y compris délimitation	19.985.007.-

Crédits supplémentaires de fonctionnement

Mises à part les demandes concernant l'application des principes d'échéance et d'annualité, une demande de crédit supplémentaire d'un montant de 42.200 francs a été acceptée pour la rubrique 318000 "Mandats, expertises et études". Ce montant sert à couvrir les dépenses non prévues au budget 2007 pour la coordination du plan directeur des transports et l'appui à l'office des transports ainsi que pour les prestations supplémentaires concernant le plan de développement des transports publics à l'échelle de la région du Littoral Neuchâtelois.

Crédits supplémentaires d'investissements

A l'été 2006, au moment d'établir le budget, il n'était pas possible de prévoir l'ampleur des opérations mises en place pour le projet TransRUN par le Conseil d'Etat dès mars 2007.

De ce fait, plusieurs études importantes ont été attribuées dans le courant du printemps 2007 à des mandataires externes et ont été menées en parallèle jusqu'à fin 2007. Ces travaux doivent permettre d'étayer le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le développement économique et territorial et le TransRUN, ainsi que le projet d'agglomération établi à l'attention de la Confédération dans le but d'obtenir des aides financières pour plusieurs projets d'infrastructure de transport, dont le TransRUN. Les mandats principaux concernent la rédaction du projet d'agglomération, l'étude comparative des variantes du TransRUN, l'étude des schémas d'exploitation des deux variantes ferroviaires du TransRUN, l'établissement d'un modèle de trafic bi-modal, le prolongement du Littorail et la coordination du projet.

Ainsi, dans un premier temps, un crédit supplémentaire de 450.000 francs a été accordé. Dans un second temps et d'entente avec le contrôle cantonal des finances, le Conseil d'Etat a accordé un crédit complémentaire de 320.000 francs pour les mandats qui concernent exclusivement le projet d'agglomération.

Poursuite et approfondissement du projet TransRun du 15 mars 2005 (No d'ordre 1000676)	
Grandjean Nicolas gestion de projets et communication	122.599.-
Metron Brugg	116.457.-
Boss & Partenaires	58.195.-
Rapp Trans AG	50.731.-
Verkehrconsulting Fröhlich	50.605.-
PriceWaterHouse Coopers	47.559.-
Kissling Franz	16.500.-
EPFL et divers	9.208.-
Total 2007	471.853.-

Projet d'agglomération du 19 décembre 2007 (No d'ordre 1000787)	
Metron Brugg	131.510.–
Boss et Partenaires	54.000.–
AJS	48.187.–
Quincerot Richard	27.115.–
Divers	20.384.–
Ribi & Associés SA	7.993.–
Total 2007	289.189.–

Par ailleurs, l'OFT a fait parvenir durant l'exercice 2007, sur la base des dispositions de l'article 56 LCF et des conventions établies, des demandes de paiements en faveur des compagnies suivantes:

Doublement de voie sur la BN selon décret du 29 septembre 2005 (No 3000345)		
19.09.2007	22 ^{ème} convention BLS	972.000.–
21.12.2007	22 ^{ème} convention BLS	715.834.–
31.12.2007	22 ^{ème} convention BLS	578.890.–
Total 2007		2.266.724.–
9^{ème} crédit-cadre du 3 octobre 2007 (No 3000361)		
12.06.2007	TN (Lhand)	15.457.–
30.11.2007	BLS (Lhand)	12.000.–
18.12.2007	TN (Lhand)	4.905.–
Total 2007		32.362.–

La réhabilitation de la halte du Crêt-du-Loche a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 400.000 francs afin d'assurer le règlement des dépenses 2007 :

Halte du Crêt-du-Loche du 1er novembre 2006 (No 3000327)		
15.05.2007	Service des ponts et chaussées (SPCH)	89.000.–
21.11.2007	CFF Division infrastructure	650.000.–
Total 2007		739.000.–

ARESA

Bien que la navigation aérienne soit de la compétence du DEC, l'indemnité 2007 de 100.000 francs a été prise en charge par le l'OCTR, étant donné que celle-ci figurait à son budget 2007. Cette rubrique budgétaire sera reprise par la promotion économique dès 2008.

Divers

Mis à part les domaines d'activité exposés ci-dessus, l'office s'est chargé des tâches suivantes :

- conclusion, puis mise en œuvre des mandats de prestations en TRV avec les entreprises de transport et la Confédération pour la période horaire 2008 ;
- conduite de négociations sur l'offre TRV 2008 avec les entreprises partenaires ;
- conduite de négociations sur l'offre urbaine 2008 avec les entreprises partenaires ;
- préparation et envoi des appels d'offres 2009 ;
- gestion des crédits pour le projet d'agglomération et TransRUN

- gestion de diverses procédures d'octroi de concessions et d'approbation de plans ferroviaires ;
- octroi d'autorisations cantonales de transport, en application de la loi cantonale sur les transports publics et du règlement y relatif ;
- calculation et facturation de la part des communes à l'indemnité 2007 ;
- représentation de l'Etat au sein des Conseils d'administration des sociétés TN, TRN et LNM.

4. OFFICE DU LOGEMENT

L'office du logement a pour mission d'appliquer les lois fédérale et cantonale sur les logements subventionnés. Il fixe le droit des locataires à un abaissement de loyer.

L'Office du logement a procédé au contrôle automatique de tous les appartements subventionnés dans le canton, ce qui représente environ 2000 objets. Ces contrôles s'avèrent toujours efficaces et permettent aux locataires d'être assurés du fait que leur droit est sauvegardé; aux gérances de réparer rapidement les erreurs éventuelles qui auraient été faites par leurs collaborateurs; à l'office fédéral et l'office cantonal du logement de vérifier que tous les changements de locataires leur ont été annoncés et que les subventions versées sont effectivement remboursées aux locataires concernés.

Conjointement, plusieurs propriétaires demandent le renouvellement de leur abaissement de loyer, ceci pour les dossiers aidés par les pouvoirs publics au départ de l'acquisition du bien immobilier.

En ce qui concerne le paiement des abaissements supplémentaires de loyers, l'Office du logement a procédé au versement de subventions cantonales pour un montant total de CHF. 2'129'688.60, concernant le décret cantonal de 1985 (aides à la personne), ainsi que CHF. 82'325.--, concernant le décret cantonal de 1994 (aides à la pierre), et pour une somme de CHF. 2'589.30, concernant le décret de 1976/77 (aides à la pierre).

L'Office du logement a commencé à réaliser une statistique relative aux prix des logements, par commune. Cette statistique répond à une demande des usagers, ainsi que des communes et différents services de l'Etat.

Au 1^{er} juin 2007, le taux de logements vacants dans le canton était de 1,28% (taux identique en 2006). On relève une détente par rapport aux années précédentes, dans les deux districts du littoral. Sur l'ensemble du canton, on dénombre 11 appartements vacants de plus qu'en 2006.

Selon la statistique 2007, le taux marque une baisse dans les districts du Val-de-Travers 1,20% (1,23% en 2006), du Locle 3,97% (4,38% en 2006), de La Chaux-de-Fonds 1,95% (1,98% en 2006), et du Val-de-Ruz 0,36% (0,40% en 2006). Le taux montre une augmentation dans les districts de Boudry 0,73% (0,64% en 2006) et Neuchâtel 0,61% (0,49% en 2006).

La sous-commission issue de la Commission cantonale du logement et composée de quatre députés au Grand conseil neuchâtelois, mandatée par le Conseil d'Etat, a poursuivi ses travaux relatifs à la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL). Le rapport "du Conseil d'Etat au Grand Conseil" a été finalisé et la nouvelle loi sera soumise au vote du législatif cantonal au début 2008. Cette nouvelle loi permettra d'avoir une base légale adéquate pour l'aide au logement, alimentée d'un fonds visant au développement de coopératives et/ou fondations d'habitations susceptibles de favoriser la construction de nouveaux logements à loyers modérés. L'entrée en vigueur de la nouvelle LAL est fixée au 1^{er} janvier 2009.

Dans son orientation relative à l'encouragement à la construction d'immeubles locatifs, visant à lutter efficacement contre la pénurie de logements, l'office cantonal du logement poursuit ses activités dans le but de dynamiser la construction de logements en jouant un rôle de médiateur entre les professionnels de l'immobilier (promoteurs, propriétaires de terrains, investisseurs, communes, services de l'Etat concernés).

L'Office du logement a mis en place, en collaboration avec les services sociaux du canton et des trois villes, une convention entre les professionnels de l'immobilier et les pouvoirs publics. Cette convention a pour but de trouver des solutions afin de faciliter l'accès au logement des personnes défavorisées émergeant à l'aide sociale.

5. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

5.1. Généralités

2007 a été une année charnière à plusieurs égards pour le service des ponts et chaussées:

- les travaux liés au transfert de la route nationale à l'office fédéral des routes (OFROU) ont occupé beaucoup de monde. En effet, transfert de propriété de la route nationale signifie transfert des terrains, mais aussi des archives, définition du périmètre dont l'entretien et le renouvellement sont à charge de la Confédération, mise en place d'une structure que l'OFROU puisse mandater pour l'exploitation de l'A5 - le Centre Neuchâtelois d'Entretien des Routes Nationales (CNERN) - définition des prestations assumées par le service des ponts et chaussées jusqu'à aujourd'hui et qui devront être maintenues aux frais de l'OFROU, ou alors transmises,
- de manière plus générale, la nouvelle répartition des tâches Confédération-canton (RPT) a nécessité quantité de séances de coordination et l'examen de beaucoup de projets de directives, de lois et de règlements. Plusieurs nouveautés sont apparues, qui entreront en vigueur en 2008, notamment quant aux questions de subventionnement de certains projets. C'est ainsi que des conventions-programmes ont été négociées avec l'office fédéral de l'environnement (OFEV) pour des projets relatifs aux assainissements phoniques, aux ouvrages de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau et aux revitalisations de cours d'eau,
- le départ à la retraite du chef de service fait aussi partie des changements à relever, dans la mesure où plusieurs dossiers ont pu prendre du retard. Mais globalement, le transfert en interne a permis d'assurer le suivi de l'essentiel des affaires de la direction,
- depuis une année, la gestion des lacs et des cours d'eau cantonaux était assumée par l'ingénieur cantonal, suite au départ à la retraite de la personne en charge. L'engagement d'une ingénieure, additionné à une redistribution interne de ces activités, a permis la reprise de dossiers laissés en suspens pendant plusieurs mois.

Dans les faits marquants de l'année écoulée, on peut citer le coup d'arrêt brutal relatif à la suite des travaux UPlaNS T68.8 (renouvellement des installations autoroutières entre St-Blaise et Le Landeron). Le tronçon Cornaux - Le Landeron étant pratiquement achevé à fin octobre, le tronçon suivant, St-Blaise - Cornaux, devait être entrepris dès 2008. Mais l'OFROU, pour des raisons budgétaires, a décidé d'interrompre les procédures d'appel d'offres lancées en vue d'adjuger ces travaux, ce qui a suscité plusieurs recours, encore pendants à ce jour.

Plus positif, la première étape du tronçon Le Col-des-Roches – Bas-du-Reymond de la H20 a été inaugurée le 21 septembre. Cette section, allant du Haut-du-Crêt aux Alisiers, est déjà fort appréciée, même si, bien évidemment, elle ne résout en rien les problèmes de trafic au Locle, ni à La Chaux-de-Fonds!

L'aboutissement de l'étude d'alternatives au tunnel de Serrières, achevée en début d'année, a conduit le Conseil d'Etat à autoriser la réalisation dudit tunnel. Néanmoins, avant de donner le feu vert formel à ces travaux, il a demandé qu'un rapport d'information soit présenté au Grand Conseil, associé au rapport concernant une demande de crédit de 4 millions de francs pour des études de la H20 dans les Montagnes neuchâteloises. Ce rapport en deux volets ayant été approuvé à la session de décembre, les travaux du tunnel commenceront au printemps 2008.

Enfin, le service des ponts et chaussées a activement participé à la coordination interservices nécessaire à la mise en place du projet d'agglomération (RUN) déposé à fin décembre auprès de la Confédération. En effet, ce projet d'agglomération inclut un plan directeur cantonal, ainsi que plusieurs projets en forte interaction avec des aspects de mobilité et des infrastructures de transport dont la gestion incombe au SPCH.

5.2. Ressources humaines

En 2007, l'effectif du service des ponts et chaussées a diminué en raison de non-engagements au niveau du personnel attaché aux divers projets, routiers et non-routiers, incombant au secteur administratif du service. Une dizaine de postes n'ont pas été renouvelés ces dernières années, qui demanderont à l'être au cours de l'année 2008. En effet, plusieurs missions du SPCH ne peuvent pas ou que partiellement être accomplies en raison de ce manque.

Les conséquences financières de ce fait se traduisent inmanquablement par une diminution de charges à hauteur de 1,7 million de francs entre le budget global établi pour cette année et le boucllement probable des comptes 2007.

5.3. Environnement informatique

Organisation

Le technicien du STI travaillant à 100% pour le SPCH a été engagé en partie pour la gestion des PC liés au système Boschung de détection du verglas.

Malheureusement, cette année, un des informaticiens de gestion a manqué 6 mois pour raisons de santé, ce qui a reporté certaines de ses tâches les plus importantes sur les deux autres informaticiens et sur un mandataire, d'autres n'ayant pas été réalisées.

Informatique de gestion

- Système d'information des Ponts et Chaussées (base de données SQL Server), conception et réalisation des applications suivantes:
 - Gestion du courrier entrant;
 - Gestion du fonds des routes communales;
 - Gestion de sondages (application Web avec questionnaire en ligne et résultats sous forme de graphique);
 - Gestion des événements et des perturbations du trafic (application Web), avec mise à jour automatique des éléments sur le guichet cartographique, en cours de réalisation;
- Participation au groupe de travail de la réalisation des Standards WebDev avec le STI;
- Analyse et création des thèmes dans l'Intranet public du SPCH;
- Prestations informatiques pour la création du CNERN;
- Comptabilité:
 - Tests et mise en production dans SAI Net des ordonnances cantonales, de la nouvelle répartition RPT et des factures OCRB;
 - Outil de recherche multicritère pour les fournisseurs contenus dans la base de données de SAI Net;
- Analyse et réalisation d'une application pour la gestion du temps de travail du personnel d'entretien, ainsi que de la ventilation par sous-projet pour le personnel et les engins.

Informatique technique

- Appui au transfert d'applications de gestion interne sur l'Intranet du service (notamment PerturbTrafic);
- Mise en place et adaptation à notre service d'un outil de gestion du parc informatique (OCS);
- Réorganisation des données et accès sur le serveur principal du service, car il est actuellement surchargé: sert de serveur Intranet, serveur d'applications, serveur de base de données, serveur d'impression et serveur de fichiers;
- Résolution des problèmes d'impression.

5.4. Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)

En 2007, le LEAR a effectué 437 interventions au laboratoire ou sur chantier, dans les domaines ou matériaux suivants:

- | | |
|---------------------|-------------------|
| ▪ Bétons bitumineux | 255 interventions |
| ▪ Bétons de ciment | 64 interventions |
| ▪ Sols et graves | 56 interventions |
| ▪ Mesures routières | 21 interventions |
| ▪ Multi-usage | 41 interventions |

Une intervention permet de déterminer les caractéristiques d'un échantillon de matériau (enrobé, béton, grave de fondation, etc.). Le temps consacré à une intervention dépend de l'étape de construction, des conditions de chantier, du matériau à tester et des caractéristiques à analyser.

La répartition des interventions dépend de la nature des travaux de génie civil.

Trois personnes travaillent à temps complet au LEAR. Il n'y a pas eu de départ ou de changement de personnel en 2007.

Un audit de surveillance, effectué par le METAS, a eu lieu au mois de novembre. Trois actions correctives mineures ont été demandées. Un nouvel essai a été accrédité.

Un audit interne a été effectué au mois de novembre. L'examen des processus audités n'a pas donné lieu à des actions correctives.

Le LEAR est membre de l'association suisse des laboratoires accrédités (ROBIN) et a organisé les essais croisés ROBIN 2007 suivants: "Los Angeles et faces cassées des granulats". Il a également participé aux essais croisés ROBIN suivants: "Teneur en liant / granulométrie, Marshall, faces cassées des granulats". Les résultats du LEAR sont conformes en comparaison des résultats obtenus par les autres laboratoires accrédités et membres de ROBIN. Le LEAR a aussi effectué des essais inter-laboratoires (bétons de ciment, béton bitumineux et graves de fondation) pour s'assurer de la fiabilité de ses méthodes d'analyses en cours d'année. Les résultats du LEAR sont conformes en comparaison des résultats obtenus par d'autres laboratoires accrédités.

5.5. Fonds des routes communales / Demandes de subvention

Vu les disponibilités restreintes du fonds, une seule subvention a pu être octroyée en 2007 par arrêté du Conseil d'Etat (confirmation de sa décision du 17 octobre 2001) pour l'amélioration de l'aménagement suivant:

Intervention	Taux de subvention %	Contribution cantonale prévisible	Contribution cantonale payée en 2007
Réfection d'un tronçon (Crêtets 122 – Morgarten) de la rue des Crêtets (amélioration prévue dans le cadre de l'aménagement de la H20 – Evitement de La Chaux-de-Fonds, 1 ^{ère} étape)	60	154.600.—	0.—
Montants payés en 2007 pour des subventions accordées avant cette année			270.901,05
Soit, total des subventions payées en 2007 sur un budget de 1.215.000 francs			270.901,05

Dans le cadre des mesures accompagnant le budget 2007, le Conseil d'Etat a proposé de stabiliser à 1,5% la part de la taxe des véhicules automobiles et des remorques qui est versée au fonds des routes communales. Le Grand Conseil n'a accepté de proroger cette disposition dérogeant à la loi que pour 2007, de sorte que le taux de 3% sera rétabli dès 2008.

Fortune au 01.01.2007		2.414.961,90
Part sur produit (1,5% de 39.901.232,52 francs) de la taxe 2007 des véhicules automobiles et des remorques	598.518,50	
ainsi que contribution (1,5%) de la taxe 2007 des cyclomoteurs	618,95	
Total de la bonification	599.137,45	599.137,45
		3.014.099,35
moins subventions versées en 2007		270.901,05
soit, fortune au 31.12.2007		* 2.743.198,30

* Montant engagé notamment pour la subvention consentie en faveur de la future réalisation de la route des Conrardes à Boudry (liaison entre le plateau de la Gare et la RC5).

5.6. Information au public sur les projets routiers

Des informations sur nos chantiers peuvent être obtenues sur le site Internet de notre service: (www.ne.ch/spch) en cliquant sur la rubrique "Prestations", puis sur le domaine recherché, soit "Entretien constructif des routes", "Aménagement des routes", "Construction A5", "Entretien A5" ou "Construction H20".

Route nationale A5

Pavillon d'information à Serrières (au nord de la jonction A5)

La surface d'exposition du pavillon est dédiée, d'une part, au projet du Tunnel de Serrières et, d'autre part, à la réfection et à l'aménagement de l'autoroute A5 entre Saint-Blaise et La Neuveville Est, dans le cadre du projet UPIaNS (planification de l'entretien des routes nationales).

Route principale H20

Inauguration de la 1^{ère} étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds et portes ouvertes

L'inauguration officielle de cette 1^{ère} étape (tracé d'une longueur de 2,34 km débutant au Crêt-du-Loche et se terminant au giratoire de la Combe-à-l'Ours) a eu lieu le vendredi 21 septembre 2007, en présence notamment du président du Conseil d'Etat Fernand Cuche, chef du Département de la gestion du territoire, et des autorités communales de La Chaux-de-Fonds et du Locle, qui ont coupé le ruban symbolique.

Avant l'ouverture au trafic du tronçon H20 jonction du Crêt-du-Loche – giratoire "Sur-les-Sentiers" (ensuite dénommé officiellement giratoire des Alisiers), le lundi 24 septembre, une journée portes ouvertes a eu lieu le samedi 22 septembre sur ce tronçon de H20 long de 1800 mètres. Organisées par notre service, en partenariat avec les TRN et les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ces portes ouvertes ont été placées sous le signe de la convivialité. En plus des expositions et animations à divers stands, les sociétés locales ont proposé de quoi manger et se désaltérer. Plusieurs milliers de personnes sont venues y faire la fête à pied, en vélo ou rollers.

5.7. Mandats, expertises, études

5.7.1. Inspection des mines

Mines de La Presta

L'inspection annuelle a été menée par le mandataire de Navistra SA, qui a examiné l'état des galeries et les interventions à prévoir, les surveillances à effectuer. Tout est contrôlé de manière satisfaisante.

Mines de Saint-Sulpice

En rive gauche de l'Areuse, la situation est inchangée. L'accès à la majorité des galeries est impossible suite à l'écroulement des voûtes de plusieurs galeries d'entrée. Il faudra examiner si ces mines ne devraient pas être définitivement condamnées ou, au minimum, rendues inaccessibles de manière fiable. La route principale H10, qui a dû être reconstruite à cet endroit par le passé, est bien stabilisée et ne présente pas de mouvements notables.

Sur la rive droite de l'Areuse, la commune de St-Sulpice nous a consultés pour un phénomène de déformation de la route communale donnant accès au Chapeau de Napoléon, en dessus des anciennes mines d'extraction de calcaire. L'observation des anciennes cartes de ces mines, aujourd'hui inaccessibles, confirme des écroulements internes avec répercussion jusqu'en surface.

Mines du Furcil à Noiraigue

Aucune inspection n'a été menée, les mines n'étant plus exploitées.

5.7.2. Inspection géologique

Une inspection des mouvements gravifiques dans les Gorges de l'Areuse a été mandatée. Plusieurs effondrements ont été constatés. Certaines zones se sont réactivées et nécessiteront un suivi serré, voire quelques interventions de protection encore à définir.

5.8. Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques

Les activités foncières constituent l'essentiel des tâches du bureau avec le règlement des dossiers concernant l'A5, la H10 à Corcelles, et la H20 à La Chaux-de-Fonds.

Le transfert de propriété de l'A5 à la Confédération a passablement occupé notre bureau et l'aide importante du service de la géomatique et du registre foncier a été très appréciée.

5.9. Groupe Circulation – Trafic – Bruit – Permis de construire

Les comptages de trafic se font régulièrement et les résultats sont traités et validés au fur et à mesure. L'édition des documents de synthèse relatifs à ces comptages est bien suivie. Un plan de synthèse des charges de trafic dans le canton, ainsi que l'évolution des charges de trafic sur quelques axes routiers importants, sont disponibles sur le site Internet de l'Etat.

Compte tenu du manque de personnel, les cadastres du bruit ne sont établis que pour les communes qui en font la demande, dans le cadre de dossiers présentant une certaine importance ou urgence. Dans le cadre de la RPT, une convention-programme concernant le domaine du bruit a été négociée avec l'OFEV, qui englobe 4 projets d'assainissement à réaliser sur les quatre prochaines années. Deux projets visent des routes cantonales, alors que deux autres s'intéresseront à des routes communales à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Le service reste toujours très sollicité par les procédures d'approbation des plans spéciaux, de quartier et des permis de construire pour ce qui concerne les aspects de circulation, de parcage, de bruit routier et ce qui touche aux cours d'eau et lacs. Les visions locales, notamment suite à des recours, deviennent de plus en plus nombreuses et indispensables. Par ailleurs, la tâche incombant précédemment au SAT d'établir des décisions spéciales concernant des dérogations aux alignements routiers ou aux distances aux constructions, génère une occupation notable.

5.10. Remontées mécaniques

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. Ainsi, en 2007, 7 téléskis, 1 minitéléski et 1 tapis roulant ont fait l'objet de ces contrôles. En général, leur état satisfaisait aux conditions de sécurité. Notre service participe à ces inspections et assure le suivi administratif.

5.11. Fonctionnement du garage de l'Etat

Malgré l'octroi, à fin 2004, d'un crédit extraordinaire de renouvellement et d'acquisition de véhicules et de machines, les moyens financiers ne suffisent pas à assurer le renouvellement régulier des véhicules et des machines des divisions d'entretien. Le parc de véhicules et machines est donc notablement vieillissant.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de l'ensemble des éléments du parc, le rôle du garage est primordial.

L'accomplissement des missions d'entretien du réseau des routes cantonales et nationale dépend de l'efficacité du garage de l'Etat.

5.11.1. Décret du 2 novembre 2004 (Renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien du réseau routier neuchâtelois)

Un crédit de 5.322.000 francs est accordé à notre service par décret du 2 novembre 2004. Il doit permettre durant les exercices 2005 à 2008 le renouvellement de véhicules, machines et engins pour l'entretien du réseau routier et autoroutier.

La part de ce crédit, portée initialement au budget 2007, est de 500.000 francs. Les dépenses pour 2007 se présentent de la façon suivante:

	Fr.
Renouvellement des véhicules et machines div. 1 à 3	496.312,80
Renouvellement des véhicules et machines div. 4	0.—
Total	496.312,80

5.12. Section électromécanique

5.12.1. Généralités

La section électromécanique (SELM) a eu à remplir sa mission dans des conditions passablement pénibles. D'une part, les multiples informations à fournir à l'OFROU dans des délais impératifs pour lui permettre de mettre en œuvre l'organisation découlant de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération ont longuement accaparé les collaborateurs de la SELM.

D'autre part, son effectif s'est considérablement réduit suite à la démission, à fin 2006, du chef de la section, amené à prendre la direction de la nouvelle filiale de l'OFROU située à Estavayer-le-Lac, et du responsable des systèmes d'information, puis, en cours d'année, de celle du responsable de l'alimentation en énergie et du départ à la retraite d'un électricien. L'impossibilité de repourvoir rapidement ces postes a considérablement péjoré l'avancement de plusieurs projets ainsi que la maintenance préventive des équipements.

5.12.2. Autres activités

Dans le cadre de la surveillance générale des ouvrages souterrains des routes nationales, l'OFROU a sollicité le service des ponts et chaussées pour ausculter l'ensemble des tunnels creusés sur l'axe de l'A5. Pour procéder à l'inspection des tunnels est et ouest de la traversée de Neuchâtel, du puits de ventilation des Perrolets, du tunnel de Prébarreau, ainsi que des tunnels de Gorgier et de Sauges, l'A5 a été fermée par secteurs durant une dizaine de nuits. Ces opérations de visites d'ouvrages, réalisées par des bureaux d'ingénieurs appuyés par la SELM et la division IV, ont démontré que, dans l'ensemble, les équipements électromécaniques enregistrent un vieillissement normal, mais qui, compte tenu de leur âge, nécessitera leur remplacement dans les années à venir.

La SELM a participé à la mise sur pied par le SIS de Neuchâtel de deux soirées d'instruction portant sur les interventions en tunnels.

5.12.3. Aménagements A5

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité dans les tunnels, les travaux suivants ont été réalisés sous la conduite de la SELM:

- dans les ouvrages souterrains du tronçon 3 Vaumarcus – Areuse, le remplacement de l'ancien système radio, basé sur des émetteurs propres à chaque fréquence avec des

répéteurs le long des tunnels, par un système moderne d'émetteurs à large bande diffusant les programmes OUC;

- entre Auvernier et St-Blaise, la pose de panneaux de balisage photoluminescents indiquant les distances jusqu'aux prochaines issues de secours, ainsi que la signalisation de ces dernières.

5.12.4. Gros entretien A5

Rénovation du système vidéo

La phase projet de la rénovation du système vidéo s'est terminée à mi-2007. Elle a été suivie de la livraison et de l'installation du nouveau matériel (amplificateurs vidéo et codecs) dans les différents locaux techniques concernés. La mise en service du nouveau système est planifiée pour février 2008.

Remplacement des batteries dans 3 centrales techniques et acquisition d'un onduleur de réserve

Les batteries de trois centrales techniques de l'A5 qui, en cas de coupure du réseau d'alimentation électrique, permettent d'assurer le fonctionnement des équipements électromécaniques liés à la sécurité, ont été remplacées après quatorze années de service.

Armoires de l'éclairage d'adaptation

A la suite de dysfonctionnements et après une période de diagnostic durant laquelle les éclairages d'adaptation des ouvrages couverts et souterrains du tronçon 3 Vaumarcus - Areuse furent éteints - obligeant une réduction de la vitesse limite autorisée - des modifications ont été apportées aux armoires assurant leur asservissement.

5.12.5. Entretien électromécanique des tunnels

Généralités

Cette rubrique prend en charge, dès 1994, les frais d'entretien et d'exploitation des équipements électromécaniques de l'A5, ainsi que des routes principales H10 et H20. La répartition par domaine en est donnée ci-dessous:

Domaines d'activité	Contrats de maintenance	Entretien préventif et renouvellements	Entretien correctif et imprévus	Total
Energie	121.394,35	69.425,55	30.886,10	221.706.—
Eclairage	0.—	10.822,55	16.074,50	26.897,05
Ventilation	0.—	21.510,05	34.365.—	55.875,05
Signalisation	0.—	206,75	2.697,80	2.904,55
Détection et surveillance	24.390.—	62.067.—	1.342,65	87.799,65
Systèmes d'information	36.435,50	54.243,15	19.398,70	110.177,35
Locaux techniques	79.055,35	56.407,35	16.777,75	152.240,45
Divers	1.878,20	25.834,55	74.750,85	102.463,60
Total	263.253,40	300.516,95	196.293,35	760.063,70
	35%	40%	25%	100%

Les difficultés à obtenir du matériel de rechange et les coûts croissants des réparations, quand elles sont encore possibles, prouvent que la planification du renouvellement des équipements électromécaniques dans un avenir proche devient impérative si l'on veut maintenir le niveau de sécurité et la qualité de service qu'ils offrent aux usagers.

Alimentation en énergie

La maintenance préventive des installations d'alimentation électrique moyenne tension, commencée en 2006, s'est terminée en 2007.

Les mesures effectuées lors de la maintenance des onduleurs ont révélé que les batteries d'une des centrales des tunnels des Gorges du Seyon devaient être remplacées dans les plus brefs délais, ce qui fut fait.

L'échange d'un transformateur réalisé en partenariat avec les Services industriels des Montagnes (SIM) permettra de diminuer notablement l'énergie réactive produite et, ainsi, de réduire la facture annuelle d'électricité du tunnel du Mont-Sagne d'environ 6 à 8000 francs.

Éclairage

Vu leur taux de défaillance et l'affaiblissement de leur flux lumineux, les tubes fluorescents des tunnels des Gorges du Seyon ont systématiquement été remplacés après, notons-le, une durée d'utilisation conforme aux prévisions.

Ventilation

Les équipements de ventilation des tunnels de la H20 et de l'A5 ont fait l'objet de travaux de maintenance préventive usuels et des tests de fonctionnement périodiques. Hormis l'instrumentation et l'asservissement dont elles disposent, et qui accusent quelques signes de fin de vie, les machines implantées dans les centrales supportent relativement bien le poids des années. Par contre, les installations situées dans les ouvrages souffrent passablement de l'atmosphère agressive y régnant.

A ce titre, l'inspection des ventilateurs à jet équipant les tunnels des Gorges du Seyon a permis d'identifier la dégradation rapide de l'état de certaines parties des silencieux. Afin de remédier à cette situation, une opération de remise en état a été mise sur pied et réalisée dans les semaines qui ont suivi.

Signalisation lumineuse

Faute de personnel, seules les interventions correctives indispensables, c'est-à-dire portant sur des signaux sécuritaires, ont été effectuées.

Détection et surveillance

La remise en état des appareils Sick et Codel pour les mesures d'ambiance (CO, opacité, vent) s'est poursuivie tout au long de l'année. Il en a été de même pour la réparation des caméras vidéo défectueuses (remplacement des chauffages, réparation de l'étanchéité).

Systèmes d'information

La maintenance du parc de serveurs VAX, en fonction depuis 1993, n'est plus supportée par le fournisseur. L'achat d'ordinateurs d'occasion reste la seule solution permettant d'assurer la pérennité jusqu'à l'horizon 2012 des systèmes contrôlant la traversée sous la ville de Neuchâtel, la H20, et le tunnel de La Clusette.

Les orages de l'été 2007 ont provoqué de nombreux et lourds dégâts, en particulier sur l'abondante signalisation variable de la H20, qui est desservie par un réseau de terrain en cuivre. Faute de personnel et d'entreprise encore capable d'intervenir, une partie des organes n'a pas pu être réparée. Sa remise en service s'avère donc longue et coûteuse.

Les tunnels du Mont-Sagne et de La Vue-des-Alpes, qui disposent d'un réseau de terrain en fibre optique déployé en 2006, n'ont, quant à eux, pas souffert des coups de foudre.

Locaux techniques

Divers travaux de maintenance sanitaire et de serrurerie ont été réalisés sur les tronçons de l'A5 de Neuchâtel à St-Blaise, ainsi que sur la H20.

La route H20 a connu son lot de travaux d'entretien, notamment sur la détection incendie des locaux.

Divers groupes froids sur l'A5 de Neuchâtel à St-Blaise ont été changés suite à des travaux conséquents de maintenance.

Sur le tronçon de l'A5 Vaumarcus - Areuse, les stations de pompage et les puisards en galeries techniques ont été contrôlés et testés. Des travaux importants ont été entrepris à Areuse, pour réparer une des pompes principales de la station de pompage.

L'enveloppe des dépenses liées aux contrats de maintenance pour l'ensemble des routes A5-H20-H10 est restée stable.

5.12.6. Décret du 22 mars 2000 (modification de la ventilation et amélioration de la sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes)

Le décret de 4,21 millions de francs, dont 4 millions ont été accordés par décret du 22 mars 2000, et 210.000 francs accordés par décret du 6 décembre 2000, finance la modification des équipements de ventilation et l'amélioration de la sécurité des tunnels sous La Vue-des-Alpes. Il représente la part cantonale d'un total d'honoraires et de travaux estimés à quelque 8,51 millions de francs. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2007 sont portées sur le tableau SPCH 5.

Profitant du projet de rénovation du système, les infrastructures nécessaires au rapatriement des images des caméras qui avaient été projetées mais qui n'avaient pas été installées en 1994 faute de crédit suffisant ont été réalisées. Les caméras seront montées, quant à elles, en 2008.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent des travaux d'amélioration du système vidéo et de la ventilation.

5.12.7. Corrections des RC – 11ème étape

H20 – Rénovation et extension du système vidéo

Les travaux de rénovation du système vidéo surveillant la H20, menés en parallèle avec ceux de l'A5, ont pu démarrer après que ces derniers eurent enfin reçu le feu vert de l'OFROU.

5.13. Etudes, aménagement et correction des routes cantonales

5.13.1. Décrets des 24 mars 1986 et 24 mars 1992 (tunnel sous La Vue-des-Alpes)

Le crédit de 98.859.049 francs, dont 70 millions de francs ont été accordés par le décret du 24 mars 1986, 6.600.000 francs par le décret du 24 mars 1992, alors que le reste, 22.259.049 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux des périodes 1986-1988, 1989-1990, 1991-1992 (indexation), conformément aux décomptes donnés dans les rapports de gestion de 1989, 1991 et 1993. Il a permis d'entreprendre

les projets d'exécution puis la réalisation de l'aménagement du tunnel sous La Vue-des-Alpes entre le Bas-du-Reymond et Boudevilliers.

La situation de ce crédit au 31 décembre 2007 est indiquée dans le tableau SPCH 1 Les dépenses concernent l'achat de terrains ainsi que les frais de notaires et d'abornement.

5.13.2. Décret du 4 octobre 1988 (9^e étape de correction et aménagements des routes cantonales)

Le crédit de 47.127.423 francs, dont 36,8 millions de francs ont été accordés par le décret du 4 octobre 1988, et le reste, 10.327.423 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les études et travaux pour les périodes 1989-1990 et 1991-1993 (indexation), conformément aux décomptes donnés dans les rapports de gestion de 1991 et 1994. Il permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 9^e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2007 sont portées sur le tableau SPCH 2. Les études et les travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Traversée des Verrières

L'aménagement a été achevé en 1994. Il comprenait la reconstruction et la mise au gabarit de la chaussée ainsi que la création de trottoirs sur une longueur de 1500 m.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent l'acquisition de terrains et l'établissement d'actes notariés. La recette provient de la vente d'un terrain.

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge par ce compte représentent des frais de contentieux des projets financés par des comptes d'investissement bouclés, les coûts d'entretien des bâtiments acquis dans le cadre de ces crédits d'investissement.

5.13.3. Décrets du 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10^e étape de restauration et aménagements des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)

Le crédit de 64.037.310 francs, dont 47.800.000 francs accordés par le décret du 28 mars 1995, 11.300.000 francs accordés par le décret du 29 septembre 2004 et le reste, 4.937.310 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux entre 1995 et 2002 (indexation), conformément au décompte donné dans le rapport de gestion de 2002. Il permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 10^e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2007 sont portées sur le tableau SPCH 3. Les études et travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Evitement de Corcelles

Les travaux pour l'exécution de la tranchée couverte avec ses trémies ouest et est se sont poursuivis cette année. Tous les éléments en béton de la tranchée ont été réalisés et terminés le 20 juillet 2007 par le bétonnage de la dernière dalle. Cette année, 25 étapes de dalles, sur un total de 49, ont été bétonnées et précontraintes transversalement. Par ailleurs, les deux locaux techniques situés aux portails de la tranchée couverte ainsi qu'une sortie de secours ont également été construits.

Les travaux de pose des drains extérieurs, du remblayage contre les murs de la tranchée couverte, de la mise en place de l'étanchéité sur la dalle (étapes 1 à 5 et 11 à 49), du remblayage sur celle-ci et l'enlèvement de la passerelle provisoire pour piétons au droit de la rue à Bon sont terminés.

Tous les murs de soutènement amont et aval pour les deux trémies ouest et est sont bétonnés, à l'exception d'un élément de 20 m permettant le passage de la piste de chantier. Ce sont 330 m de murs qui ont été construits cette année.

Le consortium d'entreprises a également réalisé l'infrastructure routière dans la tranchée couverte et dans les deux trémies, ainsi que l'équipement du coffre de la chaussée par des batteries de câbles et divers collecteurs. La première couche de béton bitumineux a été posée sur l'entier du tracé avant l'hiver.

Les installations d'alimentation en eau par le réservoir de la commune d'Auvernier, situé dans l'enceinte du chantier, ont été remises en service le 28 novembre 2007, une nouvelle conduite en fonte ayant été placée sur la dalle de la tranchée couverte.

Un bassin de rétention ainsi qu'un séparateur d'huiles ont été construits à l'est de l'aménagement, système permettant la récupération des eaux de chaussée de la H10, avec possibilité de stockage des eaux polluées (lavage des parois de la tranchée, accident avec déversement d'hydrocarbures).

Dans le secteur est, la nouvelle liaison communale entre la Grand-Rue de Corcelles et la rue de la Cure est presque terminée; seules les deux dernières couches de revêtement en béton bitumineux restent à poser.

Les travaux de réaménagement des terrains sur la tranchée et aux abords des trémies ont également commencé par les remblayages derrière les murs, la construction d'un mur en gabions au sud de l'ouvrage permettant de limiter les emprises des remblayages, ainsi que la restitution des murs en raspietra bordant la rue à Bon.

Par ailleurs, des travaux de déplacement de conduites, de pose de la fibre optique entre le BAP et la centrale technique de l'ouvrage, de raccordement électrique pour l'alimentation générale de la tranchée, d'isolation et de peinture dans les deux locaux techniques ont été exécutés par des entreprises spécialisées.

Les autres dépenses imputées sur ce compte concernent le règlement des dernières factures concernant l'aménagement du double giratoire au carrefour de la Pharmacie, notre participation aux travaux de mise en séparatif à la rue de la Gare, les honoraires de mandataires, les achats de terrains, les indemnités, ainsi que les frais d'abornement, d'expertises et d'actes notariés.

Plusieurs lots d'équipements électromécaniques ont été adjugés en 2007; les travaux sur le site ne commenceront qu'au début de l'année prochaine.

Les recettes proviennent de la subvention fédérale, d'émoluments versés par les entreprises pour l'obtention de dossiers de soumission, de la vente de matériaux et de terrains ainsi que de la participation de la commune de Corcelles aux coûts supplémentaires engendrés par la construction d'une éventuelle future route de desserte sur la tranchée couverte.

Le Haut-du-Crêt –La Chaux-de-Fonds, 1^{ère} étape

La première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds, construite entre le Haut-du-Crêt et Les Eplatures, a été ouverte au trafic le 24 septembre 2007, soit 3 ans et demi après l'ouverture du premier chantier qui avait pour but prioritaire d'offrir un accès au centre technologique et scientifique NEODE dont la construction était programmée pour le printemps 2004.

La durée effective des travaux de cette première étape, sans l'aménagement paysager, prévu pour le printemps 2008, a été de 30 mois, déduction faite des pauses hivernales et jours d'intempéries. L'ensemble de cet aménagement a été organisé en cinq chantiers:

Chantier 1000: Passage inférieur des Menées (route et ouvrage d'art)

La construction de l'ouvrage a débuté en mars 2004. Le 1^{er} décembre, le bétonnage des dalles de couverture est terminé, le passage inférieur est ouvert provisoirement au trafic durant l'hiver 2004-2005.

En 2005, les travaux ont repris dans le courant du mois de mars par la construction de la galerie technique, destinée à recevoir l'ensemble des conduites SI. Ils se sont poursuivis par le démontage du pont provisoire CFF, le remblayage de l'ouvrage ainsi que par le déplacement de toutes les conduites SI et des autres services (chantier 2000).

Les principaux travaux couvrant l'ensemble de cette construction ont pris fin en août 2006, date de l'ouverture définitive du passage inférieur au trafic. Rappelons que la construction de cet ouvrage comprend un escalier d'accès au quai de la nouvelle halte CFF du Crêt-du-Loche inaugurée en août 2007.

Le collecteur principal de la H20, qui évacue les eaux claires dans le Bied du Loche après le passage par un déshuileur puis un bassin de décantation et de rétention, franchit le PI des Menées par un siphon. Afin d'en garantir le bon fonctionnement et d'en assurer son entretien, une chambre de contrôle a été construite sans le radier sur ce siphon en août 2007. Par ailleurs, le carrefour entre les routes des Menées et des Alisiers, situé au sud du PI, est encore en construction. Cet aménagement a été reporté dans l'attente du projet de la ville de La Chaux-de-Fonds pour une route de desserte liant le giratoire des Alisiers et la route des Menées. L'aménagement de ce carrefour sera achevé dans le courant du printemps 2008.

Chantier 2000: Déplacement des conduites SI aux Menées

Les conduites SIM SA et des autres services situées sur l'ancien tracé de la route des Menées ont été déplacées dans une galerie technique bétonnée contre le mur est du passage inférieur.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à ce déplacement, à l'installation de l'éclairage dans la galerie technique et à divers travaux de serrurerie.

Chantier 3000: Passage inférieur du Crêt-du-Loche

Le passage inférieur fait partie de la jonction complète du Crêt-du-Loche. Sa construction s'est terminée au début de mois d'octobre 2005.

La dépense imputée sur ce compte correspond à la fourniture et pose d'une clôture de protection sur les murs et parapets de l'ouvrage.

Chantier 4000: H20 et bretelle de raccordement, travaux routiers entre Le Haut-du-Crêt et Les Eplatures

Le nouveau tracé de la route principale H20 s'étend sur une longueur d'environ 2000 mètres, entre Le Haut-du-Crêt et le giratoire des Alisiers, ainsi nommé par la ville (anciennement Sur-les-Sentiers) et point d'accrochage de la seconde étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds. Ce tracé est complété d'une bretelle de raccordement communale, d'une longueur d'environ 500 mètres, reliant le giratoire précité à celui de La Combe-à-l'Ours situé au sud du pont des Eplatures.

Les travaux, débutés à mi-avril 2004, ont pris fin en septembre 2007, après une dernière demi-année réservée à la construction d'ouvrages secondaires tels que le bassin de décantation et de rétention au Crêt-du-Loche et la digue de protection contre le bruit située en bordure de la bretelle de raccordement. Ont également été réalisées durant cette période la pose du revêtement définitif sur l'ensemble du tracé, la remise en état des lieux et la pose de l'ensemble des équipements comprenant les glissières de sécurité, la signalisation et les clôtures.

Dépenses et recettes communes à l'ensemble de l'évitement, chantiers 1000 à 4000

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux travaux de génie civil, à la fourniture et à la mise en place des glissières de sécurité, à la signalisation verticale et horizontale, aux honoraires des mandataires, aux renchérissements, à des indemnités diverses liées à l'emprise du chantier ainsi qu'à divers émoluments.

Quant aux recettes, elles proviennent de la subvention fédérale et d'émoluments versés par les entreprises pour l'obtention de dossiers de soumission. Une participation financière pour l'élaboration des situations financières périodiques par le SPCH a été facturée à une entreprise adjudicataire.

Pont des Eplatures (chantier 5000)

Le pont des Eplatures datant de 1983 est un ouvrage en forme de parallélogramme formé de 4 travées biaisées d'une longueur totale de 141,60 m. et d'une largeur de 15,00 m. La ville de La Chaux-de-Fonds en est propriétaire.

L'élargissement de la chaussée à trois voies de circulation a été rendu nécessaire et réalisé dans le cadre de la 1^{ère} étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds. Cela a été fait en réduisant la largeur du trottoir ouest de 1,50 m. Dans les faits, la structure porteuse du tablier a été modifiée, le trottoir faisant partie de celle-ci.

Ces travaux très délicats ont été réalisés sur 3 travées durant l'année 2006. En 2007, il restait à entreprendre l'élargissement de la travée située au-dessus de la voie CFF. La ville de La Chaux-de-Fonds a profité pour procéder à l'assainissement de la voie de circulation "Est" ainsi qu'à son trottoir. Les mauvaises conditions météorologiques rencontrées en cours d'année n'ont pas permis l'achèvement des travaux en 2007.

En 2008, la ville de La Chaux-de-Fonds procédera à l'assainissement de la voie centrale pour terminer les travaux prévus sur cet ouvrage.

Les dépenses imputées sur ce compte comprennent les travaux de génie civil, les frais de laboratoires, les honoraires du bureau d'ingénieurs et divers émoluments.

S'agissant d'une route communale, les études et les travaux de ce secteur n'ont pas été subventionnés par la Confédération dans le cadre de l'aménagement de la 1^{ère} étape. Ils sont toutefois mis au bénéfice d'une contribution du Fonds des routes communales inscrite aux dépenses de ce compte.

Le Crêt-du-Loche – Giratoire du Grillon

Le réaménagement de l'ancien tracé de la route principale H20 sur le tronçon mentionné en titre est en cours d'étude. Il a pour but d'inciter les usagers sortant de La Chaux-de-Fonds d'emprunter le nouvel aménagement et de modérer le trafic par le choix d'un nouveau gabarit pour la chaussée ainsi que de permettre l'aménagement d'une piste réservée aux piétons et cycles.

La dépense imputée sur ce compte concerne les honoraires du mandataire pour la recherche du nouveau gabarit s'inscrivant avec la piste réservée dans le gabarit actuel de la route.

Brot-Dessous – Rochefort

Fretereules-est – Le Pré-du-Cloître

La correction routière a été achevée en août 2001. Elle comportait la reconstruction d'une nouvelle chaussée sur une distance d'environ 2 km ainsi que la construction de deux passages à faune.

La dépense imputée sur ce compte concerne la réfection d'un collecteur-drain au Pré-du-Cloître qui avait été posé lors des travaux de reconstruction et qui a, dans l'intervalle, subi des dégradations.

Le Long-Mur – La Nantillière ouest

Cet aménagement est un complément à la correction précitée. Il a permis de résoudre les problèmes de sécurité et de visibilité au carrefour de la route de Champ-du-Moulin.

La dépense imputée sur ce compte correspond aux honoraires de l'ingénieur mandaté pour le suivi des travaux forestiers.

Traversée du Pâquier, trottoir

La route cantonale traversait cette localité sans laisser d'espace propre à l'usage des piétons. Cette situation peu confortable a été modifiée par l'aménagement d'un trottoir en 1997.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent une acquisition de terrain et l'établissement d'actes notariés.

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge par ce compte concernent des frais d'exploitation d'immeubles acquis dans le cadre de ce crédit d'investissement, les honoraires pour les études des mesures de modération à prendre sur la route cantonale entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon, après l'ouverture au trafic de la première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds par la H20, des frais d'exploitation informatique, de développement de programmes et d'acquisition de matériel d'arpentage ainsi que des surcoûts liés à l'élargissement de la chaussée sur le pont des Eplatures. Ce dernier projet est détaillé ci-dessus.

Les recettes proviennent de ventes immobilières, d'encaissement d'une servitude et de la participation du Fonds des routes communales à l'élargissement de la chaussée du pont des Eplatures.

5.13.4. Décret du 3 février 1998 (aménagement et assainissement du pont de Thielle)

Un déplacement de la culée Neuchâtel a été observé depuis la mise en place d'un système de contrôle en 2006. Des études de stabilisation du massif devront être entreprises en 2008 pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Aucune dépense n'a été faite en 2007 sur ce compte. Seul l'amortissement figure sur le tableau SPCH 4.

5.13.5. Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Le crédit de 76.945.000 francs, dont 72.500.000 francs accordés par le décret du 21 mars 2001, 354.000 francs accordés par ACE du 5 février 2003, et 4.100.000 francs accordés par deux décrets du 2 novembre 2004, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 11^e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2007 sont portées sur le tableau SPCH 6. Les études et travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Présélections à Boveresse

L'aménagement des présélections sur la route principale H10, au droit de la route d'accès au village de Boveresse, a été réalisé en 2002.

Les dépenses sur ce compte correspondent à la modification de l'îlot central du carrefour de la présélection Est afin de faciliter le passage des camions de "longs bois" ainsi qu'à l'établissement d'actes notariés.

Evitement du Loche, études et reconnaissance

Les dépenses figurant sur ce compte correspondent à la location d'un local pour l'entreposage d'échantillons de sondages d'une campagne géologique.

Evitement de La Chaux-de-Fonds, 2^e étape

Le giratoire a été construit en 2006 dans le cadre de la 1^{ère} étape de l'évitement. Sont restés toutefois pour l'année 2007 la pose du revêtement définitif ainsi que divers travaux de remise en état et la mise en place de la signalisation définitive.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à la pose du revêtement, au réaménagement d'accès et de places privés, à la pose d'une clôture, aux plantations ainsi qu'à la signalisation horizontale et verticale.

La recette provient de la participation, par son propriétaire, à l'évacuation des matériaux lors de la construction de la station-service.

Itinéraire cyclable du Littoral

La dépense inscrite sur ce compte correspond à la participation aux travaux d'aménagement réalisés par la ville de Neuchâtel entre le Bain-des-Dames et le dépôt TN.

La Borcarderie – La Bonneville

La reconstruction de la route cantonale avec l'aménagement d'une piste cyclable en bordure nord, entre le carrefour de Poil-de-Ratte (route de Landeyeux) et celui de La Bonneville (route d'Engollon), a été réalisée en 2003.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent l'entretien des plantations, l'acquisition de terrains, divers frais de mensurations cadastrales et l'établissement d'actes notariés.

La Corbatière – L'Abbaye

La reconstruction de la route cantonale sur un nouveau tracé, entre La Corbatière et L'Abbaye, a été réalisée en 2002.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent l'acquisition de terrains et l'établissement d'actes notariés.

Quant à la recette, elle provient de la vente d'une partie d'un terrain, propriété du domaine public, à un particulier.

Fontaines – Cernier, chemin pour cyclistes et piétons, carrefour giratoire

La construction du chemin entre les deux villages ainsi que le remplacement du carrefour en T par le giratoire des Daverniers, à l'intersection de la route Fontaines-Cernier et de la route communale de Fontainemelon, ont été réalisés en 2005.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à la participation de l'Etat de Neuchâtel à la construction, par la commune de Cernier, d'un trottoir et d'un collecteur des eaux claires longeant la route cantonale, à des indemnités pour pertes de cultures ainsi qu'aux frais des mensurations cadastrales.

Quant à la recette, elle provient de la participation financière du syndicat intercommunal des eaux du Val-de-Ruz Est, le SEVRE, aux frais d'installations de chantier des travaux.

Bande cyclable à La Chaux-du-Milieu

Le projet réalisé en 2002 comportait la construction d'un chemin pour piétons et cycles et la mise au gabarit de la route cantonale entre le village de La Chaux-du-Milieu et du hameau qui lui est rattaché dit "La Forge", distant de 400 mètres.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux frais d'acquisition de terrains et d'établissement d'actes notariés.

Renouvellement équipement électromécanique, 1^{ère} étape

Les travaux de rénovation du système vidéo surveillant la H20, menés en parallèle avec ceux de l'A5, ont pu démarrer après que ces derniers eurent enfin reçu le feu vert de l'OFROU.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux travaux d'amélioration du système vidéo et de la ventilation ainsi qu'aux honoraires des mandataires.

Divers et imprévus

Les dépenses concernent des frais d'études d'ingénieurs, de travaux de génie civil et de relevés géométriques pour l'encorbellement de La Rançonnière et le pont de Biaufond. Elles ont été imputées transitoirement sur ce crédit avant l'ouverture et l'attribution des numéros de comptes d'investissement spécifiques à ces ouvrages reçus à fin 2007. Ces montants seront extournés en 2008 sur les comptes d'investissement respectifs.

H 10 – Pont sur Le Buttes à Fleurier

Les travaux d'assainissement de cet ouvrage ont débuté en mai 2006 pour se terminer en novembre de la même année. Les dépenses imputées sur ce compte en 2007 correspondent au décompte final effectué début 2007.

RC 169 – Tunnel du Châtelard aux Brenets

Les travaux principaux d'assainissement se sont terminés à la mi-décembre 2006. Des injections complémentaires de fissures dans les voûtes existantes ont été nécessaires au printemps 2007. Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux travaux d'injection de 2007 ainsi qu'aux factures de fin 2006 pas encore honorées.

RC 1003 – Pont sur Le Seyon (Scierie Debrot)

Les dépenses correspondent à la mise en place de glissières de sécurité intervenue en décembre 2006.

Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)

Le crédit de 6.300.000 francs, accordé par décret du 24 mars 2003, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'un complément à la 11^e étape.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2007 sont portées sur le tableau SPCH 7.

Peseux – Vauseyon, reconstruction de la demi-chaussée nord

Les travaux de l'ensemble de l'aménagement ont débuté le 6 juin 2006 pour se terminer le 29 septembre 2007.

Ils comportaient la reconstruction complète de la demi-chaussée nord avec son trottoir et la réfection partielle de la demi-chaussée sud avec son trottoir (la fondation de la demi-chaussée sud avait été refaite à neuf dans les années 1976-1977, lors de l'enlèvement des voies du tram).

L'emprise des travaux partait du giratoire de la Maison de Commune à Peseux et allait jusqu'au carrefour de Vauseyon à Neuchâtel d'une longueur effective de 1500 mètres.

Les communes de Peseux et Neuchâtel ont profité des travaux entrepris par le canton pour mettre en conformité leur PGEE en réalisant la séparation des eaux claires et des eaux usées. Les conduites des services industriels (eau potable – gaz – électricité) ont été soit remplacées ou soit assainies.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent les travaux de génie civil incombant à l'Etat, la participation à la pose de la nouvelle conduite d'évacuation d'eaux claires, la mise en place de la signalisation verticale et horizontale, les honoraires de mandataires et de diverses factures d'artisans.

Les recettes proviennent de la subvention fédérale et des participations des communes de Neuchâtel et Peseux à divers frais communs.

Giratoire du Château

L'ouverture du giratoire au trafic a eu lieu le 18 juin 2005. La dépense sur ce compte correspond à la redistribution d'une partie de la subvention fédérale allant pour les travaux de la reconstruction de la demi-chaussée au prorata des montants engagés.

PIP Peseux Centre

La dépense consentie sur ce compte correspond à des honoraires d'architectes pour l'établissement d'un avant-projet.

5.13.6. Décret du 30 mai 2007 (réfection et assainissement de l'encorbellement de La Raçonnière au Col-des-Roches)

Le crédit de 585.000 francs accordé par décret du 30 mai 2007 a permis d'assainir et de renforcer l'encorbellement de La Raçonnière, sur la route menant du Col-des-Roches aux Brenets. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2007 sont portées sur le tableau SPCH 8.

Cet ouvrage a été construit en 1954 puis transformé radicalement en 1968 suite à un important glissement de terrain ayant mis en péril sa sécurité. L'apparition de désordres importants au niveau du revêtement de la route cantonale a nécessité à fin 2006 un rétrécissement local de la chaussée. Ces mesures d'urgence mises en place, une étude de réfection et de renforcement a été confiée à un bureau d'ingénieurs.

Les travaux ont débuté en août 2007 et se sont terminés en décembre. L'intervention a consisté à démolir la partie de l'encorbellement en porte-à-faux côté Brenets et à la remplacer par un mur de soutènement reposant sur des pieux. La paroi rocheuse sous l'encorbellement a été purgée, puis stabilisée par la pose de clous passifs et de béton projeté. Les éléments en béton de l'ouvrage ont été ragrés ponctuellement et une étanchéité a été posée sur la partie supérieure. Quelques éléments de la structure ont été renforcés afin de répondre aux exigences des nouvelles normes en matière de trafic lourd. Afin de compléter la mise en conformité de l'ouvrage, les glissières de sécurité et les garde-corps ont été remplacés.

Les dépenses sur ce compte correspondent au coût des travaux de génie civil et aux frais d'honoraires des mandataires.

5.13.7. Décret du 26 juin 2007 d'un crédit de 1 million de francs pour le remplacement de la couche d'usure recouvrant la H10 entre Les Verrières et le Haut-de-la-Tour

Ce décret découle du crédit d'investissement de 5 millions de francs à solliciter accordé suite à la proposition du Conseil d'Etat du 2 mai 2007. Il a permis, durant l'été, au renouvellement de la couche d'usure d'une longueur de 4300 m pour une surface de 37.029 m². Ceci au moyen de 3852 t d'AC 11S, épaisseur 40 mm, enrichis aux polymères après fraisage (tableau SPCH 9).

5.13.8. Récapitulation des crédits d'investissement pour les routes cantonales et comparaison des dépenses nettes avec les montants budgétés

Les dépenses nettes effectuées pour la restauration et l'aménagement des routes cantonales dans le cadre des crédits d'investissement octroyés par le Grand Conseil sont résumées et comparées dans le tableau SPCH 10 avec les montants budgétés.

L'investissement net effectif de 9.146.000 francs est au-dessous des dépenses budgétées. Cela concerne particulièrement le crédit routier de la 10^e étape.

Dans ce crédit, l'évitement de La Chaux-de-Fonds 1^{ère} étape étant considéré par l'OFROU comme un projet de petite ou moyenne envergure, le décompte final a dû être transmis à l'office avant la fin de l'année. Il n'entrait plus, alors, dans le cadre d'un projet soumis à subventionnement à l'entrée en vigueur de la RPT, le 1^{er} janvier 2008, selon un courrier reçu de l'OFROU en juillet 2007.

Les recettes ont été plus importantes que budgétées puisque 20% des subventions sont retenus par l'OFROU en cours d'exécution et versés à l'acceptation du décompte final.

**Décrets des 24 mars 1986 et 24 mars 1992 (Tunnel sous La Vue-des-Alpes)
Situation des comptes n° 4051.1000001 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 1

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Subventions fédérales en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.
Tunnels sous La Vue-des-Alpes							
1. Etude et direction des travaux	12'931'748.00	13'521'370.80	0.00			0.00	13'521'370.80
2. Travaux	82'286'453.00	80'193'952.20	0.00			0.00	80'193'952.20
3. Acquisitions de terrains et divers	3'640'848.00	922'970.30	33'649.00			33'649.00	956'619.30
	98'859'049.00	94'638'293.30	33'649.00	0.00	0.00	33'649.00	94'671'942.30
						Amortissement au 31 décembre 2006	94'426'405.65
						Amortissement 2007	83'797.00
						Amortissement au 31 décembre 2007	94'510'202.65

1) y compris l'indexation sur travaux pour les périodes 1986-1988, 1989-1990 et 1991-1992

**Décret du 4 octobre 1988 (9^e étape)
Situation des comptes n° 4051.1000002 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 2

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Subventions fédérales en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.
Traversée des Verrières	1'914'201.00	1'064'120.45	6'900.00		1'820.00	5'080.00	1'069'200.45
Gorges du Seyon, 1ère étape	21'136'689.00	20'752'756.00				0.00	20'752'756.00
Boudevilliers - Fontaines	1'893'256.00	2'737'665.90				0.00	2'737'665.90
Virage et carrefour de Bottes, Bottes - Boudevilliers	3'147'858.00	1'912'483.75				0.00	1'912'483.75
Traversée de Sagne-Crêt	341'988.00	776'313.95				0.00	776'313.95
Trottoir et chaussée Pré de Sauges - Saint-Aubin	2'032'669.00	1'217'454.45				0.00	1'217'454.45
Piste cyclable St-Sulpice - Fleurier	233'956.00	117'590.80				0.00	117'590.80
P.I. à piétons La Jaluse, Le Locle	943'935.00	1'026'577.60				0.00	1'026'577.60
Trottoir aux Hauts-Geneveys	605'890.00	960'840.10				0.00	960'840.10
Chemin pour piétons Cernier - Chézard	513'504.00	610'948.55				0.00	610'948.55
Itinéraire pour cyclistes, Petit-Cortailod - Cescole	1'273'421.00	1'559'715.30				0.00	1'559'715.30
Trottoirs au centre de Fontaines	253'193.00	219'050.90				0.00	219'050.90
P.I. à piétons et trottoir à La Maigroge, Saint-Blaise	1'859'716.00	1'405'105.00				0.00	1'405'105.00
Trottoirs à Coffrane et reconstr. de la chaussée	3'935'911.00	3'737'749.95				0.00	3'737'749.95
Brot-Dessous - Rochefort	3'118'001.00	5'589'169.20				0.00	5'589'169.20
Divers et imprévus	3'923'235.00	1'476'820.56	56'183.80			56'183.80	1'533'004.36
	47'127'423.00	45'164'362.46	63'083.80	0.00	1'820.00	61'263.80	45'225'626.26
							Amortissement au 31 décembre 2006
							36'487'110.20
							Amortissement 2007
							2'268'706.00
							Amortissement au 31 décembre 2007
							38'755'816.20

1) y compris les indexations sur
travaux entre 1988 et 1993

**Décrets des 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10^e étape)
Situation des comptes n° 4051.1000003 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 3

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Subventions fédérales en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.	
Brot-Dessous - Rochefort (suite)	5'096'920.00	3'599'513.10	34'738.05			34'738.05	3'634'251.15	
Evitement de Corcelles	24'759'890.00	18'080'475.90	13'164'572.45	6'151'805.00	1'062'988.80	5'949'778.65	24'030'254.55	
Carrefour giratoire de Peseux	2'590'300.00	502'106.60				0.00	502'106.60	
Traversée de Peseux, études et reconnaissances	561'130.00	395'348.20				0.00	395'348.20	
Traversée du Locle, études	555'790.00	577'640.95				0.00	577'640.95	
Le Locle - Haut-du-Crêt, élargissement et aménagement cyclable	744'930.00	294'579.35				0.00	294'579.35	
Evitement de La Chaux-de-Fonds, études	401'330.00	1'589'741.40				0.00	1'589'741.40	
Haut-du-Crêt - La Chaux-de-Fonds, 1ère étape	18'184'220.00	18'732'039.75	5'869'810.40	5'314'859.00	90'400.15	464'551.25	19'196'591.00	
Carrefour des Trois Chênes, Pierrabot	528'290.00	215'463.55				0.00	215'463.55	
Traversée du Pâquier, trottoir	502'930.00	740'977.70	3'988.15			3'988.15	744'965.85	
Enges - collège, chemin pour piétons et cyclistes	1'252'060.00	668'082.00				0.00	668'082.00	
Les Ancédants, PI piétons et cyclistes	1'549'600.00	988'953.90				0.00	988'953.90	
Viaduc du Crêt-de-l'Anneau, gros entretien	595'600.00	696'793.35				0.00	696'793.35	
Tunnel de La Clusette, gros entretien, 1ère étape	1'631'450.00	1'064'675.60				0.00	1'064'675.60	
Revêtement des routes cantonales, renouvellement	1'846'530.00	1'982'247.55				0.00	1'982'247.55	
Divers et imprévus	3'236'340.00	-122'709.85	977'029.90		1'445'244.00	-468'214.10	-590'923.95	
1) y compris les indexations sur travaux entre 1995 et 2002	64'037'310.00	50'005'929.05	20'050'138.95	11'466'664.00	2'598'632.95	5'984'842.00	55'990'771.05	
							Amortissement au 31 décembre 2006	23'485'984.10
							Amortissement 2007	3'983'958.00
							Amortissement au 31 décembre 2007	27'469'942.10

**Décret du 3 février 1998 (pont de Thielle)
Situation des comptes n°4051.1000200 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 4

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Subventions fédérales en 2007 Fr.	Part du canton BE en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.
Aménagement et assainissement du pont de Thielle	1'400'000.00	1'309'340.50					0.00	1'309'340.50
				Amortissement au 31 décembre 2006				1'061'558.00
				Amortissement 2007				130'934.00
				Amortissement au 31 décembre 2007				1'192'492.00

**Décret du 22 mars 2000 (Ventilation et sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes)
Situation des comptes n° 4051.1000402 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 5

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Subventions fédérales en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.
Modification de la ventilation et amélioration de la sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes	4'495'000.00	4'180'966.88	125'236.55			125'236.55	4'306'203.43
Amortissement au 31 décembre 2006							2'653'006.00
Amortissement 2007							418'097.00
Amortissement au 31 décembre 2007							3'071'103.00

1) y compris crédits complémentaires accordés par ACE
du 16.08.1999 et du 06.12.2000

**Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (11^e étape)
Situation des comptes n° 4051.1000241 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 6

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Subventions fédérales en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.
Tunnel du bois des Rutelins	3'900'000.00	33'425.40				0.00	33'425.40
Présélections à Boveresse	530'000.00	817'192.10	12'935.15			12'935.15	830'127.25
Le Long Mur - La Nantillière, 1ère étape	600'000.00	342'270.05				0.00	342'270.05
Evitement de Rochefort	8'800'000.00	48'618.40				0.00	48'618.40
Traversée de Peseux, études et reconnaissances	300'000.00	22'347.80				0.00	22'347.80
Evitement du Locle, études et reconnaissances	1'000'000.00	145'973.60	2'640.00			2'640.00	148'613.60
Evitement de La Chau-de-Fonds, 2ème étape	39'200'000.00	2'759'387.65	525'012.85		6'246.20	518'766.65	3'278'154.30
Piste cyclable des Gorges du Seyon, complément	1'200'000.00	0.00				0.00	0.00
Itinéraire cyclable du Littoral	1'250'000.00	511'532.40	43'389.10			43'389.10	554'921.50
Aménagement du carrefour de Combamare à Gorgier	250'000.00	203'693.10				0.00	203'693.10
La Borcarderie - Bonneville	1'100'000.00	1'254'254.00	4'157.30			4'157.30	1'258'411.30
Marin - Wavre, chemin pour cycles et piétons	250'000.00	240'056.35				0.00	240'056.35
La Corbatière - L'Abbaye	1'500'000.00	1'354'673.00	21'537.00		123.75	21'413.25	1'376'086.25
Reconstruction Bois-du-Pâquier à Cernier, 2ème étape	400'000.00	359'960.70				0.00	359'960.70
Fontaines - Cernier, chemin pour cycles et piétons	940'000.00	1'362'725.75	41'217.25		33'109.60	8'107.65	1'370'833.40
Bande cyclable à La Chau-du-Milieu	300'000.00	273'972.40	13'617.25			13'617.25	287'589.65
Renouvellement équipement électromécanique, 1ère étape	1'240'000.00	-51'723.90	122'488.65		-200'000.00	322'488.65	270'764.75
Pont sur le Seyon à Valangin, assainissement, complément	400'000.00	540'488.45				0.00	540'488.45
Tunnels de Noirvaux et des Sagnettes, gabarits agrandis	100'000.00	138'943.25				0.00	138'943.25
Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement	1'500'000.00	2'072'035.65				0.00	2'072'035.65
Tronçons dépourvus de couche de surface	2'000'000.00	855'849.30				0.00	855'849.30
Renouvellement et renforcement de chaussées	2'000'000.00	3'184'129.30				0.00	3'184'129.30
Ouvrages paraphones, études	300'000.00	0.00				0.00	0.00
Divers et imprévus	3'540'000.00	69'021.55	126'812.05			126'812.05	195'833.60
Aménagement du dépôt de Saint-Aubin	345'000.00	340'590.80				0.00	340'590.80
Pont sur le Buttes, Fleurier	750'000.00	735'936.10	143'254.55			143'254.55	879'190.65
Tunnel du Châtelard, Les Brenets	500'000.00	888'916.15	231'746.50			231'746.50	1'120'662.65
Pont sur la Vivier, Cortailod	200'000.00	239'552.65				0.00	239'552.65
Pont sur le Seyon, scierie Debrot	750'000.00	969'047.30	9'271.45			9'271.45	978'318.75
Les Ponts-de-Martel - Petit-Martel	1'800'000.00	6'674.10				0.00	6'674.10
	76'945'000.00	19'719'543.40	1'298'079.10	0.00	-160'520.45	1'458'599.55	21'178'142.95
							4'890'459.00
							1'971'954.00
							6'862'413.00

1) y compris crédit complémentaire accordé par ACE du 05.02.2003 pour aménagement du dépôt de St-Aubin

Amortissement au 31 décembre 2006

Amortissement 2007

Amortissement au 31 décembre 2007

**Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)
Situation des comptes n°4051.1000565 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 7

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Subventions fédérales en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.
Bas de Rosières - La Clusette, renouvellement du tapis	900'000.00	764'689.80				0.00	764'689.80
Peseux - Vauseyon, reconstruction 1/2 chaussée nord	2'800'000.00	1'623'303.90	3'014'774.80	1'855'000.00	21'470.95	1'138'303.85	2'761'607.75
PIP place de la Fontaines à Peseux	1'000'000.00	59'878.95	8'986.75			8'986.75	68'865.70
Carrefour-giratoire de la rue du Château, Peseux	600'000.00	264'941.95		-335'607.00		335'607.00	600'548.95
Réfection de la chaussée des voies montantes dans les Gorges du Seyon	500'000.00	426'262.40				0.00	426'262.40
Divers et imprévus	500'000.00	14'669.10				0.00	14'669.10
	6'300'000.00	3'153'746.10	3'023'761.55	1'519'393.00	21'470.95	1'482'897.60	4'636'643.70
							Amortissement au 31 décembre 2006 826'082.00
							Amortissement 2007 315'374.00
							Amortissement au 31 décembre 2007 1'141'456.00

**Décret du 30 mai 2007 (Encorbellement de La Rançonnière)
Situation des comptes n° 4051.1000749 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 8

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.
Encorbellement de La Rançonnière	585'000.00	159'348.60		159'348.60	159'348.60
			Amortissement 2007		0.00

**Décret du 26 juin 2007 (Tapis Les Verrières - Haut-de-la-Tour)
Situation des comptes n° 4051.1000752 au 31 décembre 2007**

Tabl SPCH 9

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses totales brutes en 2007 Fr.	Recettes diverses en 2007 Fr.	Dépenses nettes totales en 2007 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2007 Fr.
H10, remplacement de la couche d'usure entre Les Verrières et le Haut-de-la-Tour	1'000'000.00	997'216.35		997'216.35	997'216.35
Amortissement 2007					0.00

Récapitulation des crédits d'investissement des routes cantonales en 2007
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés

Tabl SPCH 10

Date du décret	Titre	Montant en milliers de francs						Ecart
		Coûts effectifs			Coûts budgétés			
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	
24.03.1986	La Vue-des-Alpes	34	0	34	0	0	0	34
04.10.1988	9 ^e étape	63	2	61	0	0	0	61
28.03.1995	10 ^e étape	20'050	14'065	5'985	21'490	10'870	10'620	-4'635
03.02.1998	Pont de Thielle	0	0	0	0	0	0	0
22.03.2000	Ventilation et sécurité des tunnels de la VDA	125	0	125	0	0	0	125
04.10.2000	11 ^e étape	1'298	-161	1'459	850	0	850	609
29.01.2003	Trois tronçons routiers	3'024	1'541	1'483	2'280	1'500	780	703
30.05.2007	Encorbellement de La Rançonnière	159	0	159	500	0	500	-341
26.06.2007	Tapis Les Verrières - Haut-de-la-Tour	997	0	997	1'000	0	1'000	-3
Totaux		24'594	15'447	9'146	26'120	12'370	12'250	-3'104

5.14. Construction de la Route nationale 5

5.14.1. Généralités

L'année 2007 a été celle de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Et l'office de construction de la route nationale 5 a été touché de plein fouet par cette nouvelle disposition, puisque l'A5 sera entièrement propriété de la Confédération dès le 1^{er} janvier 2008.

Il s'est donc agi, tout au long de l'année, de préparer le transfert des archives concernant tant les projets que les travaux de construction de l'A5, entre les années 60 et les années 90. Ont été transmises, pour l'instant, les sections 4 (Areuse-Serrières), 6 (Traversée de Neuchâtel en tunnels) et 7 (Monruz-St-Blaise). Les archives relatives aux sections 3, encore inachevée, et 8, dont les travaux UPlaNS viennent de se terminer pour l'essentiel, ne seront transférées qu'une fois les dossiers bouclés.

Par ailleurs, pour que l'A5 appartienne réellement à la Confédération, les terrains sur lesquels elle est construite, aujourd'hui cadastrés en Domaine Public (DP) cantonal, doivent être transférés en domaine privé pour être cédés à la Confédération. Un gros travail de définition du périmètre de propriété de l'A5 a donc été fourni dans le but de préparer ce transfert "matériel". Ce travail se couple à la définition du périmètre d'entretien de l'A5 qui, lui, définit quels sont les installations, infrastructures et autres aménagements qui seront entretenus aux frais de la route nationale.

Enfin, la mise en place du CNERN (Centre Neuchâtelois d'Entretien des Routes Nationales) a absorbé beaucoup de ressources, puisqu'il s'agissait non seulement de créer de toutes pièces une entité para-étatique indépendante du service des ponts et chaussées, mais aussi d'élaborer une offre de prestations à l'intention de l'OFROU, qui constitue aujourd'hui la base de rémunération du CNERN pour les prestations d'entretien et d'exploitation de l'A5.

5.14.2. Frontière vaudoise-Areuse (section 3)

Il n'y a pas eu de nouveaux projets approuvés.

Quant aux travaux, les activités baissent mais restent néanmoins conséquentes:

- reconstruction de la RC5 entre Boudry et Areuse, ainsi que dans les hauts de Boudry, incluant la restitution de la route communale Boudry-Cortailod,
- plantations paysagères et environnementales en divers endroits, essentiellement le long du tracé autoroutier,
- réfection des chemins AF dans le cadre du SAF de Bevaix-Cortailod,
- enlèvement du ruban transporteur et démontage de la zone de gestion des matériaux d'excavation au sud de Bevaix; mise à ciel ouvert du ruisseau des Marais et démontage de la piste d'accès,
- diverses remises en état de terrains restitués/à restituer aux exploitants.

5.14.3. Tunnel de Serrières (section 4)

L'étude alternative menée en 2006, qui avait pour but de déterminer si la construction du tunnel était indispensable ou si celui-ci pouvait être remplacé par un train de mesures d'incitation et de gestion de la mobilité, a abouti et montré que même si des modes de transports alternatifs étaient massivement mis en œuvre, pour un coût avoisinant les 280 millions de francs, le report maximal de transport individuel en d'autres modes de transports ne dépasserait pas les 20%.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat a pris la décision d'autoriser le début des travaux de construction du tunnel de Serrières, subordonnant néanmoins cette décision à la constitution d'un rapport d'information à l'intention du Grand Conseil, qui lui a été soumis à la session de décembre. Ce rapport, couplé à celui d'une demande pour un crédit d'études de 4 millions de francs pour le projet H20 dans les Montagnes neuchâteloises, a été accepté en décembre, libérant définitivement la voie à la réalisation du tunnel de Serrières.

Parallèlement, les études relatives à l'affinement du projet et à l'établissement des dossiers d'appel d'offres ont suivi leur cours.

5.14.4. Projet UPIaNS T64.4: Areuse – Serrières (rénovation section 4)

Le concept global de rénovation de cette section, déjà soumis dans le courant de l'année 2006, a été retourné par l'OFROU, avec demande d'en établir une version minimale. Cette révision consistait à ne planifier que les travaux indispensables au maintien des ouvrages et des chaussées en état fonctionnel jusqu'en 2025. Il était demandé de n'envisager aucune amélioration d'aucune sorte lors de cette réflexion. Le dossier révisé a été déposé dans le courant du mois de septembre, mais n'a pas reçu d'approbation avant la fin de l'année.

5.14.5. Projet UPIaNS T68.8 : St-Blaise-La Neuveville est (section 8 + tronçon bernois)

Tronçon Cornaux – La Neuveville est

Les travaux commencés en mars 2006 se sont achevés début novembre 2007, avec une interruption de travaux entre novembre 2006 et mars 2007. L'entier des travaux prévus sur la chaussée autoroutière est terminé. Il reste néanmoins quelques interventions hors tracé autoroutier à exécuter au printemps 2008.

Deux faits méritent néanmoins d'être mentionnés:

- la zone comportant des ondulations résultant d'un défaut de pose du revêtement drainant sur les voies Bienne a été corrigée à la suite des travaux de pose du tapis sur les voies Lausanne,
- le 30 juillet, un camion appartenant à l'entreprise de marquage routier a pris feu, pour une cause encore indéterminée, sous le PS des Sauges, au Landeron, occasionnant quelques dégâts au pont, qui devront être réfectionnés dans le courant de l'année 2008.

Tronçon St-Blaise – Cornaux

Ce tronçon a été mis en soumission en juin 2007. Mais avant que les soumissionnaires aient pu rendre leurs offres, l'OFROU, n'ayant pas suffisamment de ressources financières pour lancer ces travaux au printemps 2008, a décidé de les reporter à plus tard et a ordonné au canton d'annuler les procédures en cours.

Cette décision a conduit plusieurs entreprises/groupements d'entreprises à faire recours. L'issue de ces recours n'était pas connue à fin 2007.

5.14.6. Dépenses et recettes consécutives aux projets et à la direction des travaux gérés par l'ORN5 et ses mandataires (sections 3, 4, 6, 7 et 8)

Désignation	Dépenses Fr.	Recettes y compris subvention fédérale Fr.	Dépenses nettes en 2007 Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	4.447.814,40	3.965.099,58	482.714,82
4. Areuse - Serrières Travaux complémentaires	556.696,10	492.692,57	64.003,53
6. Traversée de Neuchâtel	25.574,90	22.505,91	3.068,99
7. Neuchâtel est - St-Blaise	8.646,—	83.669,39	-75.023,39
8. St-Blaise -frontière bernoise Travaux complémentaires	899.818,80	732.947,07	166.871,73
Total N5A¹⁾	5.938.550,20	5.296.914,52	641.635,68
N5U²⁾			
8. Neuchâtel-est-frontiere bernoise	4.125.153,50	3.792.250,45	332.903,05
Total N5A + N5U	10.063.703,70	9.089.164,97	974.538,73

¹⁾ N5A : aménagements dans le cadre d'élargissements

²⁾ N5U : réfections sur le tracé actuel, gros entretien

Ce tableau contient les frais de personnel des services cantonaux (y compris frais généraux), des bureaux d'études et de laboratoires.

5.14.7. Acquisitions de terrains (sections 3, 6, 7 et 8)

Pour 2007, les dépenses et recettes consécutives aux achats et ventes de terrains, d'immeubles, et aux versements d'indemnités (comptes 200) s'établissent de la manière suivante:

Désignation section	Dépenses Fr.	Recettes y compris subvention fédérale Fr.	Dépenses nettes en 2007 Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	525.629,50	-366.484,54	892.114,04
6. Traversée de Neuchâtel	92.720,00	81.593,60	11.126,40
7. Neuchâtel est - St-Blaise	-30.514,65	40.523,60	-71.038,25
8. St-Blaise – Front. BE	130.232,95	114.605,—	15.627,95
Total	718.067,80	-129.762,34	847.830,14

5.14.8. Programme

Le tableau ci-après montre l'évolution globale des budgets et des comptes pour A5 construction (N5A).

(études et travaux en 100% en millions de francs)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
planifié selon le programme à long terme	107,4 ¹⁾	107,0 ²⁾	103,2 ³⁾	125,0 ⁴⁾	81,6 ⁴⁾	37,4 ⁴⁾	30,5 ⁴⁾
planifié selon tabelles évolutives OFROU					80,6 ⁵⁾	46,1 ⁵⁾	25,7 ⁵⁾
demandé par l'ORN5 à la fin de l'année précédente	156,5	119,0	125,9	124,9	81,6	39,7	25,5
budgeté par l'OFROU à la fin de l'année précédente	144,5	106,0	103,2	124,9	80,6	41,7	25,5
dépense effective en fin d'année et admise par l'OFROU	155,7	137,4	136,6	128,3	74,6	34,5	24,1
différence entre dépenses et budgets	11,2	31,4	33,4	3,4	- 6,0	-7,2	1,4

1) Planifié selon le 6^e programme à long terme adopté par le Conseil fédéral le 24 novembre 1999.

2) Selon programme OFROU du 16.08.01 (6^e programme remanié, var. 2001.103)

3) Selon programme OFROU du 11.07.02 (7^e programme remanié, var. 2002.103)

4) Selon programme OFROU du 19.09.04 (7^e programme remanié, var. 2004.306)

5) Selon tabelle OFROU du 24.08.05

En ce qui concerne le gros entretien (N5U), une tabelle similaire ne se justifie pas. En effet, les travaux UPlANS ont véritablement débuté en 2006 et, au 1^{er} janvier 2008, l'OFROU prendra à sa charge le 100% du coût des études et des travaux, à l'exception de quelques petits travaux budgetés en 2007 et reportés en 2008.

Le tableau suivant indique les dépenses effectives 2007 concernant la construction de l'A5 et le tronçon UPlANS entre Cornaux et La Neuveville.

Mouvement des comptes extraordinaires de l'A5 au cours de l'exercice 2007

Tabl SPCH 11

Prestations	Dép. totales br. en 2007	Subvention Conféd.	Autres recettes	Dépenses nettes
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Projet et direction des travaux	6'119'286.25	5'531'467.08	-53'699.23	641'518.40
2. Acquisitions d'immeubles	1'727'106.20	1'592'662.59	-851'086.87	985'530.48
3. Travaux :				
Frontière VD - Areuse				
Travaux routiers et d'adaptations	6'691'704.20	6'139'870.97	6'788.51	545'044.73
Ouvrages d'art	24'774.50	21'801.56	0.00	2'972.94
Tunnels	50'244.50	44'215.16	0.00	6'029.34
Equipements électromécaniques	1'429'787.24	1'258'212.71	1'500.00	170'074.53
Centre d'exploitation de Boudry	54'352.00	47'829.76	0.00	6'522.24
Fouilles archéologiques	680'571.85	598'903.23	0.00	81'668.62
Banque de données routières	19'930.20	17'538.58	0.00	2'391.62
Areuse - Serrières				
Travaux routiers et d'adaptations	284'869.95	0.00	0.00	284'869.95
Equipements électromécaniques	3'821.95	75'055.51	0.00	-71'233.56
Traversée de Neuchâtel				
Travaux routiers et d'adaptations	285'421.90	0.00	0.00	285'421.90
Equipements électromécaniques	198'562.80	174'735.26	0.00	23'827.54
Neuchâtel - St-Blaise				
Equipements électromécaniques	63'996.75	82'712.39	0.00	-18'715.64
Fouilles archéologiques	1'796'571.75	1'580'983.14	0.00	215'588.61
St-Blaise - Frontière bernoise				
Travaux routiers et d'adaptations	714'491.30	629'400.90	0.00	85'090.40
Fouilles archéologiques	480'540.00	422'875.20	0.00	57'664.80
Mesures de protection, environ.	0.00	34'660.21	0.00	-34'660.21
Sous-total travaux	12'779'640.89	11'128'794.57	8'288.51	1'642'557.81
Total	20'626'033.34	18'252'924.25	-896'497.60	3'269'606.69
Garanties dues	1'174'844.30	1'033'863.00	233'630.50	-92'649.20
Transactions terrains, soldes dus	351'120.70	308'986.20	76'998.10	-34'863.60
Transitoires	1'933'487.70	1'696'040.80	1'282'928.30	-1'045'481.40
Total général	24'085'486.04	21'291'814.25	697'059.30	2'096'612.49

5.15. Gros entretien A5

5.15.1. Section 64: Frontière vaudoise – Neuchâtel

Mesure 04-119 - Modernisation des radios OUC

Travaux sous la responsabilité de la SELM, mise à disposition du personnel et engins.

Mesure 03-106 - Contrôle périodique des ouvrages d'art

Soutien logistique de la division IV.

Mesure 07-144 - Travaux d'assainissement de la jonction de Colombier

Signalisation pour travaux d'assainissement et pose de joints.

Mesure 07-142 - Remplacement batteries onduleurs

Travaux sous la responsabilité de la SELM, mise à disposition du personnel et engins.

Secteur frontière vaudoise – Areuse

Intervention sur les installations dans le cadre de travaux de garantie.

Secteur Serrières – St-Blaise

Adaptation de la signalisation des issues de secours aux nouvelles normes.

UPlaN

Secteur Areuse – Serrières

Relevés et inspections dans le cadre de l'établissement du concept global pour le futur tronçon.

Ponts et murs

Banque de données des ouvrages d'art "KUBA-DB"

La KUBA-DB est une banque de données des ouvrages d'art développée sur mandat de l'OFROU et imposée à tous les cantons pour la gestion des ouvrages des routes nationales.

Durant l'exercice écoulé, le canton de Neuchâtel a poursuivi la mise à jour et les corrections demandées par la Confédération.

Suite à la réforme de la péréquation financière (RPT) dont l'entrée en vigueur est effective au 1^e janvier 2008, un effort soutenu a été nécessaire en 2007. Les tunnels devront être introduits dans le courant du premier trimestre 2008.

Surveillance et entretien des ouvrages d'art

Sur notre réseau routier, le contrôle systématique des ponts (altimétrie, planimétrie), est effectué en principe tous les cinq ans. Certains ouvrages bénéficient d'une fréquence de contrôle plus élevée en raison de mouvements significatifs relevés ces dernières années.

Les ouvrages contrôlés en 2007 sont: PS du Collège de Colombier, PS RC et TN Colombier, Pont CFF à Champ-Coco, Passerelle pour piétons du Nid-du-Crô, Passage inférieur de la Jonction de Thielle, Passage supérieur du Nid-du-Crô Est et Passage supérieur du Nid-du-Crô ouest.

5.15.2. Section 68: Neuchâtel est – Frontière bernoise

Mesures d'entretien concernant la gestion

Banque des données routières STRADA-DB; exploitation

Avec la mise en service du tronçon de la H20 (Jonction du Haut-du-Crêt – Giratoire des Alisiers à La Chaux-de-Fonds) en septembre 2007, de nombreuses données ont été modifiées, complétées ou sont encore en préparation, pour les secteurs suivants:

- H20 Haut-du-Crêt – Giratoire de Alisiers construction neuve, nouveau tracé
- H20 Jonction du Haut-du-Crêt construction neuve, sur tracé H20
- 1320 Haut-du-Crêt – Giratoire du Bas-du-Reymond ancien tracé H20

La fin des travaux, en octobre 2006, du tronçon de la H10 allant des giratoires de La Pharmacie, à Corcelles, aux giratoires du Seyon, à Neuchâtel/Vauseyon, nécessite aussi l'adaptation des données, sur les secteurs suivants:

- H10 Giratoires de La Pharmacie – Giratoire de La Maison de Commune de Peseux: Création d'un marchepied au nord et changement de revêtement
- H10 Giratoire de La Maison de Commune de Peseux – Giratoires du Seyon: Reconstruction de la voie nord et changement de revêtement de la voie sud avec création de cinq giratoires

Dans le cadre des travaux liés à la construction de l'A5, un ultime tronçon de route cantonale 5, Perreux – Boudry, proche de l'autoroute et du centre d'entretien (CEB), a été pratiquement terminé en décembre 2007. Ainsi, les données y relatives sont aussi en cours d'adaptation pour le secteur suivant:

- 5 Giratoire de Perreux – Giratoire des Tilles: Reconstruction de la route, avec 2 giratoires et démolition d'un passage supérieur

Tous les autres travaux d'entretien routier font aussi l'objet de modifications des données. En général, cela concerne plutôt la structure des couches de revêtements, mais aussi les profils géométriques lorsque des élargissements sont réalisés.

Banque des données de la signalisation verticale, ROUTISIGN

A fin 2002 a été acquise et mise en place une base de données pour la signalisation routière verticale, développée par une société française. Actuellement, environ 6100 signaux de police et directionnels sur 350 km de routes cantonales composent cette banque de données. De plus, en 2007, quelque 150 panneaux ont fait l'objet de renouvellement et ont dû être par conséquent modifiés dans la banque de données.

Base des données des accidents de la circulation et application métier Accidents de MISTRA

La réalisation du programme de saisie des données de l'application métier Accidents (FA VU) est presque achevée. Dans cette attente, la police cantonale poursuivra encore en 2008 la saisie et la gestion initiale des données accidents dans la base de données accidents (système ASIT/PTV). La partie non confidentielle de ces données est exportée une fois l'an au moins dans la base de données fédérale de l'OFS et dans la base de données propre SPCH.

Cette base de données accidents (système ASIT/PTV) avait été mise en fonction dès 1992, avec l'appui financier de l'OFROU qui avait aussi soutenu 3 étapes de projet pour l'étude et le développement d'une application-pilote STRADA-Accidents. Le 3 décembre 2007, l'OFROU a approuvé le décompte final de cette dernière mesure, ce qui clôt définitivement ces projets.

Gros entretien

Secteur Serrières – St-Blaise

Adaptation de la signalisation des issues de secours aux nouvelles normes.

UPlaNS

Secteur St-Blaise – frontière bernoise – La Neuveville est

Signalisation dans le cadre des travaux entre Cornaux et La Neuveville est.

Ponts et murs

Surveillance et entretien des ouvrages d'art

Sur notre réseau routier, le contrôle systématique des ponts (altimétrie, planimétrie), est effectué en principe tous les cinq ans. Certains ouvrages bénéficient d'une fréquence de contrôle plus élevée en raison de mouvements significatifs relevés ces dernières années.

Les ouvrages contrôlés en 2007 sont: Tranchée des Falaises Ouest, Tranchée des Falaises Est, Tranchée de Monruz, Tranchées des Favarges, Tranchée de Champréveyres, Tranchée d'Hauterive, Tranchée des Rouges-Terres.

5.15.3. Benchmarking

Le "Benchmarking" consiste à analyser et à comparer les coûts de toutes les prestations fournies dans le domaine d'exploitation des routes nationales sur le plan suisse. Suite à l'ouverture des derniers tronçons de l'A5 en octobre 2005, de Vaumarcus à Areuse, la majeure partie des données des activités d'entretien ont été préparées par les mandataires de la construction. Avec l'appui et l'accord de l'OFROU, ces données ont été préparées et introduites dans une base de données SIT. Ce travail, commencé en 2006, a été terminé en 2007. Ainsi, les données des catalogues des activités du Benchmarking pour ce tronçon ont été finalisées et seront transmises à l'OFROU au début 2008. Enfin, un concept informatique a été étudié et élaboré pour déterminer facilement et rigoureusement les quantités réellement exécutées au fil des mois. Elles sont associées au temps de travail correspondant, afin d'en déterminer les coûts d'exploitation annuelle. Ce concept est actuellement soumis à l'OFROU qui, en cas d'acceptation, décidera alors de son financement pour sa mise en exploitation.

5.16. Renouvellement de l'équipement relevant des crédits d'investissement

Le renouvellement de l'équipement réalisé dans le cadre des crédits d'investissement relevant de la compétence du Conseil d'Etat concerne les véhicules et machines dont la valeur d'achat dépasse 100.000 francs.

Pour 2007 aucun crédit ne nous a été accordé pour le renouvellement des équipements.

5.17. Entretien relevant des crédits de fonctionnement

5.17.1. Traitement du personnel (entretien)

Le traitement du personnel d'entretien s'élève à 8.768.684 fr.15. Ce montant est de 10,6% inférieur à la somme budgétée. Cette économie est due au non-réengagement de personnel dans l'ensemble des divisions d'entretien.

L'application stricte des mesures et objectifs du programme de législature 2006-2009 nous a donc fait renoncer à tout nouvel engagement ou remplacement de personnel pendant le premier semestre 2007. Une réorganisation du travail s'est imposée et certaines prestations ont été revues.

5.17.2. Machines et équipements

Ce compte prend en charge les frais d'acquisition des machines et véhicules des quatre divisions d'entretien des routes, ainsi que du garage de l'Etat à Vauseyon.

Les dépenses prises en charge par la présente rubrique se répartissent de la façon suivante:

	Fr.
Signalisation routière	16.221,05
Equipement des divisions d'entretien et du garage	383.999,95
Equipement divers	6.854,85
Total	407.075,85

5.17.3. Eau, gaz, chauffage, électricité

Les frais de fourniture d'eau, d'énergie et de combustibles pour tous les dépôts et centres d'entretien.

	Fr.
Division d'entretien I, II et III	40.144,65
Division d'entretien IV (A5)	99.632,45
Total	139.777,10

5.17.4. Eclairage routes et tunnels

Cette rubrique prend en charge les coûts d'énergie pour l'éclairage des routes et tunnels ainsi que la ventilation des tunnels. Les frais d'éclairage des tunnels varient d'une année à l'autre, en fonction des conditions d'ensoleillement. Les dépenses prises en charge par ce compte se répartissent de la façon suivante:

	Fr.
Eclairage des carrefours divisions I à III	1.826,95
Eclairage des tunnels routes cantonales	381.740,50
Eclairage des routes et tunnels et ventilation des tunnels route nationale	1.088.614,80
Total	1.472.182,25

Les dépenses imputées s'élèvent à 1.472.182 fr. 25 et sont inférieures de 7% du montant budgété.

5.17.5.Carburants

Cette rubrique prend en charge toutes les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 797.932 francs.

Année	Nombre de km parcourus par les véhicules d'entretien des routes		
	2005	2006	2007
Véhicules légers	1.088.113	1.007.014	938.815
Véhicules lourds	282.946	199.306	185.842
Totaux	1.371.059	1.206.320	1.124.657

Pour les véhicules lents tels que les balayeuses, chasse-neige, fraiseuses ainsi que les machines de chantier, c'est le nombre d'heures de fonctionnement qui est représentatif de la consommation du carburant diesel. La statistique concernant ces types d'engins est donnée ci-après pour ces trois dernières années.

Année	Nombre d'heures de fonctionnement des véhicules lents et des machines de chantier		
	2005	2006	2007
Véhicules lents et machines de chantier	9.581	8.291	7.675
Fraiseuses à neige	1.436	1.014	250
Totaux	11.017	9.305	7.925

Les quantités de carburants consommées ces trois dernières années sont les suivantes:

Année	2005	2006	2007
Essence, en litres	31.697	20.750	17.424
Diesel, en litres	328.532	272.782	259.551

5.17.6.Matériel véhicules, radio, outillage

Cette rubrique prend en charge toute dépense relative à l'achat de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage, de pièces de rechange pour l'ensemble du parc des véhicules et machines. Elles se répartissent de la façon suivante:

	Fr.
Routes cantonales	414.233,62
Route nationale 5	135.770,75
Total	550.004,37

5.17.7. Signaux et peinture

Les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. s'élèvent à 387.356 fr. 10. Elles se répartissent comme suit:

Routes cantonales	Fr.
Signalisation verticale	118.562,—
Glissières	1.060,10
Signalisation horizontale	222.852,40
Signalisation lumineuse entretien	1.052,35
Signalisation cyclotourisme, entretien	9.059,40
Signalisation due aux travaux routiers	30.295,30
Divers	2.555,85
	385.437,40
Route nationale A5	
Signaux et peinture	1.918,70
Total	387.356,10

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel.

Quelques sections de glissières de sécurité ont été remplacées ou complétées dans le cadre du programme d'entretien en favorisant, chaque fois que cela était possible, la pose de dispositif de sécurité mixte bois/métal.

Environ 46 t de peinture, soit 27 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 14 t de peinture à solvant et 5 t en masse à deux composants, ont été utilisées et 10 t de microbilles de verre ont été mélangées avec ces peintures, de manière à garantir la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité.

Nous ne pouvons malheureusement pas utiliser exclusivement les peintures à base d'eau, très intéressantes tant sur le plan écologique que dans le domaine de la santé des hommes qui utilisent ces produits, car le revêtement de la chaussée doit présenter une température minimale de 10° C et l'hygrométrie ne doit pas être trop importante pour assurer le séchage de la peinture. Or, nous devons intervenir fréquemment pendant des périodes totalement inadaptées pour l'application de la peinture routière, ceci pour des besoins de sécurité et principalement pour l'ouverture au trafic des chantiers, qui eux aussi, se prolongent très tardivement en fin de saison.

Ce faible tonnage est la conséquence des mauvaises conditions atmosphériques en période estivale ainsi que de la réduction du tiers de l'effectif de l'équipe signalisation, soit deux hommes, l'un suite à accident et le second qui, en raison du programme d'encouragement des retraites anticipées du Conseil d'Etat, a bénéficié d'une retraite anticipée et n'a pu être remplacé qu'en fin d'année.

Les services de la signalisation routière ont été requis à de nombreuses reprises par les communes, les commissions scolaires ou de circulation, associations de quartier et les privés, pour études ou conseils avec visions locales.

121 arrêtés communaux concernant la signalisation sur domaine public et 86 sur domaines privés ont été examinés et approuvés. En outre, 11 décisions formelles en matière de circulation routière ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Suite à la mise sur pied de la «Police unique neuchâteloise», plusieurs communes ont déjà ou ont le projet d'intégrer leur police locale au sein de la police unique neuchâteloise.

Or, certaines prestations de police, tout particulièrement le contrôle et la surveillance de la signalisation temporaire de chantier, ne sont pas assurées par la police unique neuchâteloise. Les communes ont été invitées à nommer un responsable communal pour cette activité. En effet, les routes étant considérées comme des ouvrages au sens de l'article 58 du Code des obligations, le propriétaire de l'ouvrage, en l'espèce la commune qui est aussi autorité communale de surveillance, est responsable de l'absence ou la déficience de la signalisation adéquate puisque la route est ainsi privée d'un élément essentiel à sa sécurité.

Ce sont 50 personnes représentant 38 communes qui ont été formées spécifiquement en la matière par l'inspecteur de la signalisation et circulation routière. D'autres cours seront organisés en 2008 pour cette formation.

Une collaboration étroite et fréquente a été maintenue avec les directions locales de chantier, la gendarmerie cantonale et les polices locales pour l'élaboration et la mise en place des signalisations de chantier et la pose de la signalisation définitive de secteurs terminés. Notons, par ailleurs, que l'inspecteur cantonal de la signalisation et de la circulation routière donne des cours relatifs à la signalisation de chantier aux conducteurs de route, aux chefs d'équipe génie civil et aux techniciens ET-conducteurs de travaux.

5.17.8. Marchandises entretien routes et ouvrages

Cette rubrique prend en charge toutes les dépenses relatives aux matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien exécutés par les cantonniers et autres personnes du service des ponts et chaussées. Les dépenses de ce compte s'élèvent à 442.263 fr. 20.

5.17.9. Dégâts lors d'accidents

	Fr.
Dépenses pour réparations de dégâts lors d'accidents	305.959,15
Recettes pour réparations de dégâts lors d'accidents	484.319.—

La différence entre le coût des dégâts suite à accidents et les recettes, soit la facturation aux assurances des dégâts occasionnés, s'explique par le fait que les charges en personnel, véhicules, engins et partiellement le matériel, sont comptabilisés sur les comptes généraux de traitement de personnel, caisse de pension, machines et équipements, etc.

La part de la main-d'œuvre est importante, tout particulièrement sur autoroute et semi-autoroute A5 et H20 où notre personnel, pour des raisons de sécurité et de rapidité d'exécution, répare les dégâts à la signalisation et aux glissières de sécurité.

Par ailleurs, les versements des assurances peuvent intervenir sur une autre période budgétaire que la réparation des dégâts.

Enfin, il est de plus en plus fréquent que les dégâts soient occasionnés par un inconnu. Dans ce cas, nous recourons au Fonds national de garantie qui couvre la responsabilité civile pour les dommages causés en Suisse par des véhicules non identifiés ou non assurés, mais avec une franchise de 1000 francs (article 76 LCR et 52 OAV).

5.17.10. Entretien des routes

Cette rubrique prend en charge les travaux d'entretien courant des routes qui sont exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées. Ces travaux comprennent également la campagne de remplacement des revêtements routiers.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante:

Routes cantonales	Fr.
Purge de parois rocheuses et consolidation de talus	68.500.—
Réparation de chaussées, canalisations, banquettes	2.234.607,28
Revêtements routiers (couches d'usure)	1.346.107,10
Sous-total	3.649.214,38
Route nationale	
Entretien de l'A5	80.372,55
Total	3.729.586,93

Entretien des parois rocheuses

H10, Neuchâtel – Rue de l'Ecluse

Le massif rocheux sis entre la rue de l'Ecluse et le Petit-Pontarlier a été assaini. La paroi a été purgée, nettoyée de sa végétation et protégée par des treillis. Un filet anti-chutes de pierres a été installé pour protéger l'arrêt de bus. L'Etat de Neuchâtel et la Ville de Neuchâtel ont partagé les frais d'assainissement de cette falaise à parts égales.

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couche d'usure

RC 149 – Le Bois de l'Halle

Travaux d'élargissement routier. Longueur de l'intervention = 693 m, largeur portée à 7 m.

RC 171 – Côte de Rosières

Travaux de renforcement de bord. Longueur de l'intervention = 50 m au moyen d'une rangée de gabions.

H18 – Virage de Bas Monsieur

Travaux de renforcement de bord. Longueur de l'intervention = 22 m au moyen de 3 rangées de gabions.

H20 – Rue Girardet au Locle

Renforcement de chaussée. Remplacement des couches bitumineuses par 3 nouvelles couches totalisant 1345 t pour 3777 m².

RC 1320 – Giratoire du Battoir à Boudevilliers

Renforcement de chaussée. Remplacement de la couronne centrale en pavés par 32 t d'enrobé en deux couches sur 115 m².

RC 2325 – La Brévine – La Châtagne

Travaux d'élargissement routier. Longueur de l'intervention = 620 m, largeur portée à 6,50 m.

RC 2331 – Route des Planchettes

Travaux de renforcement de bord. Renforcement de 3 secteurs longs de 28 m, 1050 m et 150 m au moyen d'une géogrille et de géotextile. En 2007, les deux premiers tronçons ont été réalisés. Le dernier de 150 m sera entrepris en 2008. Surface de planie en fond de fouille: 5070 m², part d'enrobé = 790 t.

H10 – Corcelles – Peseux

Renouvellement de surface de roulement. Longueur de l'intervention = 413 m, pose de 264 t de tapis macrorugueux AC MR11, ép. 4 cm. Construction d'un marchepied au nord de la chaussée.

H10 – Peseux – Giratoire de la Maison de Commune

Renouvellement de surface de roulement. Pose de 36 t de tapis microgrip 8S après fraisage pour une surface de 372 m². A relever que ces travaux de garantie ont été payés à 50% par l'entreprise.

RC 170 – La Tourne – Les Grattes

Renouvellement de surface de roulement. Longueur de l'intervention = 3680 m, pose de 4268 t d'AC 11S, reprofilage compris après élargissement de 3 virages.

5.17.11. Construction des routes, entretien des ouvrages d'art et économie des eaux

Construction des routes, entretien des ouvrages d'art

Aucune dépense n'a été engagée cette année pour des travaux de corrections routières, d'entretien de murs ou de tunnels.

Les travaux engagés sous cette rubrique correspondent à l'entretien et à l'auscultation d'ouvrages d'art que sont les ponts, les tunnels et les murs de soutènement. Des investigations et des contrôles de conformité par des laboratoires routiers font également partie des dépenses imputées sur ce compte.

Les dépenses de 920.821 fr. 40 sont réparties de la manière suivante:

	Fr.
Entretien des ponts	891.442,10
Auscultation d'ouvrages	11.021,10
Entretien murs et tunnels	0.—
Corrections de routes	0.—
Laboratoires routiers	12.478,20
Acquisition	5.880.—
Total	920.821,40

Le dépassement du budget de 70.821 fr. 40 est compensé par le compte budgétaire 4051.314.410 "Entretien des routes" qui dégage un solde positif de 70.413 fr. 10.

Les deux ouvrages entrepris cette année dans le cadre d'une réfection importante sont: le pont sur l'Areuse à Boveresse et l'encorbellement de la Vy-Saunier à Noirvaux.

RC 2233, Pont sur l'Areuse à Boveresse

Cet ouvrage construit en 1954 est composé de 8 poutres en béton précontraint jointives et recouvertes d'une sur-dalle en béton de 8 cm d'épaisseur dans laquelle se trouve une précontrainte transversale. Ce pont situé sur la route reliant les villages de Môtiers à Boveresse a une longueur de 22,30 m pour une largeur totale de 9,85 m, comprenant 2 voies de circulation de 3,25 m et deux trottoirs de 1,50 m.

En 2006, des sondages de reconnaissance exécutés avaient permis de constater que toute la précontrainte transversale était détruite par les chlorures, ceci constituant une atteinte grave à la structure et par conséquent à la sécurité. Suite à ces constatations, un double mandat a été confié à un bureau d'ingénieur pour, d'une part, contrôler la capacité portante de l'ouvrage et, d'autre part, étudier un projet d'assainissement. Pour tenir compte des développements futurs de cet axe

Môtiers-Boveresse, le gabarit de la chaussée a été porté à 7 m et une voie pour piétons et cycles de 2,50 m a été aménagée sur la partie est du pont.

Les travaux ont débuté à la mi-mai pour se terminer au mois de novembre 2007. L'intervention a consisté à enlever le revêtement existant, hydro-démolir le béton de la sur-dalle et des bordures, recréer une dalle de liaison précontrainte au-dessus des poutres principales, créer deux dalles de transition aux extrémités et reconstruire des poutres de bord compatibles avec des systèmes de retenue conformes aux exigences actuelles. La pose d'une étanchéité collée en plein ainsi qu'un nouveau revêtement en asphalte ont permis de compléter l'assainissement de l'ouvrage. Du point de vue de la sécurité, de nouvelles glissières ainsi qu'un nouveau garde-corps ont été posés. Durant la période de travaux, la RC 2233 fut fermée à toute circulation. Néanmoins, les piétons et cyclistes ont pu emprunter une passerelle provisoire mise à leur disposition dans le cadre de ces travaux.

RC 149, Encorbellement de la Vy-Saunier à Noirvaux

Cet ouvrage en encorbellement situé dans les Gorges de Noirvaux entre Buttes et Ste-Croix, soutient, par l'intermédiaire d'un mur de soutènement et d'une dalle en porte-à-faux, une chaussée construite en 1850.

Le système de retenue des véhicules, constitué d'un simple muret en béton fortement dégradé, a été remplacé par un sommier en béton armé muni d'une glissière de sécurité à double caisson. Cette solution a permis de mettre l'ouvrage en conformité avec les exigences actuelles du point de vue de la sécurité.

Cette intervention a été complétée par l'assainissement des joints du mur en maçonnerie servant de soutènement à la route.

Economie des eaux

Introduction

Conformément à la décision prise en 2006, suite au départ à la retraite du titulaire du bureau de l'économie des eaux, cette entité a été intégrée en 2007 au bureau des ouvrages d'art, donnant ainsi naissance à une nouvelle structure au sein de l'office des routes cantonales (ORCA).

Pendant le premier semestre 2007, les activités liées à l'économie des eaux ont été assumées en marge de leur activité par le chef du bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux (BOAE) et le chef de l'ORCA. Dès le mois de juin, une ingénieure en génie rural, nouvellement engagée au sein du service, a repris les tâches liées à l'économie des eaux sous la direction du chef du BOAE et du chef de l'ORCA.

Dans cet état de fait, ce n'est qu'à partir du deuxième semestre 2007 que les activités relatives à l'économie des eaux ont pu réellement reprendre leurs cours. Les missions de la nouvelle équipe consistaient alors à rattraper le plus rapidement possible le retard pris dans l'accomplissement des tâches courantes accumulées pendant une année de quasi inactivité, tout en répondant aux nouvelles demandes émanant des privés, des communes, des autres services de l'Etat et de la Confédération. C'est surtout depuis les intempéries survenues aux mois de juin et d'août que le BOAE a été sollicité.

En vue de l'entrée en vigueur de la RPT en 2008, il s'agissait d'effectuer en outre un travail de planification des projets faisant l'objet de conventions-programmes liant le canton à la Confédération en matière de revitalisation des cours d'eau et de protection contre les crues. Parallèlement à cela, le BOAE a poursuivi, avec l'appui de ses partenaires privés, cantonaux et fédéraux, les études de cartographie des dangers naturels liés à l'eau, initiées par le passé.

Travaux extraordinaires

Protection contre les crues de l'Areuse de Travers à Noiraigue

Terminées depuis plusieurs années, les activités encore en cours concernent le suivi géotechnique dans la courbe du Rortier au pied de la Côte de Rosières, à proximité de la ligne CFF. Des frais d'achats de terrain et de mutation ont été engagés cette année.

Réfection des deux barrages de la Basse-Areuse

Les travaux sont terminés depuis 2006 et la subvention fédérale de 159.838 francs relative à ce projet a été versée en 2007. Etant donné que les problèmes signalés dans le précédent rapport de gestion n'ont pas pu être résolus cette année, il est prévu d'entreprendre, en 2008, des travaux qui permettront de stabiliser les berges. La Confédération nous a assuré subventionner ceux-ci au même taux que les précédents fixés avant l'introduction de la RPT.

Travaux d'entretien courant

Réfection d'un mur privé le long de La Vaux à Saint-Aubin-Sauges

Suite à d'importantes précipitations survenues en mars 2007, le fort débit de rivière de La Vaux a causé des dommages sur le mur d'une propriété privée longeant le lit de la rivière. Conformément à la législation en vigueur et après approbation par le BOAE du projet de réfection du mur, le canton a pris à sa charge la moitié des travaux effectués.

Curage de La Vaux à Saint-Aubin-Sauges

Les crues survenues durant le printemps et l'été ayant passablement modifié le lit de la rivière (obstruction partielle du lit par des blocs provenant de l'amont, déviation de l'écoulement de la rivière accroissant les risques d'érosion des berges et d'affouillement sous des ouvrages bordiers), un curage s'est révélé nécessaire sur un tronçon long de quelque 200 m.

Réfection d'un seuil de La Sorge à Valangin

Ces travaux avaient pour objectif la consolidation d'un seuil de La Sorge, la réfection de l'auge à l'aval du seuil ainsi que la consolidation des murs d'une maison dans le vieux village jouxtant l'auge. En effet, la rivière ayant passablement érodé le fond de l'auge, l'assise de murs de la maison a été déstabilisée et des fissures ont commencé à se former.

Curage du Seyon à Savagnier

Suite à un nouveau débordement du ruisseau communal du Rosey au mois d'août et à l'inondation d'une exploitation aviaire et d'un paddock en contrebas, la commune de Savagnier a contacté le BOAE afin de trouver une solution à ce problème récurrent. La commune a pris à sa charge les travaux de curage du ruisseau communal du Rosey et, en aval, le BOAE a fait curer le tronçon du Seyon recevant les eaux du Rosey. Ceci a permis d'améliorer l'écoulement dans les deux cours d'eau et d'éviter de nouveaux problèmes d'inondations.

Curage du Bied et de l'emposieu de La Brévine

Le lit du Bied de La Brévine, l'emposieu dans lequel celui-ci se déverse et le bassin construit à l'amont de l'emposieu étant passablement obstrués par des sédiments et de la végétation, la commune a signalé au BOAE que les eaux de la rivière s'écoulaient et s'infiltraient difficilement. Afin d'améliorer ces paramètres, des travaux de curage et de réfection de cette zone de domaine public cantonal ont été réalisés.

Curage d'un tronçon de La Rançonnière aux Brenets

Suite aux intempéries du mois d'août et aux débordements successifs de La Rançonnière, la zone de prairies des Goudebas aux Brenets s'est trouvée à plusieurs reprises sous l'eau. Il s'est avéré que le gabarit de la rivière était fortement obstrué par d'importants volumes de cailloux charriés de l'amont et par de la végétation poussant dans le lit et sur les berges. D'importants travaux de curage ont été entrepris par le BOAE. Bien que la situation ait connu une nette amélioration, le curage devra certainement se poursuivre en 2008 sur la zone aval du cours d'eau.

Le montant total engagé pour ces travaux d'entretien courant s'élève à 299.183 fr. 15.

Expertises et études

Cartographie des dangers naturels

Les résultats de la cartographie indicative des dangers naturels sur l'ensemble du canton ainsi que l'étude et les cartes des dangers naturels liés à l'eau et à la géologie de sept communes du Val-de-Travers ont été remis par le mandataire au BOAE et au service de l'aménagement du territoire au début de l'année 2007.

Les honoraires du mandataire relatifs à l'établissement des cartes indicatives cantonales se montaient à 98.824 francs. L'établissement des cartes de dangers portant sur les communes du Val-de-Travers a quant à lui coûté 165.751 francs. D'un montant total de 264.575 francs, ces travaux ont été financés à 70% par la Confédération, la part cantonale de 30% étant versée par l'Etablissement cantonal d'assurances et de prévention (ECAP).

RPT 2008-2011: Mesures de protection contre les crues

Afin de définir les mesures de protection contre les crues à inscrire dans la convention-programme signée avec la Confédération pour la période 2008-2011 et d'en chiffrer leur coût, le BOAE s'est adjoint les services d'un mandataire spécialisé.

Expertise concernant la réfection du seuil de La Sorge à Valangin

Des travaux de réfection d'un seuil de La Sorge dans le vieux village de Valangin se sont révélés nécessaires cette année. Le projet d'exécution et le suivi des travaux ont été confiés à un mandataire spécialisé.

Consultant externe

Au cours de cette année, le service des ponts et chaussées a fait plusieurs fois recours à l'ancien chef du BEEA en tant que consultant, afin de pallier à l'absence d'un titulaire à ce poste pendant de nombreux mois.

La dépense totale engagée pour ces mandats s'élève à 35.167 fr. 05.

Deuxième correction des eaux du Jura

Comme chaque année, le BOAE a versé sa participation à la Commission intercantonale de surveillance de la II^e correction des eaux du Jura pour un montant de 70.300 francs.

Frais divers

Comme à l'ordinaire, cette rubrique budgétaire regroupe les cotisations aux associations de navigation suisse et cantonale, aux frais de gestion et d'exploitation des limnigraphes et vannes des seuils de l'Areuse et du Lac des Taillères.

La dépense totale s'élève à 5.489 fr. 65.

Concessions hydrauliques

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1.249.568 fr. 70. Comme la taxe perçue par la Confédération s'est élevée en 2007 à 11.880 fr. 90, la recette nette se monte à 1.237.687 fr. 80.

Concession d'extraction des graviers du lac, dragages E. Bühler & Fils SA

Pour la période allant de décembre 2006 à novembre 2007, un volume total de 255.012 m³ de gravier a été extrait des zones de dragages situées à St-Aubin et Vaumarcus, ce qui représente une recette nette pour l'exercice 2007 de 898.825 fr. 95. Par le principe d'échéance, la TVA retenue pour le calcul de la recette nette correspond à l'exercice 2006 et 2007.

5.17.12. Entretien des plantations

Les dépenses de cette rubrique s'élèvent à 19.447 fr. 40 et se présentent comme suit:

	Fr.
Entretien et renouvellement des plantations en bordure de l'A5 (div. IV) (zones vertes en bordure de l'autoroute).	423,30
Entretien et renouvellement des plantations des routes cantonales.	19.024,10
Total	19.447,40

Le premier groupe est relatif aux travaux d'entretien des zones vertes en bordure de l'A5. Le deuxième groupe concerne l'entretien des nombreuses allées et surfaces arborisées bordant les routes et rivières, l'abattage des arbres en mauvais état et les plantations de remplacement.

5.17.13. Enlèvement de la neige et sablage

Les dépenses pour l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 748.451 fr. 70. Elles sont inférieures au montant budgété à 1.800.000 francs. L'hiver 2006-2007 particulièrement clément est à l'origine de cette économie.

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est donné ci-après:

Jours d'enneigement								
	Année/mois	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total
La Chaux-de-Fonds	2006/2007	1	3	10	7	11	1	33
Neuchâtel	2006/2007	0	0	1	0	1	0	2

	Fr.
Routes cantonales	
Enlèvement de la neige et sablage	654.928,50
Achat des lames pour couteaux de chasse-neige	50.500.—
Frais divers	5.640.—
Sous-total	711.068,50
Route nationale 5	
Enlèvement de la neige et sablage	37.383,20
Sous-total	37.383,20
Total	748.451,70

5.17.14. Entretien mobilier, machines, équipement

Cette rubrique prend en charge tous les frais de réparation des machines et véhicules par des ateliers et garages tiers. Le parc d'équipements utilisé pour l'entretien des routes cantonales ainsi que de l'autoroute A5 est composé des éléments suivants:

Type d'équipement	Nombre de machines et véhicules		
	RC	A5	Total
Véhicules légers	46	15	61
Véhicules lourds	16	12	28
Balayeuses	3	1	4
Lames et ailes à neige	65	13	78
Fraiseuses autotractées et portées	12	5	17
Saleuses tractées et portées	36	10	46
Remorques	62	17	79
Ligneuses (machines à peindre)	3	-	3
Machines de chantier lourdes	49	7	56
Machines de chantier légères	36	3	39
Machines de fauchage	20	1	21
Engins divers	194	30	224
Totaux	542	114	656

Les dépenses de cette année se montent à 140.525 fr. 40.

5.17.15. Mandats, expertises, études

Cette rubrique prend en charge les honoraires des bureaux d'études et de géomètres, des notaires, des laboratoires d'essais de matériaux ainsi que des frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

Auscultation et évaluation de l'état des chaussées

Le choix et la planification des mesures d'entretien des chaussées, normalisés sur le plan suisse depuis 1998 (SN 640 730b), sont basés sur le relevé et l'évaluation de l'état des routes. Notre canton réalise des auscultations régulièrement depuis de nombreuses années.

La campagne d'auscultations 2007 portait sur une partie du réseau des routes cantonales, avec les longueurs de voies mesurées comme suit:

Aspect visuel (I1)	km	200
Planéité longitudinale (I2)	km	200
Planéité transversale (I3)(ornières)	km	200
Qualité antidérapante (I4)	km	0
Portance (I5)	km	71

Pour les indices I1-I2-I3, 23 km de routes principales sont mesurés dans les 2 sens, soit 46 km/200.

Depuis 2006, un nouveau véhicule de mesures ARAN (Automatic Road Analyser) est en service. Il permet, en plus de relever l'état de la route selon les indices ci-dessus, de prendre des photos environ tous les 5 mètres et d'enregistrer des coordonnées GPS. Une application informatique spécifique "VISIDATA" permet de visualiser simultanément photo, carte et indices, tout le long de la route relevée. Une étude est en cours pour permettre à tous les spécialistes de l'entretien routier, de visionner ces photos, autant que nécessaire, d'une manière simple suivant le système de repérage longitudinal sur chaque route ou selon le SITN (site d'information du territoire neuchâtelois).

Pour l'indice I5, 3,5 km d'une route principale sont mesurés dans les 2 sens, soit 7 km/71.

Les 3 premiers indices servent principalement à la détermination du renouvellement des couches de roulement, tant sur le plan de l'usure que sur celui de la sécurité. De plus, en cas de portance insuffisante, la chaussée sera alors à renforcer avec des couches appropriées supplémentaires ou à reconstruire complètement. Pour plus d'informations sur le descriptif des véhicules et de leurs mesures, le lecteur peut se référer au même chapitre du rapport 2006.

La qualité antidérapante n'est pas mesurée systématiquement, mais seulement lorsque l'aspect visuel semble particulièrement lisse. Ceci peut arriver avec des revêtements fraîchement posés et présentant des remontées excessives de bitume ou lors de revêtements âgés avec une usure avancée. Les normes fixent des limites pour la réception des nouveaux revêtements mais pas encore pour des surfaces d'enrobés bitumineux d'âges différents. Actuellement des mandats de recherche sont en cours sur ce sujet.

Recensement des données des documents relatifs à l'évacuation des eaux des chaussées

Le service procède depuis 1997 au recensement, au classement et à la mise à jour des documents existants relatifs à l'évacuation des eaux de chaussées, ceci pour l'ensemble des routes cantonales et nationale du canton. Cette activité se poursuit dans le but de créer une banque de données informatisée qui pourra être disponible sur le guichet cartographique du SITN (site d'information du territoire neuchâtelois). En plus des propres besoins du service, ces documents sont souvent demandés par les mandataires des communes établissant les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

Etudes et relevés des ouvrages d'art

H10, PS de la Tranchée-Verte à Boveresse

Cet ouvrage a fait l'objet en 2007 d'investigations complémentaires par analyse d'échantillons en laboratoire, afin de définir l'ampleur des travaux d'assainissement nécessaires à sa remise en état. Après inspection et analyse des résultats du laboratoire, un bureau d'ingénieur s'est occupé d'établir un concept d'intervention. Un crédit pour un assainissement sera sollicité en 2008.

H10, Pont de la Roche à Fleurier

Cet ouvrage a fait l'objet en 2007 d'investigations complémentaires par analyse d'échantillons en laboratoire, afin de définir l'ampleur des travaux d'assainissement nécessaires à sa remise en état. Après inspection et analyse des résultats du laboratoire, un bureau d'ingénieur s'est occupé d'établir plusieurs variantes d'intervention. Le choix du bureau des ouvrages d'art s'est porté sur une intervention minimale qui sera intégrée dans le budget ordinaire en 2008.

H10, Viaduc du Crêt-de-l'Anneau

Les tassements de la culée côté Travers mesurés régulièrement montrent que le phénomène est loin d'être stabilisé. En raison de sa sensibilité, cet ouvrage est relevé tous les ans. En 2007, de nouveaux tassements ont été observés démontrant qu'un assainissement à prévoir au budget 2009 se justifie pleinement.

Logiciel de gestion des convois exceptionnels

En 2007, le bureau des ouvrages d'art a introduit les données de base d'environ 70% des ouvrages d'art des routes cantonales. L'effort sera poursuivi en 2008 avec pour objectif l'automatisation de l'analyse des itinéraires pour les transports exceptionnels.

Relevés géométriques et géotechniques

Plusieurs ouvrages ont fait l'objet d'un contrôle des mouvements et déformations de la part de mandataires spécialisés. Ces contrôles entrent dans le cadre du suivi régulier des ouvrages d'art.

Répartition des dépenses

La dépense totale de cette rubrique se présente comme suit:

	Fr.
Honoraires pour relevés topographiques et cadastraux, et pour études routières	11.806,40
Etudes et relevés des ouvrages d'art	211.707,25
Prestations des laboratoires routiers	105.257,25
Etudes et prestations pour les transports publics et les téléskis	13.668.—
Prestations et frais d'informatique	89.298.—
Frais d'abonnement et honoraires de notaires	19.903,65
Frais d'accréditation du laboratoire	8.650,70
Divers	3.737.—
Honoraires relatifs au décompte d'entretien courant division 4	131.253,20
Total	595.263,45

5.17.16. Parts fédérales entretien A5 (2007) et coût de l'entretien A5 (2006)

La loi fédérale concernant l'utilisation du produit des droits d'entrée sur les carburants, du 22 mars 1985, prévoit une contribution fédérale aux frais d'entretien courant et d'exploitation des routes nationales. Pour l'A5, le taux de subvention a baissé de 78 à 74% en 1993 puis à 71% dès 1996 et enfin à 69% dès 2003. Le montant versé à ce titre en 2007 est de 2.934.976 francs (69% de 4.253.588 francs). Ce montant tient compte du versement final 2004 et des acomptes pour celui de 2006. Le décompte du coût de l'entretien du réseau routier national est établi, par un bureau privé de Coire, plusieurs mois après le bouclage des comptes, car les cantons intéressés peuvent remettre les données jusqu'à fin juin. Celles-ci concernent les fiches de travail du personnel et les fiches d'emploi des véhicules, engins et matériaux des centres d'entretien de l'A5 à Boudry et à Cressier, les factures des tiers y compris les autres services de l'Etat, ainsi que les dépenses et recettes effectives imputables à l'A5, prises en charge par les rubriques budgétaires du service des ponts et chaussées (centres de charge 4050 et 4051). Le coût de l'entretien courant de l'A5 sur le territoire neuchâtelois pour l'année 2006 est résumé ci-après, d'abord par nature des tâches et ensuite par ouvrage. Les tronçons à ciel ouvert sont séparés des ouvrages souterrains dans les deux présentations.

5.17.17. Statistique des travaux

Ce décompte a été augmenté des nouvelles surfaces et longueurs découlant des travaux réalisés durant l'année 2007. Il tient compte du tronçon Peseux – Vauseyon sur la H10 et de l'ouverture de la H20, évitement de La Chaux-de-Fonds 1^{ère} étape et des corrections découlant des raccordements A5 sur le réseau cantonal de La Béroche, selon STRADA.

Les surfaces indiquées ci-dessous correspondent à l'ensemble des chaussées, A5, routes cantonales et routes communales entretenues par le service des ponts et chaussées.

Types de revêtements	Surface au 31.12.2006 en m ²	Modifications en 2007	Surface au 31.12.2007 en m ²
Revêtements superficiels	605.018	-4.156	600.862
Enrobés minces à froid	192.044	-5.209	186.835
Enrobés minces à chaud (microbéton et ACVTL)	108.359	0	108.359
Tapis conventionnels AC	2.054.274	17.988	2.072.262
Macrorugueux AC MR	245.988	22.902	268.890
Splittmastixasphalte SMA	176.317	0	176.317
Drainants PA	143.123	0	143.123
Absence de couche d'usure, AC T / AC B	409.647	2.380	412.027
Béton	1.496	0	1.496
Asphalte coulé MA	192.473	0	192.473
Total	4.128.739	33.905	4.162.644

La surface des routes cantonales et communales entretenues par le service des ponts et chaussées, non comprise l'A5 et ses bretelles, s'élève à 3.353.896 m². Leur longueur est de 447.788 m.

Longueurs:

Longueur du réseau A5

Longueur à 4 voies	33.227
Longueur à 3 voies	3.210
Longueur à 3 et 4 voies	36.437
Longueur des bretelles de jonctions	28.234
Longueur totale du réseau A5	Km 64.671

Longueur du réseau RC

Longueur des RC sans bretelles	431.211
Longueur des bretelles RC	13.266
Longueur des routes communales entretenues par l'Etat	3.311
Longueur totale du réseau RC entretenues par l'Etat	Km 447.788

Longueur totale du réseau routier entretenu par l'Etat **Km 512.459**

5.17.18.Statistique financière

Le tableau Tabl SPCH 12 donne les frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 en milliers de francs et ceci pour une période de trente-trois ans (1974-2006). Le tableau Tabl SPCH 13 indique les recettes pour la même période. On peut résumer la situation de la manière suivante:

	Montant en millions de francs pour la période 1974-2006	
	Dépenses	Recettes
Constructions et améliorations		
Coût des constructions nouvelles, y compris l'A5 et les améliorations des routes cantonales	3.863	
Part de la Confédération pour l'A5 et subventions fédérales pour les routes principales et pour la lutte contre les nuisances dues au trafic		3.347
Entretien et exploitation		
Coût de l'entretien et de l'exploitation des routes cantonales et de l'A5, y compris l'administration et la réglementation du trafic	1.070	
Part aux droits sur carburants, taxe poids lourds et produit net taxes et émoluments sur véhicules		1.235
Solde à charge de l'Etat		351
Totaux	4.933	4.933

Le rapport entre le total des recettes de 4,582 millions de francs et celui des dépenses de 4,933 millions de francs donne le degré de couverture de 92,9% pour la période considérée. Le solde des dépenses à la charge de l'Etat représente environ 11,3 millions de francs par année.

**Frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2006**

Tabl SPCH 12

Année	Constructions nouvelles y compris A5	Améliorations et corrections y compris A5	Total constructions, améliorations	Entretien, signalisation routière et environnement	Administration et mesures de prévoyance	Réglementation du trafic par la gendarmerie	Total administration entretien et exploitation	Total général
1974	35'183	18'299	53'482	7'358	1'914	2'500	11'772	65'254
1975	32'703	15'585	48'288	9'243	2'602	2'800	14'645	62'933
1976	26'502	12'047	38'549	10'289	2'330	2'820	15'439	53'988
1977	15'900	2'949	18'849	10'676	2'493	2'925	16'094	34'943
1978	10'538	2'813	13'351	9'123	2'714	3'500	15'337	28'688
1979	13'300	2'488	15'788	8'843	2'708	3'820	15'371	31'159
1980	18'548	2'073	20'621	11'601	3'361	4'125	19'087	39'708
1981	15'439	4'830	20'269	13'039	3'584	4'550	21'173	41'442
1982	33'013	1'928	34'941	14'146	3'953	4'820	22'919	57'860
1983	39'903	8'303	48'206	12'214	3'887	4'890	20'991	69'197
1984	50'278	7'015	57'293	13'605	3'901	5'253	22'759	80'052
1985	45'939	11'096	57'035	13'786	4'090	5'196	23'072	80'107
1986	72'856	10'202	83'058	14'204	4'187	5'415	23'806	106'864
1987	106'690	11'882	118'572	13'405	4'130	5'660	23'195	141'767
1988	136'027	11'518	147'545	16'950	4'120	6'185	27'255	174'800
1989	163'681	14'955	178'636	16'945	4'663	6'600	28'208	206'844
1990	223'961	10'428	234'389	19'676	5'181	7'500	32'357	266'746
1991	251'623	14'073	265'696	24'434	5'385	8'066	37'885	303'581
1992	266'785	10'691	277'476	22'745	5'803	8'850	37'398	314'874
1993	228'500	13'583	242'083	22'545	6'235	5'100	33'880	275'963
1994	175'133	9'708	184'841	23'817	5'320	9'696	38'833	223'674
1995	100'988	4'826	105'814	29'124	5'112	9'832	44'068	149'882
1996	93'955	7'595	101'550	28'575	5'562	10'208	44'345	145'895
1997	123'443	5'133	128'576	26'513	5'988	10'419	42'920	171'496
1998	174'400	10'072	184'472	25'523	6'219	10'605	42'347	226'819
1999	198'986	16'637	215'623	27'621	5'907	8'506	42'034	257'657
2000	192'240	22'219	214'459	26'088	6'475	8'834	41'397	255'856
2001	163'991	7'110	171'101	26'925	6'010	9'972	42'907	214'008
2002	132'943	14'708	147'651	26'617	7'144	11'124	44'885	192'536
2003	120'022	12'606	132'628	30'521	6'810	9'516	46'847	179'475
2004	128'679	20'709	149'388	32'671	6'720	10'978	50'369	199'757
2005	72'258	22'279	94'537	34'121	6'510	9'829	50'460	144'997
2006	35'775	22'942	58'717	61'334	5'834	8'670	75'838	134'555
Totaux	3'500'182	363'302	3'863'484	684'277	156'852	228'764	1'069'893	4'933'377

**Recettes pour les routes cantonales et l'A5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2006**

Tabl SPCH 13

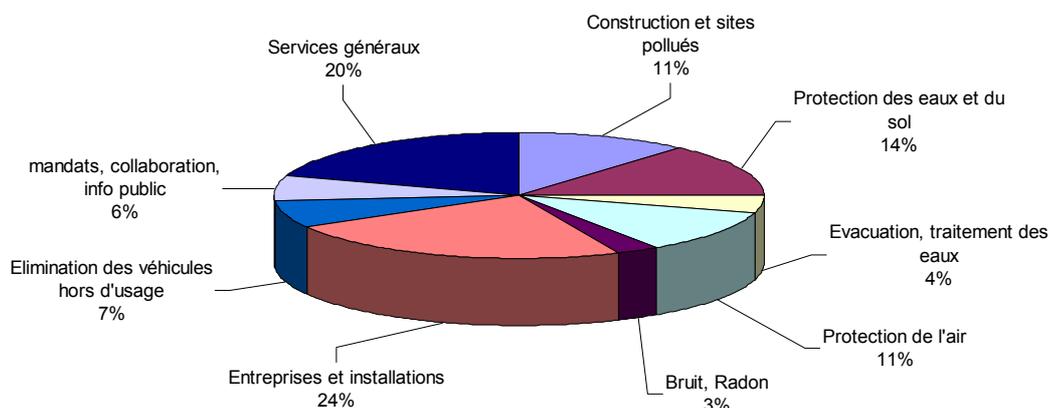
Année	Part de la Confédération pour l'A5	Subventions fédérales pour rtes principales	Subv. féd. pour les mesures de lutte contre la pollution due au trafic et divers	Total pour A5 et routes principales	Part aux droits sur carburants	Produit net taxes + émoluments sur véhicules	Taxe poids lourds	Total des droits sur carburants et taxes	Total général
1974	29'758	4'200	-	33'958	4'253	10'047		14'300	48'258
1975	29'126	8'021	-	37'147	3'823	10'444		14'267	51'414
1976	22'142	6'506	-	28'648	3'766	10'556		14'322	42'970
1977	12'860	2'498	-	15'358	2'729	10'755		13'484	28'842
1978	5'422	945	-	6'367	4'729	11'656		16'385	22'752
1979	6'456	5'727	-	12'183	3'921	11'881		15'802	27'985
1980	7'439	1'976	-	9'415	6'129	12'194		18'323	27'738
1981	9'804	3'451	-	13'255	5'616	13'501		19'117	32'372
1982	21'789	2'472	-	24'261	5'835	13'412		19'247	43'508
1983	33'856	486	-	34'342	5'703	14'233		19'936	54'278
1984	42'607	1'102	-	43'709	6'851	13'825		20'676	64'385
1985	52'961	354	-	53'315	11'986	14'973		26'959	80'274
1986	66'176	1'669	-	67'845	14'526	16'951		31'477	99'322
1987	93'351	4'947	-	98'298	15'953	16'934		32'887	131'185
1988	109'262	16'369	-	125'631	16'293	17'808		34'101	159'732
1989	116'830	26'733	-	143'563	17'639	19'035		36'674	180'237
1990	136'470	55'566	-	192'036	16'790	18'954		35'744	227'780
1991	161'499	88'324	-	249'823	17'671	19'808		37'479	287'302
1992	140'494	75'673	-	216'167	18'451	19'964		38'415	254'582
1993	154'169	73'592	-	227'761	20'031	22'277		42'308	270'069
1994	106'758	50'740	-	157'498	19'647	22'889		42'536	200'034
1995	84'785	33'663	-	118'448	23'802	24'151		47'953	166'401
1996	85'481	12'677	-	98'158	24'390	25'794		50'184	148'342
1997	110'179	10'746	-	120'925	23'275	26'786		50'061	170'986
1998	140'827	17'646	329	158'802	21'231	27'633		48'864	207'666
1999	164'298	22'725	414	187'437	21'640	29'324		50'964	238'401
2000	159'119	18'552	540	178'211	18'445	29'505		47'950	226'161
2001	141'417	10'987	23	152'427	22'501	38'134	3'998	64'633	217'060
2002	126'676	2'686	1'358	130'720	21'681	37'319	3'978	62'978	193'698
2003	111'841	10'949	0	122'790	21'201	38'812	6'070	66'083	188'873
2004	119'153	10'097	0	129'250	19'025	40'473	4'473	63'971	193'221
2005	78'127	10'355	0	88'482	19'308	41'237	7'527	68'072	156'554
2006	61'105	9'875	102	71'082	16'285	41'352	11'366	69'003	140'085
Totaux	2'742'237	602'309	2'766	3'347'312	475'126	722'617	37'412	1'235'155	4'582'467

Les années 1986 à 1998 ont été corrigées en 2000, par l'ajout de la part communale aux taxes automobiles

6. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le poids des divers domaines de prestations du service se présente de la manière suivante:

Répartition du temps de travail en 2007



En comparaison avec l'année passée, le temps de travail consacré à chacun des groupes de prestations n'a que très peu varié, sauf dans le cas du groupe "entreprises et installations". La raison de ce développement tient du fait qu'un collaborateur qui s'occupe du domaine de la loi sur les produits chimiques a été transféré du service de la consommation et des affaires vétérinaires à notre service et intégré dans le groupe précité. Rappelons que sous le vocable "services généraux", sont regroupées toutes les activités du laboratoire ainsi que celles de la direction du service.

Utilisée depuis plusieurs années, la comptabilité analytique permet de disposer d'une bonne connaissance des coûts de ses prestations.

6.1. Projets de construction et chantiers

Etude d'impact sur l'environnement

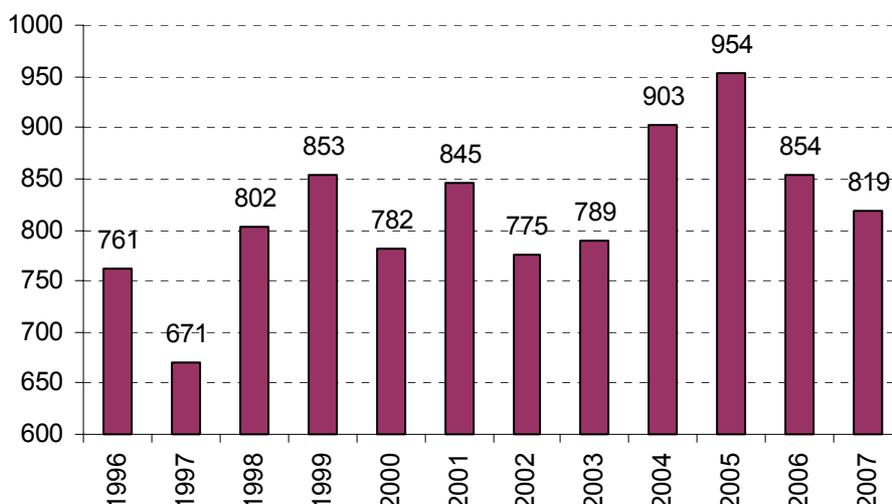
Le SCPE a définitivement pris position à neuf occasions sur six projets soumis à étude d'impact (2006 : 2 ; 2005 : 7), à l'attention des autorités compétentes ou des requérants.

	Agriculture	Production d'énergie	Parking
Examen et avis définitif	2		3
Evaluation d'étape		1	3

En outre, deux projets n'ayant pas formellement répondu aux critères déclenchant une étude d'impact ont nécessité une évaluation approfondie des impacts sur l'environnement par le service, sur la base d'une notice d'impact.

Plan d'aménagement et permis de construire

Le SCPE a examiné huit cent dix-neuf dossiers, soit 4% de moins qu'en 2006 (854).



Depuis deux ans, le recul des dossiers examinés est à imputer à une meilleure identification de projets possédant des enjeux pour l'environnement ou la gestion des déchets que le SAT transmet au service. Pour l'habitat individuel, le nombre de dossiers examinés a sensiblement baissé (-23%), tandis qu'il augmente pour des projets plus importants, ce qui reflète la bonne conjoncture actuelle.

Années	Total dossiers	Industrie et artisanat	Plans d'aménagement, de quartier	Bâtiments et équipements publics	Projets agricoles	Habitat et équipements, transformations
2007	819	41	55	51	25	494
2006	854	26	45	35	26	574
2005	954	36	34	36	45	643
2004	903	33	34	67	49	601

Lorsque la législation fédérale sur la protection de l'environnement et des eaux l'exige, le service délivre des décisions spéciales liées aux permis de construire à savoir

- Vingt-six projets de construction (décisions facturées par l'intermédiaire du SAT; 2006: 18)
- soixante autorisations pour des pompes à chaleur avec forage et dix dérogations à l'infiltration des eaux pluviales (2006: 80).

Le préavis du SCPE se base dans la majorité des cas sur l'examen par plusieurs spécialistes dans tous les domaines depuis le bruit ou les rayonnements non ionisants, en passant par la gestion des déchets et des eaux jusqu'à l'organisation des chantiers.

Pour 63% des dossiers (2006: 62%, 2005: 79%), la durée de consultation a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 75% inférieure à quinze jours (2006 : 74%, 2005: 86%).

Chantiers

Dans le cadre de ses activités de suivi des chantiers sur le terrain, le SCPE a effectué durant l'année à nouveau environ 150 inspections de chantiers, tant sous l'aspect de la gestion des déchets, que des mesures de protection des eaux ou de lutte contre les nuisances de chantier.

Souvent, les inspections de chantiers par le service ont pour but premier l'information et la sensibilisation du personnel des entreprises de la construction, ainsi que le contrôle des précautions fondamentales de protection de l'environnement sur les chantiers liées par exemple au stockage de produits dangereux ou la bonne gestion des déchets. Néanmoins, huit mises en demeure et avertissements formels ont été nécessaires suite à des constats d'infraction dans le domaine des activités de la construction. Un cas a été dénoncé au Ministère public.

Décharges et sites pollués

Décharges anciennes et décharges contrôlées officielles

Environ septante-six contrôles et inspections de décharges ont été effectués (2006: 40; 2005: 75), dont trente concernaient d'anciennes décharges communales, servant aujourd'hui souvent à la collecte des déchets de la commune.

Sur un certain nombre de places communales officielles, la fermeture ou le contrôle insuffisant de la place par l'autorité incite les particuliers à la décharge sauvage de matériaux de démolition ou d'autres résidus.

Le canton dispose de trois décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) dûment autorisées et d'une décharge pour les seuls matériaux d'excavation naturels. Le site et leur mode d'exploitation doivent répondre à des critères précis. Durant l'exercice, elles ont été inspectées à cinq occasions.

Les rapports des surveillances hydrogéologiques menées par des bureaux spécialisés mandatés par les exploitants ont été examinés par le service.

Boues de dépotoirs de routes

Une station de bennes filtrantes a été mise en service sur le site des Plaines-Roches en avril. Elle a été construite par la ville de Neuchâtel avec la participation du canton. Les boues de curage des dépotoirs de routes du canton peuvent dorénavant y être amenées afin d'y être décantées. Les boues égouttées sont ensuite acheminées vers l'usine Cridec à Eclépens VD pour être recyclées.

Sites pollués

Les demandes d'information quant au statut de parcelles dans le cadastre neuchâtelois des sites pollués ont explosé cette année: le service a donné suite à trois cent cinquante-cinq demandes provenant pour l'essentiel d'études d'avocats et de grandes entreprises (2006: 92 ; 2005: 40) concernant plus de cinq cents parcelles. Ce constat peut être assimilé à une prise en considération de cette problématique lors de transactions immobilières ou de l'évaluation du patrimoine immobilier ou de la planification de projets de construction.

Jusqu'en octobre, l'inscription de huit cent treize sites au cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO) a été communiquée aux propriétaires. Ils se répartissent comme suit:

- 292 décharges et 8 lieux d'accident
- 513 sites industriels, ateliers, dépôts de matériaux ou buttes de tir.

Le recensement des sites pollués et leur inscription dans le cadastre CANEPO peut être considéré comme achevé.

Comme les propriétaires, les collectivités neuchâteloises seront tenues dans certains cas de procéder aux investigations et éventuellement assainissements de sites pollués pour lesquels ils ont une part de responsabilité. Le canton devra notamment aussi assumer des coûts pour lesquels les responsables privés ne peuvent plus être trouvés ou sont insolvables. Le service a mis en consultation un projet de financement auprès des communes et partis politiques. Il a ensuite été soumis au Conseil d'Etat qui le présentera début 2008 au Grand Conseil.

L'assainissement de treize buttes de tir situées en zone de protection de captages d'eau a été exigé. Les travaux d'assainissement pourront débuter dès que la participation financière cantonale aura été précisée par la décision du Grand Conseil relative au projet de financement.

Le SCPE a participé financièrement aux travaux d'investigation et d'assainissement de deux sites pollués. Il s'agit d'un site industriel pour lequel les personnes responsables n'existent plus, ainsi que d'une décharge ancienne dans un gouffre nettoyé par les spéléologues avec le concours de partenaires locaux.

Environ trente inspections ou séances de chantier concernaient des travaux sur des sites pollués.

6.2. Déchets

Déchets de chantier

Outre l'inspection d'installations telles que le centre de tri à Coffrane ou de places de dépôt, la surveillance de terrain par le service visait avant tout les feux de déchets en plein air, le déversement sauvage de déchets divers provenant des chantiers ou d'exploitations. Environ quarante inspections concernaient des places de feu ou dépôts temporaires de déchets (2006: 65 ; voir aussi "Chantiers").

Plan cantonal de gestion des déchets

Le canton de Neuchâtel a réalisé un plan cantonal de gestion des déchets en 1994 déjà. Le traitement et la valorisation des déchets ont grandement progressé et évolué depuis lors. Ce document ne correspondait plus ni à la situation ni aux besoins actuels.

L'élaboration d'un nouveau plan cantonal de gestion des déchets, qui a pour but de définir la future ligne à suivre pour le traitement et la valorisation de ces derniers, a débuté par voie de mandat en août 2006 et a été finalisé durant l'année. Il comprend un rapport qui décrit la situation pour les différents types de déchets, tant au niveau des quantités traitées que des filières de traitement en place, les objectifs futurs à atteindre, ainsi qu'une partie « fiches de mesures » qui décrit les actions à mener dans le but d'améliorer la gestion des déchets dans notre canton.

Système de financement des déchets au niveau communal

Le nouveau système introduisant dans le canton la taxe au sac, élaboré en étroite collaboration avec la Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD) a été mis en consultation auprès des communes et des partis politiques. Il a suscité de nombreuses remarques qui ont été examinées par la CCGD. Diverses modifications ont été apportées au projet soumis en consultation. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à l'introduction d'un nouveau système de financement a pu être finalisé. Il sera traité lors d'une des premières sessions de 2008.

Informations déchets

Afin de sensibiliser les communes à l'importance de la mise en place d'une infrastructure de collecte sélective de proximité et régionale, le SCPE a organisé une séance d'information destinée à toutes les communes, sous la présidence du chef du département.

Les 11 et 12 mai, douze communes du canton ont participé aux journées "Coup de balai", en organisant des actions de sensibilisation aux questions des déchets, de leur récupération ou du nettoyage du domaine public avec le concours de classes d'école, d'associations et de volontaires.

Tri des déchets à la source

Les communes et les détenteurs d'installations de traitement ont fourni les données sur la production et le traitement des déchets pour l'année 2006. Le recensement régulier des déchets produits est important pour planifier la gestion des déchets. Les données de 2005 ont en effet servi à l'élaboration des scénarios présentés dans le Plan cantonal de gestion des déchets.

Le tableau global qui suit résume l'évolution depuis 1996 (quantités en tonnes).

Déchets	1996	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
déchets incinérés	56.220	60.337	61.013	60.278	60.725	60.302	59.004	57.632	58.811
déchets verts	3.708	4.930	7.033	7.000	8.004	7.870	11.099	9.897	10.145
papier/carton	4.461	4.462	4.621	4.857	4.891	4.946	5.231	5.693	6.189
verre	6.131	6.502	6.511	6.681	6.798	6.594	6.267	6.222	6.533
métaux	1.100	1.204	1.514	1.633	2.022	1.368	1.294	1.309	1.349

Déchets industriels (déchets spéciaux)

Les déchets spéciaux sont ceux qui, pour être éliminés de manière respectueuse de l'environnement, requièrent, en raison de leur composition ou de leurs propriétés physico-chimiques ou biologiques, un ensemble de mesures techniques et organisationnelles particulières. Dans le canton de Neuchâtel, nous comptons au 31 décembre 2007, pas moins de 2160 remettants (producteurs) de déchets spéciaux. Le SCPE dispose de tous les renseignements nécessaires sur les mouvements de ces déchets, qu'ils soient produits sur le territoire cantonal ou traités par l'un des quatorze preneurs de déchets spéciaux autorisés dans le canton. Ces informations sont enregistrées dans une banque de données spécifique, permettant ainsi au SCPE, de veiller au respect des dispositions fixées par l'ordonnance fédérale relative à l'élimination et le suivi des déchets spéciaux. Depuis le 1er janvier 2007, la reprise de déchets soumis à contrôle, notamment le bois usagé, les pneus usagés, les véhicules hors d'usage, la ferraille mélangée et certains types de déchets de chantier est soumise à autorisation. Vingt-huit entreprises ont sollicité une autorisation de preneur que le SCPE a délivrée après une visite de conformité de leurs installations. Dans le courant du premier trimestre 2008, ces entreprises auront comme obligation de transmettre à l'autorité cantonale (SCPE), la quantité totale des déchets réceptionnés durant l'année précédente, ainsi que les procédés d'élimination appliqués. Dans le cadre des autres tâches spécifiques cantonales dans le domaine des déchets spéciaux et soumis à contrôle, nonante-six demandes de numéro d'identification pour les entreprises ont été traitées par le SCPE .

Déchets spéciaux des ménages (DSM)

Bien qu'en diminution dans quatre des sept centres régionaux du canton, la quantité globale des déchets récupérés cette année a toutefois augmenté sensiblement (+18%). Cette hausse est principalement due à la forte fréquentation des centres DSM de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et de la nouvelle déchetterie de l'Entre-deux-lacs à Cornaux, seuls centres régionaux ouverts en permanence. En parallèle, 7600 kg de médicaments usagés ont été récupérés par les pharmaciens du canton et éliminés dans des centres de traitement appropriés selon un concept mis en place il y a quatre ans par le SCPE.

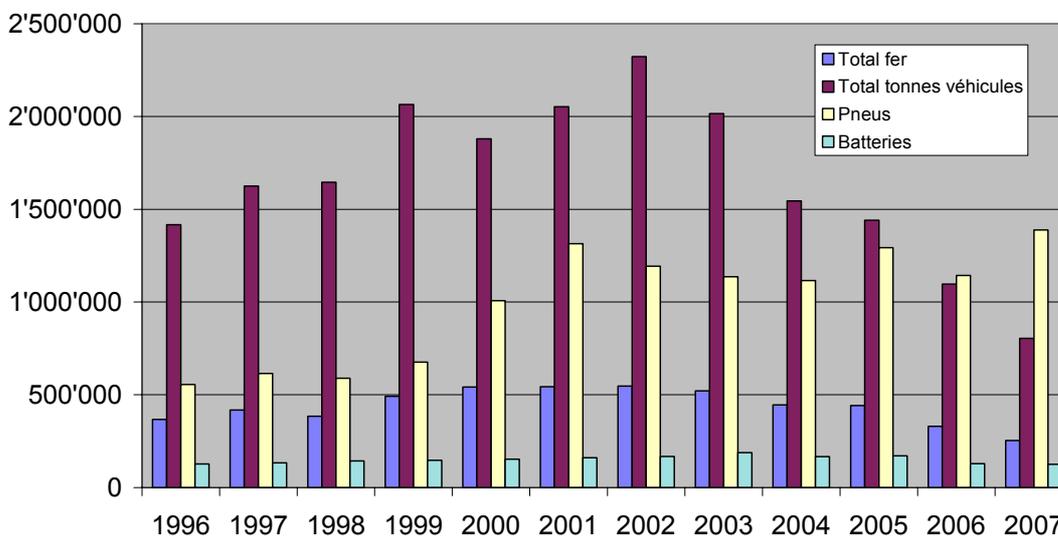
Bilan d'exploitation

Centres régionaux	2004 total kg	2005 total kg	2006 total kg	2007 total kg
Travaux publics La Chaux-de-Fonds	7.891	11.522	12.387	13.412
Travaux publics Le Locle	3.462	3.656	3.248	2.978
STEP du SEVRE	3.511	3.889	6.758	5.204
Déchetterie de l'Entre-deux-lacs (Cornaux)	1.948	1.602	4.116	17.259
STEP de Colombier	5.867	7.048	8.825	6.953
Déchetterie de Plaines Roches	22.508	29.173	33.997	38.771
Travaux publics (déchetterie) Fleurier	5.842	3.985	6.381	4.588
Totaux	51.029	60.875	75.712	89.165

Exploitation des places pour véhicules hors d'usage

Moins de 1200 tonnes de ferraille (2006: environ 2000 to, 2002: 2900 to) ont été évacuées au centre de déchiquetage (SIREC) d'Ecublens. Actuellement, l'élimination proprement dite des épaves et du fer en général ne coûte plus rien. Depuis fin 2005, les conditions de reprise de la ferraille sont devenues de plus en plus intéressantes. Les ferrailleurs de toute la Suisse et de l'étranger viennent acheter des carrosseries et de la ferraille, ce qui provoque une nette diminution du tonnage repris sur les places. Les efforts maintenus pour le tri, la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont ainsi permis de valoriser plus de 156 tonnes de matières de valeur (aluminium, cuivre, acier, etc.), 125 tonnes de batteries et 273 catalyseurs. Le prix de vente de ces derniers a encore doublé cette année, c'est vraisemblablement la raison pour laquelle à trois reprises des vols de catalyseurs (300 pièces en tout) ont été commis. Entre la Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, respectivement pour une proportion de trois-quarts pour le premier et le reste pour les autres, ce sont plus de 1380 tonnes de pneus qui ont été éliminées. Holcim a diminué le prix de la prise en charge des pneus pour notre canton vu le sérieux avec lequel nous effectuons le tri avant la livraison de la marchandise (l'entreprise estime ainsi ne plus avoir besoin de contrôler nos chargements). Le marché du pneu usagé s'est effondré, plusieurs pays ayant réglementé l'importation de pneus d'occasion. L'Ordonnance sur le mouvement des déchets étant entrée en vigueur, on constate une augmentation du nombre de pneus à éliminer qui, auparavant, pouvaient être exportés. On constate également que les automobilistes usent davantage leurs pneus et que la diversité dans la dimension des pneus de voitures ne permet plus un bon recyclage (marché de l'occasion). De plus, actuellement, un pneu neuf coûte moins cher que celui qui est regommé.

Places officielles (données en tonnes)



Elimination de véhicules sur le territoire public

Moins de trente factures ont été envoyées (environ 5500 francs) aux personnes ayant abandonné leur véhicule ou pour les véhicules provenant d'autres cantons. Par ailleurs, sur demande des communes et, dans certains cas, de la gendarmerie, le service a pris en charge l'évacuation des véhicules ou objets abandonnés par leurs propriétaires. Ceux d'entre eux qui ont pu être retrouvés, ont dû rembourser les frais y relatifs. On constate une diminution régulière des véhicules abandonnés.

6.3. Protection des eaux et du sol

Eaux souterraines

Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Le suivi qualitatif trimestriel des eaux souterraines s'est poursuivi. Le réseau de surveillance comporte trente points d'eau. Tous, exception faite des deux sources karstiques non captées de la Serrière et de la Noiraigue, sont utilisés pour l'alimentation en eau de boisson. Les prélèvements et analyses pour le réseau national de surveillance des eaux souterraines se sont poursuivis sur les mêmes points que les quatre dernières années.

Les résultats des analyses ont été communiqués aux distributeurs d'eau afin qu'ils puissent les inclure dans le cadre de leur démarche d'autocontrôle en matière d'eaux de boisson. Ils vont être publiés dans le bulletin 2007 de la Société neuchâteloise des sciences naturelles.

Eaux superficielles

Lac de Neuchâtel

Des mesures mensuelles au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) ont, comme les années précédentes, été effectuées. Ces prélèvements se font toujours en collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne, qui effectuent les surveillances des lacs de Biemme et Morat. La température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous sont mesurés à diverses profondeurs de manière directe à l'aide d'une sonde. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont également prélevés à chaque sortie. Une fois par saison, des échantillons d'eau font l'objet d'analyses physico-chimiques complètes.

Les résultats de ces campagnes sont publiés dans le bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles et peuvent être consultés sur le site <http://www.les3lacs.ch/>.

La bien meilleure santé du lac se confirme.

Lac des Taillères

La surveillance de la qualité des eaux de ce petit lac d'altitude s'est effectuée en parallèle avec les analyses des cours d'eau.

Rivières

Quatre campagnes de surveillance des principales rivières du canton ont pu être organisées.

Le bassin versant des cours d'eau du lac de Biemme a fait l'objet d'une étude plus approfondie, par des analyses mensuelles d'eau complétées par des analyses des diatomées.

Les résultats de ces campagnes vont être publiés dans le bulletin 2007 de la Société neuchâteloise des sciences naturelles.

Sol

Dans le cadre des premières analyses en collaboration avec les sites pollués, trois stands de tir ont fait l'objet d'analyses. Les résultats ont montré des pollutions diverses et permettront à l'avenir une meilleure coordination durant les efforts d'assainissement. Certains sites ont également été choisis pour évaluer l'influence de grosses industries, aucun cas de pollution n'est à constater. L'analyse des zones S1 de captage des eaux souterraines se poursuit, certains résultats ont montré qu'une analyse conjointe des eaux pourrait être intéressante. En plus de permettre la surveillance de la qualité du sol se situant au-dessus des captages d'eau potable, cette étude permet une répartition assez large des points de prélèvements et une bonne reproductibilité puisque les zones S1 sont bien délimitées et seront conservées sur le long terme pour la grande majorité d'entre elles. L'analyse des anciens sites continue, elle concerne la moitié des sites prélevés chaque année.

Organisation du territoire

Pour être cohérent avec le droit fédéral, les secteurs de protection des eaux B et C ont été réunis et forment ensemble une seule catégorie appelée secteur üb (pour übrigens, autres secteurs). Le secteur A a été maintenu et a pris le nom de secteur (AuAo). Dans le futur, le secteur AuAo pourra être différencié en secteur Au (pour protéger les ressources souterraines) et Ao (pour protéger les eaux de surface).

Il s'agit uniquement d'un changement de nomenclature, les pourtours des secteurs n'ayant pas été modifiés.

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs précités ainsi que les zone S de protection des eaux, est accessible au public sur le site cantonal www.ne.ch rubrique carte et information géographique, thème environnement. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Le projet de mise en place d'une aire Zu à Valangin s'est poursuivi durant toute l'année. Compte tenu des difficultés rencontrées par rapport à cette réalisation, il n'a pas été possible de passer des contrats d'exploitation en automne, ni d'adresser de demande formelle à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les prélèvements mensuels des eaux dans les captages concernés se sont poursuivis. L'échantillonnage est effectué par les exploitants des captages, à savoir les communes d'Hauterive et de Valangin.

Zones et périmètres de protection des eaux

Les plans et règlements des zones de protection du captage de la source de « Sous-le-Mont » situé et exploité par la commune de Savagnier ont été sanctionnés.

Le mandat confié à un bureau d'hydrogéologie pour effectuer une cartographie cantonale basée sur des critères de protection des eaux, afin de délimiter les régions où l'implantation par forage de sondes géothermiques peut être envisagée ou interdite, est terminé. La carte n'est pas encore accessible sur le guichet cartographique mais le sera dès que possible.

Protection des eaux en agriculture

Une trentaine de permis de construire dont quatorze étables et abris pour du bétail (y compris fosses à purin), huit hangars agricoles, deux installations pour chevaux ont été traités en collaboration avec le service de l'économie agricole.

8 nouvelles fosses à purin ont pu, après contrôle, être déclarées étanches.

Plusieurs cas problématiques ont été résolus et la collaboration accrue avec les autres services concernés par l'agriculture a permis de mieux cibler les actions futures. L'action de recensement de la taille des fosses à purin lancée fin 2005 sur tout le canton a suivi son cours, les conclusions ont été présentées aux conseillers d'État en charge de l'agriculture et de l'environnement et la politique future face à certains aspects de protection des eaux est en cours de réévaluation. Cette étude et son suivi sont réalisés avec l'appui du service de l'économie agricole.

6.4. Evacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation du fonctionnement des stations d'épuration

Le contrôle des vingt stations d'épuration (STEP) communales ou intercommunales et d'une station industrielle a, pour des raisons notamment économiques, été réduit de moitié. Ces installations ont fait l'objet de quatre à sept contrôles, en privilégiant celles qui posent problème et en délaissant celles qui ont été mises à jour, avec prélèvements d'échantillons, qui représentent au total 151 inspections et 300 analyses portant sur une douzaine de paramètres. Le travail d'analyse est confié au laboratoire du service vaudois des eaux, sols et assainissement dans le cadre d'un échange intercantonal de prestations.

Le tableau ci-dessous résume les résultats et les compare à ceux des deux années précédentes. Les colonnes *limites* indiquent le pourcentage des installations respectant les concentrations maximales de rejet fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Pour chaque paramètre, des valeurs différentes s'appliquent en fonction du milieu récepteur :

- demande biologique en oxygène, DBO₅: 10, 15 ou 20 mg O₂/l.
- phosphore total: 0,3 mg P/l ou 0,8 mg P/l.
- matières en suspension: 10, 15 ou 20 mg/l.

Les colonnes *rendements* donnent en pour-cent la proportion des contrôles où les normes de rendement d'épuration pour la DBO₅ (90%) et le phosphore total (85%) ont été respectées.

	Limites			Rendements		
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
DBO ₅	90%	91%	86%	79%	69%	69%
Phosphore total	64%	57%	77%	56%	30%	56%
Matières en suspension	71%	66%	69%			

Ces pourcentages fluctuent d'une année à l'autre. Ils dépendent, non seulement du fonctionnement des STEP, mais aussi de l'échantillonnage. Les STEP à problèmes sont plus souvent contrôlées que celles qui viennent d'être restaurées. Si la plupart des installations d'épuration ont été remises à niveau, il reste cependant encore des situations à améliorer, en particulier sur trois STEP.

Les six derniers résultats des eaux de sortie des STEP sont publiés sur le site Internet du service.

Rappelons qu'il est primordial de se préoccuper aussi des réseaux d'égouts, d'où l'importance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des subventions incitatives.

Travaux réalisés

Parmi les principaux chantiers citons: la pose d'un collecteur EC sur le tracé de la H10 à Peseux et Neuchâtel, la réalisation d'un réseau d'eaux usées sur le site du Saut-du Doubs.

Travaux et études en cours

Après examen, douze dossiers présentés par les communes ou syndicats ont fait l'objet d'une promesse de subvention, ils concernent les études et ouvrages suivants:

- collecteurs permettant la séparation des eaux claires et usées: 6
- équipement de STEP: 3
- rénovation de STEP: 1
- étude régionale et PGEE : 2

Représentant un montant total de 4,3 millions de francs, ces travaux seront subventionnés à raison de 1,2 million de francs.

Les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) de Bevaix, Auvernier, Fleurier, Montmollin, Coffrane ont été sanctionnés. Actuellement quarante-sept PGEE sont sanctionnés, deux en procédure de sanction et neuf à l'étude.

Boues d'épuration

Les boues d'épuration du canton sont prises en charge par la SAIOD qui en principe les fait incinérer en cimenterie après les avoir séchées.

La valorisation agricole des boues étant maintenant interdite, le contrôle de leur qualité perd donc de son importance du point de vue de la protection des sols. Il reste cependant un moyen efficace et simple d'obtenir une image des déversements industriels sur l'ensemble du canton. Vingt-cinq analyses de métaux lourds ont été réalisées sur des boues. A part une situation endémique et un nouveau cas de contamination par du nickel, les résultats montrent que la situation continue de s'améliorer. Les contrôles dans les entreprises ont un effet positif. Le problème du rejet de métaux lourds n'est pourtant jamais définitivement réglé et requiert toujours une surveillance serrée. De plus une part des métaux est aussi présente sous forme dissoute qui se retrouve dans le milieu récepteur.

Subventions

Subventions cantonales

Secteurs d'activité	Nombre d'objets	Montants en francs
Épuration	29	1.665.483
Eaux potables	6	29.386
Zones de protection	0	0
Total		1.694.869

Les subventions versées par la Confédération pour six objets se montent à 511.885 francs.

Surveillance de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air dans le canton de Neuchâtel repose sur un réseau de cinq stations fixes de mesure en continu dans les trois villes (Neuchâtel: avenue de la Gare; La Chaux-de-Fonds: Parc de l'Ouest; Le Locle: Avenue de l'Hôtel-de-Ville), dans la région industrielle de l'Entre-deux-Lacs (Le Landeron: Grand Marais) et sur les crêtes du Jura (Chamont: Les Trois Cheminées). Elles sont la propriété de l'Etat de Neuchâtel, celle du Landeron appartient à la raffinerie de Cressier et Chamont fait partie du réseau suisse de surveillance de la qualité de l'air (réseau Nabel).

Les paramètres de base mesurés sont le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃) plus les poussières fines (PM10) à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Chaumont. Au Landeron, les paramètres de base, des mesures complémentaires de dioxyde de soufre (SO₂) et de composés organiques volatils (COV) sont installés.

Les mesures du dioxyde d'azote, d'ozone et de PM10 sont publiés régulièrement sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel. (www.ne.ch/air).

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) publie ces mesures sur son serveur Internet.

(www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/aktuell/index.html?lang=fr).

Ces stations permettent un suivi à court et à long terme de l'évolution de la qualité de l'air dans le canton de Neuchâtel, ainsi qu'une information régulière du public.

Dans le cadre d'études spécifiques (exemple: étude d'impact sur l'environnement) ou de plaintes, le service peut engager deux stations mobiles de mesure équipées d'appareils de mesure en continu. Cette année, elles ont été installées à Marin, La Chaux-de-Fonds (boulevard des Eplatures, avenue Léopold-Robert, Gare aux Marchandises), Enges et Cornaux.

A Marin, les mesures étaient liées à une problématique de nuisances industrielles et à La Chaux-de-Fonds à l'étude d'impact du plan spécial de la Gare aux Marchandises.

Les mesures d'Enges et Cornaux s'intègrent dans l'étude d'impact d'une future usine électrique à gaz à Cornaux. En parallèle, MétéoSuisse réalise des mesures de structure de l'atmosphère. Toutes ces mesures, combinées à un modèle numérique, permettront de réaliser un pronostic de l'influence de cette nouvelle installation sur la qualité de l'air dans la région de l'Entre-deux-Lacs.

Pour un suivi à plus grande échelle, spécialement du dioxyde d'azote, le SCPE exploite des réseaux de capteurs passifs. Cette méthode, quoique moins fiable que la mesure en continu avec des analyseurs, permet, à un coût intéressant, de multiplier les points de mesures.

En 2007, les concentrations annuelles des polluants ont nettement régressé par rapport aux années précédentes. Il faut mettre cette bonne nouvelle en parallèle avec un été pluvieux et un hiver avec très peu de situations d'inversion thermique. Cette diminution des immissions n'est malheureusement pas due à une baisse des émissions. En 2008, selon les conditions météorologiques, il est probable que les immissions remontent.

Des commentaires et les résultats des mesures d'immission sont publiés annuellement dans le bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles (SNSN) et dans l'agenda statistique de l'Etat de Neuchâtel.

L'arrêté du Conseil d'Etat, du 13 décembre 2006, concernant des mesures d'information et d'intervention en cas de pic de pollution aux particules fines (smog hivernal), n'a pas été mis en application au cours de l'exercice.

Sous l'impulsion de la communauté tarifaire du canton de Neuchâtel (Onde Verte), une campagne de promotion des transports publics a été mise en place. Le SCPE a la responsabilité de son déclenchement en vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat (niveau d'information) et d'une coordination avec les cantons romands. Elle ne se limite pas au smog hivernal, mais pourra également être activée lors d'épisode de smog estival (concentration élevée d'ozone).

Depuis le début du chantier du stade de la Maladière, des mesures en continu des PM10 (rue du Stade et sur le CPLN) sont réalisées. Ces installations financées par l'entreprise générale (HRS) sont exploitées par le SCPE. Ces mesures seront poursuivies durant le 1er trimestre 2008.

La station de mesure de Neuchâtel a été renouvelée. Après 17 années, la cabine initiale prenait l'eau et son isolation thermique ne répondait plus aux normes en vigueur. Avec l'approbation et la collaboration de la ville de Neuchâtel, il a été possible de la remettre au même endroit. Cette station est nouvellement équipée d'un analyseur de poussières fines (PM10).

Un tel changement est également planifié, en 2008, pour la station de La Chaux-de-Fonds.

Météorologie

Dès le début de l'année, le service a repris les activités de l'Observatoire cantonal dans le domaine de la météorologie. Il est devenu l'interlocuteur privilégié de MétéoSuisse et a participé à la rénovation de la station ANETZ située sur le site de l'Observatoire.

Un certain nombre de données sont déjà mises à la disposition des services de l'Etat, comme par exemple: les températures permettant le calcul des degré-jours pour le service de l'énergie, des rapports mensuels sur l'évolution de divers paramètres météorologiques.

Les services de l'environnement, des ponts et chaussées et de la sécurité civile, en collaboration avec MétéoSuisse participent au projet Interreg III pour la mise en place d'un radar météo en Franche-Comté. Ce radar, inauguré en septembre, permettra d'améliorer considérablement la prévision des pluies sur le canton. Une convention lie MétéoSuisse et les cantons partenaires du projet, qui leur donne un accès privilégié aux données de ce radar.

Plan des mesures

L'élaboration d'un nouveau plan des mesures a pris du retard et ne devrait être achevé qu'en 2008.

Un premier rapport sur l'état de la qualité de l'air dans le canton avec des pronostics pour 2010 et 2015 pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les poussières fines (PM₁₀) a été finalisé.

On constate que dans les zones urbaines, les valeurs limites de NO₂ et PM₁₀ sont dépassées, comme sur l'ensemble du territoire, les valeurs limites de l'ozone. Suite à ces constats, et en tenant compte de l'évolution de l'application de l'OPair (renforcement de certaines normes) et de l'évolution technique des véhicules (renforcement des normes Euro), des mesures complémentaires devront être élaborées pour respecter les valeurs limites d'immissions. Ces mesures seront définies en collaboration avec les milieux concernés.

Rayonnements non-ionisants (ORNI)

Plus de quatre cents installations de téléphonie mobile sont installées dans le canton.

Le service a traité plus de quarante demandes, soit des nouvelles installations, respectivement des modifications d'installations. Dans ce domaine, les oppositions sont de plus en plus fréquentes.

Le SCPE contrôle à chaque fois les valeurs du champ électrique pronostiquées et dans plus de 70% des cas, doit ordonner des mesures de contrôle après la construction et la modification.

Les installations de basse fréquence comme les transformateurs électriques sont également contrôlées au vu des exigences de l'ORNI.

Domaine OFF-Road

Depuis l'entrée en application de la Directive Air-Chantier, le SCPE a été actif dans les domaines de l'information et du contrôle sur les chantiers.

Cette directive oblige, sur les grands chantiers, l'utilisation de filtre à particules pour les machines et appareils à moteur diesel. Une rapide enquête auprès des grandes entreprises de construction du canton, montre que 40 à 70% des machines de plus de 37 kW sont actuellement équipées de filtres, et 20 à 40% des petites machines de plus de 18 kW. Par ailleurs, les nouvelles machines sont, en principe, acquises avec un équipement de filtre à particules. Les administrations publiques se sont également équipées de machines et de véhicules avec filtre.

Collaborations hors administration cantonale

- avec les responsables de la protection de l'air du canton de Vaud dans le cadre de l'évaluation du nouveau réseau vaudois de mesure de la qualité de l'air (Vaud'Air)
- avec l'association des responsables de la protection de l'air des cantons latins (Gremmi), le SCPE a participé à des campagnes d'inter-comparaison pour la mesure des immissions, la mise en place d'un concept intercantonal lors d'épisode de smog hivernal (PM10) ou estival (ozone), un rapport sur l'ensemble des collaborations possibles entre les cantons, l'élaboration d'un nouveau cadastre des émissions (CADERO)
- avec la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cerc'l'air), le SCPE a participé aux séances plénières ainsi qu'à divers groupes de travail concernant : " les plans des mesures et le trafic", "les émissions OffRoad" et "la modélisation de la pollution atmosphérique"
- avec le service de l'environnement du canton du Tessin pour implémenter à Neuchâtel son application de gestion des données de qualité de l'air et de météorologie (projet NOE-OASI)
- avec MétéoSuisse pour les données météorologiques, le radar de Franche-Comté et la rénovation de la station de mesure de l'Observatoire
- avec la communauté tarifaire des transports publics du canton de Neuchâtel (Onde Verte) pour la mise en place d'une promotion des transports publics lors de pic de pollution.

Informatique DGT

Le collaborateur du service, délégué à la commission cantonale des utilisateurs de l'informatique, a participé activement au développement du plan catastrophe informatique de l'Etat et à l'élaboration des budgets. Il participe au comité de pilotage du SITN.

6.5. Bruit et radon

Lutte contre le bruit

La lutte contre le bruit constitue un enjeu majeur pour les collectivités publiques afin d'offrir à la population touchée une qualité de vie acceptable.

En Suisse, les statistiques montrent qu'environ un tiers des habitants sont exposés à des nuisances sonores qui dépassent les valeurs limites d'immission. A l'instar des autres régions, force est de constater que dans le canton de Neuchâtel, les transports, et particulièrement le trafic automobile, sont responsables de la majorité des dépassements des normes légales. Quant aux chemins de fer et les aéroports, les mesures d'assainissement en sont à leurs débuts. La Confédération, en collaboration avec le SCPE, est tenue de veiller à l'application de l'OPB pour ces 2 types de nuisances sonores. La problématique des installations industrielles et des stands de tir est proportionnellement moins importante.

Suite à la révision de l'OPB en août 2006, le Conseil fédéral a notamment approuvé la révision de l'annexe 7 traitant du bruit des tirs civils. Ces derniers sont désormais évalués en fonction des catégories d'armes et non plus des distances de tirs. De ce fait, les armes de petit calibre utilisées pour de courtes distances sont aussi concernées. Suite à cette révision, durant le mois de juin, l'OFEV a organisé une journée d'information à Neuchâtel. Une démonstration de tir s'est également déroulée en seconde partie de journée avec les différentes catégories d'armes et munitions au stand de tir de Plaines-Roches.

L'assainissement phonique des routes doit être poursuivi avec systématisme.

Un soutien politique clair appuyant cette volonté d'assainir la principale source de bruit est indispensable de manière à pouvoir réaliser ces travaux de façon optimale et surtout respecter les délais d'assainissement. En effet si les assainissements des routes ne sont pas réalisés dans les délais impartis, les cantons devront faire face à des conséquences financières: à l'échéance des nouveaux délais, les subventions fédérales pour l'assainissement des routes principales et des autres routes ne seront plus versées. Le service a participé à plusieurs séances.

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de planification de l'assainissement de la ligne du Pied-du-Jura (Yverdon – Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. L'ensemble des communes concernées ont déjà été approchées par les CFF pour leur présenter le projet d'assainissement et faire cas échéant leurs premières remarques.

La date de remise du dossier de procédure d'approbation des plans par les CFF à l'Office fédéral des transports, prévue pour fin septembre 2006, a été repoussée au printemps 2008. Un travail supplémentaire important sera à la charge du canton, respectivement du SCPE. Localement, les nuisances peuvent se révéler aussi élevées que celles occasionnées par la route. Mais la structure du réseau ferroviaire fait que les zones touchées sont beaucoup plus concentrées ce qui a priori devrait faciliter l'assainissement. Il se fera selon trois mesures distinctes : rénovation du matériel roulant – pour les bâtiments toujours exposés à des niveaux sonores excessifs réalisation d'ouvrages antibruit en bordure de voies – pour les cas les plus critiques les bâtiments seront équipés de fenêtres à vitrage isolant.

En ce qui concerne les aéroports de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et de Môtiers, les exigences de l'OPB sont actuellement respectées.

Environ vingt installations telles qu'industries, artisanat, installations de ventilation, de climatisation, ont été contrôlées à la suite de plaintes ou par mandat. Ces interventions ont eu pour but de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition de l'OPB et, le cas échéant, de définir les assainissements nécessaires. A noter que plusieurs entreprises importantes du canton sont en train d'élaborer un cadastre de bruit à l'aide d'un modèle de calcul reconnu par l'OFEV.

Dans le cadre de la 11^e journée internationale de sensibilisation au bruit, trois départements se sont associés. Le canton en est à sa deuxième participation. Les services de la protection de l'environnement, de la santé publique, de l'enseignement obligatoire, ainsi que les transports publics du réseau neuchâtelois ont collaboré pour mener une campagne liée au volume de la musique et au risque pour l'ouïe auprès des adolescents.

Ordonnance fédérale son et laser (OSLa)

L'OSLa, entrée en vigueur le 1^{er} avril 1996, a pour but de protéger le public contre les nuisances d'une musique intense et contre les rayons laser.

Les remarques faites dans le cadre de la consultation de la révision totale de l'OSLa, soumis aux cantons en 2002, ont débouché sur une nouvelle consultation en août 2006. Cette dernière a de nouveau mis en évidence certaines lacunes. En effet, la mise en application du projet ne représenterait dans tous les cas de figure pas une simplification de la mise en œuvre de l'OSLa et n'atteindra pas ses buts, soit d'améliorer la situation du point de vue de la santé publique et d'uniformiser son application. Malgré ces remarques faites par la majorité des cantons, la nouvelle version de l'OSLa est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2007. Une nouvelle tentative de sensibilisation de l'OFSP a encore été faite à la fin de cette année par le groupement romand des services de santé publique.

Cadastre cantonal du radon

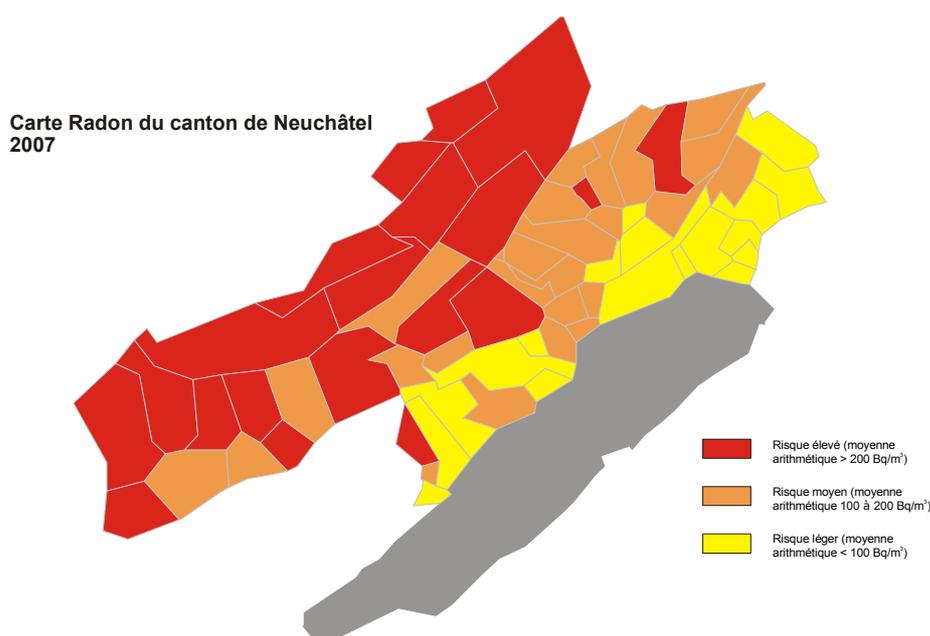
L'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP), du 22 juin 1994, exige des cantons la réalisation d'un cadastre du radon au plus tard dix ans après son entrée en vigueur. Le cadastre cantonal est terminé depuis l'hiver 2000-2001. Depuis des campagnes de densification sont réalisées chaque hiver. Le cadastre peut être consulté sur le guichet cartographique du système d'information du territoire du canton.

Des mesures sont également effectuées chaque année dans des habitations nouvelles ou transformées. A ce jour, pour ce type de bâtiment, aucun problème n'est apparu.

En Suisse, environ 2800 personnes contractent annuellement le cancer du poumon. Il est admis qu'environ 8,5% des cancers du poumon sont dus au radon présent dans les locaux, soit environ 240 cancers du poumon par an. Pour le canton de Neuchâtel, le nombre de décès par cancer du poumon dû au radon peut être estimé à 10 à 11 personnes par an. Par conséquent le premier grand objectif est qu'en Suisse tous les bâtiments dans lesquels la valeur limite est dépassée soient assainis d'ici 2014. Pour le canton, de sorte à atteindre ce but, il s'agira de mesurer environ 7000 bâtiments. Dans cette optique, le SCPE en collaboration avec l'OFSP a lancé une nouvelle campagne de densification dans les communes à risque moyen de Boudevilliers, Boveresse, Brot-Dessous, Buttes, Chézard-St-Martin, Coffrane, Enges, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Les Ponts-de-Martel, Montmollin, Noiraigue, Savagnier, Villiers.

A noter qu'une campagne de densification des mesures sur le territoire de la ville de La Chaux-de-Fonds et du Locle est également menée par les autorités communales.

La situation actuelle du canton est représentée par la carte ci-après:



Il est à noter que pour chaque zone existe une liste de recommandations à appliquer pour les bâtiments existants, pour les nouvelles constructions, rénovations ou transformations.

Le Conseil fédéral avait mis en consultation, en 2006, une modification de l'Ordonnance sur la radioprotection concernant la section 3 Concentrations accrues de radon. Les changements touchaient uniquement les articles 111, 112, 116, 117 et 118. Les principales adaptations concernent l'article 116 Programmes d'assainissement de manière à préciser le rôle exact du canton et les cas de figure méritant obligatoirement un assainissement. Un autre point important est le rajout de l'article 118a Banque de données du radon, qui consiste en la mise sur pied d'une base de données centralisées de sorte à améliorer la qualité des données, faciliter leur traitement et ainsi permettre un gain de temps appréciable. Ces adaptations sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2007.

L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg a organisé en collaboration avec l'OFSP une formation continue – Construire et assainir en limitant le risque radon. Le cours s'est déroulée sur trois journées complètes à la haute école ARC Ingénierie à Saint-Imier. Son objectif étant de sensibiliser et de former les professionnels du bâtiment à la problématique radon. A noter que le service a également collaboré aux cours.

6.6. Entreprises

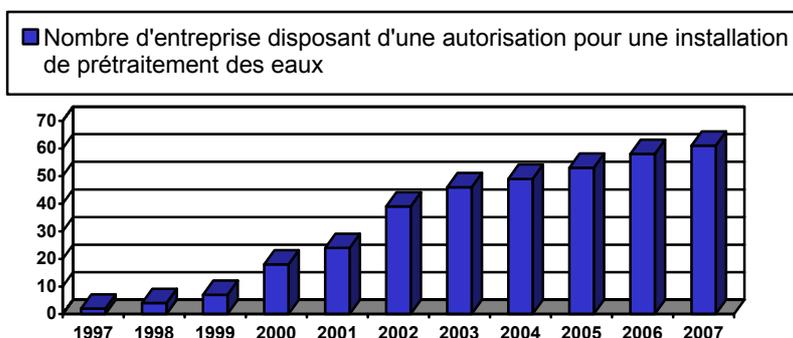
Dans le cadre du respect de la législation sur la protection des eaux (OEaux), la protection contre les accidents majeurs (OPAM), la protection des eaux contre les liquides pouvant les altérer (OPEL), la protection de l'air (OPair), les déchets spéciaux (OMoD) et les composés organiques volatils (OCOV), le groupe entreprises a traité un peu plus d'une vingtaine de permis de construire et effectué quelque cent cinquante visites dans les entreprises au nombre desquelles quatre-vingt incluait le prélèvement d'échantillons pour contrôle de la qualité des effluents gazeux ou des eaux. Pour les industries de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, les services communaux de l'environnement respectifs ont collaboré.

Eaux usées

Installation de prétraitement des eaux usées industrielles

La législation impose au SCPE de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations. Le SCPE a procédé à vingt et une visites et à vingt-quatre campagnes de prélèvements des eaux usées industrielles. Seize de ces contrôles ont été effectués de façon inopinée tandis que huit autres concernent des contrôles de réception pour de nouvelles installations ou ayant subi des modifications. Dans ce cadre, le dysfonctionnement de certaines installations a pu être mis en évidence et des assainissements ont été demandés (trois cas). Ils ont aussi permis de délivrer des autorisations d'exploitation (quatre cas) et d'adapter celles qui n'étaient plus conformes à la réalité (deux cas).

Selon les autorisations qui ont été délivrées aux entreprises (61 concernées actuellement), ces dernières doivent élaborer annuellement un rapport sur les autocontrôles effectués et qui résume les rejets et les transformations des installations de prétraitement qui ont eu lieu. Le contenu de ceux-ci correspondait dans l'ensemble à nos attentes. Il est à noter que la moitié des rapports sont arrivés en retard et souvent suite à un (voire deux) rappels. Afin de faciliter le travail des entreprises, un formulaire que les entreprises peuvent reprendre directement sur internet a été établi. La grande majorité profitent de cette simplification.



Rejets d'eaux usées industrielles

Afin de travailler de manière plus systématique, de diminuer les investigations au coup par coup et de rationaliser son travail, le SCPE a demandé des renseignements ciblés (notamment consommation d'eau) auprès de diverses entités afin de mieux appréhender les entreprises rejetant des eaux de nature industrielle. En raison de la protection des données, ces renseignements ont été souvent très difficiles à obtenir et cela a fréquemment nécessité des démarches longues et fastidieuses. L'exploitation des données en question a déjà permis d'éviter de nombreuses visites qui se seraient révélées en définitive inutiles.

Suite à de nombreux problèmes de pollution à la STEP du Landeron il y a quelques années, un système de surveillance a été placé dans son réseau d'égouts en collaboration avec le canton de Berne et les responsables de la STEP. Au vu des bons résultats obtenus, il a été décidé de mettre en place un second réseau de surveillance pour le bassin versant de la STEP de La Chaux-de-

Fonds. Les travaux y relatifs se poursuivront en 2008 en collaboration avec le service de l'urbanisme et de l'environnement de la commune.

Le canton compte une cinquantaine d'entreprises actives dans le polissage de pièces métalliques. Dans le but de déterminer l'impact de cette branche d'activité sur les eaux rejetées aux égouts, un questionnaire a été adressé à ces dernières. Le dépouillement des réponses obtenues est en cours.

Depuis quelques années, la STEP des Ponts-de-Martel connaît de sérieux problèmes de fonctionnement liés à l'arrivée de fortes charges organiques. Des investigations menées à l'aide d'un préleveur ont permis de mettre en évidence l'entreprise d'où provenaient ces rejets. Suite à une séance d'information et de décision avec l'entreprise et les autorités communales, des investigations sont en cours afin d'améliorer la situation.

Branche automobile

La plupart des entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de cent cinquante échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SCPE. Dix résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l) pour les hydrocarbures. Environ cent cinquante entreprises ont à ce jour conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. En fonction des priorités que le service a dû donner à ses activités, moins de visites ont pu être effectués dans les garages. Espérant peut-être ainsi échapper à des contrôles, nous avons pu constater que certaines entreprises ont mis hors service leur installation de traitement des eaux. Il est donc quelque peu décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles. A la décharge de ces entreprises, souvent du fait d'indications erronées provenant des vendeurs de produits chimiques, certaines pensent de bonne foi que la loi a changé. C'est un problème que les autres cantons romands rencontrent également.

Contrôle des rejets atmosphériques dans les entreprises

Les rejets atmosphériques et le suivi des assainissements en rapport avec des émissions de solvants chlorés de dix-huit entreprises ont été effectués.

L'accent a été mis sur le contrôle d'entreprises ayant des rejets atmosphériques conséquents. Plusieurs dépassements des normes fédérales ont été mis en évidence. Des améliorations des émissions ont été demandées, ainsi qu'un plan d'assainissement.

Six entreprises ont réalisé des assainissements complets ou partiels permettant d'éliminer à la source l'émission de solvants chlorés.

Deux pressings possédant une installation de nettoyage à sec doivent soit assainir leur installation soit la changer.

L'Ordonnance sur la protection de l'air a été adaptée avec effet au 1^{er} septembre 2007; dorénavant ce texte fixe une limite d'émission des dioxines. Une liste des entreprises susceptibles d'émettre ce genre de polluants a été établie en vue de faire effectuer des contrôles dans un proche avenir.

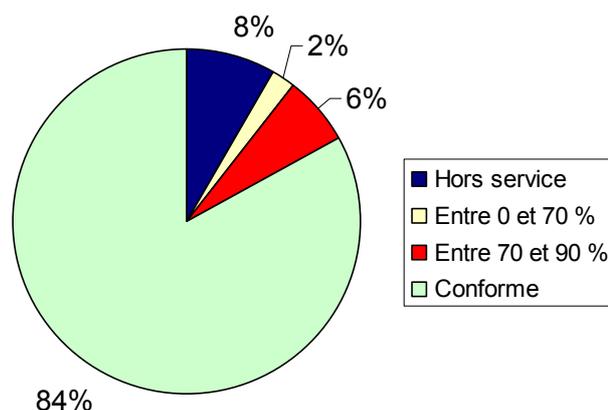
Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Les stations-service sont mesurées toutes les années pour les débits supérieurs à 800.000 litres par an, les autres une fois tous les deux ans. Les propriétaires qui effectuent des autocontrôles de leurs appareils ont la possibilité d'effectuer le contrôle officiel tous les deux ans. Plus d'une douzaine de stations-service ont un nouveau système auto-contrôlé qui se met automatiquement en alarme lorsqu'il y a un problème de reprise des vapeurs d'essence. Dans le cas où la panne ne serait pas réparée dans les septante-deux heures, le système coupe totalement les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être prélevé.

Vu ce système de sécurité, ces nouveaux appareils ne seront contrôlés officiellement que tous les quatre ans. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les cantons romands ont décidé de ne plus accepter les autres systèmes.

Le travail du SCPE consiste à vérifier que ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations de Cercl'air et de l'OFEV. En cas de problèmes (notamment absence de contrôle, mauvais résultats impliquant des assainissements), une décision d'assainissement est notifiée aux entreprises concernées.

Fiabilité des systèmes de reprise des vapeurs d'essence des stations-service.



Suivant le graphique ci-dessus, 84% des 592 pistolets de distribution contrôlés entre 2006 et 2007 sont conformes aux exigences légales. Les autres ont un pourcentage de reprise réduit ou ne fonctionnent même plus du tout.

Ces informations proviennent des résultats transmis par les entreprises de mesures agréées. Les mesures ci-dessus sont effectuées avant le réglage. Sauf rares exceptions, elles réparent directement les défauts constatés. Elles effectuent en général deux à trois mesures sur chaque pistolet et envoient les résultats dans le mois. Ces résultats montrent que le canton a mis sur pied un bon système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service. Sur 150 stations-service distribuant de l'essence, seuls cinq distributeurs ne sont pas totalement assainis et vingt-cinq sont seulement assainis au niveau 1, ces derniers ne représentent que le 1,39% du volume total d'essence distribuée dans le canton.

Protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Dans le cadre de l'exécution de cette ordonnance, le SCPE a procédé à quatorze contrôles d'entreprise. Les raisons principales de ces visites s'inscrivent dans le cadre de la réactualisation des données OPAM ou pour faire suite à l'examen d'un rapport succinct. A fin décembre, on dénombre soixante-sept entreprises OPAM sur le territoire neuchâtelois.

Taxe COV

L'Ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) régleme l'introduction d'une taxe d'incitation prélevée lors de l'achat de solvants (COV) dont le but est de diminuer les émissions de COV dans l'environnement. Les COV sont des agents favorisant la formation de l'ozone au niveau du sol. Cette taxe peut être remboursée pour les COV ne parvenant pas dans l'environnement par l'intermédiaire d'une demande de remboursement (bilan). Le produit de cette taxe est redistribué à l'ensemble de la population par le biais des caisses maladie.

Le nombre de bilans 2006 traités, soit quelque cinquante-trois dossiers, est stable par rapport aux années précédentes (50 en 2003, 55 en 2004 et 57 en 2005).

Stockage des hydrocarbures

Septante dossiers de demande d'autorisation ou de notification pour des nouvelles installations d'entreposage d'hydrocarbures ont été traités.

Etant donné les modifications de législation et n'étant pas en possession des nouvelles directives techniques sur lesquelles se baser pour effectuer les inspections, seule une cinquantaine de contrôles ont eu lieu sur demande du propriétaire et une dizaine par pointage.

Comme les nouvelles dispositions de la législation n'obligent plus que les propriétaires des installations en secteurs menacés de contrôler leur citerne, seuls six cent soixante avis de révision et cinq cent nonante décisions pour des révisions non effectuées ont été adressées. Au début du mois de décembre, sur cinq cent nonante décisions envoyées, cent quarante-sept installations font l'objet d'une mise en demeure.

Contrôle des chauffages

Les nouvelles limites d'émissions concernant les chauffages au gaz et au mazout qui résultent des modifications de l'Ordonnance sur la protection de l'air en 2004 (OPair 2004), ont eu pour conséquence l'envoi de sept cent cinquante décisions d'assainissement en 2007.

Installations de chauffage au gaz et/ou au mazout de puissance supérieure à 1MW

Les contrôles périodiques ont été effectués sur onze chaudières distribuées sur cinq sites.

Installations de chauffage au bois de puissance supérieure à 70kW

Les contrôles périodiques ont été effectués sur onze installations réparties sur 10 sites; une chaudière ne respectait pas les normes, elle devra être assainie.

Collaboration intercantonale

Une campagne de mesure de cinq jours a permis de contrôler six chauffages au bois et trois grandes installations fonctionnant au gaz et au mazout.

Surveillance du marché des produits chimiques (LChim)

Les nouvelles dispositions de la loi sur les produits chimiques (LChim) entrée en vigueur au 1^{er} août 2005, les fréquentes modifications et adaptations du droit suisse à la législation européenne en la matière ainsi que l'introduction prévue de nouveaux systèmes d'évaluation, de classification et d'étiquetage des produits chimiques (réglementations REACH et GHS), engendrent d'importantes insécurités d'application et posent des difficultés d'exécution non négligeables. Une intensification de l'information des entreprises concernées par ces nouvelles dispositions sera nécessaire ces prochaines années.

Au cours de l'exercice et en vue de la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les produits chimiques, une attention particulière a été portée dans les domaines suivants:

- Poursuite de l'enregistrement et de la mise à jour des personnes de contact pour les produits chimiques des entreprises et établissements d'enseignement du canton. Au terme de cette année, les données relatives à 760 entreprises et 770 personnes de contact sont recensées dans le canton.
- Information des importateurs de produits chimiques, y compris pour le propre usage de l'entreprise, suite aux nouvelles exigences et l'obligation de communiquer, à l'organe de réception des notifications de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les préparations dangereuses. Les données douanières relatives aux importations de produits chimiques sont à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à plus de 4500 avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises. A noter que ce chiffre a quasiment doublé par rapport à l'année dernière. Trente importateurs de plus de 100 kg de marchandise ont été informés de ces nouvelles dispositions et priés de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits chimiques importés.

- Recensement et information de quarante-quatre entreprises et établissements du canton utilisant certains produits chimiques pour la lutte contre les parasites ou des agents désinfectants pour le traitement de l'eau des piscines publiques, nécessitant une personne titulaire d'un permis et l'annonce d'une personne de contact. Cinquante-deux candidats ont réussi l'examen pour l'obtention d'un permis ou ont obtenu la reconnaissance de leur expérience professionnelle ou formation au cours de l'année 2007.
- Contrôle des commerces de détail et grandes surfaces remettant des produits chimiques particulièrement dangereux à des particuliers dont la remise exige des connaissances techniques, l'obligation d'informer et la consignation dans un registre des données de l'acquéreur.

Les activités citées ci-dessus ont nécessité cinquante-sept interventions dans les commerces, grandes surfaces et entreprises. Ces visites avaient essentiellement pour but d'informer les responsables des exploitations concernées.

Prélèvements d'échantillons et analyses

Campagnes thématiques "benzène et toluène"/ "lessives et produits de nettoyage"

Dans le cadre des contrôles portant sur la classification, l'étiquetage et la composition des produits chimiques commercialisés, organisés sous la surveillance de l'organe de réception des notifications de l'OFSP, nous avons participé à deux campagnes au cours de l'année. Dix-sept échantillons ont été globalement prélevés auprès de fabricants ou importateurs neuchâtelois et transmis à l'EMPA à St-Gall pour analyse. Les résultats de ces contrôles ne sont pas encore connus.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

Autorisations pour installations frigorifiques, de climatisation ou pompes à chaleur

La mise en place d'installations stationnaires contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants stables dans l'air est soumise à autorisation. Elle est octroyée lorsque, selon l'état de la technique, on ne connaît ni de produit, ni de procédé de substitution et que la mise en œuvre des mesures techniques disponibles pour éviter les émissions est garantie. Dans le cadre de l'application de cette ordonnance, quinze autorisations ont été délivrées en 2007 aux requérants du canton.

6.7. Mandats, collaboration et information au public

Cours

Des cours de formation ont été dispensés à des professionnels (aspirants de police, installateurs en brûleurs...).

Publications

Les directives "chantier" et "branche automobile" ont été mises à jour, rééditées et largement diffusées dans les milieux concernés.

La petite brochure des éco gestes quotidiens "l'éco'nomiseur" a été diffusée à plus d'un millier d'exemplaires. Plusieurs fiches A Savoir ont été composées: "le smog d'été, le smog d'hiver" ou mises à jour.

Le SCPE a rédigé des articles sur le suivi de l'environnement (air et eaux) dans le bulletin de la société neuchâteloise des sciences naturelles pour la 5^e année consécutive et ses statistiques dans l'annuaire neuchâtelois.

Documentation

Le service a fourni des documents à plusieurs acteurs: médiathèques, enseignants, associations, réalisateurs de spectacles, etc. qui jouent le rôle de relais.

Presse

Suite à des conférences de presse ou communiqués, les médias ont fait écho aux activités du SCPE: la journée de sensibilisation au bruit, la campagne ONDE VERTE en cas de pic de pollution, la densification des mesures de radon.

Sites internet

Le site du SCPE s'est constamment enrichi pour répondre au plus près aux demandes du public. Celui des cantons romands (services énergie et environnement) www.energie-environnement.ch rencontre un réel succès. Une affiche dans l'entrée du bâtiment en promeut la visite.

Campagne

Les services de la protection de l'environnement, de la santé publique, de l'enseignement obligatoire, ainsi que les transports publics du réseau neuchâtelois se sont associés pour marquer la journée internationale de sensibilisation au bruit du 25 avril. Cette 2^e campagne neuchâteloise a été destinée aux adolescents: elle a porté sur le risque pour l'ouïe lors d'écoute de musique à volume élevé. Les élèves du degré 9 ont reçu un "sourdirisque", (une réglette qui indique les niveaux sonores des principales activités et la durée d'exposition journalière maximale acceptable pour l'oreille). Une affiche a été conçue pour les établissements et classes secondaires, médecins scolaires, salles d'attente des médecins ORL et les transports publics. La brochure SUVA "Musique et troubles de l'ouïe" a été offerte aux mêmes praticiens et enseignants du degré 9. Les médias ont largement relayé cette action. Des dizaines de personnes ont commandé la brochure par le site internet.

Une campagne de densification des mesures de radon a porté sur dix-sept communes à risque moyen. Plus de 4300 tous-ménages sont parvenus à leurs habitants. Ce seront près de 1500 nouveaux bâtiments qui seront analysés cet hiver.

Le SCPE a participé à la campagne "Pic de pollution" de l'ONDE VERTE.

Information interne

Le SCPE a étendu sa charte à plusieurs comportements écologiques économisant les ressources au bureau.

6.8. Laboratoire

Le laboratoire a enregistré 325 demandes d'analyses et effectué 40'097 analyses sur 4'057 échantillons, réparties de la manière suivante:

Prestation	Nombre de prélèvements	Nombre de paramètres analysés
Eaux souterraines, superficielles	427	15.148
Boues STEP, compost, sols	54	819
Déchets	1	3
Air	2.717	4.872
Eaux usées	65	243
Emissions air	158	325
Analyses chimiques pour tiers	61	423
Collaboration, travaux intercantonaux	542	17.666
Laboratoire – essais inter-laboratoires	32	598

La collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud (SESA) a été reconduite. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été soumises au laboratoire du SESA, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SCPE.

L'échange des prestations entre les services de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE VS) et de Neuchâtel s'est poursuivi. La détermination de la quantité de poussière aspirée (PM10) et le dosage du carbone organique total dans les eaux de surface sont effectués au laboratoire du SPE VS et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles du Valais sont prises en charge par le laboratoire du SCPE.

Des collaborations existent aussi dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse romande avec le Laboratoire cantonal du Jura, le Service de l'environnement du canton du Fribourg, le Laboratoire cantonal vaudois et le Laboratoire de la protection des eaux et de l'environnement à Genève.

Les analyses ont été faites aussi pour le laboratoire intercantonal de la santé au travail à Peseux, le laboratoire de la protection de l'environnement du canton de Bâle-Ville et la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

La mise au point de nouvelles méthodes analytiques et de modes opératoires normalisés s'est poursuivie notamment pour les nouvelles substances utilisées comme herbicides (dichlobenil, diflufenican), insecticides (acephate, phosalone) et fongicides (azoxystrobine, kresoxim-methyl, proquinazide).

La recherche et le dosage du Triclosan, (agent antibactérien et antimicrobien) a été réalisé sur trente-deux échantillons d'eaux superficielles provenant des cantons romands.

Le laboratoire a participé aux analyses comparatives inter-laboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL et par l'Université agricole de Wageningen aux Pays-Bas.

7. SERVICE DE L'ENERGIE

7.1. Situation énergétique cantonale pour l'année 2006

Les statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2006 ont fait l'objet d'une publication séparée éditée au mois d'octobre 2007. Cette publication, disponible sur le site Internet du SCEN, a été envoyée aux fournisseurs d'informations ainsi qu'aux institutions, entreprises et offices concernés. L'annuaire statistique cantonal reprend également les principales informations.

En 2006, la consommation finale globale d'énergie s'est élevée dans le canton à 17.411 TJ ou environ 405.600 tonnes équivalent pétrole, inférieure de 2% à celle de l'année précédente. Cette diminution provient essentiellement de la baisse de consommation des combustibles pétroliers (-8,2%), et, dans une moindre mesure, du gaz (-1,6%), à mettre en relation avec des conditions climatiques plutôt douces, les degrés-jours ayant été en moyenne 6,8% inférieurs à ceux de l'année précédente. Globalement, la consommation de chaleur fossile est 6,9% supérieure à l'objectif *SuisseEnergie* pour l'année considérée.

Après la forte diminution de consommation d'électricité enregistrée en 2005 (-4% provenant avant tout d'une meilleure prise en compte des pertes de distribution dans les différents réseaux), la demande a augmenté de 1,5%, mais est restée stable si l'on ne tient pas compte de la raffinerie.

Par rapport à l'exercice précédent, la production d'électricité renouvelable, sans les centrales hydrauliques, a augmenté de 0,6% alors que la production de chaleur renouvelable s'est accrue de 8,7%, se situant ainsi respectivement à -24% et +19% des objectifs annuels de *SuisseEnergie*. La production d'hydroélectricité cantonale est restée stable depuis 1992, mais l'objectif cantonal est de l'augmenter de 7% jusqu'en 2010.

7.2. Commission consultative de l'énergie

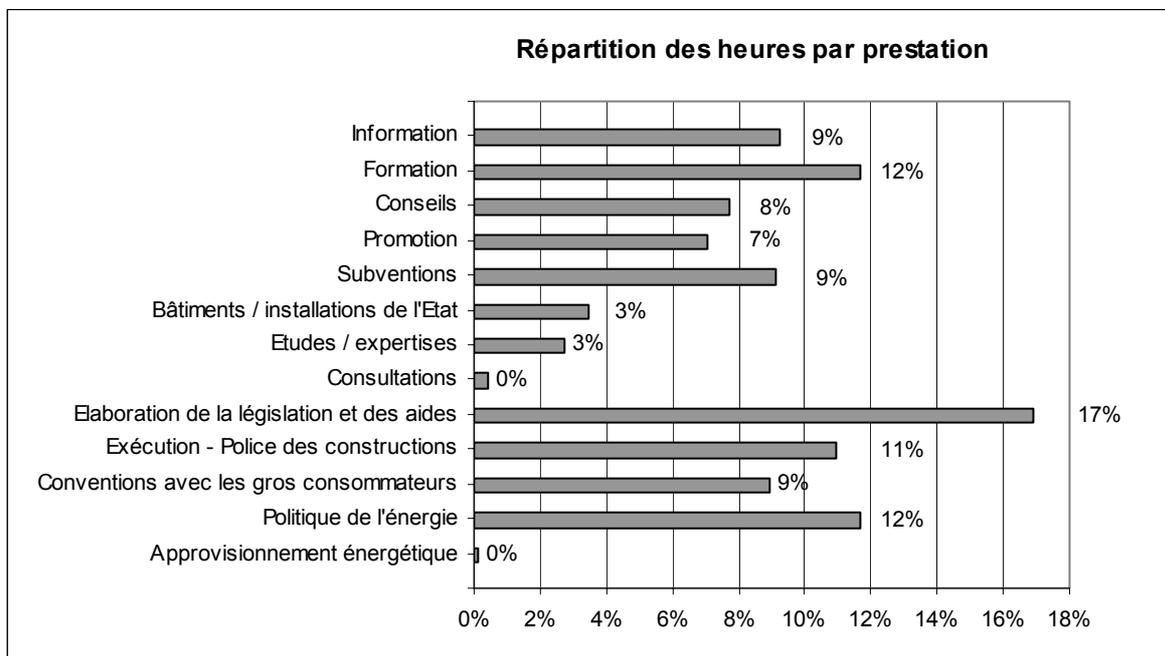
La commission cantonale de l'énergie s'est réunie trois fois en séance plénière et cinq fois en différents groupes de travail.

Les travaux ont porté sur la mise en œuvre de la conception directrice de l'énergie acceptée par le Grand Conseil le 1^{er} novembre 2006. Le postulat PopVertsSol impliquant la pose obligatoire de capteurs solaires sur les bâtiments neufs a fait l'objet de beaucoup de discussions, ainsi qu'une proposition d'un membre visant à interdire le chauffage au mazout. La commission a fait réaliser quatre illustrations humoristiques sur le thème des économies d'énergie par le dessinateur Pascal Robert qui sont insérées gratuitement dans la presse locale depuis le début de l'année 2008. La commission a également délivré son préavis concernant les travaux d'assainissement énergétique de bâtiments de l'Etat. La politique énergétique au niveau fédéral a également fait l'objet de suivis et d'analyses particuliers concernant l'introduction de la taxe CO₂ sur les combustibles, la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, ainsi que la rétribution du courant vert injecté au prix coûtant et la modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales.

7.3. Service de l'énergie

En milieu d'année, le poste de travail nouvellement créé a pu être occupé par un nouveau collaborateur, M. Marc-Hermann Schaffner, physicien et Docteur ès Sciences, avec pour mission principale de mettre en place un certificat énergétique des bâtiments au niveau du canton, en application de l'article 39 de la loi sur l'énergie.

La méthode de contrôle de gestion GESPA a continué d'être appliquée. Elle permet entre autre d'indiquer la répartition des heures de travail de l'ensemble des collaborateurs du service pour les prestations externes, ce qui représente le 69% du temps total, le reste étant les prestations de gestion internes.



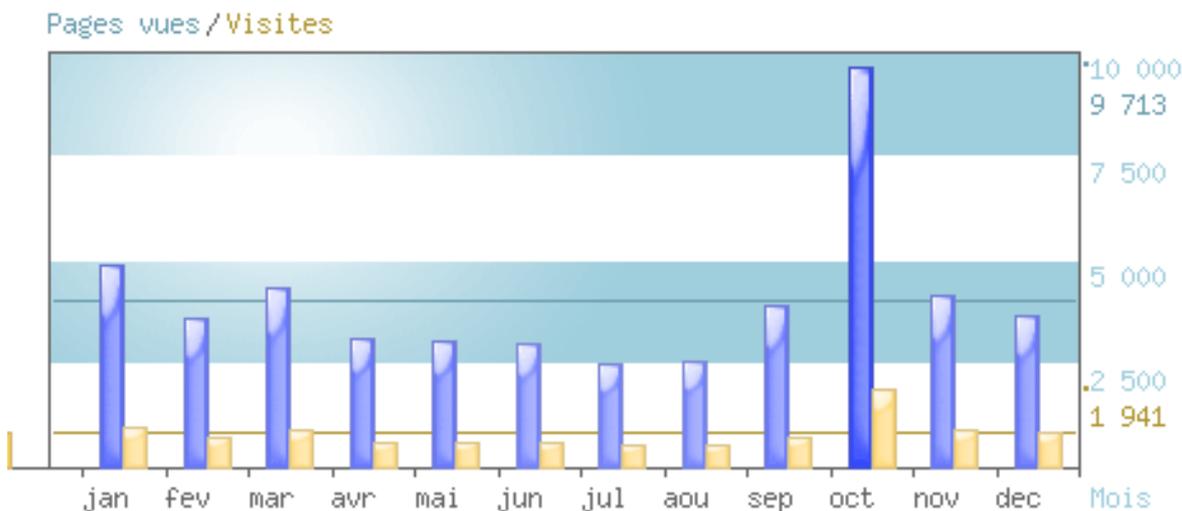
Par rapport à l'année dernière, c'est surtout la prestation "Elaboration de la législation et des aides" qui s'est accrue, du fait des activités du nouveau collaborateur centrées sur ce domaine.

La suite du chapitre est ordonnancée en fonction de la liste des prestations du service.

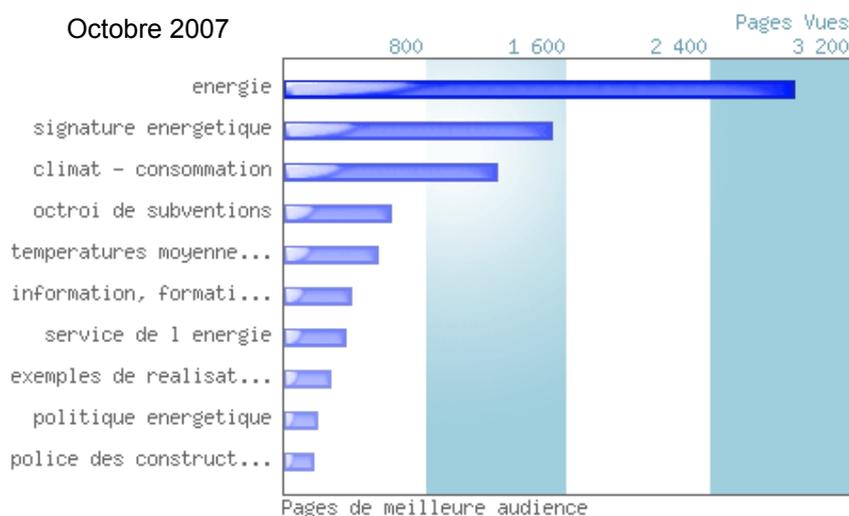
7.3.1. Information

- Mesure, collecte et analyse des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours des neuf stations climatiques réparties sur l'ensemble du canton. Publication dans la presse et sur Internet aux côtés du "bon conseil" de la semaine.
- En collaboration avec l'ensemble des services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, poursuite de l'exploitation de la plate-forme énergie-environnement.ch basée sur de nombreux communiqués de presse et le site Internet du même nom.
- Poursuite des émissions radiophoniques hebdomadaires "Flash-Watt" sur RTN en collaboration avec les partenaires (Groupe E, Ville de Neuchâtel et SIM SA).
- Edition du bulletin d'information trimestriel romand "Flash-Info Energie" envoyé à environ 4000 professionnels: direction du projet, rédaction et impression. Pour le compte de la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE).
- Participation aux jardins de l'énergie, lors de "Fête la Terre" les 25 et 26 août à Evologia, Cernier. Conception et animation d'un stand en collaboration avec des associations et des professionnels des énergies renouvelables.
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le service de l'énergie des autres cantons pour assurer une permanence sur le stand d'information de la campagne Bâtiments de SuisseEnergie lors des expositions Swissbau à Bâle, Habitat & Jardin à Lausanne et Maison & Energie à Berne.

- Développement continu du site Internet du service et de celui de la CRDE.
Sur le site du service, la moyenne des visites mensuelles se situe à 886 pour l'année 2007, alors qu'elle était à 655 en 2006.
Le site a été particulièrement visité au mois d'octobre 2007 avec 9713 pages vues et 1941 visites. En comparaison, novembre, le mois le plus fréquenté de l'année 2006, a enregistré 4225 pages vues et 839 visites.



L'affluence record du mois d'octobre est probablement due à la mise en ligne des informations concernant la signature énergétique annoncée par un communiqué de presse le 10 octobre. Pour ce mois, 950 visites ont été effectuées sur les pages concernant la signature énergétique.



- La candidature du spot TV sur MINERGIE, tourné par Canal Alpha, transmise aux organisateurs du Festival international du film sur l'énergie de Lausanne (FIFEL) a été refusée.
- Participation au comité d'ANIME (Association Neuchâteloise d'Information en Matière d'Énergie).
- Organisation d'une conférence "Rénovation globale: une bonne affaire pour l'entreprise et le client" (55 participants) organisée sous l'égide de la CRDE en collaboration avec l'OFEN et destinée aux artisans du bâtiment. Les thèmes abordés ont permis d'avoir une vision globale des différentes mesures d'assainissement (enveloppe du bâtiment et installations techniques) et de leur efficacité énergétique et économique.

- Réédition d'une brochure présentant des recommandations pour l'intégration architecturale des capteurs solaires à partir de l'ancien document du canton de Berne et sous mandat de la CRDE.
- Lancement d'une campagne dénommée E2MS concernant l'énergie dans les établissements médico-sociaux. Sur la base d'un projet du canton de Genève et en collaboration avec la CRDE, préparation de douze documents thématiques de conseils envoyés toutes les trois semaines à l'ensemble des homes médicalisés du canton de Neuchâtel. La campagne a duré de mai 2007 à janvier 2008 et a fait l'objet d'un communiqué de presse.
- Préparation d'une campagne d'information et de mesures concernant la qualité de l'air dans les salles de classe.
- Conférences et communiqués de presse, interviews radiophoniques et télévisées et nombreuses conférences ou présidences de séminaires ou symposium (Eoliennes, Minergie, SuisseEnergie, solaire, géothermie, mobilité, bâtiment, ...). Certaines conférences sont disponibles sur le site Internet du service, rubrique "Information, formation et conseils".

7.3.2. Formation

- Organisation et animation d'une campagne de sensibilisation à l'énergie pour les élèves de 5^e année primaire. Cette présentation a été suivie par environ 1500 élèves de 84 classes réparties sur l'ensemble du canton. En plus, les classes de La Chaux-de-Fonds (15) ont été visitées par le service de l'énergie de cette même ville sous le mandat du service cantonal de l'énergie.
- Développement d'un nouveau concept pédagogique pour la campagne scolaire avec la participation d'une animatrice engagée en tant que stagiaire et la collaboration de la CRDE. Le concept d'animation sera ainsi complètement renouvelé à partir de la rentrée scolaire 2008.
- Un classeur énergie développé par le canton du Valais à l'attention des enseignants des écoles secondaires, ceci en collaboration avec la CRDE, a été mis en test auprès de certains enseignants neuchâtelois.
- Mise sur pied de cours de conduite économique pour le personnel concerné de l'Etat, en premier lieu celui du service des ponts et chaussée, en collaboration avec l'office de la formation continue. Ces cours auront lieu courant 2008.
- Participation à la journée nationale du soleil le 4 mai 2007 par le biais d'une conférence donnée au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) sur la comparaison de l'énergie solaire thermique et de l'énergie solaire photovoltaïque.
- Participation à un nouveau concept développé par l'Association Swissolar dénommé "trilogie solaire" consistant à informer et former les propriétaires, les architectes et les installateurs dans le domaine des installations solaires. Participation à un atelier-débat pour architectes et concepteurs, en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire.
- Encadrement et sensibilisation de 54 enfants lors de quatre "journées énergie" dans le cadre des passeports vacances de Neuchâtel et environs.
- Enseignement lors d'un cours de formation continue aux enseignants de l'école obligatoire en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et la HEP-BEJUNE; 15 enseignants ont suivi cette formation.
- Animation d'un atelier d'information sur les économies d'énergie pour une quarantaine d'élèves du Lycée Denis-de-Rougemont.
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2007 – "L'énergie thermique dans le bâtiment", diffusé à l'attention des apprentis dessinateurs en bâtiment.
- En collaboration avec les cantons romands et la SIA, diffusion de cours de perfectionnement sur la norme SIA, édition 2007, et rappel de la procédure et des exigences concernant la préparation des dossiers énergétiques.

- Cours de sensibilisation sur l'économie d'énergie et les potentiels d'exploitation d'énergies renouvelables en milieu agricole, donné aux étudiants de l'Ecole des métiers de la terre et de la nature à Cernier (ECMTN).
- Poursuite de l'organisation des quatre "Lunch-débat" annuels. Cette plate-forme d'échange a réuni en moyenne 37 acteurs du bâtiment par manifestation. Un document de travail relatif au thème du débat est produit et distribué aux participants et à tout intéressé sur demande.
- Cours MINERGIE "1^{er} niveau" (70 participants), "2^e niveau" (55 participants) et "Tour de Suisse" (45 participants) mis sur pied dans le cadre de la CRDE en collaboration avec l'agence MINERGIE romande, et destinés aux régions immobilières, architectes, ingénieurs et artisans.
- Participation à la formation d'un office de certification MINERGIE français pour la région Rhône-Alpes.
- Participation, en tant qu'expert, à des examens de soutenance de travaux de fin d'études dans différentes écoles, allant des écoles techniques cantonales à l'Ecole polytechnique fédérale.
- Globalement sur l'année, sans prise en compte de notre présence aux expositions, 35 cours ou séances d'information ont été mis sur pied, regroupant 2245 personnes, qui ont consacré ensemble 4447 heures à parfaire leurs connaissances dans le domaine de la législation, de l'utilisation et de la technique de l'énergie.
- En plus de ces chiffres, il faut mentionner les cours de perfectionnement pour concierges mis sur pied au niveau suisse romand par l'OFEN et la CRDE depuis 2004. Dans le canton de Neuchâtel en 2007, 10 cours ont eu lieu, réunissant chaque fois une quinzaine de participants venant de tous les milieux professionnels.

7.3.3. Conseils

- Accueil de visiteurs (130), conseils et renseignements rapides par téléphone (1349), réponses orales ou écrites et remise de documentation.
- Conseils techniques, visites de bâtiments, analyses sommaires et expertises pour d'autres services de l'Etat, des communes, des entreprises et des particuliers.
- Nombreuses séances avec des représentants des communes (conseils communaux, services industriels, commissions de l'énergie) concernant la politique énergétique, le label "Cité de l'énergie", l'utilisation de bois-énergie, les éoliennes, les énergies renouvelables, les bâtiments communaux.

7.3.4. Promotion

- Participation à la campagne "Bâtiments" de l'OFEN dans le cadre du programme SuisseEnergie, visant à encourager la rénovation exemplaire des bâtiments existants. Si en 2004, les mesures se sont déroulées au niveau national (médias, expositions, site Internet, documents), et en 2005, au niveau régional (mailings, contacts directs avec les propriétaires), 2006 a vu la mise sur pied d'un cycle de 13 conférences pour le grand public réparties dans toute la Romandie. En 2007, 8 conférences ont été organisées à l'attention des artisans du bâtiment.
- Diffusion du label MINERGIE. Entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Participation à un groupe de travail réunissant les cantons romands concernant l'évolution et la diffusion du standard MINERGIE. Participation aux séances de l'association suisse MINERGIE et membre du comité. Traitement et suivi de 36 dossiers MINERGIE dont 28 ont reçu provisoirement le label. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 194, ce qui représente une surface de plancher chauffé de 177.970 m².

- Participation, dans le cadre de la CRDE, à l'élaboration du contrat de mandat entre le SCEN et l'agence MINERGIE romande concernant le contrôle technique et la gestion des demandes de labels MINERGIE.
- Enquête auprès de 96 propriétaires de bâtiments MINERGIE afin de sonder la satisfaction des habitants et de connaître leur consommation d'énergie. Cette étude a confirmé que les constructions MINERGIE atteignent leurs objectifs en terme de consommation d'énergie. 93% des personnes interrogées se disent très satisfaites ou satisfaites du confort qu'offrent les bâtiments. Résultats complets sur notre site Internet sous la rubrique "Information, formation et conseils".
- Participation au groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), c'est-à-dire gestion de ses activités en collaboration avec le service cantonal des forêts et la Communauté Lignum.
- Comme chaque année, le prix Energie récompensant les meilleurs travaux de diplôme a été accordé aux étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du Locle.
- Création de trois cartes cantonales représentant par commune l'état au 31 décembre 2006 des installations solaires thermiques, des chaudières à bois (granulés et bois déchiqueté) et des bâtiments MINERGIE du canton. A la sortie de chaque fiche un communiqué de presse a été rédigé et dans les trois cas, un article est paru dans les quotidiens neuchâtelois.
- Lancement de la campagne "Découvrez qui vous vole de l'électricité", consistant à mettre à disposition gratuitement de la population des wattmètres permettant de tester chez eux leurs appareils électriques et électroniques. Les communes du canton ont été invitées à acheter ces wattmètres à un prix réduit et à les prêter sur une durée limitée à leurs concitoyens. Actuellement, la population neuchâteloise a la possibilité d'emprunter ces wattmètres dans 28 endroits du canton. Un communiqué de presse a été diffusé à cette occasion.

7.3.5. Subventions

- Traitement des dossiers de demande de subvention: études, décisions, contrôles et paiements. Nombres de nouveaux dossiers ouverts en 2007: capteurs solaires (126), chauffages au bois (40), labels MINERGIE (6), projets (8):
- Versement des subventions, soit 1.254.329 francs durant l'exercice 2007, dont:
 - 446.455 francs pour des capteurs solaires (157 installations),
 - 322.785 francs pour le chauffage au bois (46 installations),
 - 428.800 francs pour des labels MINERGIE (20 bâtiments),
 - 56.289 francs pour des projets, études et soutiens divers.
- Le décalage des versements de subventions à fin 2006 dû aux mesures urgentes prises par le Conseil d'Etat en 2005 ne s'est pas répercuté, comme on le craignait, sur l'année 2007; tous les projets aboutis et bénéficiant d'une promesse de subvention ont pu être payés.
- Modification du programme de promotion avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Rédaction des modifications de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie. Ce programme réduit les montants. Il poursuit cependant la stratégie du modèle d'encouragement harmonisé des cantons (qui a subi des modifications cette année) approuvé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et promeut en priorité les capteurs solaires thermiques, les chauffages au bois et les maisons MINERGIE. Comme en 2006, les maisons neuves ne bénéficient d'une subvention que si elles atteignent les exigences du label MINERGIE-P.
- Suite à la modification du règlement d'exécution de la loi sur les subventions fin 2006, mise en place d'une nouvelle procédure en collaboration avec l'office du contentieux consistant, avant paiement des subventions, à contrôler les éventuelles dettes échues dues à l'Etat et à les compenser.

- Participation aux activités de benchmarking intercantonal et controlling des contributions globales accordées par la Confédération aux cantons.
- Collaboration avec la Fondation du centime climatique pour le traitement des dossiers de subventions pour la rénovation des bâtiments. Les demandes sont adressées par les requérants au service de l'énergie qui effectue un traitement préalable, puis les fait suivre au centre de traitement. Depuis fin 2007, la Fondation du centime climatique finance un programme de communication qui doit être exécuté par les cantons. Ce programme a été élaboré en collaboration avec la CRDE et les premières mesures de communication et de marketing déploieront leurs effets en 2008.
- A la demande du comité de Suissetec, mise sur pied d'une procédure d'envoi d'un compte-rendu à l'installateur qui a fait les travaux sur la qualité des installations techniques subventionnées (bois et solaires) que nous visitons. Ce rapport est envoyé par courriel et comporte un texte succinct donnant un état de l'installation selon les trois critères "en ordre, acceptable et inacceptable".

7.3.6. Bâtiments/installations de l'Etat

- Coordination et participation aux séances techniques du service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie. Conseils pour le service de la gérance des immeubles de la caisse de pensions de l'Etat.
- Participation à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), suivi des abonnements d'exploitation optimale pour huit bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT.
- Dans le cadre de l'application des nouvelles exigences de l'article 49 de la loi cantonale sur l'énergie concernant les gros consommateurs, conseils et soutien aux bâtiments de l'Etat concernés.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'Etat et préparation du bilan énergétique des bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energho.
- Suivi des études concernant les travaux du 3^e programme d'assainissement énergétique de bâtiments de l'Etat de 1.300.000 francs.
- Suivi des travaux de mise en place d'une chaudière au bois à plaquettes au Devens, y compris l'inauguration et la conférence de presse.
- Suivi de l'étude concernant les travaux d'assainissement des installations techniques du jardin botanique.
- Participation aux études techniques concernant la réhabilitation des prisons de La Chaux-de-Fonds et de Gorgier.
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6^e programme-cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'Etat de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.
- Participation au Conseil d'administration de la société Chauffage à Distance de la Basse-Areuse SA (CADBAR).

7.3.7. Etudes/expertises

- Suivi du projet de construction d'un parc d'éoliennes au Crêt-Meuron. Contacts avec le promoteur, le service de l'aménagement du territoire et le service juridique dans le cadre de la préparation de la demande de permis de construire. Collaboration avec l'OFEN et l'Association Suisse-Eole.

- Maintien en veille de l'étude de faisabilité pour l'alimentation de la zone commerciale et industrielle de Marin en énergie provenant de la géothermie profonde.
- Dans le cadre du projet du Groupe E visant à implanter une nouvelle centrale électrique fonctionnant au gaz naturel à Cornaux, création et animation d'une commission de réflexion visant à fournir un point de vue complet et objectif au Conseil d'Etat. Participation au bureau de cette commission et à la rédaction du rapport final.
- En collaboration avec le service cantonal de la protection de l'environnement (SCPE) et le centre de recherches en géothermie, suivi de deux études concernant le cadastre neuchâtelois des sondes géothermiques et le potentiel géothermique neuchâtelois.
- En collaboration avec la COBEL, suivi de l'étude du potentiel neuchâtelois de bois-énergie.
- Durant l'année sous revue, de nombreux contacts ont eu lieu avec la chambre neuchâteloise de l'agriculture et de la viticulture visant à promouvoir les énergies renouvelables (séances, conférences, conseils).
- Participation au groupe de travail et financement de la part neuchâteloise du projet visant à l'autonomie énergétique de la région du Val-de-Ruz, avec le soutien de la Confédération et en collaboration avec d'autres régions de Suisse romande effectuant le même exercice.
- Evaluation et appréciation des aspects énergétiques de dossiers en charge d'autres services de l'Etat.

7.3.8. Consultations

- Réponse aux enquêtes de l'OFEN pour dresser le bilan de la politique énergétique dans les cantons, pour établir les indicateurs de politique énergétique (benchmarking entre cantons) et pour faire état de l'efficacité des contributions globales dépensées.
- Préparation des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant les consultations fédérales suivantes: modification de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, modification de l'ordonnance fédérale sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires, modification de l'ordonnance fédérale sur l'énergie, préparation de l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité.
- Analyse des projets et rédaction des prises de position du service concernant les consultations suivantes: plan directeur des transports, ordonnance fédérale sur la compensation des émissions de CO₂ des centrales à cycles combinés alimentées au gaz, directives de l'office fédéral de l'environnement sur les installations extrayant de la chaleur de l'environnement, plan cantonal de gestion des déchets.

7.3.9. Elaboration de la législation et des aides

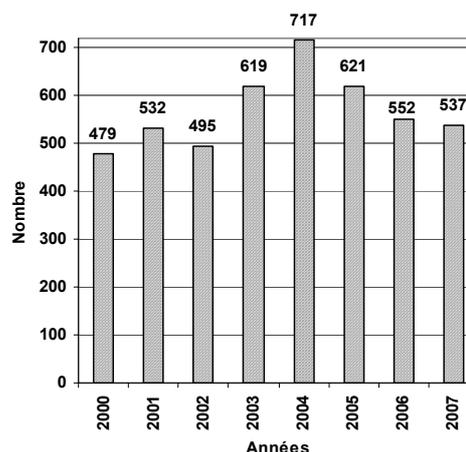
- Préparation d'une modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie.
- Participation au groupe de travail CRDE-Technico (dans le cadre de la Conférence romande des délégués à l'énergie): harmonisation des procédures dans le domaine du bâtiment.
- Participation à la commission de révision de la norme SIA 380/1.
- Suite à la révision de la norme SIA 380/1, édition 2007 : adaptation du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn), des formulaires de demande de permis de construire et des aides à l'application.
- Participation au groupe de travail MoPEC 2008, chargé d'élaborer le nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (initialement prévu pour 2010).
- Mise à jour régulière du *Classeur Energie* et de son site Internet.

- Projet de certificat énergétique des bâtiments en application de l'article 39 LCEn: élaboration d'un concept de mise en œuvre; documentation; entretiens avec des personnes de l'administration cantonale, d'autres cantons, d'associations professionnelles, des offices fédéraux; lancement d'une application au sein du guichet cartographique et création d'une banque de données.
- Préparation du traitement d'un postulat PopVertsSol visant la pose obligatoire de capteurs solaires: étude préliminaire en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et le service des contributions, rédaction d'un projet de modification de la loi cantonale sur l'énergie et discussions au sein de la commission cantonale de l'énergie.

7.3.10. Exécution/police des constructions

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des trois villes compétentes en matière d'isolation thermique des bâtiments.
- En collaboration avec le SCPE, harmonisation de la démarche concernant le suivi des installations contenant plus de 3 kg de fluide frigorigène stable dans l'air (application de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques).
- Evolution des dossiers énergétiques dans le cadre des demandes de permis de construire, pour les 59 communes sans délégation de compétences dans le domaine (les trois villes exécutent elles-mêmes ces contrôles):

En 2007, 537 dossiers ont été enregistrés. Le nombre de demandes est inférieur d'environ 2.5% à 2006 et correspond à celui de 2001.



- Ces cinq cent trente-sept dossiers se répartissent comme suit:

- plans de quartiers/d'aménagements/spéciaux	22
- demandes de permis de construire préalables	6
- demandes de sanctions simplifiées	110
- demandes de sanctions définitives	399

 - En plus, 16 décisions spéciales ont été rendues et 161 rappels ont été envoyés afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'appréciation des dossiers.
 - Contrôle des formulaires E1 à E10 ainsi que E60, E61 et E63 sur les demandes d'autorisation et la justification du respect des exigences en matière d'énergie.

Formulaires		Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds	Le Locle	Reste du Canton	Total
Justificatif de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment	E1	50	14	14	354	432
Calcul de la part d'énergie non renouvelable	E2 / E2A	33	5	11	245	294
Installation de ventilation	E4	1	0		9	10
Preuve du besoin pour réfrigération/humidification	E5	8	2		9	19
Locaux frigorifiques et/ou de congélation	E6	2	1	0	4	7
Installation de production d'électricité par combustible	E7	2	0	0	0	2
Installation de chauffage pour piscine	E8				4	4
Serres artisanales ou agricoles	E9	0	0	0	0	0
Chauffage électrique des locaux	E10				1	1
Utilisation de pompe à chaleur	E60				86	86
Utilisation d'énergie(s) renouvelable(s)	E61	8	9	6	48	71
Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	E63	54	64	32	447	597
Total		158 (156)	95 (73)	63 (73)	1207 (1173)	1523 (1475)
Visites de chantiers		13 (17)	150 (200)	45 (50)	87 (102)	295 (369)

() valeur de l'année précédente

- Gestion des procédures de correction/dénonciation en cas de non-conformité.
- Facturation des émoluments pour les décisions prises par le service, hors des demandes de permis de construire.
- Visions locales et conseils lors de conflits d'intérêt entre propriétaires et communes.

7.3.11. Conventions

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des quelque 120 gros consommateurs d'énergie, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), pour les entreprises ayant choisi cette variante (environ le 38%), soit en sollicitant puis en analysant les conventions d'objectifs neuchâteloises (le 48% des entreprises), soit enfin en étudiant les analyses de la consommation d'énergie à fournir par les gros consommateurs astreints à cette mesure. La consommation électrique de ces gros consommateurs représente environ le 40% de la consommation cantonale.

- Mise à jour régulière du site Internet mettant à disposition des gros consommateurs l'ensemble des documents et outils nécessaires à l'établissement des conventions d'objectifs neuchâteloises.
- L'ensemble de la démarche a pour objectif d'améliorer de 15 à 17%, sur une période de 10 ans, l'efficacité énergétique des entreprises ou organismes concernés. A ce jour, les conventions signées touchent les plus importantes sociétés du canton.

7.3.12. Politique de l'énergie

- Etablissement des statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2006.
- Participation aux travaux de l'association "Energie dans la cité" en collaboration avec l'animateur neuchâtelois et les conseillers en énergie. Stimulation des communes neuchâteloises à devenir partenaire du programme SuisseEnergie pour les communes, soutien pour l'obtention du label Cité de l'énergie et pour la réalisation des audits quadriennaux. Neuf communes sont partenaires, dont trois cités de l'énergie, Le Locle ayant reçu le label en 2007. Membre du Bureau de contrôle du Label et du Groupe de pilotage SuisseEnergie pour les communes.
- Membre du groupe de travail Confédération-cantons "Contrôle des résultats".
- Présidence de la CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie).
- Membre du comité de la conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK).
- Poursuite des travaux en vue de l'établissement du plan cantonal de l'énergie, selon l'article 17 LCEn. Il est prévu que tous les résultats figurent dans le SITN, sur les sites Intranet et Internet de l'Etat, progressivement de 2007 à 2008.

7.3.13. Approvisionnement énergétique

- Participation aux activités de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays dans le domaine de l'huile de chauffage, en collaboration avec le service cantonal de la protection de l'environnement. Le domaine du carburant pour l'industrie et l'artisanat a été retiré de la compétence des cantons.

7.4. Centre de conseils InfoEnergie

En plus de ses activités intégrées dans celles du service de l'énergie, le personnel du centre de conseils InfoEnergie a rempli les fonctions et effectué les activités suivantes:

- Organe de liaison entre les centres InfoEnergie de Suisse alémanique et la CRDE.
- Exécution de travaux sous mandat de la CRDE: tenue du secrétariat de la CRDE, développement du site Internet de la CRDE, édition de la publication Flash-Info, direction de la plate-forme Energie/environnement, gestion de projets, d'activités et de cours dans le cadre de la coopération intercantonale.
- Centre de documentation de la COBEL et tenue d'un site Internet pour cet organe de promotion du bois-énergie.
- Mise à jour régulière et gestion du centre de documentation InfoEnergie (livres, rapports, dossiers documentaires, catalogues de fournisseurs, supports multimédia, échantillons et stock de documents à distribuer).
- Mise en circulation et prêt des "malles énergies" et de l'exposition de dessin de presse "dessine-moi l'énergie" aux organismes et entreprises intéressés de Suisse romande.

7.5. Documents disponibles

Vu le nombre toujours croissant des documents d'information en matière d'énergie, il n'est pas possible de les citer tous ici, il est préférable de s'adresser directement au service selon les besoins. De même, du matériel de mesure et d'analyse peut être prêté ou installé.

Les documents et matériels relatifs à l'enseignement scolaire peuvent être obtenus directement à l'Institut pédagogique neuchâtelois <http://www.hep-bejune.ch/>.

Le site Internet du service <http://www.ne.ch/Energie> permet d'obtenir des informations sur le service de l'énergie et le site <http://www.energie-environnement.ch/> des informations utiles au grand public.

Le site de la CRDE <http://www.crde.ch/> offre également de précieuses informations relatives à l'agenda des manifestations nationales et internationales, aux documents intercantonaux ainsi que des liens sur des sites intéressants en matière d'énergie. Il est développé et régulièrement mis à jour par le centre InfoEnergie du canton de Neuchâtel.

8. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1. Personnel

L'effectif du personnel permanent est de dix-huit personnes, correspondant à l'équivalent de 15.25 postes à plein temps organisés en trois sections:

Planification communale:	3 postes techniques, 1 poste administratif.
Bureau des permis de construire:	3,8 postes techniques, 1,4 postes administratifs.
Logistique:	1 poste de chef de service, 0,6 poste d'adjoint, 1,1 poste de juriste, 0,85 poste de collaborateur scientifique, 1 poste administratif et 1,5 poste de dessinateur.

Dès le 1^{er} juillet 2007, le poste de chef de service a été vacant et a été repourvu à l'interne le 1^{er} octobre 2007. Deux collaborateurs de la section "Bureau des permis de construire" ont quitté le service en 2007 et ont été remplacés en 2007. Une collaboratrice travaillant pour la section "Plateforme de planification" a quitté le service en 2007. Ce poste ne sera pas repourvu. Suite au départ à la retraite de la titulaire le 31 décembre 2007, le poste d'adjoint est actuellement vacant et sera repourvu en 2008. Suite à la nomination du chef de service, un poste de la section "Aménagement local" a été vacant dès le 1^{er} octobre 2007. Ce poste a été repourvu début janvier 2008.

8.2. Planification cantonale

La planification territoriale du canton de Neuchâtel s'appuie sur plusieurs instruments distincts:

- La conception directrice de l'aménagement du territoire, adoptée par le Grand Conseil le 26 janvier 2005.
- Le plan directeur cantonal et ses études de base.
- Le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) – projet d'agglomération et projet de région.
- Les plans d'affectation cantonaux.

8.2.1. Plan directeur cantonal

Le premier plan directeur cantonal de Neuchâtel date de 1987. Il a été approuvé par le Conseil fédéral en 1988.

Faisant suite à la conception directrice adoptée par le Grand Conseil en 2005 et aux études de base déjà réalisées, la révision du plan directeur a débuté en 2007. Cette révision a pris un caractère d'urgence en raison de l'échéance fixée à la fin 2007 par la Confédération pour le dépôt du projet d'agglomération afin de bénéficier du fonds d'infrastructures. Il n'était en effet pas opportun de développer un projet d'agglomération sur la base d'une planification directrice bientôt vieille de 20 ans.

La révision du plan directeur cantonal va s'élaborer en deux phases. La première qui s'est terminée en décembre 2007, porte sur les aspects des transports et de l'urbanisation. Réalisée parallèlement et en lien étroit avec le projet d'agglomération, elle en intègre les principales problématiques. Cette première partie de la révision a été déposée auprès de la Confédération dans les mêmes délais que le projet d'agglomération.

Le pilotage de la révision du plan directeur et du projet d'agglomération a été assuré par l'équipe du RUN jusqu'au 31 décembre 2007.

La deuxième phase sera élaborée en 2008 et complètera le plan directeur par les autres «priorités politiques» inscrites dans la conception directrice de l'aménagement du territoire. Parallèlement à l'établissement des fiches de coordination «transports» et «urbanisation» du nouveau plan directeur, celui de 1987, toujours en vigueur, a été complété par deux fiches.

La première concerne la candidature à l'UNESCO des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, alors que la seconde traite de la problématique des dangers naturels.

8.2.1.1. Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

En 2007, une nouvelle fiche du plan directeur concernant l'identification, la protection et la mise en valeur du tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a été mise en consultation. Cette fiche doit favoriser l'inscription du tissu urbain horloger sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et en garantir la pérennité. Elle entrera en vigueur en 2008.

8.2.1.2. Dangers naturels

Les premières études ont débuté pour les communes du Locle et de Boudry en 2001 (études-test). Elles se sont poursuivies en 2004 pour Buttes, La Côte-aux-Fées, Fleurier, Saint-Sulpice. Puis, une troisième phase d'étude a été engagée en 2005 pour compléter l'analyse des dangers pour le Val-de-Travers et le bassin versant de l'Areuse. Les cartes des zones indicatives des dangers, tant ceux liés à l'eau que ceux relatifs à la géologie, sur l'ensemble du canton sont également terminées. L'étude des zones indicatives de dangers fournit les éléments indispensables pour fixer les priorités pour l'établissement des cartes de dangers pour les autres régions du canton. L'objectif du canton est de disposer des cartes de dangers sur l'ensemble du territoire pour 2010. A cet effet, une quatrième phase a été lancée au début de l'année 2007 afin de cartographier les dangers liés à la géologie sur l'ensemble du Val-de-Ruz, l'Entre-deux-Lacs et le Littoral. Parallèlement à cette étude, la cartographie des dangers liés à l'eau débutera sur le même secteur en janvier 2008. Dès la fin de ces deux études, l'ensemble des résultats sera présenté aux communes.

La cartographie des dangers liés à l'eau est pilotée par le SPCH et celle des dangers liés à la géologie par le SAT qui assume également la coordination des études. Un groupe de travail constitué du SPCH, du SCPE, du SFO, du SGRF, de l'ECAP et du SAT assure le suivi des études avec la collaboration de représentants de la Confédération.

Le SAT est plus particulièrement chargé d'accompagner la prise en compte des dangers naturels dans les plans d'aménagement communaux. Pour ce faire, un projet de fiche de coordination du plan directeur a été réalisé et mis en consultation publique afin de répartir les tâches entre les différentes autorités. Cette consultation a notamment montré l'inquiétude des communes devant les responsabilités qui leur étaient confiées ainsi que les frais mis à leur charge (participation au financement des mesures de protection). Ces différentes questions seront traitées dans le rapport de consultation prévu pour le premier trimestre 2008.

8.2.2. Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN)

Le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) a été détaché du service de l'aménagement du territoire suite à la fondation de l'Association RUN le 8 décembre 2006. Bien qu'hébergé dans les locaux du SAT, le RUN a fonctionné de manière indépendante depuis le 1^{er} janvier 2007.

8.2.3. Plans d'affectation cantonaux

Les plans d'affectation cantonaux (PAC) sont établis, à l'instigation du canton, notamment pour des activités à incidences spatiales d'importance régionale, cantonale ou nationale ou pour des zones à protéger d'intérêt régional, cantonal ou national.

En 2007, le SAT a mené les études suivantes:

- le PAC du pôle de développement économique de Boudry (Les Buchilles) a été modifié. La modification a été sanctionnée en date du 15 août 2007;
- le PAC «Parc éolien du Crêt-Meuron», après l'arrêt du Tribunal fédéral et la nouvelle décision du Tribunal administratif, a été sanctionné en date du 15 août 2007;
- poursuite du projet d'une zone d'accueil pour les gens du voyage;
- poursuite du projet de pôle de développement économique de Marin-Epagnier.

8.2.4. Autres domaines cantonaux

8.2.4.1. Rapport 2006 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'aménagement du territoire dans le canton

Le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire, établi conformément à l'article 3, alinéa 3 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) du 2 octobre 1991, a été présenté au Grand Conseil en avril 2007 qui, dans sa majorité, a refusé ce rapport. Le prochain sera élaboré en 2010.

Ce rapport expose les principaux événements qui ont touché le territoire depuis 2002, date de la publication du dernier rapport sur l'aménagement du territoire. Organisé et structuré de la même manière que la conception directrice adoptée par le Grand Conseil le 26 janvier 2005, il en reprend les conditions de mise en œuvre.

8.2.4.2. Loi sur la viticulture

Dans le cadre de ses attributions, notre service a examiné et préavisé les dossiers se rapportant à la loi sur la viticulture. Vingt-quatre demandes d'arrachage de vignes éparses ont été autorisées (sept en 2006) et vingt-neuf demandes de dérogation à une distance imposée à la vigne ont été accordées pour de nouvelles constructions.

8.2.4.3. Coordination entre canton et Confédération

Le service a coordonné la procédure et établi le préavis de synthèse concernant les plans sectoriels de la Confédération suivants:

- conception générale du plan sectoriel: dépôts en couches géologiques profondes;
- plan sectoriel des lignes de transport d'électricité: projet des CFF d'augmentation de la tension du tronçon Kerzers-Neuchâtel;
- plan sectoriel militaire – adaptation et mise à jour 2007: procédure de consultation et de participation;
- plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Consultation Partie IIIC 5ème série de fiches et adaptation de la partie conceptionnelle IIIB3 (principe 5) - champ d'aviation Colombier.

Nous avons également pris position sur un projet d'Ordonnance sur la protection des voies de communication historiques de Suisse (OIVS).

8.3. Planification communale

L'année 2007 se caractérise, à l'instar de l'année 2006 (144 dossiers) par rapport à 2005 (126 dossiers), par une augmentation régulière des dossiers de planification communale enregistrés et traités par le service de l'aménagement du territoire.

8.3.1. Plans d'aménagement communaux, plans de quartier, plans spéciaux

En 2007, le service de l'aménagement du territoire a traité **153 dossiers** liés à des instruments de planification.

Quarante-huit dossiers en cours enregistrés avant 2007

- 25 dossiers enregistrés **avant 2007** ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont:
 - 18 plans d'affectation (plans d'aménagement, modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan d'alignement, plan spécial);
 - 7 plans de quartier ou modifications de plan de quartier.
- 10 dossiers enregistrés **avant 2007** ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont:
 - 5 plans d'affectation (modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan spécial);
 - 5 plans de quartier et plan directeur de quartier.
- 13 dossiers enregistrés **avant 2007** ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, dont:
 - 9 plans d'affectation (plan d'aménagement, modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan d'alignement, plan spécial);
 - 4 plans de quartier.

Cent-cinq dossiers en cours enregistrés en 2007

- 76 nouveaux dossiers, enregistrés en 2007, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés:
 - 6 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;
 - 39 dossiers ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation;
 - 31 dossiers sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- 29 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, à savoir :
 - 22 demandes de modification partielle d'un plan d'aménagement communal;
 - 7 demandes de modification de plan de quartier ou de plan spécial, cahier des charges.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de 36.059 francs a été perçu en 2007. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à 5700 francs.

8.3.2. Révision des plans d'aménagement

En 2007, certaines communes ont clairement manifesté leur volonté de réviser leur plan d'aménagement. Suite à la mise à la disposition des communes du «Guide du plan d'aménagement local», début 2007, le SAT a rencontré huit communes lors de séances de premier contact en vue d'une révision du plan d'aménagement local. Ces séances ont généralement abouti à un procès-verbal fixant, dans les grandes lignes, les objectifs des projets de révision des plans d'aménagement.

8.3.3. Loi sur l'extraction de matériaux (LEM)

L'échéance fixée par la loi sur l'extraction des matériaux (LEM) pour se conformer aux nouvelles dispositions légales, arrêtées en la matière par le Grand Conseil, est arrivée à son terme au mois de mars 2006. Un très gros effort de recensement des exploitations existantes a été entrepris en 2005, permettant d'envisager un programme de mise en conformité.

L'opération de mise en conformité des exploitations de grande et moyenne importance a débuté durant le premier trimestre 2006. Une rencontre avec les autorités communales et les exploitants a permis de présenter la procédure à mettre en œuvre. Un grand nombre de dossiers de mise en conformité a débuté dans le courant de l'année 2007 et va se poursuivre en 2008.

8.3.4. Subventionnement des plans d'aménagement communaux

A ce jour, soixante-deux communes ont sollicité et obtenu la promesse de subventions prévues à l'article 77 RELCAT. En 2007, un montant de 14.940 francs a été attribué à la commune de Cortaillod suite à la sanction de son plan d'aménagement.

8.3.5. Perception de la plus-value

Les plus-values encaissées en 2007, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de 435.025 fr. 35.

8.3.6. Fonds d'aménagement du territoire – Prise en charge d'intérêts

Cette prise en charge est gérée par le service de l'économie agricole. Un montant de 51.950 fr. 50 a été octroyé aux agriculteurs sur différents emprunts.

8.3.7. Subsidés aux personnes physiques

Aucune subvention n'a été versée pour l'exercice 2007.

8.4. Bureau des permis de construire - dossiers de construction

En 2007, 841 dossiers de permis de construire ont été enregistrés par le service de l'aménagement du territoire et 828 dossiers ont été synthétisés. C'est la deuxième année, depuis 2003, que le volume est plus faible que celui de l'année précédente (environ 5.5% par rapport à 2006). Ce nombre de dossiers représente toutefois plus de 38% de dossiers supplémentaires par rapport à 1992 (610 dossiers), année la plus basse. Pour rappel, voici les chiffres pour les 5 dernières années: 833 pour 2002, 1035 pour 2003, 1042 pour 2004, 1033 pour 2005 et 891 pour 2006.

Le traitement de ces dossiers a nécessité 277 décisions spéciales produites par notre service, soit 19% de moins qu'en 2006 (344 décisions). Au nombre de celles-ci, on distinguera notamment:

- 98 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 18% de moins qu'en 2006;
- 53 décisions spéciales pour des constructions conformes à la zone agricole, nombre inchangé par rapport à 2006;
- 88 décisions spéciales pour des bâtiments non conformes à la zone agricole, soit 38% de moins qu'en 2006;
- 9 dérogations pour une distance réduite à un cours d'eau, soit 29% de plus qu'en 2006;
- 29 dérogations à une distance à la vigne, soit 11% de plus qu'en 2006.

Le volume global des dérogations a diminué par rapport à 2006. Il est de 33% par rapport au nombre de dossiers traités, alors qu'il s'établissait entre 30 à 40% les années précédentes. Bien que le nombre global de dossiers soit moins important, le temps de traitement de ces dossiers est en augmentation. En effet, les relations de voisinage se sont durcies, le nombre d'oppositions augmente et le temps nécessaire à la synthèse des projets est plus conséquent. Le territoire se densifie et l'intégration et la conformité des projets nécessitent des contrôles de plus en plus pointus (degrés d'utilisation des terrains utilisés au maximum, conformité des gabarits de plus en plus limite, etc.).

D'autre part, les dossiers incomplets ne sont pas retournés par les autorités communales aux requérants, mais transmis à notre service qui doit, dans ces cas, assurer la coordination en vue de les faire compléter.

Il en résulte une charge de travail toujours très importante pour la section.

Par ailleurs, ces chiffres ne tiennent pas compte des 243 dérogations établies par les autres services cantonaux, telles que:

- 82 dérogations à la distance à l'axe d'une route ou à un alignement sanctionné qui ont été accordées et élaborées par service des ponts et chaussées;
- 22 décisions du service de la protection pour l'environnement;
- 27 décisions du SFFN – section forêts;
- 100 décisions de la protection civile pour les dispenses d'abri;
- 9 dérogations du service de l'énergie;
- 11 dérogations du service de l'inspection et la santé au travail;
- 1 dérogation de l'office de la protection des monuments et des sites.

A relever que toutes décisions spéciales confondues, 529 décisions spéciales ont été nécessaires à la synthèse de 828 dossiers.

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2005, 21% des dossiers ont été chargés par les communes (soit 6% de moins qu'en 2006), 41% par les mandataires (soit 6% de plus qu'en 2006) et 38% par le service de l'aménagement du territoire. Le chargement des demandes de permis de construire dans SATAC par le canton à la place des architectes mandatés par les requérants est inchangé et demeure trop important. Il est difficile de convaincre les architectes d'effectuer ce travail pour alléger les tâches du bureau des permis de construire, étant donné qu'aucune base légale ne les y oblige. Par conséquent, le canton est contraint d'effectuer cette tâche afin de garantir le traitement des dossiers.

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanction définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2007, nous avons enregistré 49 demandes de pré-consultation contre 53 en 2006 (soit 7,6% de moins qu'en 2006, probablement en raison de l'introduction d'un nouvel article dans le règlement d'exécution de la loi sur les constructions entré en vigueur le 1^{er} mars 2006 permettant au service de l'aménagement du territoire de percevoir une taxe d'administration calculée selon le temps consacré (80% du tarif "horaires des bureaux d'études")). Ces dossiers font, selon les cas, l'objet d'une circulation inter-services, ainsi que d'un préavis de notre service. La base de données SATAC permettant également d'enregistrer ce type de demande, ils sont comptabilisés dans les statistiques globales des demandes de permis de construire SATAC.

Par ailleurs, notre service a également rédigé, en 2007, 39 décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la loi sur le droit foncier rural (LDFR), soit 18% de plus qu'en 2006.

8.5. Logistique

8.5.1. SITN - base de données pour les plans d'aménagement locaux

Depuis 1995, le SAT, en collaboration avec le SITN, a développé une base de données des plans d'aménagement locaux. Cette base a été régulièrement tenue à jour et complétée depuis 1996. L'ensemble des données est disponible pour les 57 communes qui ont révisé leur plan d'aménagement. La base de données des plans d'aménagement sera complétée par les bases suivantes qui sont en cours d'élaboration:

- les objets protégés de niveau cantonal (haies, bosquets, dolines, murs de pierres sèches, cours d'eau);
- les délimitations des forêts par rapport à la zone à bâtir;
- les limites des constructions à la forêt;
- les surfaces d'assolement (adaptation des données de 1995 au cadastre numérique);
- l'informatisation des règlements d'aménagement communaux (la version Intranet, non validée, est déjà disponible).

Simultanément à ces travaux, d'importantes mises à jour sont effectuées mensuellement: qu'il s'agisse d'adaptations des bases de données existantes suite à l'entrée en vigueur de documents relatifs à l'aménagement du territoire ou d'ajustements des objets numérisés sur des bases plus précises (développement des données relatives à la mensuration officielle). La base de données des antennes de téléphonie mobile est mise à jour chaque trimestre; celle des chemins de randonnée pédestre et circuits VTT chaque année. Comme pour les informations relatives aux plans d'aménagement communaux, ces renseignements sont accessibles à tous les utilisateurs des guichets cartographiques qui bénéficient ainsi toujours d'une information actualisée.

Enfin, en vue de répondre aux besoins des études de planification, une base de données relative à l'inventaire de l'état d'utilisation des terrains dans les zones à bâtir a été mise sur pied. Cette base de données est pour l'instant un outil de travail interne au SAT.

8.5.2. Site Internet

A la fin 2005, le SAT a ouvert son site Internet. Ce dernier présente brièvement les activités et les missions du service. Sur ce site sont disponibles toutes les publications du SAT ainsi que des informations sur les domaines d'actualité du service. Ces pages Internet sont régulièrement mises à jour. Les documents suivants y sont désormais disponibles.

- rapport de gestion 2006;
- rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'aménagement du territoire dans le canton 2006;
- guide du plan d'aménagement local PAL;
- guide de "l'équipement: tout un programme" et ses annexes;
- guide du plan de quartier et ses annexes;
- calcul de capacité théorique de la zone à bâtir;
- directive sur la construction ou l'installation de piscines (version III).

En sus, au courant de l'année écoulée, des pages complémentaires et prochainement disponibles ont été développées afin de permettre une consultation interactive du nouveau plan directeur cantonal.

8.5.3. Coordination inter-services

La CTAT a pour but, entre autres, de coordonner certains aspects techniques de dossiers en relation avec l'aménagement du territoire et la police des constructions. Elle est aussi le lieu d'échanges sur le devenir du territoire cantonal. Elle est ainsi impliquée activement dans le développement du RUN et a été consultée dans le cadre de l'établissement du plan directeur. Durant l'année 2007, la CTAT s'est réunie à 3 reprises.

8.5.4. Relations avec l'extérieur

Des contacts réguliers ont été maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) et l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN).

8.5.5. Publications

Afin d'assister les communes dans leurs activités, le service de l'aménagement du territoire a édité à leur intention trois guides. Un guide propose une démarche qui puisse faciliter et clarifier le déroulement de la procédure de réexamen du plan d'aménagement (PAL), qui doit en principe être révisé tous les dix ans. Le deuxième guide a été réalisé pour l'établissement du programme d'équipement. Le but de cet instrument est d'estimer les frais d'équipement et de fixer des délais d'équipement réalistes, par rapport à l'état des finances communales. Cet outil d'aide à la décision s'élabore en parallèle à l'étude de la révision du plan d'aménagement local. Le dernier guide traite des directives relatives au plan de quartier. Leur but est de préciser le contenu des plans de quartier. Il s'adresse aux personnes en charge de l'urbanisme au sein des communes, ainsi qu'à leur mandataire.

8.5.6. Modifications législatives

Deux arrêtés concernant l'adoption et la modification du plan directeur ont été modifiés, le 4 juillet 2007, suite à des erreurs de plume figurant dans l'arrêté adaptant la réglementation neuchâteloise à la nouvelle dénomination des départements, à certaines de leurs unités administratives et à la modification de certaines de leurs attributions, du 24 mai 2006. Des compétences en matière de gestion du plan directeur, qui avaient été attribuées par inadvertance au Département de l'économie, sont à nouveau confiées au Département de la gestion du territoire.

9. SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

9.1. Introduction

Dans sa séance du 13 décembre 2006, le Conseil d'Etat acceptait le rapport à l'appui de la fusion des services du cadastre et de la géomatique avec celui du registre foncier.

Les objectifs stratégiques visés par ce regroupement étaient les suivants:

- réduire la masse salariale d'au moins 10% par rapport au budget 2006 d'ici 2009;
- viser à une administration officielle et efficace du sol en assurant des prestations de qualité au professionnel et au citoyen;
- renforcer les synergies entre les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle en offrant au public un guichet physique unique d'accès à l'information;
- viser à la création d'un guichet virtuel unique qui permette de produire pour un bien-fonds particulier l'ensemble des restrictions de droit privé et de droit public qui s'y rattachent;
- améliorer les processus de traitement pour lesquels les deux domaines sont concernés au niveau technique, administratif et financier (mutation de biens-fonds, diffusion de documents, servitudes, facturation, GESPA, etc.).

Les décisions de principe prises par le Conseil d'Etat lors de cette séance ont été mises en œuvre dès le début 2007. Nous communiquons brièvement l'état d'avancement des mesures décidées par le Conseil d'Etat:

- La nouvelle entité est devenue réalité depuis le 1^{er} janvier 2007 et est pleinement opérationnelle; elle a ainsi pu faire face à la surcharge de travail entraînée par la situation favorable du marché immobilier, par onze départs au sein de l'entité (dont six postes ont été repourvus à ce jour) et par les nombreux projets en cours.
- La nouvelle dénomination du service, soit service de la géomatique et du registre foncier (SGRF) a été communiquée à l'ensemble de nos partenaires et clients.
- Le nouvel organigramme du service a été mis en place conformément à la volonté du Conseil d'Etat; la désignation du chef de service (suite à une mise au concours) et de son adjoint a été réalisée, la nouvelle organisation par domaine est fonctionnelle, à l'exception du domaine "guichet unique – administration" qui devrait être opérationnel au premier trimestre 2008; pour information, il y aura eu onze départs au sein de l'entité au 31 décembre 2007, répartis comme suit: cinq retraites anticipées, une retraite, quatre démissions et la résiliation d'un contrat de droit privé; à noter également la réduction du temps de travail d'un collaborateur; six postes ont été repourvus, un poste doit encore l'être.
- L'étude portant sur la création d'un guichet unique et commun aux différents domaines est terminée; le rapport de la CLA, remis au chef du DGT et au président de la CLA, a été accepté par le Conseil d'Etat.
- Le nouveau plan comptable a été adopté tel que préavisé par le service financier; le service travaille dorénavant avec le même outil de gestion comptable SAP, le personnel du registre foncier ayant été formé.
- L'intégration du domaine registre foncier dans la démarche GESPA est en cours.
- L'optimisation des processus de travail communs aux différents domaines est en cours; certains sont déjà opérationnels.
- Pour ce qui concerne la diminution de la masse salariale pour la présente législature, une réduction de 4,35 est effective au 31.12.2007 (sur la diminution de 6 postes prévue jusqu'en 2009).

Comme indiqué dans le rapport au Conseil d'Etat adopté le 13 décembre 2006, ce regroupement a entraîné plusieurs modifications au niveau des ressources humaines. Le fait notamment de ne pas avoir repourvu certains postes, a conduit à confier de nouvelles responsabilités à plusieurs collaboratrices et collaborateurs.

La nouvelle loi fédérale sur la géoinformation (Lgéoinf), acceptée à l'unanimité par les chambres fédérales le 5 octobre 2007 (entrée en vigueur prévue le 1er juillet 2008), prévoit notamment la création d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière dont la tenue sera de la compétence des cantons. Le nouveau service issu du regroupement dispose ainsi de toutes les compétences nécessaires à la réalisation d'un tel cadastre. Des démarches similaires ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation dans plusieurs cantons (BS, VS, ZG).

Il est à relever que les deux services ont déjà procédé ces dernières années à de profondes mutations et à une diminution de leur effectif. Le registre foncier est passé de 2001 à 2004, de six offices à deux offices, soit de 38.3 postes à 29 postes et le domaine de la conservation de la mensuration officielle de 14 postes à 7 postes en dix ans.

Les projets communs aux deux domaines ne vont qu'augmenter à l'avenir.

De plus, le SGRF assure, dès 2007, la gestion du cadastre viticole suite à la restructuration du service de la viticulture. En 2007, cela a représenté un poste à 20%.

Les autres faits marquants en 2007 ont été les suivants:

- dans sa séance du 6 novembre 2007, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté par 95 voix sans opposition le rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la mensuration officielle (LCMO). La modification de la LCMO, rendue nécessaire par l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), portait sur deux points essentiels: d'une part, l'introduction des conventions-programmes (contrats de prestations pluriannuels) entre la Confédération et le canton; d'autre part la nouvelle répartition des coûts entre le canton, les communes et les propriétaires fonciers pour ce qui concerne le remplacement des mensurations établies avant le 10 juin 1919. Ce vote nous permet ainsi de poursuivre, dès 2008, l'effort de modernisation du cadastre neuchâtelois sur la base d'une législation adaptée;
- le SGRF a pu procéder en un temps record au renouvellement complet de son système informatique de gestion cadastrale sans que cela ait perturbé les prestations auprès des clients ou engendré des recettes moins importantes. Quatre facteurs-clés expliquent le succès de cette entreprise ambitieuse: les compétences des collaborateurs du SGRF et notamment du chef de projet désigné, la très bonne qualité des données à migrer, la motivation et la haute qualification du fournisseur ainsi que la convivialité et la flexibilité des logiciels;
- suite à la réorganisation interne du service, le SITN a repris le pilotage de l'application SIT de gestion cadastrale et l'ensemble du domaine de la diffusion des géodonnées qui a connu une année record;
- la convention de collaboration, signée avec le Canton du Jura qui souhaitait bénéficier de l'infrastructure technique du guichet cartographique internet du Canton de Neuchâtel et des compétences y relatives, est entrée dans sa phase concrète par la mise en production d'un géoportail pour le canton du Jura, à la satisfaction des utilisateurs;
- le SITN a mis en œuvre des solutions novatrices pour l'analyse spatio-temporelle des données et particulièrement dans le domaine de la cartographie de la criminalité;
- l'accord de prestation 2007 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 3 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;

- le SGRF a remis à la Confédération, en date du 30 novembre 2007, le plan de mise en œuvre de la mensuration officielle dans le canton de Neuchâtel pour la période 2008 – 2011 qui devrait se concrétiser au début 2008 par la signature d'un contrat de prestation pour quatre ans. Ce plan s'inscrit dans la stratégie de la Confédération et permet d'une part, de lancer les dernières entreprises de nouvelle mensuration pour couvrir l'ensemble du territoire de données de qualité et d'autre part, de consolider l'existant par l'harmonisation, l'homogénéisation et la mise à jour périodique des données cadastrales;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs;
- la conjoncture favorable du marché immobilier a à nouveau entraîné des recettes importantes pour le registre foncier;
- les journées de la géomatique suisse se sont déroulées à Neuchâtel du 14 au 16 juin 2007, qui ont réuni environ 300 participants; le SGRF a participé à l'organisation.

Le présent rapport décrit tout particulièrement les cinq principaux domaines d'activité du service en relation avec l'acquisition, la mise à jour, la valorisation des géodonnées et de l'état des droits sur les immeubles, soit:

- la mise en œuvre du système d'information du territoire neuchâtelois;
- le renouvellement du cadastre neuchâtelois;
- la mise à jour de la mensuration officielle;
- les activités de l'inspectorat du registre foncier;
- les activités des offices du registre foncier.

9.2. Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

En 2007, le SITN a poursuivi son rôle intégrateur des informations et des approches disciplinaires afin de fournir une image flexible et dynamique du territoire cantonal. Dans le cadre de la fusion du service et de la réorganisation de ses trois domaines, de nouvelles tâches ont été intégrées dans le domaine SITN: l'ensemble de la diffusion des géodonnées et la gestion de l'application cadastrale. Les activités 2007 du SITN sont présentées selon les trois prestations définies dans le nouvel organigramme: projets SIT, gestion des géodonnées et infrastructure SIT. Toutes les personnes travaillant dans ce domaine ont été regroupées dans les mêmes locaux. Ce fut une année particulièrement chargée puisque l'ensemble des trois prestations a connu des demandes assez exceptionnelles. Le bilan est cependant très réjouissant puisque l'ensemble des objectifs et projets stratégiques a pu être réalisé avec succès.

9.2.1. Les projets du SITN

Le service intervient dans un nombre croissant de projets de gestion du territoire. Les principales prestations 2007 ont concerné le développement des projets suivants:

Cartographie des dangers naturels

Le canton souhaite terminer la réalisation des cartes de dangers d'ici fin 2008, ce qui a impliqué une importante accélération de la démarche comme l'évoquent les chiffres suivants sur le nombre de communes réalisées: 2 communes en 2002, 4 communes en 2004, 7 communes en 2006 et cartes indicatives sur l'entier du canton, 38 communes en 2007 – 2008, 11 communes en 2008. Le service a activement participé au groupe de travail qui a établi les cahiers des charges et lancé les appels d'offres correspondants: Val-de-Ruz et Entre-deux-Lacs, Basse Areuse et Sud du canton (inondations et géologie) et solde du canton (géologie). Il a aussi participé au suivi des projets en cours: mise à disposition des données, récupération, vérification et diffusion des données issues des mandats, gestion des événements.

Système d'information du territoire pour les eaux (SITEaux)

Le développement du SITEaux s'est poursuivi en 2007 avec les résultats suivants concernant les domaines de la qualité des eaux et pour les données météorologiques. Concernant le domaine de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, une base de données a été créée. Un logiciel a été mis en œuvre pour l'analyse spatio-temporelle de ces données. De plus, un processus de saisie des données qualité pour le lac a été initié. Les données météorologiques journalières et horaires ont aussi fait l'objet d'une base de données pour faciliter leur gestion et leur analyse.

Projet défense incendie et hydrants

Le but de ce projet initié par l'ECAP est d'avoir une meilleure connaissance des performances hydrauliques en matière de défense incendie. Depuis 2007, un inventaire et un étiquetage systématique des hydrants sont en cours pour l'ensemble du canton. En 2007, le SITN a intégré les données issues de cette campagne de mesure: mesures de débits et pressions pour toutes les communes (manque une partie de la vallée de La Brévine et Le Locle qui seront mesurés en 2008). Fin 2007: 5500 objets hydrants dans la base de données dont 3200 avec mesures des débits et pressions (les 3 villes ne mesurent pas tous les objets mais seulement les secteurs sensibles, hauteurs, extrémités de réseaux). Le SITN a également participé à la journée d'information/formation pour les pompiers en mars 2007.

Cartographie pour la police: cartographie statistique de la criminalité et cartographie pour la centrale d'engagement

En 2007 d'importants développements ont été effectués par le SITN pour la police. En collaboration avec la police judiciaire, une solution interactive basée sur des technologies internet permet d'avoir une vision à la fois globale et détaillée de l'évolution de la criminalité au niveau cantonal. Ce guichet de cartographie statistique permet par exemple de voir l'évolution globale du nombre de délits par communes mais aussi de comparer la densité de vols à la tire ou de dommages à la propriété pour deux secteurs définis. Cette solution est complétée par un logiciel puissant d'analyse multidimensionnelle des données, particulièrement adapté à l'analyse spatio-temporelle des données liées à la criminalité. Ces deux solutions pourront aussi être utilisées pour de nombreux autres domaines d'applications du SITN (environnement, aménagement, statistiques, etc.). Ces analyses ont été possibles grâce à l'intégration des adresses géoréférencées (base de données gérées par le SITN) dans l'application InfoPol (application informatique de la police cantonale). Cette intégration permet de localiser géographiquement chaque nouvelle infraction.

Un travail de diplôme a encore été mené avec l'EPFL sur la génération de cartes d'alarmes permettant de mettre en évidence automatiquement des activités criminelles anormales sur un secteur. Ces développements permettent de faciliter l'analyse de l'évolution de la criminalité au niveau cantonal.

Le SITN a apporté son soutien à la mise en œuvre d'une nouvelle solution informatique pour la centrale d'engagement. Il collabore avec la police et la société de service retenue sur la composante cartographique de cette application.

Consultation du cadastre souterrain

Après les développements importants de 2006 qui ont permis d'intégrer les 3 villes dans le projet, l'année 2007 a permis de concrétiser les accords mis en œuvre avec les SIN pour l'intégration de leurs données (Auvonnier: gaz, Corcelles-Cormondrèche: gaz, Hauterive: gaz, Marin-Epagnier: gaz, Neuchâtel: gaz, eau potable, Peseux: gaz). Quelques nouvelles communes et réseaux (Coffrane, Les Brenets, Littoral) sont aussi disponibles. Des négociations ont eu lieu avec le SEVRE qui est prêt de mettre à disposition les données des communes du syndicat dès que possible (mi-2008).

Gestion et consultation des perturbations du trafic, chantiers et fouilles

Le SPC est en phase finale du développement d'une application permettant de gérer les chantiers et perturbations du trafic. Les communes devront utiliser cette application pour toute utilisation du réseau routier cantonal traversant la commune. La ville de Neuchâtel (CEG) a développé en 2007 une application de gestion des fouilles intégrée à l'application ETIC. La composante cartographique de ces deux applications a été assurée par le SITN.

Application de gestion des permis de construire (Satac)

Le service a mis en production une nouvelle procédure qui permet d'intégrer les bâtiments projetés dans une couche de la mensuration officielle. Les plans de situation, désormais réalisés par les bureaux de géomètres, sont récupérés pour réaliser cette opération. Ces bâtiments projetés peuvent ainsi être utilisés dans d'autres applications du SITN. Le service a aussi poursuivi la maintenance de l'application informatique de gestion des permis de construire.

Certificat énergétique des bâtiments

Le service a été intégré au groupe de travail en charge de mettre en œuvre une application de gestion du certificat énergétique des bâtiments. Le SITN est en charge du développement de la composante cartographique de l'application: sélection des bâtiments, localisation sur les bâtiments, analyses cartographiques, etc. Un premier développement a été réalisé pour sélectionner les 5000 bâtiments de plus de cinq logements qui doivent être analysés en priorité.

Cartographie des zones autorisées pour l'implantation de sondes de géothermie

Le SITN a participé au projet de définition de ces zones. Il a fourni l'ensemble des données de base nécessaires et les a rendues accessibles sur le guichet cartographique intranet. Ce guichet met en évidence les profondeurs autorisées pour l'implantation de sondes de géothermie ainsi que des zones interdites pour de telles implantations, c'est-à-dire les zones de protection des eaux, les zones de glissement de terrain et celles comportant des objets en sous-sol tels que gazoduc, oléoduc, aqueduc, tunnel routier ou ferroviaire.

Répartition scolaire

Fin 2007, un projet a été initié avec le SEO, l'OSTAT, le STI dont le but est d'offrir aux intervenants de l'organisation des classes de l'école obligatoire neuchâteloise un outil d'aide à la répartition des effectifs, tenant compte du degré scolaire, de l'éloignement du domicile (ou du lieu de garde) des élèves (BD CLOEE) ainsi que des contraintes des collèges (nombre de classes) et permettant de comparer différents scénarios de répartition des élèves dans les collèges.

9.2.2. Gestion des géodonnées

Le service a poursuivi ses efforts pour entretenir et faire évoluer la base de données géographiques cantonale et pour moderniser la diffusion des géodonnées. La tâche de diffusion prend de plus en plus d'importance étant donné le nombre croissant de personnes ayant recours aux systèmes d'informations géographiques. Les principales nouveautés de l'année 2007 sont décrites ci-dessous.

Diffusion des géodonnées

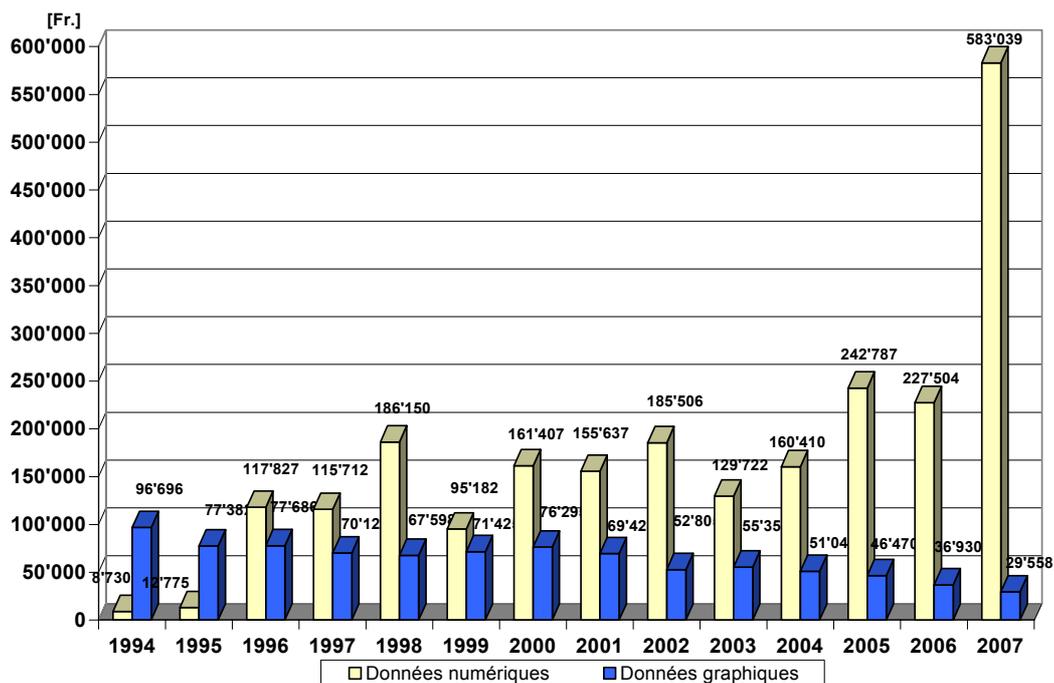
L'année 2007 été marquée par plusieurs changements, tant au niveau des infrastructures qu'au niveau organisationnel. Suite au départ de l'adjoint du service responsable de la diffusion des données cadastrales en mars 2007, cette prestation a été réorganisée et intégrée avec le domaine du SITN, qui était déjà chargé de diffuser les autres géodonnées, à l'exception des données cadastrales. Ainsi, la responsabilité de la diffusion de l'ensemble des géodonnées du service est assurée aujourd'hui par un chef de projet du SITN. Cette organisation correspond mieux à la demande des utilisateurs qui ont souvent des besoins de données relatives à la mensuration officielle mais également d'autres géodonnées de base. De plus la tendance à un accroissement des demandes des données numériques se poursuit en 2007.

L'acquisition puis l'installation du nouveau système de gestion cadastrale ainsi que la migration des données de la mensuration officielle, réalisées en un temps record ont permis de poursuivre la diffusion des données auprès des utilisateurs sans perturbations majeures pour eux. Après une analyse des solutions techniques disponibles, il a été décidé fin 2007 de faire l'acquisition du logiciel GeoShop pour automatiser la diffusion des données cadastrales (80% des commandes). Il permettra non seulement une automatisation d'une bonne partie des processus de la diffusion, mais agrandira aussi le choix des formats de fichiers disponibles. Cette solution permettra aussi de répondre à la demande de la Confédération (Swisstopo) qui souhaite disposer d'une solution au niveau suisse pour accéder de manière simple et efficace aux données de la mensuration officielle. Les développements et améliorations demandés sur ce produit seront réalisés au début de 2008.

En 2007, le service a établi 20 nouveaux contrats (16 en 2006, 23 en 2005) pour la fourniture et l'utilisation permanente de données numériques de la mensuration officielle.

L'année 2007 a été exceptionnelle au niveau financier: le versement des frais d'investissement par Swisscom suite au contrat de diffusion signé en 2006 a contribué à des recettes records de 583.039 francs. La livraison des données de plusieurs nouveaux lots de mensuration a aussi contribué au résultat positif du secteur de la diffusion numérique et la diminution des demandes de plans graphiques sur papier. L'acquisition de l'orthophoto 2006 par plusieurs partenaires explique encore le montant annuel élevé. Le graphique ci-après présente le produit de la diffusion des géodonnées.

Montants de la diffusion des données numériques et graphiques ces dernières années



Orthophotos

Les orthophotos aériennes établies en 2006 ont été utilisées pour de très nombreux projets tout au long de l'année. Les utilisateurs sont très satisfaits du produit proposé. Une plaquette de présentation est disponible sur internet: <http://www.ne.ch/sitn/plaquettes>. Un article est paru en 1^{ère} page de l'Express du 21 avril (L'entier du canton vu du ciel). Cet article a généré un fort intérêt notamment prouvé par une très forte augmentation du nombre d'accès au guichet cartographique permettant leur consultation. Un article technique a été rédigé pour le Flash informatique de l'EPFL – édition spéciale sur l'image (Une image aérienne de 20 milliards de pixels pour Neuchâtel). Plusieurs partenaires (Groupe E, ville de Neuchâtel, ville de La Chaux-de-Fonds) ont acheté le produit pour leurs besoins.

Gestion des adresses

Il est indispensable pour les services de secours, la police, la poste et différents services administratifs de tous niveaux qu'une adresse officielle soit attribuée à tous les bâtiments sur l'ensemble du territoire y compris dans les zones à habitat dispersé. Après avoir défini un concept de gestion des adresses en 2006 en commun avec différents partenaires, le service a investi en 2007 un temps important pour la mise en œuvre du concept. Désigné pour prendre en charge la réalisation et la gestion de la base de données cantonale de référence pour les adresses, il a mis l'accent, en collaboration avec les communes, sur la vérification et la validation des données existantes. Ce travail a été défini comme une première étape indispensable pour le projet national d'harmonisation des registres. Le service a préparé un plan d'adresses pour chaque commune pour vérifier un ensemble de points: orthographe des noms de rues, lien entre les rues et les points adresses, vérification du numéro d'entrée du bâtiment, adresses ou rues non répertoriées ou supprimées.

Le service a ensuite intégré les modifications dans la base de référence et les a transmises à l'Office fédéral de statistique. Le travail est terminé pour 40 communes et doit se terminer au premier trimestre 2008.

Les données géologiques

Le travail de numérisation des cartes géologiques au 1:25000 lancé en collaboration avec le service géologique national s'est terminé à la fin 2007. Ces données sont désormais disponibles sous une forme facilitant leur utilisation.

Plans d'alignement

Le service des ponts et chaussées est intéressé par une numérisation des plans d'alignement (~500 plans grand format). Le plus ancien date de 1853, et la majorité des années 1960 à 1990 c'est-à-dire que pour plus du 70% des plans, le cadastre ne correspond plus à la réalité. Après avoir lancé une analyse de faisabilité, le SITN a lancé la scannérisation de tous les plans disponibles au service des ponts et chaussées. Ces plans ont été géoréférencés pour 3 communes (Auvernier, Bôle, Marin-Epagnier). Il reste encore un important travail pour géoréférencer le solde des plans.

Plan d'ensemble

L'effort s'est poursuivi en 2007 à la mise à jour du plan d'ensemble neuchâtelois à l'échelle du 1:5000. Les plans d'ensemble suivants ont été mis à jour: 1313 Cernier, 2814a La Béroche, 3084 Colombier, 3101 Bevaix, 3102 Cortaillod, 3103 Chez-le-Bart. Le service a par ailleurs participé au groupe de travail chargé de définir un nouveau plan d'ensemble harmonisé à l'échelle suisse. Un montant forfaitaire de 10.000 francs, défini par l'accord de prestation 2007, a été versé par la Confédération. Il est prévu de mettre à jour 12 plans en 2008.

Altimétrie laser

Le SITN a fait l'acquisition d'un logiciel spécifique pour le traitement des données altimétriques laser (lidar) sous forme brute (semis de points). L'ensemble des données du vol 2002 qui couvrent le canton (environ 1 milliard de points, 1 point par m²) ont été traitées pour pouvoir être exploitées avec ce logiciel. Il est maintenant possible de générer des profils détaillés sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs un vol spécifique a été établi en collaboration avec l'EPFL en utilisant la technologie Scan2map (système de balayage laser par hélicoptère) pour Boudry (analyse des dégâts en forêt après la tempête du 2 janvier 2007), Noiraigue (analyse détaillée de la falaise pour la problématique des chute de blocs) et Travers (analyse du glissement de terrain). Ce vol a permis de fournir les données altimétriques et les photos les plus précises jamais réalisées sur ces secteurs.

Production cartographique

Le service a été fortement sollicité en 2007 pour la production cartographique de plans grand format. Il a notamment fourni les prestations suivantes: production des plans pour la mise en consultation des surfaces agricoles utiles (tout le canton), production des plans pour l'immatriculation du domaine autoroutier de l'A5, production des plans d'adresses pour toutes les communes du canton, production de plans de villes pour les médecins urgentistes, production des cartes des centrales électriques et des cartes de chauffages à distance.

9.2.3. Infrastructure SIT

Cette prestation concerne l'infrastructure (matériel et logiciels) de SIG utilisée par l'ensemble des partenaires du SITN: 15 utilisateurs du système de gestion de données cadastrales dans le service (projet SIMO), 80 utilisateurs du logiciel MapInfo (acquisition, gestion et analyse des géodonnées), 500 utilisateurs du guichet cartographique intranet et des milliers d'utilisateurs du guichet cartographique internet (citoyens et privés).

Projet SIMO: système d'information de la mensuration officielle (nouvelle application informatique pour la gestion des données cadastrales)

Ce projet stratégique fut la plus importante priorité du service en 2007. Suite au départ à la retraite du chef de projet, cet important projet a été intégré au domaine SITN. Ce système d'information, utilisé quotidiennement par 15 utilisateurs simultanément est indispensable pour le fonctionnement du service. Il gère des données dont l'acquisition a coûté environ 60 millions, environ 800 mutations par année (1,2 million de chiffre d'affaire), 1500 commandes de données par année et des centaines de milliers d'accès par internet. En plus de leur utilisation de base pour la garantie de la propriété foncière, ces données sont des données de référence pour la plupart des applications SIT.

Après avoir subi de nombreux déboires avec la société retenue initialement avec les cantons de Fribourg et de Vaud, il a été décidé en janvier 2007 de travailler avec la société AMT et son produit GeosPro. Une étude préalable a été effectuée pour vérifier que ce produit répondait bien au cahier des charges du service. L'offre très avantageuse, faite par la société AMT a permis de renoncer à procéder à un nouvel appel d'offres publiques et à ne pas devoir solliciter un crédit supplémentaire auprès du Conseil d'Etat. Une installation et une mise en production rapide de Geospro était l'objectif. Il a pu être atteint à notre entière satisfaction.

Cinq mois après la commande, tous les collaborateurs avaient reçu une formation de trois jours au minimum, le progiciel était installé, la banque de données créée et les données transférées. En outre durant cette période, diverses adaptations ont été apportées au programme, permettant par exemple l'implémentation des formats particuliers des données "points" et "mesures" du canton de Neuchâtel.

Pendant la migration, les bases de données spécifiques des 62 communes ont été transférées dans une base de données cantonale unique. Les erreurs de topologie rencontrées (recouvrements, trous, cheminements non calculés, ...) ont été corrigées. En outre, les points des limites territoriales ont été transférés et les PFP3 copiés dans la table correspondante. La vitesse de la migration a permis de limiter à dix le nombre de mutations temporairement retardées.

La chronologie des étapes du projet met clairement en évidence la rapidité avec laquelle celui-ci a pu être mené à bien:

31.01.07	Installation du progiciel.
05-08.02.07	Cours pour un premier groupe d'utilisateurs.
07-08.03.07	Installation de la base de données ORACLE.
21.03.07	Configuration de la BD ORACLE.
26.03.07	Cours particulier pour les administrateurs du site.
30.05.07	Fourniture à AMT des premières données du SGRF.
12.06.07	Réception du dernier paquet de données.
11-13.06.07	Instruction du dernier groupe d'utilisateurs.
14.06.07	Après apurement total, livraison en retour au SGRF des données migrées.
15.06.07	Chargement des données dans la base de données cantonale ORACLE.
25.06.07	Mise en route de la production complète avec GeosPro sur 11 places de travail.

Ainsi, moins d'un mois après le début de la migration des données, soit le 25 juin 2007, la mise en exploitation sur le nouveau système pouvait démarrer.

Quatre facteurs-clés expliquent la remarquable efficacité de cette installation:

- la compétence des collaborateurs du SGRF du canton de Neuchâtel et particulièrement celles du chef de projet
- la très bonne qualité des données à migrer
- la motivation et la haute qualification du fournisseur
- la convivialité et la flexibilité des logiciels

Après quatre mois de mise en production, le chef de service est très satisfait de l'excellente collaboration qui existe entre la société AMT et son service. Il constate que les compléments demandés sont toujours rapidement apportés. Aujourd'hui, ce sont plus de 20 collaborateurs qui ont été formés et qui sont très motivés à travailler sur le système. Ils accomplissent leurs tâches à satisfaction. Il est à relever que les premiers résultats des comptes 2007 démontrent que malgré les perturbations entraînées par ce changement de système informatique et par le départ (et parfois du non-remplacement) de plusieurs collaborateurs, les objectifs de recettes du SGRF dans ce domaine d'activité ont été atteints.

La mise en œuvre du système a aussi nécessité de modifier de nombreux processus de mise à jour basés sur ces données. L'ensemble de ces travaux a été réalisé en 2007. Des processus de mise à jour qui étaient mensuels avec l'ancien système ont pu être transformés en processus journaliers. Tous ces développements ont été réalisés sans générer aucune perturbation pour les nombreux utilisateurs et clients des données de la mensuration officielle.

Guichets cartographiques

Les guichets cartographiques intranet et internet sont devenus des outils indispensables pour de nombreux services, privés et citoyens. Les statistiques d'utilisation continuent d'évoluer et en 2007, près de 5 millions de cartes ont été générées par ces guichets. Après avoir signé à la fin 2006 une convention de collaboration entre les cantons du Jura et de Neuchâtel sur cette infrastructure de consultation, la mise en œuvre opérationnelle a pu être réalisée. Le canton du Jura peut ainsi bénéficier de l'infrastructure du canton de Neuchâtel pour réaliser rapidement et à moindre coût une solution similaire. Une conférence de presse a été organisée en mai 2007 pour présenter au public le nouveau géoportail du canton du Jura. De nouveaux modules ont été développés en partenariat avec d'autres collectivités publiques utilisant la même technologie (Swisstopo, canton de Vaud, canton de Fribourg, canton du Jura, ville de Lausanne) permettant de faire évoluer la solution en adéquation avec les évolutions technologiques et les demandes des utilisateurs. Cette infrastructure a été utilisée en 2007 pour réaliser plusieurs mises en consultation auprès des communes et des citoyens: aires de dessertes électriques, périmètres de protection de la faune, consultation des surfaces agricoles utiles.

Site informationnel intranet et internet

La fusion du service a nécessité de mettre à jour et de réorganiser la partie informationnelle du site internet. La mise en œuvre du nouveau site intranet de l'Etat a aussi nécessité une mise à jour de l'ensemble de son contenu.

9.3. Renouvellement du cadastre neuchâtelois

9.3.1. Mandat de prestation 2004-2007 et Accord de prestation 2007 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2007 se base sur les conditions cadres spécifiées dans le mandat de prestation 2004-2007. Il a été signé par la D+M et le chef du département le 9 mars 2007.

Mandat de prestation 2004-2007

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les objectifs pour cette période sont les suivants:

- réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 24.300 ha, y compris les entreprises en cours de travail suite aux précédents mandats de prestation;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 16.500.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné;
- mettre des produits de remplacement provisoires à disposition pour les régions qui ne disposeront pas de données numériques d'ici fin 2007.

Accord de prestation 2007

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2007.

Les prestations du service sont les suivantes:

- suivre les entreprises de mensuration en cours de travail;
- aide à la D+M pour la mise à jour permanente des périmètres numériques de lot et des périmètres de MPN des entreprises selon l'OMO;
- aide à la D+M pour l'épuration permanente des données de l'AMO et pour les compléments qui leur sont apportés continuellement ainsi qu'à l'introduction d'AMO3 (banque de données de la MO, accès en ligne par les cantons);
- d'ici à fin 2007, saisie de toutes les fiches signalétiques des PF2 afin d'alimenter la banque de données "Service des données PF";
- assurer la mise à jour du plan d'ensemble.

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'acomptes pour les entreprises de MO lancées en 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 selon le nouveau système, pour un montant de 3.685.192 francs moins 686.488 francs provenant des montants versés en trop pour les entreprises des accords de prestation 1999 et 2000, ce qui donne 2.998.704 francs;
- paiement du montant de 10.000 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2007, la Confédération avait déjà honoré la totalité des différentes prestations.

9.3.2. Renouvellements, premiers relevés et numérisations préalables

Premiers relevés

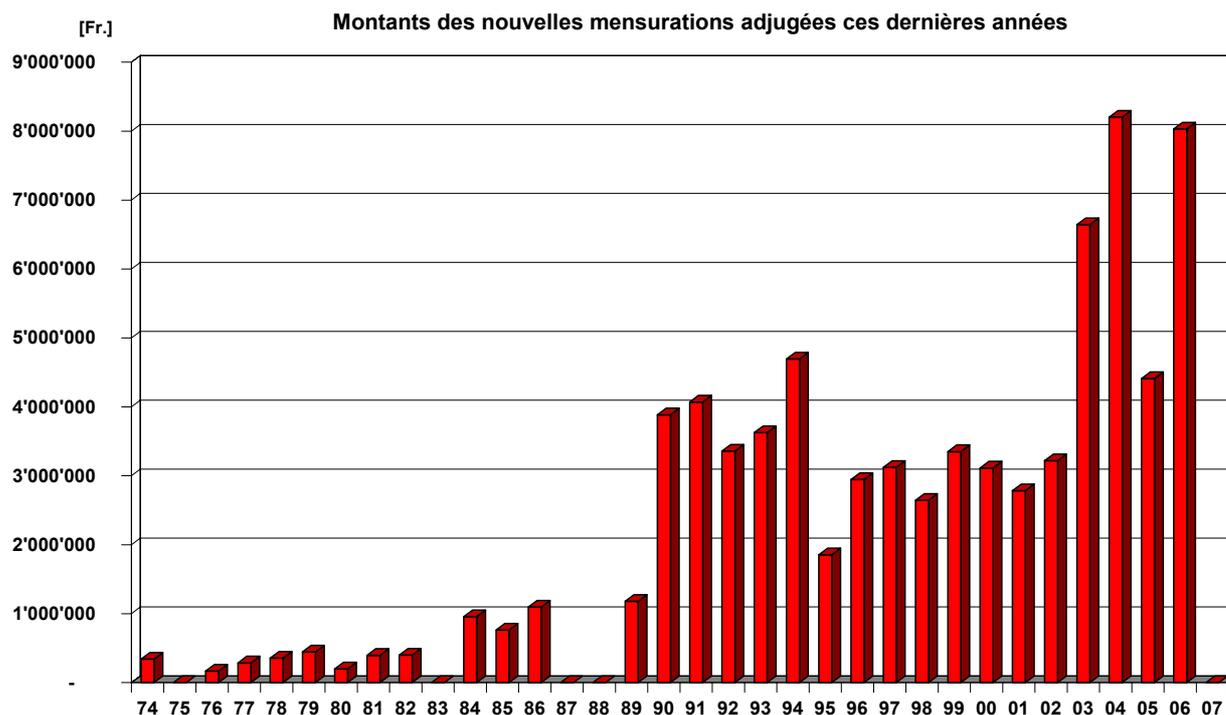
Lancement de travaux en 2007

Suite au moratoire décrété par la Confédération dans le cadre des mesures transitoires RPT, aucune entreprise n'a pu être lancée en 2007.

En ce qui concerne le mandat de prestation 2004-2007, l'objectif prévoit la finalisation des entreprises lancées dans les mandats de prestation 1998-2001, 2002-2003 et la réalisation de nouvelles entreprises planifiées dans le cadre du nouveau mandat de prestation 2004-2007 pour une surface totale de 24.300 ha.

Cependant, à fin 2006, 24.918 ha ont été réalisés, ce qui représente un dépassement de 3% par rapport à l'objectif à atteindre fixé dans le mandat de prestation 2004-2007. Ainsi donc, l'objectif fixé a été dépassé une année avant le terme de 2007.

Le graphique ci-après représente les montants des travaux de MO adjudés ces dernières années.



L'introduction de la nouvelle péréquation financière (NPF), au 1er janvier 2008, changera de manière prépondérante les taux de subventionnement de la Confédération (la différence des subventions étant versée dans le montant commun).

Ainsi, l'Etat de Neuchâtel, par l'intermédiaire du DGT et de son service de la géomatique et du registre foncier, s'est donné les moyens nécessaires pour adjudger un maximum d'entreprises de renouvellement du cadastre en 2006, afin de minimiser les conséquences du moratoire en 2007 ainsi que les conséquences de l'introduction de la NPF, en 2008.

Entreprises de MO finalisées en 2007

Le tableau ci-après donne l'ensemble des entreprises de MO finalisées en 2007 et la situation des paiements de la Confédération au 31 décembre 2007.

Entreprises de mensuration officielle finalisées en 2007 selon accord de prestation:

Entreprise	Type travaux	Montant travaux [Fr.]	Montant subv. CH [Fr.]	Acomptes déjà versés [Fr.]	Pmt effectués [Fr.]	Solde subv. CH [Fr.]
La Chaux-de-Fonds 9	MP	644.800,00	386.880,00	386.880,00		0,00

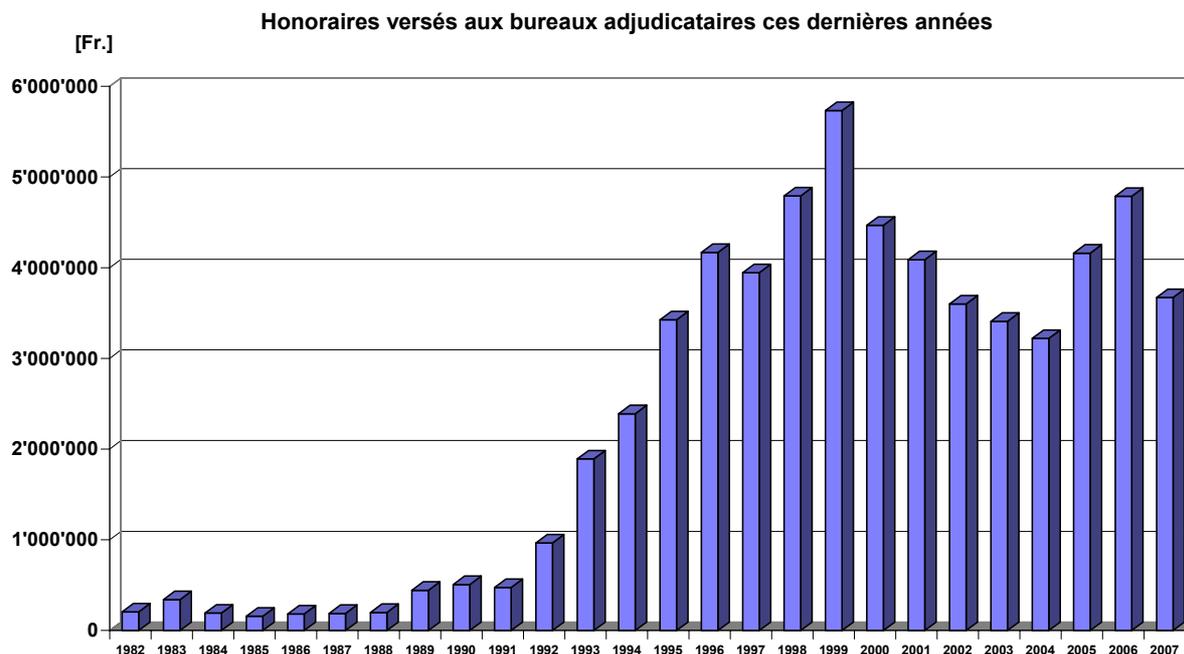
MP: mensuration parcellaire

Les subventions fédérales reçues au titre de participation aux travaux de nouvelles mensurations s'élèvent à 2.998.704 francs en 2007 (3.725.685 francs en 2006 et 4.701.420 francs en 2005).

Les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de MO réalisés en 2007 ont été de l'ordre de 3,7 millions de francs contre 4,8 millions de francs en 2006 et 4,2 millions de francs en 2005.

Depuis 1999, nous constatons une baisse constante des demandes d'acomptes; étant donné le travail de renouvellement du cadastre neuchâtelois encore à réaliser, il y avait matière à s'inquiéter. Cette tendance s'est inversée en 2005, a été confirmée en 2006 mais s'est à nouveau dégradée en 2007.

Le graphique ci-après représente les honoraires versés aux bureaux adjudicataires ces dernières années.



Entreprises de MO en cours de vérification auprès du service

Au 31 décembre 2007, les entreprises suivantes sont en cours de vérification auprès du service ou en cours de correction auprès des bureaux adjudicataires:

- Fenin-Vilars-Saules, lot 1
- Fontaines, lot 4
- La Chaux-de-Fonds, lot 10
- La Chaux-de-Fonds, lot 12
- La Chaux-de-Fonds, lot 13
- La Chaux-de-Fonds, lot 14
- Corcelles-Cor., lot 3 / Peseux, lot 2
- Gorgier, lot 3 / Bevaix, lot 4
- Saint-Aubin-Sauges, lot 2
- Le Locle, lot 4
- Les Ponts-de-Martel, lot 2
- Neuchâtel, lot 9
- Neuchâtel, lot 11
- Saint-Blaise, lot 3
- Le Landeron, lot 7
- Boveresse, lot 3
- Saint-Sulpice, lot 3 / Fleurier, lot 3

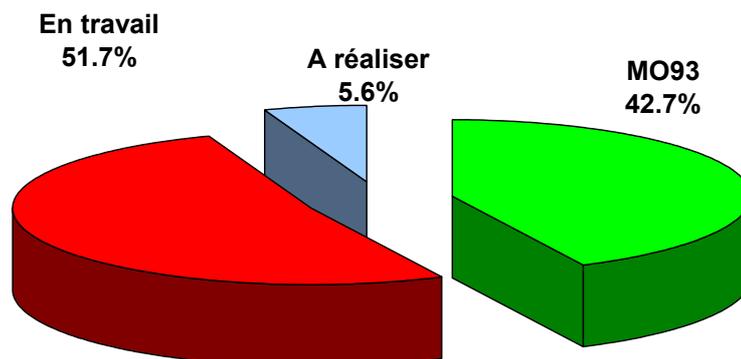
Ces entreprises représentent un volume de vérification très important pour le service.

Malgré le volume de travail important mis en soumission chaque année, l'effectif des professionnels de la mensuration officielle est en constante diminution. Les efforts importants consentis par l'Etat de Neuchâtel ces dernières années ont permis non seulement de maintenir l'avancement du renouvellement du cadastre neuchâtelois, mais également de l'accélérer afin d'éviter les conséquences du moratoire en 2007 et de pouvoir bénéficier des taux de subventionnement de la Confédération avant l'introduction de la nouvelle péréquation financière.

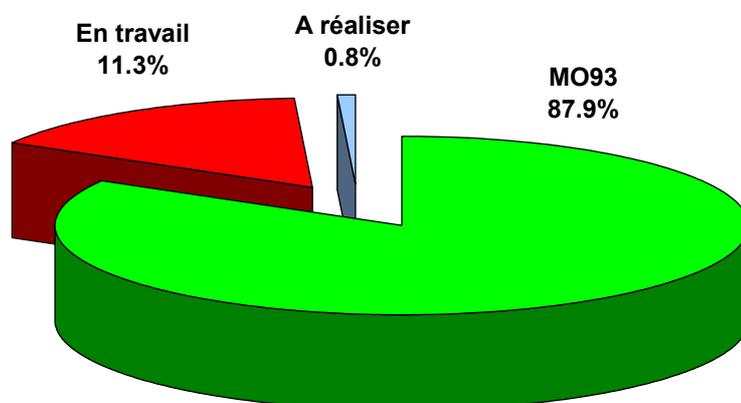
Au 31.12.2007, il ne reste plus que 5,6% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seuls 0,8% des surfaces en zone de localité restent à réaliser. Les graphiques ci-dessous illustrent ces statistiques:

Etat d'avancement de la MO par rapport au territoire cantonal:

MO93: mensuration officielle standard 1993



Etat d'avancement de la MO dans les zones de localité:



Jusqu'à fin 2005, les taux de subventionnement de la Confédération pour la réalisation du renouvellement du cadastre neuchâtelois étaient de 90%, 75% et 60%. A partir du 1^{er} janvier 2006, les taux ont baissé de 2% étant donné que le canton de Neuchâtel est considéré, pour les années 2006 et 2007, comme un canton à capacité financière moyenne. Les taux sont par conséquent de 88%, 73% et 58%.

Dès le 1^{er} janvier 2008, suite à l'introduction de la nouvelle péréquation financière Confédération-canton (NPF), les taux de subventionnement seront respectivement de 45%, 30% et 15%.

C'est pourquoi, il était primordial de pouvoir, avant cette échéance, continuer à adjudger un maximum de mandats afin d'arriver, à la fin 2007, avec une couverture cantonale totale de travaux terminés ou en cours. L'introduction du moratoire pour 2007 a confirmé l'excellente stratégie du service du cadastre et de la géomatique de réaliser le lancement d'un maximum d'entreprises en 2006.

Le nombre de personnes des bureaux privés d'ingénieurs géomètres travaillant sur le renouvellement du cadastre neuchâtelois s'est maintenu constant ces 15 dernières années et est de l'ordre de 30 à 40 personnes à plein temps.

Numérisations préalables

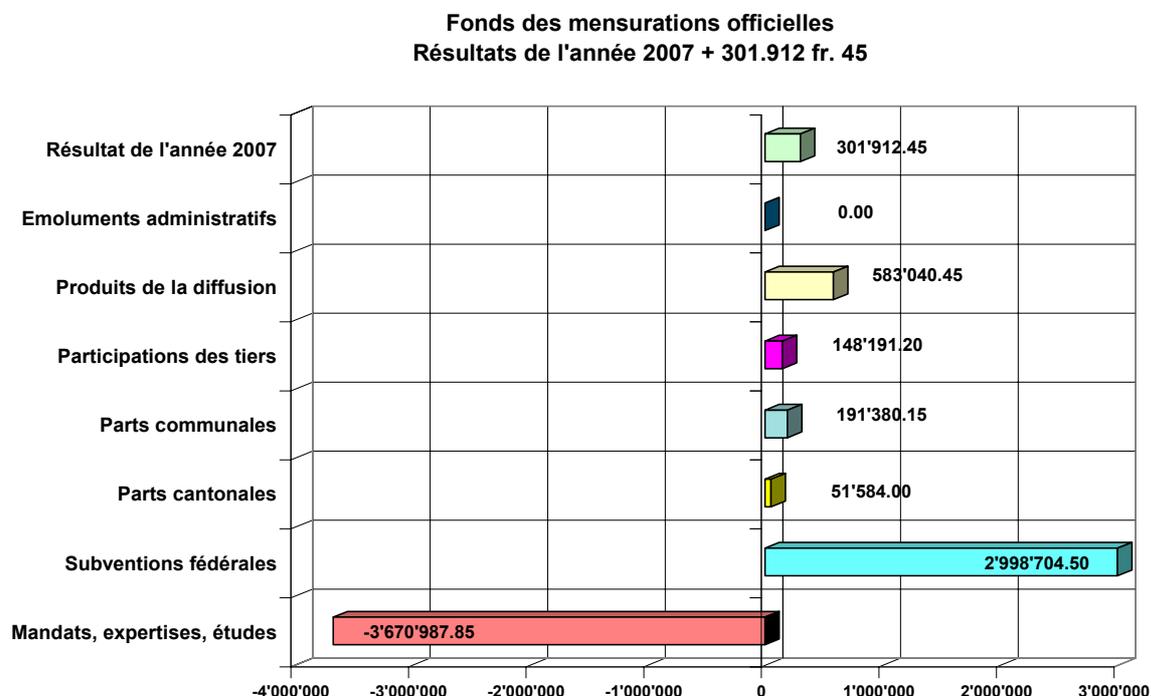
Aucune adjudication de numérisation préalable n'a été effectuée en 2007.

Gestion des entreprises de MO par le service

Le service assure le suivi de 52 entreprises en cours de travail sur 48 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 34,6 millions de francs, dont 18,1 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés.

Le fonds des mensurations officielles a pour but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement et à la numérisation préalable. Il est alimenté par les subventions fédérales, cantonales et communales, par la participation des propriétaires privés et publics ainsi que par le produit de la diffusion des données numériques.

En 2007, le résultat de ce fonds est de 301.912 fr. 45. Le graphique ci-après représente les divers flux financiers effectués sur ce fonds en 2007.



9.3.3. Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2

Les points fixes planimétriques de niveau 1 (PFP1) et de niveau 2 (PFP2), répartis sur l'ensemble du territoire cantonal, constituent le référentiel de base de la mensuration officielle et plus généralement de tous les systèmes d'information du territoire. Depuis l'utilisation de manière plus étendue des techniques GPS en mensuration, les réseaux de points fixes n'ont plus lieu d'être aussi denses qu'autrefois.

Aucun travail de terrain conséquent n'a été réalisé en 2007 pour l'entretien des PFP. Par contre, d'importants travaux de calculs ont été réalisés afin de finaliser l'indispensable travail de changement de cadre de référence. En effet, depuis 1995, la Confédération a la volonté d'arriver à un nouveau cadre de référence absolu, appelé MN95 (mensuration nationale 1995), qui puisse se rattacher à un système de référence commun aux pays européens voisins.

9.3.4. Projet surfaces agricoles utiles (projet SAU)

Suite à la convention entre la Confédération et le canton de Neuchâtel, signée le 20 décembre 2000, le processus de détermination des surfaces appartenant à la forêt, respectivement aux pâturages boisés ainsi que la délimitation géométrique de la forêt, s'est achevé en 2007 pour la partie technique en collaboration avec les services des forêts, de l'économie agricole et du cadastre.

Les données ainsi mises à jour sont stockées dans la base de données SAU et sont à disposition du SAGR. Une application développée par un étudiant de l'EIVD, puis complétée par le SGRF permet de produire les natures pour chaque bien-fonds concerné.

Ainsi, Swisstopo a approuvé les quatre entreprises relatives au projet SAU et le montant de 135.000 francs prévu par la convention et qui correspond à la participation de la Confédération a été intégralement versé.

La consultation publique sous la responsabilité du SAGR est prévue au premier trimestre 2008 sur le site d'Evologia à Cernier.

Dans le cadre de la préparation à la consultation publique, le SGRF a réalisé les prestations suivantes:

- Produire les 50 plans à l'échelle du 1:5000 au format A0 qui seront mis en consultation; ces plans figurent l'orthophoto 2006, le parcellaire cadastral avec les numéros des biens-fonds, ainsi que les natures forêts, pâturages-boisés et prés/champs/pâturages.
- Réaliser un géoportail SAU à disposition du préposé agricole régional et sur lequel les observations et réclamations pourront directement être introduites.

Même si les coûts de ce projet sont supérieurs à ceux définis dans la convention signée en 2000, le fait de reprendre les différentes natures décrites dans le cadre des travaux de la mensuration officielle constitue un retour sur investissement. De plus, les résultats ainsi obtenus sont très importants pour la gestion et l'entretien futurs de ce patrimoine essentiel que constitue le pâturage boisé de l'Arc jurassien.

Il est à relever que ce projet a été l'élément déclencheur qui a permis d'acquérir et de développer les nouvelles technologies en relation avec l'acquisition des modèles altimétriques par balayage laser et d'orthophotos numériques de haute résolution sur l'ensemble du canton.

9.4. Mise à jour de la mensuration officielle

9.4.1. Mise à jour de la mensuration parcellaire

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, notre service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour.

Une collaboration étroite entre le SITN, les services cantonaux concernés, les administrations communales et le secteur privé conduit à une mise à jour permanente efficace et économique.

Plusieurs applications disponibles sur le géoportail du SITN permettent d'améliorer la mise à jour permanente. Nous citerons par exemple l'application permettant de consulter les permis de fouille avec la date probable des travaux et l'emprise géographique avec la situation des points fixes et ceux qui risquent de disparaître ou d'être endommagés. Le SGRF dispose également de l'ensemble des constructions projetées du canton avec les dates correspondantes dans le SITN suite au chargement et à l'intégration des plans de situation établis dans le cadre des permis de construire. La gestion du cadastre viticole a été confiée au SGRF au 1er janvier 2007 suite à la suppression du service de la viticulture. Ainsi, les modifications des périmètres et surfaces de vignes (arrachages, nouvelles plantations) sont obligatoirement annoncées au SGRF par les commissaires viticoles. Nous procédons alors à la mise à jour de la base de données cadastrales et du registre foncier.

De plus, les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en terme de qualité et de délais et de vérifier chaque année si les objectifs ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2007 s'élève à 1.086.412 fr. 90 (1.099.579 francs en 2006) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2006)
Diffusion sous forme graphique	29.558,35	(36.929,50)
Production des dossiers de mutation	1.026.500,40	(1.032.464,60)
Travaux spéciaux	27.493,40	(7.084,40)
Autres travaux	2.860,75	(23.100,50)

Le service a réalisé 748 dossiers de mutations (768 en 2006) soit:

- 2 plans spéciaux
- 244 plans de division
- 271 plans de cadastration
- 13 plans de réunion
- 4 plans d'exmatriculation
- 10 plans de constitution de DDP
- 21 plans de servitude
- 59 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
- 46 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
- 20 révisions d'abornement
- 9 dossiers de rétablissement de points fixes
- 48 réactualisations de plans
- 1 duplicata plan de mutation

Ces dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	112	(170)	159.246.—	(218.633,10)
Boudry	229	(261)	321.158,80	(373.138,40)
Val-de-Travers	76	(74)	114.214,15	(76.204.—)
Val-de-Ruz	169	(122)	196.680,90	(155.411,65)
Le Locle	72	(60)	103.512,05	(87.160,25)
La Chaux-de-Fonds	90	(81)	131.688,50	(129.001,60)

De plus, le service a réalisé des travaux de maintien et de renouvellement de documents de la mensuration officielle pour un montant de 320.000 francs (378.000 francs en 2006).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 29.558 fr. 35 (36.929 fr. 50 en 2006).

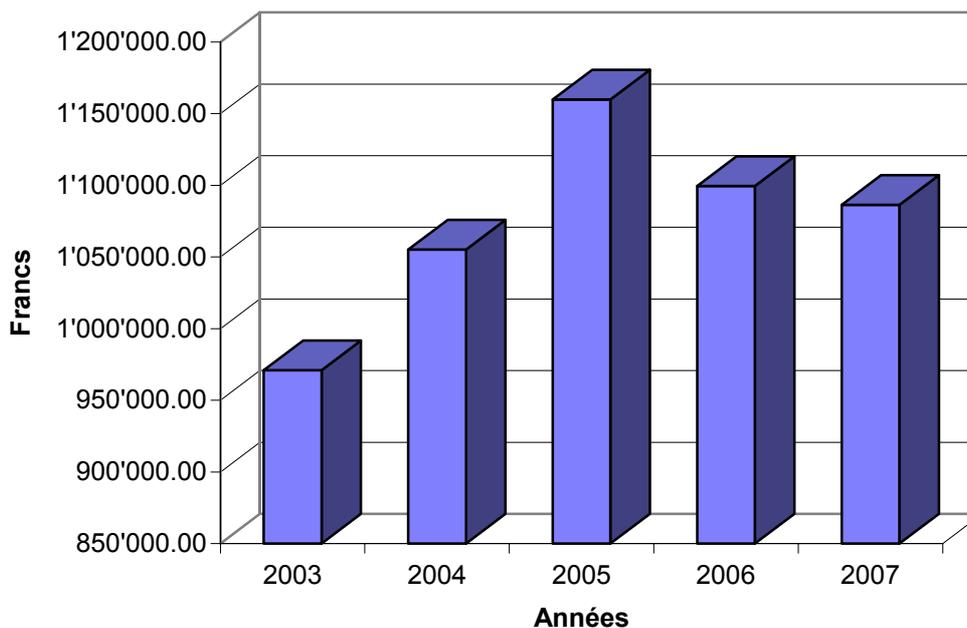
Ces plans se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	382	(503)	7.865.55	(10.136,50)
Boudry	346	(498)	7.224.40	(10.029.—)
Val-de-Travers	90	(172)	1.832.25	(3.511.—)
Val-de-Ruz	190	(202)	4.636.70	(4.028.—)
Le Locle	108	(179)	2.234.55	(3.472.—)
La Chaux-de-Fonds	274	(273)	5.764.90	(5.753.—)

La baisse du nombre de plans observée dans la diffusion des plans graphiques par rapport aux années précédentes s'explique de la manière suivante:

- de nombreux clients commandent les données sous forme numérique (se référer au chapitre consacré à la diffusion des données numériques);
- les services de l'Etat consultent ou font des requêtes directement dans le serveur du SITN;
- les possibilités offertes par le guichet cartographique dispensent parfois le client de se rendre au guichet.

Statistiques des recettes de la mise à jour

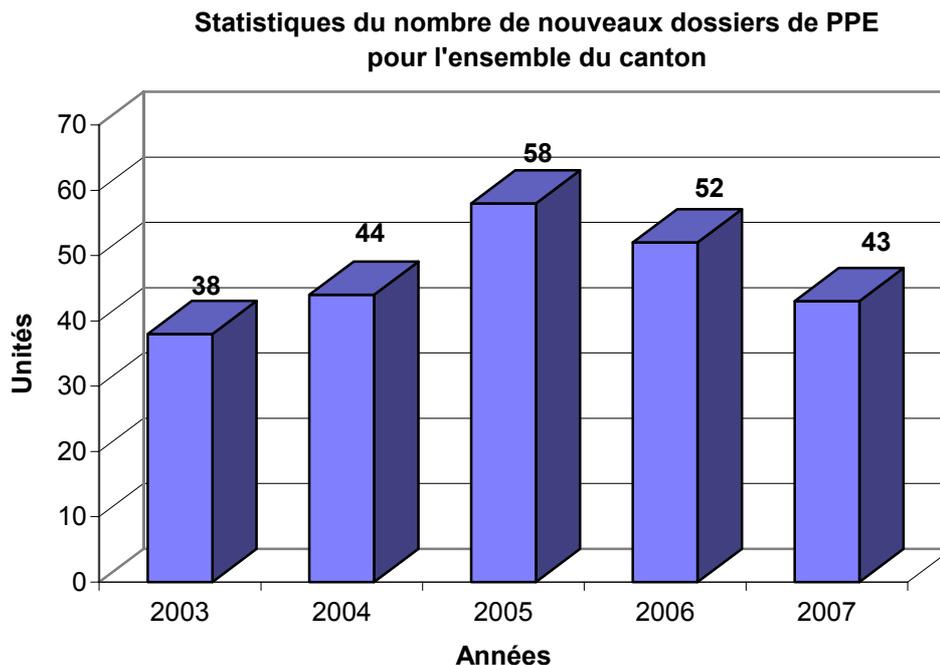


43 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (52 en 2006). 16 dossiers ont été modifiés. Ces recettes s'élèvent à 43.667 fr. 85 (48.713 fr. 85 en 2006).

46 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (39 en 2006).

654 constructions projetées, provenant des plans de situation établis dans le cadre des permis de construire, ont été intégrées dans la base de données.

La mise à jour des livres casiers du service a été effectuée pour les mutations déposées jusqu'en décembre 2007 pour l'ensemble des districts.



Entretien de la MO (mensuration selon les nouvelles dispositions légales) et de la MP (mensuration parcellaire selon les anciennes dispositions légales)

Cet entretien est entièrement assuré par le service selon les règles de l'art.

Nous tenons à relever que le système de mise à jour permanente de la MO dans le canton de Neuchâtel, sous la responsabilité du SGRF, est très performant et donne satisfaction pour les raisons suivantes:

- Globalement, pour ce domaine spécifique, l'effectif du personnel a passé de **14** équivalents pleins temps en 1994 à **7** équivalents pleins temps en 2006, soit une réduction de moitié de l'effectif, pour un volume de demandes sensiblement équivalent. Ce résultat s'explique par la modernisation de l'œuvre cadastrale, par la mise à disposition d'outils d'acquisition plus performants, par une bonne maîtrise de l'environnement informatique et par l'effort fourni ces dernières années dans la formation continue.
- Pour 2006, par exemple, 90% des demandes de morcellement sont livrées dans le mois conformément à l'objectif fixé; pour les 10% restantes, 5% présentent des délais justifiés car indépendants du SGRF (conditions hivernales, mutation en relation avec l'A5), par contre 5% pourraient encore être traitées dans l'objectif fixé en améliorant encore la coordination.
- Même si les montants des prestations produits par le SGRF sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.
- La migration des données cadastrales dans le nouveau système de gestion respectant le modèle MD.01.MO-CH n'a pas entraîné de perturbations dans la production des documents de mutation et dans la mise à jour du serveur cadastral; nous n'avons en effet connu aucun retard dans l'intégration des mutations dans le serveur cadastral officiel.

Le développement à l'interne d'un logiciel de gestion des affaires de conservation permet notamment de:

- renseigner le client sur le suivi de son affaire depuis la demande jusqu'à son enregistrement au registre foncier;
- répartir les affaires en fonction de la charge des collaborateurs et du lieu géographique;
- comparer les délais de livraison par rapport à l'objectif défini dans les objectifs;

- déterminer le chiffre d'affaire de chaque collaborateur;
- gérer l'historique des bien-fonds liés aux affaires;
- recontacter les clients (demandeurs) lorsque l'affaire concernée n'est pas déposée dans le délai imparti

9.4.2. Mise à jour du cadastre viticole

Le SGRF a procédé aux travaux suivants en 2007:

- à la demande des commissaires, fourniture de 23 plans du cadastre viticole concernant les 18 communes viticoles;
- intégration des surfaces de natures "vignes" sur la base des mensurations officielles de Boudry lot 6, Saint-Aubin-Sauges lot 1 et Corcelles-Cormondrèche lot 2;
- mise à jour de la base de données concernant les changements de propriétaires sur la base des relations de mutation produites par le registre foncier;
- mise à jour de la base de données concernant les changements d'exploitants et les reconstitutions sur la base des indications des commissaires viticoles;
- impression, mise sous pli et envoi des droits de production et des annexes y relatives aux 432 exploitants recensés (environ 2000 pages);
- corrections des droits de production selon demandes des exploitants validées par les commissaires viticoles (38 cas).

9.5. Inspectorat du registre foncier

En 2007, l'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants:

- amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures, et la modernisation des méthodes de travail;
- réalisation du regroupement avec le service du cadastre et de la géomatique;
- développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier;
- participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières.

9.5.1. Autorité de surveillance et législation

Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant les décisions des conservateurs du registre foncier.

155 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspectorat du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2007, après consultation des communes et des milieux intéressés.

9.5.2. Inspection des offices du registre foncier

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par l'inspecteur et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au département et au service de l'inspection des finances. Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

9.5.3. Accès par Internet

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. Les principaux utilisateurs sont les notaires, les géomètres privés, les administrations cantonale et communales, ainsi que depuis 2005 les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 605 utilisateurs inscrits (+ 83), ce qui représente une moyenne de 330 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations. Quant au site Internet du registre foncier (<http://www.ne.ch/registrefoncier>), il est régulièrement tenu à jour et contient en particulier des formulaires à télécharger et la publication des transferts immobiliers.

9.5.4. Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 359 plans de mutation (381 en 2006) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse de 3826 servitudes et mentions.

9.5.5. Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral

Le substitut extraordinaire a poursuivi les travaux d'épuration systématique des servitudes à La Chaux-de-Fonds (plan folio 2, lots 1-2-3). 41 propriétaires et 53 bien-fonds sont concernés. Ce secteur est situé dans la vieille ville et comprend de nombreuses servitudes constituées il y a 180 à 200 ans, ce qui rend le travail d'analyse et de mise à jour souvent fastidieux.

Les travaux d'introduction du registre foncier fédéral sont actuellement en cours sur le cadastre de Buttes.

9.5.6. Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier et La Côte-aux-Fées ont été tenus à jour, de même que ceux des syndicats d'adduction d'eau de la Haute-Béroche, de Lignièrès-Enges et de La Sagne, ainsi que du syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron. L'immatriculation du nouvel état du syndicat de Bevaix-Cortailod a été effectuée au registre foncier. L'enquête sur les nouvelles servitudes du syndicat de Lignièrès-Enges s'est tenue en novembre. Enfin, le syndicat de La Côtère a été officiellement constitué en juin.

9.5.7. Plan du registre foncier (numérisation des servitudes)

Les travaux de numérisation des servitudes aux cadastres de Bevaix et des Bayards ont été effectués et validés.

9.5.8. Secrétariat de commissions

L'inspectorat du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- Pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- Pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

9.5.9. Statistiques COMACQ – CVAL

Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)

Requêtes	
Requêtes déposées en 2007	15
Dossiers en suspens en 2006	1
Total	16
Décisions de la commission	
Octrois d'autorisation	11
Dossiers en suspens à fin 2007	5

Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)

Requêtes	
Requêtes déposées en 2007	278
Dossiers en suspens en 2006	3
Total	281

Décisions de la commission	Nombre d'appartements	Nombre de décisions
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	40	37
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	68	64
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	443	181
Refus d'autorisation	2	2
Décision de non soumission	1	1
Décision en constatation	1	1
Total		286
Dossiers en suspens à fin 2007		7

9.5.10. Émoluments

Les émoluments perçus par l'inspectorat du registre foncier (sans les offices) se montent à 347.548 francs (302.291 francs en 2006). Ils sont comptabilisés dans le même compte de fonctionnement que ceux des offices du registre foncier.

Ils concernent:

- le report des servitudes;
- les décisions rendues par les commissions;
- les accès externes à la base de données informatique;
- autres émoluments divers.

9.5.11. Divers

Dans le cadre de la réforme de la mensuration officielle, (REMO), les activités de l'inspectorat et des offices du registre foncier sont importantes. Elles ont porté notamment sur l'analyse de 177 réunions de bien-fonds, la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et la modification du registre foncier qui en découle.

L'inspecteur et son adjoint ont participé aux colloques romands et tessinois du registre foncier ainsi qu'à l'assemblée générale de la Société suisse des conservateurs du registre foncier, qui s'est déroulée à Lucerne le 13 septembre.

Quatre notaires-stagiaires ont effectué leur stage légal à l'inspectorat et l'office du Littoral et du Val-de-Travers.

10 circulaires d'instructions ont été adressées aux offices, en plus des nombreux avis de droit délivrés.

57 prolongations de délai de 10 jours ont été accordées aux notaires pour le dépôt des actes (art.99 du règlement sur le registre foncier).

9.6. Offices du registre foncier

9.6.1. Gestion et statistiques

Le nombre total des réquisitions est en légère baisse (-4.47%) par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, si l'on s'en tient au nombre de transferts de propriété, nous constatons que leur nombre est en légère hausse, plus particulièrement dans l'arrondissement des Montagnes et Val-de-Ruz. Quant au nombre de cédules hypothécaires, il est resté stable (+6). En plus des 969 cédules hypothécaires établies par les conservateurs du registre foncier, le capital de 1084 cédules hypothécaires a été augmenté et 2410 avis de reprise de dettes ont été envoyés.

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
2007, nombre d'opérations	12892	10370	23262
2007, nombre de réquisitions	5738	4382	10120
2006, nombre de réquisitions	6168	4426	10594
Différence	-430	-44	-474
%	-6.97	-0.99	-4.47
2007, Transferts de propriété	1605	1220	2825
2006, Transferts de propriété	1631	1154	2785
Extraits	4109	2556	6665
Gages immobiliers:			
Cédules	573	396	969
Hypothèques	6	11	17
Hypothèques légales	38	75	113
Mutations-plans	428	331	759
Émoluments 2007, Fr.	2.687.592,85	1.546.402,30	4.233.995,15
Émoluments 2006, Fr.	2.924.405,70	1.644.627.—	4.569.032,70

Ces émoluments correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice et non à ceux encaissés. Nous constatons une diminution par rapport à 2006, qui fut, il convient de le souligner, une année record au niveau de la valeur des transactions immobilières. Néanmoins les chiffres actuels confirment la conjoncture favorable qui prévaut depuis déjà quelques années, dans le marché de l'immobilier.

43 propriétés par étages (-16) représentant 367 unités d'étages (-136) ont été immatriculées en 2007. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2007	28	15	43
Nombre d'unités en 2007	255	112	367
Total global des PPE	873	614	1487

Les 1487 PPE représentent 14666 unités d'étages, soit le 18,46% du nombre total d'immeubles du canton.

9.6.2. Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)

Le registre est tenu par l'office du Littoral et Val-de-Travers. Huit réquisitions ont été déposées en 2007.

9.6.3. Antenne de l'office des poursuites

Le registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abrite l'antenne du Locle pour l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz. A ce titre, 394 attestations ont été établies en 2007 par le personnel du registre foncier.

9.7. Personnel

Il y a eu onze départs en 2007 qui s'expliquent en partie par le programme de préretraite proposé par le Conseil d'Etat, et six engagements. Un poste doit encore être repourvu.

Au 31.12.2007, 56 collaboratrices et collaborateurs travaillent dans le service, ce qui correspond à 50,5 équivalents plein temps. 8 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 18 au domaine de la mensuration officielle et 30 au domaine du registre foncier

Le service assure la formation de trois apprenants géomaticiens.

10. SERVICE DES FORETS

10.1. Législation, réglementation et organisation

La loi fédérale sur les forêts a été adaptée par les Chambres fédérales afin d'en harmoniser le contenu avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

L'ordonnance fédérale sur les forêts a, en conséquence, été remaniée par le Conseil fédéral.

Le Conseil national, lors de la session de novembre, a rejeté à l'unanimité le projet de modification de la loi sur les forêts proposée par le Conseil fédéral valant contre projet indirect à l'initiative populaire « Sauver la forêt suisse ». Il lui a préféré la loi en vigueur (avec les modifications RPT).

Il a rejeté par 123 voix contre 42 et 16 abstentions l'initiative en question. Il estime donc, qu'en matière de législation sur les forêts, le statu quo (c'est à dire la loi sur les forêts adaptée aux normes RPT) répond parfaitement aux attentes des autorités et de la population.

La question sera débattue au Conseil des Etats lors de la session de mars 2008.

En date du 6 novembre 2007, le Grand Conseil a modifié la loi cantonale sur les forêts afin de l'aligner sur les principes RPT. Il a ainsi introduit la notion d'accords de prestations liant l'autorité cantonale et les propriétaires de forêts publiques et privées.

En date du 19 décembre 2007, le Conseil d'Etat a adapté le RELCFo dans ce même but.

Le Département de la gestion du territoire émettra encore, en janvier 2008, le règlement relatif aux subventions accordées aux propriétaires forestiers fournissant des prestations d'utilité publique.

Sur la base des travaux menés par le service tout au long de l'année, la négociation sur les conventions-programmes liant l'Etat et l'Office fédéral de l'environnement a été engagée à partir de juin 2007. Elle a porté sur les ouvrages de protection, les forêts protectrices, la biodiversité en forêt et l'économie forestière. Elle va pouvoir se conclure par signatures réciproques au début 2008.

Le 7 novembre 2007, le Grand Conseil a modifié les législations sur la faune, les forêts et la nature afin de permettre l'instauration au 1^{er} janvier 2008 du nouveau service de la faune, des forêts et de la nature (abrégé SFFN). Les modifications réglementaires rendues nécessaires par ces changements seront décidées par le Conseil d'Etat au début 2008.

Conformément au programme de la législature 2006-2009, le service de la faune, le service des forêts et l'office de la conservation de la nature ont partagé les mêmes locaux de Couvet (rue du Premier-Mars 11). En cours d'année, ces trois entités ont défini les missions et l'organigramme du nouveau service qui comprendra une direction pluridisciplinaire, une administration, une section faune, une section forêts et une section nature.

En 2008, les travaux de réorganisation vont se poursuivre afin de renforcer la pluridisciplinarité du nouveau service aussi bien au niveau de sa direction qu'au niveau des agents de terrain. Les mesures prévues entraîneront de nouvelles modifications réglementaires.

10.2. Administration

Commission forestière cantonale

La commission forestière cantonale s'est réunie le 10 mai à l'abri forestier de Guillemette (Geneveys-sur-Coffrane). Elle a pris connaissance du rapport annuel 2006, des affaires forestières en cours, principalement de l'introduction de la RPT, de la réorganisation du service chargé des forêts. De plus, elle a été invitée, par courrier, à émettre ses observations au sujet des modifications légales et réglementaires liées à l'introduction de la RPT. En date du 10 septembre, elle a été réunie au « Laténium » conjointement avec les commissions faune terrestre, faune

aquatique et protection de la nature afin de prendre connaissance des intentions du Conseil d'Etat et de se déterminer sur le projet de fusion Faune, Forêts, Nature et des modifications légales que celle-ci induit.

Commission de la formation professionnelle forestière

La commission a tenu sa séance annuelle le 5 mars à Cernier. Elle a eu à se prononcer sur les affaires courantes relevant de la formation initiale de forestier-bûcheron, ainsi que sur les divers cours destinés au personnel forestier.

Commissions forestières d'arrondissement

Les commissions forestières d'arrondissement ont toutes tenu leur séance de printemps afin de prendre connaissance du rapport annuel 2006 de leur ingénieur forestier d'arrondissement. Elles ont débattu des affaires en cours (législation, RPT, réorganisation du service, marché des bois). Elles ont toutes effectué leur habituelle visite en forêt, notamment pour certaines d'entre-elles, sous forme d'une course de fin de législature pour apprécier quelques réalités forestières hors canton.

Conférence de service

Les cadres du service des forêts se sont retrouvés en rapport de service les 23 février, 8 juin et 14 décembre. Ce sont bien évidemment les thèmes de la réorganisation du service, de la RPT qui ont été principalement à l'ordre du jour. De plus, tous les ingénieurs et forestiers de cantonnement se sont rendus dans la Côte vaudoise le 26 octobre pour une course technique placée sous le signe de la pluridisciplinarité forêt-nature.

Personnel

En date du 17 octobre 2007, le Conseil d'Etat a désigné l'ingénieur forestier cantonal en fonction comme chef du service de la faune, des forêts et de la nature, avec entrée en fonction le 1^{er} janvier 2008.

M. Jean-Pierre Jeanjaquet, forestier et chef du cantonnement de Chézard-St-Martin a pris sa retraite à fin août. Pour le remplacer, l'autorité compétente a engagé M. Christian Luthi, forestier diplômé EFS, qui est entré en fonction le 1^{er} août 2007.

M. Charles-Henri Pochon, forestier et chef du cantonnement de La Chaux-de-Fonds-Le Locle a pris sa retraite à fin juillet. Pour le remplacer, l'autorité compétente a engagé M. Hubert Jenni, forestier et chef du cantonnement de La Sagne qui est entré en fonction le 1^{er} juillet 2007. Le poste laissé vacant au cantonnement susmentionné a été repourvu par l'engagement de M. David Vuillemez, forestier diplômé EFS, qui est entré en fonction le 1^{er} août 2007.

Transactions immobilières

Une petite parcelle de la forêt cantonale de La Presta a fait l'objet d'un échange avec une propriété voisine afin d'améliorer le tracé de la ligne séparative des deux massifs concernés.

Infrastructures

La construction du centre forestier destiné à l'équipe d'exploitation des forêts cantonales du 6^e arrondissement a commencé au printemps. Elle se poursuivra jusqu'au printemps 2008, époque à laquelle nous disposerons aux Courtons (Noiraigue) d'une infrastructure digne de ce nom et que

nous renoncerons aux locaux de Vers chez Joly et du hangar situé à l'entrée de Noiraigue entre la ligne de chemin de fer et la route d'accès au village.

Information du public

Dans le cadre des journées du patrimoine des 8 et 9 septembre, le service des forêts, en collaboration avec l'office de la protection des monuments et sites et Lignum NE, a présenté la forêt de l'Eter à un vaste cercle de visiteurs. A cette occasion, il a publié un dépliant de présentation des forêts propriété de l'Etat.

Par le biais d'une petite exposition, le grand public a été sensibilisé aux aspects divers que revêt la forêt multifonctionnelle, à "Marin Centre", à "Métropole Centre" puis au comptoir du Val-de-Ruz, à "La Rebatte", à Chézard-St-Martin.

Toutefois, l'action promotionnelle majeure du monde forestier neuchâtelois, c'est dans le cadre de "Fête la Terre" du 22 au 26 août 2007 qu'elle s'est déroulée, notamment au travers du 10^e concours de bûcheronnage qui, pour la première fois, s'est intégré à la grande et traditionnelle fête annuelle consacrée au secteur primaire de notre économie.

Information des propriétaires de forêts

Les propriétaires forestiers publics et privés ont été informés tout au long de l'année sur les changements qu'amènera l'introduction de la RPT et des conséquences pratiques qu'elle engendrera pour eux.

En collaboration avec l'Association forestière neuchâteloise et le Groupement des propriétaires et gérants de forêts privées, le service des forêts a rendu attentif l'ensemble des 3.200 propriétaires de forêts privées sur la nécessité d'apporter aux massifs un entretien régulier.

10.3. Protection de la forêt

Météorologie

L'observatoire de Neuchâtel n'a pas enregistré de très forts coups de vent durant cette année puisque même au début janvier lorsque la tempête Kyrill sévissait dans le nord de l'Europe, les vitesses mesurées n'ont pas dépassé les 70 km/h. L'hiver fut finalement assez clément et peu enneigé. Le printemps qui suivit nous a offert un magnifique mois d'avril chaud et ensoleillé puis des retours de froid en mai. L'été fut variable avec des périodes de pluie assez fortes entraînant des inondations dans le Plateau, entrecoupées de périodes de chaleur. Enfin, l'automne fut relativement doux.

Chablis causés par le vent

Le début de l'année a été marqué par la tempête locale qui a touché les forêts de Boudry le 2 janvier tandis que l'ouragan Kyrill balayait l'Europe centrale le 18 janvier. Les forêts du canton ont, quant à elles, été en majeure partie épargnées. C'est surtout sur le Littoral que les rafales ont été les plus fortes puisqu'à Cressier par exemple, elles atteignirent les 115 km/h. En définitive, l'effet des vents violents sur les peuplements n'a fort heureusement occasionné que des dégâts disséminés dans des quantités somme toute acceptables.

Etat sanitaire

L'enquête du service phytosanitaire d'observation et d'information réalisée conjointement par l'Institut fédéral sur la forêt, la neige et le paysage et le service forestier se poursuit année après année. A vue humaine la situation n'évolue guère. Elle demeure cependant sensible sur les versants du Littoral alors que les peuplements des Montagnes se portent mieux. La maladie du suintement de l'écorce du hêtre est signalée dans quelques forêts feuillues du Littoral alors que des dessèchements de houppiers affectant certains chênes sont également constatés. Les différents bostryches (typographe, curvidenté, liseré, chalcographe) sont présents et restent toujours menaçants. L'armillaire entraîne le dépérissement de nombreux sapins et épicéas. Quant à l'agent de la pourriture du coeur (*Fomes annosus*) il est en extension.

On sait que l'atmosphère dépose de grandes quantités d'azote mais aussi d'ammoniac en forêt car les couronnes filtrent la pollution de l'air exerçant ainsi un amendement indésirable qui modifie la croissance des arbres mais qui contribue surtout à acidifier les sols et à affaiblir le système racinaire. S'y ajoutent l'influence des changements climatiques dont les premiers effets se laissent observer; on remarque par exemple que le hêtre n'est plus supplanté par l'épicéa, le sapin ou l'érable au-dessus de la cote de 1100 mètres. A l'avenir, il faudra peut-être penser à favoriser, voire à introduire, des essences à enracinement plus profond comme le pin sylvestre ou le chêne sessile dans les endroits exposés aux vents ainsi que dans les secteurs prédisposés à la sécheresse. Le meilleur garant pour faire face aux aléas climatiques reste avant tout une sylviculture diversifiée qui s'appuie sur des forêts intimement mélangées. Cela leur confère une capacité de résilience élevée très avantageuse lors de catastrophe climatique afin que les peuplements soient en mesure de retrouver rapidement un nouvel état d'équilibre.

Bostryches typographes

Les efforts poursuivis en matière de lutte contre les bostryches ont porté leurs fruits car la quantité des arbres attaqués a pu être circonscrite dans des volumes acceptables compte tenu des conditions atmosphériques qui ont été plutôt favorables aux bostryches ces dernières années (températures estivales élevées, douceurs automnales, périodes de sécheresses prolongées).

Les directives en matière de subventionnement sont restées sévères afin de répondre aux pressions budgétaires. Par contre, pour la troisième année consécutive, le canton s'est substitué à la Confédération pour aider les propriétaires qui ne se trouvaient pas dans un secteur de forêts protectrices. En effet, il lui est apparu important de soutenir l'effort de tous les propriétaires, en particulier des propriétaires privés, pour qu'ils continuent à s'investir dans l'entretien de leur patrimoine afin d'éviter l'éclosion de foyers qui deviendraient une menace pour les forêts environnantes. Le service forestier a donc poursuivi son action en prélevant le moins d'arbres possible mais au moment le plus judicieux, lorsqu'ils étaient effectivement contaminés par les larves en développement. Pour les arbres sur lesquels les bostryches avaient déjà essaimé, il n'était plus possible de toucher des indemnités. D'autre part, il était conseillé aux propriétaires de les laisser sur place afin de favoriser l'apparition des antagonistes dans le secteur ainsi que d'augmenter la présence d'arbres secs sur pied favorables à la biodiversité. Rappelons que la lutte antiparasitaire s'effectue sans agent chimique et ne s'appuie que sur des mesures prophylactiques ciblées (identification, abattage et évacuation rapide des bois).

126 pièges (92 pièges en 2006) équipés d'attractifs à phéromone ont été installés dont 57 ont fait l'objet d'un suivi hebdomadaire. Les captures par piège restent élevées (13.500 unités) mais le nombre des nouveaux foyers de bostryches contenant plus de 10 arbres atteints a fort heureusement diminué. Il y a ainsi eu, entre avril et septembre, 85 nouveaux foyers de bostryches identifiés (111 en 2006, 81 en 2005, 113 en 2004, 219 en 2003, 106 en 2002). Les pièges installés diminuent les populations dans les secteurs à risque et ils permettent d'estimer la dynamique de propagation pour savoir à quel moment le service forestier doit être le plus vigilant pour se consacrer prioritairement à la lutte antiparasitaire. Suite aux efforts entrepris, le volume de chablis s'est stabilisé puisqu'on comptabilise en fin d'exercice 10'835 sylvies (10.281 sv en 2006, 9.102 sv en 2005, 27'008 sv en 2004 et 20.958 sv en 2003). Avec le système de surveillance mis en place, il

a été possible d'identifier les périodes d'essaimage. Les premières sorties ont eu lieu en avril, ensuite de mi-mai à mi-juin et l'envol le plus important s'est déroulé fin juillet.

Au vu des bons résultats obtenus, nous pensons que les efforts consentis doivent se poursuivre afin d'éviter une expansion des dégâts toujours possibles surtout si l'on tient compte des risques climatiques. Le soutien de ces mesures est justifié car il permet d'éviter que le marché soit engorgé par des bois dépréciés, il maintient la qualité paysagère de notre environnement et il assure un contact entre le service forestier et les propriétaires qui se sentent épaulés. Il en va donc de l'intérêt de la collectivité au maintien d'un patrimoine de qualité, cela d'autant plus que si la situation est sous contrôle, les sommes investies demeurent raisonnables

Indemnités accordées pour les mesures prises en vue de prévenir et de réparer les dégâts aux forêts

Pour cette année, ce sont au total 116 décomptes (dont 62 propriétaires privés) qui ont été soutenus pour un montant de 216.295 francs, soit 101.157 francs de subventions fédérales et 115.138 francs de subventions cantonales pour des coûts totaux reconnus sur la base de forfaits s'élevant à 1.081.455 francs. Ces sommes concernent essentiellement l'aide au façonnage et au débardage de 10.835 sv de bois bostrychés. Ils englobent également les coûts des autres rubriques comme l'installation et le contrôle des pièges et arbres-pièges ainsi que l'écorçage des arbres contaminés, soit une indemnité moyenne de 19 fr. 95 par sylv.

Equilibre sylvo-cynégétique

Pendant la saison de chasse 2006, 329 chevreuils ont été tirés dont 189 mâles et 140 femelles. Avec 25,23% de jeunes de l'année tirés, l'âge ratio est bon. Après plusieurs années de stagnation, l'indice 2007 des populations de chevreuils présente une nouvelle baisse par rapport à 2006. La population de chevreuils se situerait selon les estimations à 1037 unités, ce qui la place en dessous de l'indice moyen à atteindre sur la base de l'objectif de gestion cynégétique fixé à 1.460 unités. Cette diminution est probablement due à la pression de chasse ainsi qu'à la saison hivernale 05/06 particulièrement pénible pour ces ongulés. La baisse a maintenant atteint le district du Val-de-Travers et il est permis d'espérer que si la pression des ongulés n'augmente pas ces prochaines années, la recrudescence de sapin blanc pourra à nouveau prospérer.

Pendant la saison de chasse 2006, 87 chamois ont été tirés avec un sex-ratio très équilibré. Comme la pression a été volontairement forte la population de chamois a chuté et depuis 1991, elle n'a jamais été aussi faible avec 391 individus dénombrés.

En 2007, il s'est tiré 224 chevreuils et 77 chamois.

Défrichements

Aucune dérogation à l'interdiction de défricher n'a été octroyée par le département.

Partages de forêts

En application des dispositions de l'article 42 de la loi cantonale sur les forêts, six décisions favorables ont été accordées par le département. Dans plusieurs cas soumis au service des forêts, la loi n'était pas applicable. Dans quelques autres cas, le partage a pu être évité.

Constructions en lisière de forêt et en forêt

50 dossiers de construction à proximité ou en forêt ont été examinés par notre service. Il s'agissait d'implantations rapprochées, de reconstruction, d'agrandissements, de constructions imposées par leur destination, de constructions conformes à la zone ou encore d'avant-projets en consultation. 16 décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions fixées dans les plans d'aménagement communaux et 4 décisions conformes à la zone ont été accordées par le Département.

Manifestations sportives

Cette année, ce sont trente-quatre manifestations qui ont été préavisées par notre service. Il s'agissait notamment de treize courses de VTT, treize courses à pied et deux courses d'orientation dont certaines comme le Tour du canton, Groupe E Trans VTT ou Swiss Jura Marathon comprennent plusieurs étapes. Nous examinons ces demandes sur la base des dispositions légales en vigueur sans nous substituer aux propriétaires qui sont seuls habilités à donner leur accord pour l'utilisation de leurs bien-fonds. L'accueil des sportifs en forêt nécessite d'y consacrer du temps car il faut prodiguer des conseils concernant les itinéraires empruntés. Parfois il est nécessaire de délivrer aux organisateurs des autorisations de circuler en forêt avec des véhicules à moteur. Il s'agit aussi de s'assurer de la parfaite remise en ordre des parcours après chaque manifestation. Toutes ces prestations sociales de l'aire boisée ne font l'objet d'aucune contre-partie financière de la part des organisateurs.

Autorisations de circuler sur les chemins forestiers

Soixante et une autorisations ont été délivrées en 2007, dont trente-six par les autorités communales. Le solde se répartit ainsi: gestion forestière cinq, gestion des milieux naturels trois, ayant-droit sept, intérêt public sept, commerce de bois deux et rucher un.

Infractions

Le service forestier a dénoncé deux infractions au Ministère public: l'une pour une coupe de bois illicite en vue de la création d'une vigne qui n'a pas été autorisée et l'autre pour une coupe de bois illicite en pâturage boisé.

10.4. Sylviculture

Généralités

Pendant cet exercice, il est réjouissant de constater que le rythme des coupes a été encore plus soutenu que l'année dernière puisque le total des arbres martelés dans le canton s'élève à 245.210 sylvés.

Plantations

Dans notre canton, les massifs forestiers sont majoritairement rajeunis par voie naturelle. Cette manière de faire demande beaucoup de connaissances sylvicoles concernant le tempérament des essences car un savant dosage de la lumière est nécessaire afin que les graines parviennent à maturité et que les plantules puissent prospérer. Dans certains cas, il est utile de recourir à des plantations, notamment lorsqu'il s'agit de diversifier certains peuplements ou lorsqu'il s'agit de consolider le potentiel en matière de biodiversité.

Durant l'exercice écoulé, les plantations ont été les suivantes:

Forêts fédérales: 0 plant

Forêts cantonales: 0 plant

Forêts communales: 1652 plants

Total 1652 plants

De ces 1652 plants, 44% étaient des résineux (sapins de Noël, douglas et mélèze) et 56% des feuillus (chêne, érable, noyer, cerisier, aulne, orme, sorbier, tilleul, frêne, cormier, pommier sauvage ainsi que différents arbustes).

Mesures sylvicoles

Les ingénieurs forestiers d'arrondissements et les bureaux privés ont calculé les décomptes concernant les mesures sylvicoles ABC des exercices forestiers 2006 et 2007. Cela représente un montant de 3.055.107 fr. 20 de subventions fédérales et 802.382 fr. 60 de subventions cantonales.

Cette année, nous avons également remis à la Confédération les décomptes des exercices forestiers 2006 et 2007 concernant le projet intégré de sylviculture ABC "Lothar": remise en état des forêts endommagées. Au total, cela représente 65.228 fr. 20 de subventions fédérales et 20.299 fr. 75 de subventions cantonales.

Grâce au crédit supplémentaire voté par le Grand Conseil en décembre 2007, il nous a été possible de rattraper le décalage d'une année entre l'exécution des travaux et le paiement des subventions afin d'entrer de plain-pied dans les nouvelles dispositions prévues par la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) à partir du 1^{er} janvier 2008.

Contrôle de la possibilité en forêts publiques

La possibilité et l'exploitation s'expriment en sylves (sv) pour toutes les forêts aménagées (m3 sur pied selon tarif conventionnel).

Arron- disse- ments	Forêts cantonales		Forêts communales		Total forêts publiques		Diffé- rence (sv)	Taux d'explo- itation (%)
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)		
1	3.300	3.805	15.850	19.201	19.150	23.006	3.856	120
2	2.090	2.148	12.280	16.662	14.370	18.810	4.440	131
3	310	332	11.020	13.852	11.330	14.184	2.854	125
4	700	1.195	15.335	20.338	16.035	21.533	5.498	134
5	5.391	7.567	8.940	10.658	14.331	18.225	3.894	127
6	2.570	2.954	17.280	23.270	19.850	26.224	6.374	132
Total	14.361	18.001	80.705	103.981	95.066	121.982	26.916	128
Forêts de la Confédération					350	446	96	127
Total					95.416	122.428	27.012	128

Pour l'ensemble des forêts publiques, le taux d'exploitation se situe bien en dessus des possibilités (128%) ce qui est remarquable lorsque l'on sait qu'en moyenne nationale, la capacité de production des forêts n'est mise à profit qu'à 50%. Cela démontre que le corps forestier et les propriétaires ont été capables de se mobiliser pour profiter de l'opportunité d'un marché à la hausse bien qu'il ne soit pas forcément facile de commercialiser des quantités de bois supplémentaires dans un marché mondialisé. Cela a aussi permis de rattraper le décalage subi à la suite de « Lothar ». Notre organisation décentralisée qui repose sur un réseau de cantonnements efficaces, est donc à même de faire accéder notre matière première de qualité au marché régional. Nos grumes partent majoritairement en direction de la Franche-Comté, région qui constitue historiquement le grenier à bois de la France métropolitaine.

La totalité des récoltes entre opérations ordinaires, extraordinaires et intempêtes se présente de la manière suivante:

Forêts de l'Etat

Exploitations en sv	2007	%
Coupes principales et éclaircies	14.830	79
Coupes extraordinaires	136	1
Chablis	3.036	16
Total	18.802	100

Ensemble des forêts publiques

Arrondissements	Coupes principales et éclaircies (sv)	Coupes extra- ordinaires (sv)	Chablis		Totaux (sv)
			(sv)	(%)	
1	17.160	161	5.685	24,7	23.006
2	12.867	167	5.762	29,9	19.256
3	9.534	123	4.527	31,9	14.184
4	18.272	305	2.956	13,7	21.533
5	16.268	301	1.656	9,1	18.225
6	24.117	179	1.928	9,2	26.224
Total 2007	98.218	1.696	22.514	7,4	122.428
%	80,2	1,4	18,4		100,0

Forêts privées

Arrondissements	Autorisations		Plantes		Volume approximatif (sv)
	accordées (n)	refusées (n)	martelées (n)	non mar. (n)	
1	49	-	2.724	1	4.148
2	33	-	1.622	-	3.355
3	43	-	1.090	31	1.245
4	61	-	2.910	-	7.930
5	382	-	34.185	36	65.850
6	205	-	21.541	14	40.254
Total 2007	773	-	64.072	82	122.782
Total 2006	646	-	46.562	46	86.605

Les autorisations de coupe délivrées ont porté sur 122.782 sylvés. Le volume martelé est le plus élevé jamais atteint et il représente un apport de travail bienvenu pour les régions périphériques de notre canton. Cela démontre aussi que les propriétaires forestiers privés s'intéressent à la valorisation de leurs forêts et qu'ils sont bien entourés par le service forestier qui soutient activement leurs activités en prodiguant des conseils appréciés lors des martelages.

Production ligneuse

Les travaux d'exploitation en forêts publiques ont permis une production ligneuse de 101.962 m3. Au cours de l'exercice 2007, les coupes de bois ont donné les assortiments énumérés ci-après:

Forêts de l'Etat

Assortiments	Résineux (m3)	Feuillus (m3)	2007	
			(m3)	(%)
Bois d'œuvre	10.051	1.735	11.786	76
Bois d'industrie	822	423	1.245	8
Bois de feu	639	1.889	2.528	16
Totaux	11.512	4.047	15.559	100
en %	74	26		100

Forêts des communes et des corporations

Assortiments	Résineux (m3)	Feuillus (m3)	2007	
			(m3)	(%)
Bois d'œuvre	62.447	6.722	69.169	80
Bois d'industrie	2.954	887	3.841	4
Bois de feu	3.462	9.931	13.393	16
Totaux	68.863	17.540	86.403	100
en %	80	20	100	100

10.5. Marché des bois

Le marché des bois connaît depuis quelques mois un essor réjouissant. On observe qu'en fin d'exercice le niveau des prix de nos assortiments principaux a enfin atteint celui d'avant l'ouragan "Lothar", du 26 décembre 1999.

Que ce soit pour satisfaire les besoins de la construction ou ceux de la production d'énergie calorifique, la demande est forte, non seulement dans l'Arc jurassien mais partout ailleurs. C'est une tendance générale qui va parfaitement dans le sens du recours aux ressources naturelles renouvelables tout en obéissant à des contingences économiques majeures qui touchent l'ensemble du marché international.

Grumes de résineux

En automne 2006, l'Association forestière neuchâteloise (AFN) a publié les recommandations suivantes:

Epicéa en bois long ou mi-long

Dimensions	Qualité			
	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)
2a		75	60	50
2b		90	60	50
3a	130	100	70	50
3b	140	110	70	50
4+	150	120	80	50

Sapin en bois long ou mi-long

Dimensions	Qualité			
	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)
2a		65	60	50
2b		80	60	50
3a	120	90	70	50
3b	130	100	70	50
4+	140	110	80	50

Bois rouges: 50 francs le m³ Bois bostryché: 60 à 80 francs le m³ Ces prix sont entendus: francs/m³ en écorce

En automne 2007, pour l'exercice 2007-2008, les recommandations devinrent les suivantes:

Epicéa en bois long ou mi-long

Dimensions	Qualité			
	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)
2a		85	75	60
2b		100	75	60
3a	140	110	85	60
3b	150	120	85	60
4+	160	130	95	60

Sapin en bois long ou mi-long

Dimensions	Qualité			
	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)
2a		75	75	60
2b		90	75	60
3a	130	100	85	60
3b	140	110	85	60
4+	150	120	95	60

Bois rouges: 60 francs le m³ Bois bostryché: 70 à 90 francs le m³ Ces prix sont entendus: francs/m³ en écorce

Il est à noter que les prix ont été particulièrement bons pour le mélèze, le douglas et le pin sylvestre.

La mercuriale des grumes sapin/épicéa, commune au service des forêts et à l'AFN, permet de suivre l'évolution du marché:

Evolution du prix des grumes sapin/épicéa année 2007				
Mois	Volume (m ³)	Prix moyen (fr)	Prix minimum (fr)	Prix maximum (fr)
Janvier	5.905	94,10	75,00	110,00
Février	6.092	97,80	60,00	140,95
Mars	4.188	98,40	74,15	240,00
Avril	6.385	98,35	70,00	133,00
Mai	7.809	97,15	73,00	140,00
Juin	6.042	90,45	70,00	130,00
Juillet	1.130	92,90	70,00	120,00
Août	843	76,60	64,45	120,00
Septembre	2.728	87,35	63,60	115,75
Octobre	6.245	101,15	80,00	118,50
Novembre	7.556	104,80	70,00	140,00
Décembre	2.954	106,10	80,00	125,00
	57.876	97,45		

Le prix moyen 2007 se situe à 97 fr. 45 alors qu'il en était à 84 fr. 15 une année auparavant. En octobre, le seuil fatidique de 100 francs le m³ a été franchi. A partir de décembre, le niveau des prix atteint celui d'avant "Lothar".

Les certificats d'origine délivrés par le service des forêts, en application de la convention sur les rapports de voisinage et la surveillance des forêts limitrophes, signée en 1938 entre la France et la Suisse, permettent de suivre l'évolution du commerce extérieur:

	2003	2004	2005	2006	2007
Grumes résineuses (m3)	40.184	41.015	52.804	56.683	73.167

Les propriétaires de forêts privées et publiques ont ainsi largement profité des débouchés offerts par l'industrie de transformation de bois solidement implantée dans le Haut Jura français. Depuis 2003, les volumes acheminés sur ces établissements n'ont cessé de s'accroître et, de 2006 à 2007, ce flux a augmenté de 29%.

C'est donc aujourd'hui grosso modo la moitié de notre production neuchâteloise de grumes de résineux qui prend le chemin de la Franche Comté toute proche.

Grumes de feuillus

Le marché des grumes de feuillus, peu animé durant quelques années, s'est peu à peu redressé lui aussi. En automne 2006, les cadres de prix pour l'exercice 2006/2007 firent l'objet d'une recommandation commune AFN – scieurs. Le contenu de ce document se présentait ainsi:

Hêtre	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)	Traverses
2b				50	
3a				50	60
3b		75	65	50	60
4		105	65	50	60
5	165	115	65	50	60
6	215	125	65	50	60
Chêne	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)	
2b		70		50	
3a		90	75	50	60
3b		120	75	50	60
4	270	175	85	50	60
5	370	205	95	50	60
6	470	225	95	50	60
Erable	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)	
2b				30	
3a				30	
3b		80	53	30	
4	350	100	53	30	
5	400	120	53	30	
6	450	140	53	30	
Frêne	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)	
2b		70		50	
3a		79	65	50	
3b		95	65	50	
4		100	75	50	
5		120	85	50	
6		140	95	50	

En cours d'exercice, la demande progressa de telle sorte que les recommandations valables dès le 1^{er} novembre 2007 affichèrent des prix en légère hausse pour le hêtre et le frêne et en hausse plus significative pour les essences précieuses que sont tout particulièrement le chêne et l'érable.

Hêtre	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)	Traverses
2b				55	
3a				55	60
3b		75	65	55	60
4		105	65	55	60
5	165	115	65	55	60
6	215	125	65	55	60
Chêne	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)	
2b		90		70	
3a		110	90	70	75
3b		140	90	70	75
4	290	195	100	70	75
5	390	225	110	70	75
6	490	245	110	70	75
Erable	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)	
2b				55	
3a				55	
3b		100	65	55	
4	350	120	65	55	
5	400	140	65	55	
6	450	160	65	55	
Frêne	A (fr/m ³)	B (fr/m ³)	C (fr/m ³)	D (fr/m ³)	
2b		70		55	
3a		95	65	55	
3b		95	65	55	
4		100	75	55	
5		120	85	55	
6		140	95	55	

Bois d'industrie

Les divers assortiments correspondant au bois d'industrie (pâte à papier, cellulose, panneaux) sont pris en tenaille entre les grumes de faible diamètre et le bois-énergie. Leur préparation perd en importance d'année en année d'autant plus qu'il s'agit d'assortiments mal rétribués.

Toutefois, au vu de la rareté croissante du bois d'industrie, les usines transformatrices ont accepté de revoir leurs prix à la hausse.

Les prix pratiqués par l'usine d'Utzenstorf par ton anhydre de bois de râperie sapin/épicéa livrés usine qui étaient au niveau de 150 francs en novembre 2006 augmentèrent pour se trouver, une année plus tard, au niveau de 174 francs.

Les prix pratiqués par l'usine d'Attisholz (Borregaard Suisse SA) par to anhydre de bois de cellulose sapin/épicéa, livré usine, qui étaient de 115 francs pour le 1^{er} et 2^e choix mélangé et de 133 francs pour le 1^{er} choix au début de l'exercice forestier passèrent à 135 francs toutes qualités confondues.

La tonne anhydre de bois cellulose hêtre passe d'un prix de 60 francs à une gamme de prix allant de 62 à 69 francs.

Bois-énergie

La poursuite de la progression du prix des combustibles fossiles accentue le regain d'intérêt pour le bois-énergie. Les prix connaissent depuis deux ans une progression significative.

Il est vrai que pour l'installation d'une chaufferie au bois, l'investissement de départ est supérieur à celui d'une chaufferie conventionnelle, ceci d'autant plus que l'émission de particules fines dans l'atmosphère impose désormais des filtres particulièrement performants. Le coût de l'énergie produite par le bois, en dépit de son inévitable évolution ascendante, sera tout à fait avantageux par rapport à celui des énergies concurrentes.

Le bois-énergie est disponible sous des formes multiples: bois en stère ou en vrac à port de camion, bois en stère séché au hangar, plaquettes de bois en stock, plaquettes de bois vendues au kWh mesuré au compteur de chaleur situé à la sortie de la chaudière, ou même vente directe de l'énergie par chauffage à distance. Voici les prix pratiqués et leur évolution réjouissante:

Assortiment	Prix recommandés sur le plan suisse	
	Exercice 2006/2007	Exercice 2007/2008
Quartelage 1m à port de camion (fr/m ³)		
Hêtre	62 – 86	70 – 90
Feuillus divers	62 – 74	65 – 85
Résineux	55 – 68	60 – 70
Bois décheté livré silo (fr/m ³ versé)		
Feuillu sec	45 – 50	50 – 55
Feuillu frais	35 – 40	40 – 45
Résineux sec	35 – 40	35 – 40
Résineux frais	25 - 35	28 - 33

Le prix officiel du kilowattheure fourni sortie chaudière est demeuré, quant à lui, à 5,5 centimes mais il passera à 6 centimes au 1^{er} janvier 2008.

Le recours au bois-énergie a l'avantage de baisser les coûts de façonnage en forêt et d'améliorer l'attractivité des lots de grumes. Il apporte une contribution non négligeable au bilan du CO₂.

Rappelons qu'un m³ de bois plein donne 2,8 m³ de bois décheté, que le prix du déchetage et du transport varie de 20 à 25 francs par m³. Par comparaison, 1 to d'huile de chauffage équivaut à 10 m³ de plaquettes de feuillu et à 13 m³ de plaquettes de résineux.

10.6. Economie forestière

La santé du marché des bois conditionne la santé de l'économie forestière qui offre à la collectivité, avec une très faible contrepartie, des prestations environnementales, protectrices, sociales et culturelles de valeur, certes difficiles à chiffrer, mais que des experts situent au décuple de la seule valeur marchande des bois.

En 2006, la situation de nos exploitations forestières peut se résumer comme suit (chiffres annuels tirés de l'annuaire statistique suisse 2007 "La forêt et le bois"):

La récolte du bois en forêts publiques s'est fortement intensifiée (+12.925 m³) passant à 97.790 m³. Ceci est d'autant plus réjouissant que cette hausse n'est pas due à des problèmes d'ordre sanitaire en forêt qui sont restés faibles (11,9% de chablis). L'ensemble des collectivités publiques a réalisé une recette brute globale de 12.030.668 francs (dont 66,3% résulte de la vente des bois et autres produits, 16,4% des travaux pour tiers et 17,3% de la rémunération des prestations forestières d'intérêt général). Il est heureux de constater qu'une part plus importante des recettes est représentée par la vente des bois et autres produits. Par contre, les prestations immatérielles de la forêt sont de moins en moins bien rémunérées ce qui est fort regrettable. Les dépenses se sont élevées à 13.062.914 francs, de telle sorte que la couverture des frais fait un bond à 92,1% (86,2% en 2005). Ce résultat d'exploitation est en nette amélioration, mais reste négatif de 1.032.246 francs (déficit en diminution de 39% par rapport à 2005).

De 2005 à 2006, le prix moyen des bois (tous assortiments confondus) a progressé de 7,6%, passant de 75 fr. 80 à 81 fr. 54/m³. Ce bon redressement témoigne d'une appréciable reprise sur le marché des bois qui se poursuit pour l'exercice 2007 et aussi celui de 2008. Les recettes de la vente des bois se sont élevées à 7.973.565 francs (en 2005: 6.432.742 francs).

Les perturbations du marché des bois occasionnées par "Lothar" ne sont désormais plus du tout perceptibles. Depuis 2004, la situation s'améliore nettement. Elle se poursuit, sur cette lancée, pour l'exercice 2007 et devrait se prolonger en 2008. Nous espérons arriver à nouveau à l'équilibre des comptes.

Le tableau ci-après place les paramètres évoqués ici dans la suite des exercices 2002 à 2006:

	2002	2003	2004	2005	2006
Récolte (m ³)	64.077	86.735	75.930	84.865	97.790
Recette brute globale (fr.)	10.279.967.-	12.339.558.-	10.028.882.-	10.537.096.-	12.030.668.-
Ventes des bois (%)	51,7	55,2	55,3	61,0	66,3
Travaux pour tiers (%)	13,6	9,5	13,5	14,9	16,4
Rémunération prestations (%)	34,7	35,3	31,2	24,1	17,3
Dépenses globales (fr.)	12.161.705.-	13.516.464.-	11.807.173.-	12.227.656.-	13.062.914.-
Couverture des frais (%)	84,5	91,3	84,9	86,2	92,1
Prix moyen bois (fr/m ³)	83.-	78,45	73,10	75,80	81,55
Recette expl. des bois (fr.)	5.318.998.-	6.805.565.-	5.549.659.-	6.432.742.-	7.973.565.-

Labélisation et étiquetage des produits ligneux

Au 1^{er} janvier 2007, 67 propriétaires forestiers neuchâtelois (42 propriétaires publics et 25 propriétaires privés), avec 14.735 hectares, sont détenteurs des labels FSC et PEFC/Q Swiss quality. Il s'agit de plus de la moitié de la surface forestière de notre canton. En 2008 interviendra, sous les auspices de l'Association forestière neuchâteloise, une nouvelle campagne de labélisation qui permettra de confirmer l'existant et d'élargir peut-être le cercle des "labélisés" sur la période 2008 – 2012.

Jusqu'ici, la labélisation a surtout témoigné de la qualité de la gestion forestière vis-à-vis du grand public et a permis de s'insérer dans un élan qui se manifeste à l'échelle mondiale. Malheureusement l'influence sur le niveau du prix des bois n'a, jusqu'ici, pas été spécialement perceptible. Bois labélisés et bois non labélisés se vendent à des prix identiques.

Nous rappelons ici que la labélisation repose sur la seule décision des propriétaires de forêt. L'Etat, en tant que propriétaire, est "labélisé" et continuera de l'être sur la période 2008 – 2012.

Filière forêt-bois

Parmi les projets suisses de méga-scieries, seul celui de la maison Stallinger à Domat/Ems a jusqu'ici été concrétisé. Ce dernier établissement est en effet entré en activité en août/septembre 2007. L'influence de celui-ci se fait sentir jusque dans notre Arc jurassien.

Il n'est pas inutile de rappeler que la fiabilité de la filière forêt-bois est la condition sine qua non du bon entretien de la forêt. Le développement des capacités transformatrices propres à l'Arc jurassien franco-suisse constitue pour la forêt neuchâteloise un point clef de cette filière. La capacité productrice de nos forêts a pu, jusqu'ici, être très largement mise à profit. Nous poursuivrons dans cette voie.

Au fur et à mesure de la réalisation d'autres projets de grandes scieries, notre marché saura s'adapter à la présence des nouveaux débouchés.

Quoi qu'il en soit, il semble bien maintenant que, de façon générale, notre matière première ligneuse est enfin reconnue à sa juste valeur et qu'elle occupe désormais, sur le marché, le créneau qui lui revient. Le phénomène n'est pas local mais bien international; espérons qu'il perdure !

10.7. Formation professionnelle

Stages des ingénieurs forestiers

En 2007, un candidat de la toute dernière volée des ingénieurs forestiers EPF-Z est venu accomplir son stage réglementaire. Il le terminera en avril 2008.

Formation continue des forestiers de cantonnement

Les 3 et 4 septembre, les forestiers de cantonnement ont suivi, avec les ingénieurs, un cours consacré à la gestion durable des forêts de protection qui s'est déroulé dans les Gorges de l'Areuse.

Formation des contremaîtres forestiers

Un candidat a obtenu brillamment son brevet fédéral. Un autre est actuellement encore en formation (modules).

Cours pour formateurs et experts

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2007, de la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale de forestière-bûcheronne/forestier-bûcheron avec CFC, une journée d'information et de formation a été organisée le 16 mai à La Vue-des Alpes. La matinée était destinée à toutes les personnes concernées, de près ou de loin, par la formation professionnelle forestière, alors que l'après-midi s'adressait plus spécifiquement aux formateurs. Le 14 novembre à Grangeneuve (FR), les enseignants de technologie à l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN) ont participé à un cours intercantonal romand sur le même thème, mais essentiellement axé sur l'enseignement à l'école professionnelle.

Le 1^{er} septembre, les moniteurs des cours de premiers secours ont suivi un cours de réanimation dispensé par deux professionnels du service d'ambulances du Val-de-Travers.

Formation initiale

Les examens de fin d'apprentissage ont eu lieu les 28 et 29 mars, 8, 18, 26 et 27 juin. Le 4 juillet, onze candidats ont reçu leur certificat fédéral de capacité. Deux candidats se sont trouvés en situation d'échec.

Les quarante-deux apprenants sous contrat se répartissent de la façon suivante:

- 1^{ère} année: 10
- 2^{ème} année: 17
- 3^{ème} année: 13
- 4^{ème} année: 2 (apprentissage en 4 ans avec maturité professionnelle intégrée).

Les visites aux apprenants et les cours pratiques se sont déroulés conformément à la planification établie.

Le bilan de fin de 1^{ère} année s'est déroulé le 24 mai au centre forestier de Montmollin et dans les forêts voisines.

Les rencontres organisées en soirée pour les parents et les formateurs ont eu lieu les 29 mai et 29 octobre à l'EMTN.

Un jeune est en formation élémentaire (2^{ème} année).

A ce jour, nous disposons de 23 entreprises formatrices.

10.8. Aménagement et plans de gestion

Aménagement

L'élaboration du plan d'aménagement forestier (PAF) s'est poursuivie. Néanmoins, elle a été ralentie en fonction de la détermination de la couverture boisée exacte des pâturages boisés réalisée dans le cadre de l'établissement des surfaces agricoles utiles (SAU). La Confédération a accordé 22.027 fr. 80 d'aide financière à la réalisation de l'étape 2007 de ce plan dont nous prévoyons la mise sous toit durant la période 2008 – 2011 couverte par les nouvelles conventions-programmes résultant de la RPT.

Surface forestière

Par interprétation de photos satellites, l'Office fédéral de la statistique (OFS) crédite le canton de Neuchâtel de 29.013 hectares de forêts dont 30,0% sont classés en forêts résineuses, 38,0% en forêts résineuses mélangées, 23,1% en forêts feuillues mélangées et 8,9% en forêts feuillues.

L'inventaire forestier national, de son côté, nettement moins précis, nous attribue 28.600 hectares +/- 4,7%.

Lorsque nous disposerons de toutes les données de terrain relevées avec l'exactitude requise (chapitre premier du PAF), nous pourrons enfin en avoir le cœur net. Ce qui rend particulièrement difficile le calcul de la surface globale est la détermination exacte du taux de boisement de chaque pâturage boisé.

Néanmoins, les chiffres de l'OFS nous paraissent tout à fait proches de la vérité du terrain, c'est pourquoi, nous les citons ici par district:

	couverture boisée (ha)
District de Neuchâtel	3.337
District de Boudry	4.989
District du Val-de-Ruz	4.690
District du Val-de-Travers	8.000
District de La Chaux-de-Fonds	2.916
District du Locle	5.081
Total	29.013

A noter que l'inventaire forestier national (3^e passage) souligne le fait que, dans l'Arc jurassien, la surface forestière est demeurée quasiment inchangée au cours de ces dix dernières années. C'est sans doute bien le cas pour notre canton.

Accroissement ligneux

La révision régulière des plans de gestion nous permet d'observer que l'accroissement ligneux constaté sur le matériel sur pied de nos forêts est, dans presque tous les cas, en augmentation. Sur les vingt-sept révisions examinées au cours de ces cinq dernières années, vingt-deux affichent une variation positive et seulement cinq une variation négative. L'évolution des conditions climatiques n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène et peut-être pas non plus à certains apports de la pollution atmosphérique qui peuvent avoir un effet fertilisant momentané. Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de pousser plus loin l'analyse des données récoltées dans le terrain et de les mettre, si possible en corrélation avec les facteurs environnementaux mentionnés ci-dessus.

Plans de gestion en forêts publiques

Le département a sanctionné six révisions de plans de gestion et deux avenants, à savoir:

Forêts cantonales:

7 ^e révision du plan de gestion Fretereules, sanction du 14 novembre 2007	116 ha
Avenant à la 9 ^e révision du plan de gestion Pourtalès, sanction du 29 juin 2007	254 ha

Forêts communales:

9 ^e révision du plan de gestion Fontainemelon, sanction du 27 décembre 2006	85 ha
10 ^e révision du plan de gestion Landeron, sanction du 22 février 2007	383 ha
9 ^e révision du plan de gestion Valangin, sanction du 10 avril 2007	108 ha
6 ^e révision du plan de gestion Travers, sanction du 15 novembre 2007	90 ha
9 ^e révision du plan de gestion Bevaix, sanction du 21 décembre 2007	464 ha
Avenant à la 8 ^e révision du plan de gestion Lignièrès, sanction du 6 novembre 2007	384 ha

Au 31 décembre 2007, la situation des plans de gestion des forêts publiques se présente comme suit:

Plans de gestion	nombre
Sanctionnés et en vigueur	70
Révisions en chantier	20
Plan de gestion initial en chantier	3
Révisions en attente	10
Plans de gestion initial en attente	1
Total	104

Toute révision de plan de gestion forestier fait l'objet d'une requête préalable auprès des entités intéressées: service de la protection de l'environnement, service de l'aménagement du territoire, service de l'économie agricole, service de la faune, office de la conservation de la nature et office des monuments et sites. Ainsi les plans de gestion deviennent les véritables instruments de gestion multifonctionnelle de la forêt.

La Confédération accordera 80.732 fr. 80 d'aide financière à la réalisation des plans de gestion communaux et 19.368 francs à la réalisation de ceux des forêts de l'Etat. Le canton ajoutera sa part qui s'élèvera à 32.293 fr. 10 pour les communes et, par imputation interne, 7.747 fr. 20 pour les forêts de l'Etat.

Plans de gestion en forêts privées

Le service des forêts a approuvé quatre plans de gestion en forêts privées. Ceux-ci portent sur une surface totale de 112 ha et affichent une possibilité annuelle de 1.255 sylv. Au 31 décembre, sont désormais sanctionnés: 127 plans de gestion portant sur une surface de 2.972 ha et disposant d'une possibilité globale annuelle exploitable de 21.650 sylv. 24,8% de la surface forestière en mains privées sont désormais dotés d'un plan de gestion. Les documents dont il est question ici n'ont pas l'ampleur de ceux liés aux forêts publiques, toutefois la requête préalable leur est également appliquée et les résultats de cette dernière sont communiqués aux auteurs.

La Confédération a accordé et accordera 7.484 fr. 40 d'aide financière à la réalisation de ces plans de gestion. Le canton a ajouté sa part qui est de 2.993 fr. 75.

Réserves forestières

La septième étape du programme 2001 - 2025 découlant du PAF a permis d'instituer les réserves forestières suivantes:

Réserve forestière à interventions particulières de 128,36 ha "Le Chanet–Les Escaberts" pour une période de 50 ans (propriétaire concerné: Commune du Landeron). Cette réserve est en lien avec le périmètre protégé "Les Joûmes-Les Escaberts".

Réserve forestière "Les Roches de Châtollion" de 40,41 ha pour une période de 25 ans (propriétaires concernés: plusieurs propriétaires privés). Ce périmètre comprend 5,96 ha en réserve forestière totale et 34,45 ha en réserve forestière à interventions particulières. Cette réserve s'inscrit dans le périmètre IFP "Roches de Châtollion".

Réserve forestière à interventions particulières "La Grosse Prise" 25,07 ha pour une période de 50 ans (propriétaire concerné: un propriétaire privé). Cette réserve est en lien avec la zone occupée par le grand tétras.

Au 31 décembre 2007, nous disposons de 1.543 ha en réserves forestières (447 ha en RFT et 1.096 ha en RFP). Il nous reste encore un délai de dix-huit ans pour atteindre notre objectif de 2.700 ha en réserve (810 ha en RFT et 1.890 ha en RFP). Dans les années qui viennent, il s'agira donc de compléter progressivement le dispositif actuel.

10.9. Dévestitures

Pour 2007, l'amélioration des conditions de desserte se résume ainsi:

- construction de chemins neufs carrossables	113 m
- renforcement de chemins carrossables existants	3.500 m
- ouverture de pistes de débardage	680 m

Au cours de ces douze dernières années, le nombre et la longueur des chemins neufs carrossables est demeuré à un niveau particulièrement modeste.

Constructions de chemins neufs carrossables entre 1996 et 2007:

1996	2.063 m	2002	0 m
1997	15 m	2003	0 m
1998	200 m	2004	0 m
1999	600 m	2005	0 m
2000	1.277 m	2006	0 m
2001	125 m	2007	113 m

C'est en forêt communale de Noiraigue (div.19) qu'ont été réalisés les 113 m de chemins carrossables mentionnés ci-dessus.

Les renforcements de chemin concernent huit tronçons: Le Landeron (div. 26), Champ-du-Moulin (div. 16 et 21), Montmollin-Coffrane-Les Geneveys-sur-Coffrane (chemin de la Vy Neuve), Le Pâquier (div. 34), Le Pâquier (div. 35 et 28), La Grande Côte (div. 2), Les Brenets (Cernil Briot) et La Sagne (Le Mont Dar).

Quant aux pistes de débardage ouvertes, il s'agit des tronçons: Frerereules (chemin de la Cartouche), Le Pélard (div. 24) et La Sombaille (L'Abbaye).

Nous pensons utile de rappeler ici que nos réseaux n'ont pas bénéficié d'un entretien suffisant au cours des années écoulées, que leur état se péjore et qu'un effort va devoir s'imposer dans les années qui viennent.

10.10. Cours d'eau secondaires

Les cours d'eau secondaires dont la surveillance incombe au service des forêts sont au nombre de sept; il s'agit du Sucre, des Cambudes, du Bied de la Combe Girard, du Crozet, de l'Ubena, du Bied de Môtiers et du Ruisseau de Vaux. Faute de moyens financiers disponibles, aucune mesure n'a été prise en 2007. Il s'agit-là d'un état de fait qui ne devrait pas se produire sur une trop longue période. Cette remarque est particulièrement valable pour le Bied de la Combe Girard dont le potentiel de dégâts sur les quartiers Est de la Ville du Locle, en cas de crue, est particulièrement élevé. Le transfert de responsabilité de la surveillance de ces cours d'eau vers le bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux (Ponts et chaussées) a été décidé et sera entrepris en 2008.

10.11. Subvention de projets et crédits d'investissement

L'introduction au 1^{er} janvier 2008 des normes issues de la RPT a eu pour conséquence de boucler les projets en cours, d'accélérer la réalisation de certains, d'en boucler d'autres administrativement pour les reprendre dans le cadre des nouveaux accords dits de prestation pour l'entretien des forêts multifonctionnelles. Seuls trois projets seront maintenus au-delà du 1^{er} janvier 2008:

- le projet de correction du torrent de la Berthière,
- le projet du centre forestier de Noiraigue,
- le projet de réfection "glissement de terrain Crosats-Dessous-Prise Grezet".

Centres forestiers

Le projet de centre forestier des Ponts-de-Martel (Ville de Neuchâtel) a été mené à chef. L'inauguration a eu lieu le 10 novembre 2007. Ce projet a fait l'objet du décompte final sur la base de coûts reconnus de 590.000 francs et ce sont 76.700 francs que le canton a versé au maître d'ouvrage. La Confédération quant à elle a versé déjà 141.600 francs, le solde (35.400 francs) sera versé sur l'exercice 2008.

Les travaux de réalisation du projet de centre forestier "Noiraigue" ont débuté au printemps 2007 et ont pu faire l'objet déjà de décomptes intermédiaires sur la base desquels la Confédération a été en mesure de verser 210.000 francs de subvention. Le solde (133.000 francs) sera versé à l'achèvement des travaux au cours de l'exercice 2008.

Correction de torrent

Le projet de correction de torrent "Berthière" (Commune de Chézard St-Martin) s'est poursuivi mais n'a pas fait l'objet d'un décompte partiel. Ce projet est l'un des trois qui sera poursuivi au-delà du 1^{er} janvier 2008.

Desserte forestière

Le projet de desserte "SAF La Côte-aux-Fées" a été finalisé et la Confédération a versé le solde des subventions (83.500 francs).

Le projet de réfection de chemin "Le Breuil" (commune de Fleurier) a lui aussi été mené à chef (coût 70.000 francs). Le canton a versé 9.100 francs de subventions et la Confédération 23.100 francs.

En 2007, la Confédération a approuvé le projet de réfection du chemin de "La Robella" (commune de Buttes). Les travaux (coûts 65.000 francs) ont été menés à chef. Le canton a accordé à la commune une subvention de 8.450 francs et la Confédération de 19.500 francs.

Ouvrages de protection

La Confédération a aussi approuvé le projet de réfection "Glissement de terrain Crosats-Dessous-Prise Grezet" (commune de Travers). Les travaux ont été menés à chef (coût 378.500 francs). Sur la base d'un premier acompte le canton a accordé à la Commune une subvention de 47.794 francs et la Confédération de 250.000 francs. Le solde sera versé à l'achèvement complet des travaux en cours d'exercice 2008. Ce projet est conduit en étroite collaboration avec l'office des améliorations foncières en charge de la remise en état du chemin.

Carte des dangers géologiques

La Confédération a approuvé le programme annuel d'établissement de la carte des dangers géologiques. Les travaux ont été menés à chef comme prévu sur les territoires communaux du Val-de-Ruz, de Neuchâtel, de l'Entre-deux-Lacs et de la Béroche. Une subvention fédérale de 71.415 fr. 80 a été versée. Cette carte des dangers se trouve désormais en voie d'achèvement, elle regroupera les dangers géologiques et les dangers liés à l'eau.

Réserves forestières

Le programme "Réserves forestières 2007", comme celui de 2006, a été un programme de dimensions réduites. Les mesures prises bénéficieront des appuis financiers suivants:

Programme 2007	Coûts reconnus (fr)	Subventions CH (fr)	Subventions NE (fr)	Σ Subventions (fr)
Frais de protection	32.578,75	16.289,35	16.289,40	32.578,75
Frais d'entretien	30.000.—	15.000.—	15.000.—	30.000.—
Totaux	62.578,75	31.289,35	31.289,40	62.578,75

Seuls certains des appuis financiers fédéraux ont pu être imputés sur l'exercice comptable 2007. La Confédération a versé 16.794 francs comme solde sur le programme 2006 et versera en 2008 13.089 fr. 40 comme solde sur le programme 2007.

Crédits d'investissement

Deux projets font l'objet de crédits d'investissement fédéraux. Il s'agit du Centre forestier de Couvet (avance de fonds de 93.800 francs accordée en 2001 au maître d'œuvre, remboursable sur vingt ans) et du hangar régional à copeaux de bois-énergie du Bois Vert à La Sagne (avance de fonds de 85.000 francs accordée en 2003 au maître d'œuvre, remboursable sur dix-sept ans). Au vu des remboursements déjà effectués, le montant engagé au 31 décembre 2006 s'élève actuellement à 130.660 francs.

10.12. Recettes et dépenses des forêts de l'Etat de Neuchâtel

Le budget pour 2007 prévoyait au compte d'exploitation des forêts cantonales (chapitre comptable 4301):

	2007	2006
Aux recettes	1.905.100.—	2.155.500.—
Aux dépenses	1.743.600.—	1.664.100.—
Un excédent de charge de	—	—
Un produit net de	161.500.—	491.400.—

Les comptes indiquent:

Aux recettes	2.175.898.34	2.662.901.37
Aux dépenses	1.868.547.36	1.767.305.30
Un excédent de charges de	—	---
Un produit net de	307.350.98	895.596.07

Ces comptes s'articulent de la manière suivante:

	Recettes (fr)	Dépenses (fr)
Forêts de l'Etat		
(y compris les exploitations annexes suivantes: pépinière de Bevaix, hangars à bois de Montmollin et de La Presta, Centre forestier de la Grébille et travaux pour tiers):	1.975.898.34	1'803.495.56
Prélèvement spécial du Fonds forestier de réserve:	<u>200.000.—</u>	
	2.175.898.34	
Entretien de biotopes hors forêt:	0.—	53.551.80
Entretien des grèves boisées de domanialité publique:	0.—	0.—
Entretien des Allées de Colombier:	0.—	11.500.—
Total	<u>2.175.898.34</u>	<u>1.868.547.36</u>

Les dépenses ont été plus élevées que prévu puisqu'elles se situent à 107,15% du budget. Les recettes se situent à 114,21%. Le produit net correspond à 307.350 fr. 95 soit 145.850 fr. 98 de plus que budgétisé.

Le résultat comptable des seules forêts de l'Etat (sans exploitations annexes, travaux d'entretien non facturés et prélèvement spécial au Fonds forestier de réserve) est positif; il affiche 1.975.898 fr. 34 aux recettes et 1.803.495 fr. 56 aux dépenses.

Ce résultat positif s'explique par l'essor du marché et des récoltes accrues. Il met aussi en évidence l'effort de rationalisation qui a continué d'être déployé à tous les niveaux, avec, il faut le dire, l'abandon de certaines exigences qualitatives.

Le recours aux entreprises forestières est passé de 2006 à 2007 de 483.727 fr. 25 à 561.469 francs en raison d'une augmentation des chantiers de coupes ouverts par suite des perspectives positives que le marché des bois nous a proposées.

10.13. Fonds forestier de réserve

Au 1^{er} janvier 2007, le fonds forestier de réserve disposait d'un actif de fr. 4.629.744,15

Immeubles:	fr. 2.917.281,55	
Titres:	fr. 0.—	
Disponibilités:	fr. 1.712.462,60	4.629.744,15
Augmentations:		
Rendement des forêts figurant à l'actif du fonds forestier de réserve	17.752,55	
Retenue obligatoire sur recette nette	3.000.—	
Locations	56.678.—	
Revenus des groisières	137.205,04	
Amortissement La Gréville (4 ^e annuité)	16.250.—	
Amortissement treuil "Waldrapp"	7.983.—	
Centre forestier de Noiraigue (subv. fédérale)	210.000.—	
Recettes diverses	5.881,46	454.750,05
		<hr/> 5.084.494,20
Diminutions:		
Centre forestier de Noiraigue (en construction)	325.273,40	
Maison forestière de l'Eter (amélioration)	14.841,50	
Desserte forestière	11.910.—	
Appui financier à la communauté Lignum NE	24.500.—	
Appui financier à l'AFN	9.500.—	
Appui financier SFS	500.—	
Information forestière pour le public	13.177,50	
Entretien hanger de La Presta	5.195,35	
Entretien autres bâtiments	3.335,70	
Equipement pour récolte des bois	14.750.—	
Frais de gérance et divers	2.270,70	
Prélèvement exceptionnel	200.000.—	
Amortissement à la valeur cadastrale des forêts entrant à l'actif du fonds 9 ^e tranche)	90.675.—	715.929,15
<hr/> Fortune au 31 décembre 2007:		
Immeubles:	fr. 2.826.606,55	
Titres:	fr. 0.—	
Disponibilités:	fr. 1.541.958,50	4.368.565,05

Jusqu'en 1998, les immeubles figuraient à la fortune du fonds au prix de leur valeur d'acquisition. Ce montant est en cours d'amortissement. La valeur cadastrale de l'ensemble des immeubles considérés s'élève à 580.050 francs au 31 décembre 2007.

10.14. Fonds pour la conservation de la forêt

Au 1^{er} janvier 2007, le fonds pour la conservation de la forêt disposait d'un actif de:

Titres:	fr.	1.000.000.—	
Disponibilités:	fr.	1.195.682,05	2.195.682,05

Recettes:

Intérêts		17.994,95	
Taxe de compensation		0.—	
Contribution de plus-value		0.—	
Versement pour compensation écologique		0.—	
Versements projet "Châtollion"		40.000.—	
Recettes et versements exceptionnels		0.—	57.994,95
			<hr/> 2.253.677.—

Dépenses:

Travaux projet "Châtollion"		78.869,65	
Reboisements de compensation		12.267.—	
Frais administratifs		618,46	91.755,11
			<hr/>

Fortune au 31 décembre 2007:

Titres:	fr.	1.000.000.—	
Disponibilités	fr.	1.161.921,89	2.161.921,89

Rappelons que ce fonds est destiné à la remise en état des sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, aux reboisements de compensation ainsi qu'à d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé. Dès 2003, il sert également au financement des mesures d'entretien dans les réserves forestières à interventions particulières. Il est principalement alimenté par les taxes de compensation et les contributions de plus-value.

A noter que ce fonds permet aussi l'encaissement par l'Etat de contributions de tiers qui seront réinvesties, hors forêt, pour des mesures de compensations écologiques et d'améliorations de milieux naturels.

11. OFFICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

11.1. Législation, réglementation, organisation

Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale au 1^{er} décembre 2007. Cette ordonnance pose le cadre légal fédéral pour la mise en place de parcs naturels régionaux. Notre canton est concerné par deux projets: Le Doubs et Chasseral.

Le Département de l'environnement, des transports et de la communication a mis en consultation le projet d'ordonnance sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale. Dans sa prise de position, le canton, après consultation des institutions intéressées et des communes, a accueilli favorablement ce projet tout en s'interrogeant sur la charge administrative que sa mise en œuvre va engendrer ainsi que sur ses conséquences financières pour le canton et la Confédération.

Le Conseil fédéral a arrêté toute une série de modifications d'ordonnances dans le cadre de la PA 2011. En ce qui concerne l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE), mentionnons comme principales adaptations: une réévaluation des montants versés pour les prairies extensives, la mise en place d'un soutien financier pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés présentant une qualité écologique particulière. En matière de réseau, les exigences fédérales ont été renforcées. Ces nouvelles dispositions nécessiteront une adaptation du règlement d'exécution cantonal.

Le 6 novembre 2007, le Grand Conseil a adapté la législation cantonale sur la protection de la nature en vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Le 7 novembre 2007, le Grand Conseil a adapté la législation cantonale sur la protection de la nature pour la mettre en conformité avec la création, au 1^{er} janvier 2008 du service de la faune, des forêts et de la nature.

11.2. Administration

Ressources humaines

En date du 17 octobre 2007, le Conseil d'Etat a désigné le conservateur cantonal de la nature comme adjoint du chef du service de la faune, des forêts et de la nature, avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2008.

Mme Anne-Marie Pauli, employée d'administration à l'office a fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2007. Le poste vacant a été repourvu par l'engagement de Mme Emmanuelle Fayolle qui est entrée en fonction le 1^{er} mars 2007.

Commission cantonale de la protection de la nature

La commission cantonale de la protection de la nature s'est réunie lors d'une séance extraordinaire le 10 septembre 2007. Elle a ainsi eu l'occasion de s'exprimer sur la création du service de la faune, des forêts et de la nature et les modifications de lois relatives.

Conception directrice de la protection de la nature

La mise en œuvre de la conception directrice de la protection de la nature est fortement liée à l'organisation de l'administration cantonale et aux modalités de financement. Le regroupement des services de la faune, des forêts et de l'office de la conservation de la nature ainsi que les changements liés à la réforme de la péréquation financière Confédération/canton ont conduit à mettre en suspens ce dossier en 2007.

Communication

Le Département de la gestion du territoire a souhaité poursuivre son travail de communication et d'information initié en 2006 dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du décret sur la protection des sites naturels du canton (décret sur la protection des crêtes). Une conférence de presse a été organisée pour présenter la nouvelle signalisation des zones de protection cantonale. Elle a eu lieu au Landeron le 18 juin 2007.

Une conférence de presse a été organisée pour présenter la question de la protection des dolines dans notre canton et faire le point sur la mise en œuvre de l'arrêté sur la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006.

Une conférence de presse a été organisée pour présenter le projet d'EcoRéseaux La Brévine, premier EcoRéseaux appliqué aux pâturages boisés dans notre canton, et plus largement, en Suisse. C'est une contribution supplémentaire à la préservation de ce milieu particulièrement caractéristique de l'Arc jurassien et sur lequel pèsent de nombreuses incertitudes.

Enfin, une série de dépliants « Nature pratique » a été publiée. Ces dépliants visent à montrer la manière dont chaque Neuchâtelois peut apporter sa contribution à la préservation de la biodiversité. Les thèmes traités sont les haies, les murs de pierres sèches, les étangs et les champignons.

Formation

L'Office a accueilli deux personnes dans le cadre des emplois temporaires et une stagiaire. Cette dernière a effectué un inventaire des espèces invasives sur le territoire des communes de Couvet, Fleurier, Buttes, Noiraigue, Môtiers et Travers.

Cours des agents chargés de la protection de la nature

Les agents nature ont eu l'occasion de participer à une journée de formation sur les espèces invasives organisée par l'office en collaboration avec l'office phytosanitaire, l'office de la formation continue et avec la participation des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Ce cours a été ouvert à des participants des communes.

Cinq journées ont été organisées entre fin août et début septembre 2007. 138 personnes ont pu ainsi recevoir une formation théorique et pratique sur les espèces végétales les plus menaçantes dans notre canton. Parmi ces personnes, relevons la présence de nombreux cantonniers du service cantonal des Ponts et chaussées ainsi que d'employés de trente-quatre communes neuchâteloises.

Collaboration intercantonale

Les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg collaborent, au sein d'une coordination régionale pour la protection de la flore, au développement et à la mise en œuvre de plans d'action pour des espèces menacées sur leur territoire au niveau international ou suisse.

Le conservateur de la nature représente la Conférence suisse des conservateurs de la nature et du paysage dans différents groupes de travail institués par la Confédération.

Préavis, évaluations et dérogations

L'office a préavisé une centaine de demandes de permis de construire, de plans particuliers (plans d'aménagement communal, plans sectoriels, de quartier ou demandes spéciales), ainsi que les demandes d'autorisation pour des manifestations sportives.

Le nombre de demandes d'autorisation d'opération mécanique lourde en application de l'arrêté cantonal sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels du 13 avril 2005 est stable. Il s'agit essentiellement de demandes de girobroyage de souches après une exploitation forestière en pâturage boisé.

Les dérogations en application de l'arrêté concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006 concernent en grande majorité des constructions en zone à bâtir dûment légalisée. Plusieurs cas limites ont été traités (construction à une très faible distance d'une haie).

11.3. Gestion

Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)

La mise en œuvre des mesures préconisées par les études techniques de l'ICOP, ou définies dans le cadre de la procédure d'élaboration des catalogues mesures-nature, a été poursuivie. Ces travaux de gestion ont été effectués par les forestiers de cantonnement et leurs équipes dans le cadre des travaux hivernaux. Des interventions ont également été effectuées durant l'été, élargissant ainsi la palette des activités de gestion des milieux naturels effectuées par les agents nature du canton. D'autres travaux ont été effectués sous la responsabilité d'agents nature engagés directement par l'OCCN pour effectuer des tâches spécifiques d'entretien de certains milieux naturels.

Les périmètres concernés sont les suivants:

- La roselière de La Russie, commune du Landeron
- Les Joûmes, PAC Les Joûmes-Les Escaberts, commune du Landeron
- Les Aiguedeurs, PAC Les Joûmes-Les Escaberts, commune du Landeron
- Le Chanet, PAC Les Joûmes-Les Escaberts, commune du Landeron
- Les Escaberts, PAC Les Joûmes-Les Escaberts, commune du Landeron
- La Ramée, ICOP plan directeur, commune de Marin-Epagnier
- La Tène, réserve naturelle du Bas du Lac, commune de Marin-Epagnier
- La Vieille Thielle, PAC du parc sauvage de la Vieille Thielle, communes de Cressier et du Landeron
- La Marnière d'Hauterive, ICOP plan directeur, commune de Saint-Blaise

Des travaux de gestion ont été entrepris cette année en bordure et dans plusieurs marais d'importance nationale:

- Les Bochats (importante coupe d'arbres)
- Les Goudebas
- Les Seignes-Jeanne
- Les Roussottes

- Le Marais "Gilgen"
- Les Basbelins
- Les Chauchets
- Les Saignolies

Mise en place de la protection hydrique des marais

En 2007, des travaux complémentaires ont été réalisés en relation avec la mise en place de la première zone-tampon hydrique dans le canton. Les premières conclusions sur l'effet de ces mesures sur le niveau de la nappe phréatique pourront être tirées fin 2008.

Travaux de gestion dans les marais d'importance nationale.

L'effort d'information sur la gestion interne des marais, entamé en 2006 s'est achevé en 2007. Ces séances ont permis d'obtenir, dans la majorité des cas, l'accord de principe des personnes concernées pour la réalisation future des travaux de revitalisation des marais d'importance nationale.

Des travaux de gestion forestière et de revitalisation (remise en lumière des sous-bois, colmatage de fossés avec de la sciure, construction de barrages et de digues, revitalisation de creuses) ont été réalisés dans les marais de Rond Buisson, des Seignes-Jeanne et Basbelins dans la vallée de La Brévine.

Suivi de l'effet des mesures

Le programme de suivi de l'effet des mesures de gestion des marais d'importance nationale a été poursuivi en test dans deux marais de la vallée de La Brévine (le Cachot et Rond Buisson) afin de pouvoir évaluer l'effet des mesures mises en œuvre sur la faune et la flore et permettre d'accumuler des informations visant à cibler les interventions sur les mesures les plus efficaces. Ce suivi est effectué par un mandataire et par un agent-nature.

EcoRéseaux - réseaux écologiques OQE

Le premier réseau écologique en fonction du canton, l'EcoRéseaux Val-de-Ruz, est arrivé au terme de sa première période d'utilisation en 2007. Le porteur de projet a déposé une demande de renouvellement, les agriculteurs concernés souhaitant renouveler leur engagement. Comme les objectifs de ce réseau ont été atteints, pour une large partie d'entre eux, cette demande a été acceptée par le Département de la gestion du territoire. Cette deuxième période de fonctionnement de l'EcoRéseaux Val-de-Ruz se poursuivra ainsi jusqu'en 2012.

L'EcoRéseaux en pâturages boisés de La Brévine a été accepté par l'OFAG et sanctionné par le Département de la gestion du territoire en 2007. Il constitue le troisième EcoRéseaux du canton, après ceux du Val-de-Ruz et des Joûmes. Ce projet pilote, puisqu'il s'agit du premier réseau écologique OQE en pâturages boisés, permettra de contribuer à leur sauvegarde ainsi qu'à celle des prairies maigres de valeur de cette partie de la Vallée de La Brévine. Une conférence de presse a été mise sur pied pour présenter cet EcoRéseaux.

Une séance d'information a été organisée pour les agriculteurs concernés par les syndicats d'améliorations foncières de Gorgier et de St-Aubin, afin de leur présenter un projet de réseau écologique.

Un projet de réseau écologique est en cours de réalisation dans la région de Lignières.

11.4. Subventions à des tiers

L'office a en particulier soutenu Pro Natura pour son activité de gestion des milieux naturels et l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA) pour ses actions concrètes et ses démarches de sensibilisation à la préservation de notre patrimoine géologique.

Subvention globale

L'office continue de servir d'intermédiaire entre l'OFEV et plusieurs institutions du canton. Il a ainsi reversé la subvention fédérale au Centre suisse de cartographie de la faune pour EcoRéseaux Val-de-Ruz à Pro Natura pour l'ensemble de son activité et au service de la faune pour divers travaux menés par ce service.

11.5. Mise sous protection

Protection conventionnelle

L'élaboration de contrat d'exploitation pour les zones-tampon et les terrains maigres du canton a été poursuivie.

Protection par voie d'autorité

Le Département de la gestion du territoire est dans l'attente des décisions du Tribunal administratif concernant les recours déposés auprès de cette autorité suite à la mise à l'enquête publique du 14 juin au 14 juillet 2004, du plan cantonal de protection des marais, sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale (PAC Marais) et aux levées d'opposition du Département d'octobre 2005.

Les travaux préparatoires en vue de la mise sous protection des objets 14, 17, 34 et 39 de l'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP) ont été menés en collaboration avec les propriétaires, les exploitants et les autorités communales concernées.

12. SERVICE DE LA FAUNE

12.1. Généralités

L'année 2007 a été une année de bouleversements pour le service. Il y a d'abord eu la délocalisation du service qui a déménagé à Couvet en janvier, afin de partager des locaux avec le service des forêts et l'office de la conservation de la nature. De ce fait, la comptable du service a cherché une autre orientation à sa carrière et il a fallu la remplacer. Fin juillet, c'est la fidèle (depuis 31 ans) secrétaire qui a pris sa retraite et a été remplacée, mais à mi-temps seulement. Entre-temps, il a fallu pallier à la grave maladie du garde-faune terrestre du haut du canton qui a été absent, à l'hôpital puis en rééducation, pendant plus de six mois. Un banal accident pour le pisciculteur adjoint s'est également transformé en véritable cauchemar puisqu'une absence de plus de six mois a aussi été à déplorer. Enfin, comme si cela ne suffisait pas, il y a eu le drame de la disparition dans le lac de Neuchâtel du garde-faune pisciculteur, M. Daniel Donzé, chargé notamment de la surveillance du lac et de la pisciculture de Colombier. La fin de l'année a ainsi été gravement désorganisée pour le service.

Dossiers d'infractions

Une vingtaine de dossiers a été traitée par notre service durant l'année 2007. Ces cas concernaient des infractions sur la pêche, la chasse et la divagation de chiens.

Dossiers d'aménagement du territoire

Une centaine de demandes de permis de construire ont été analysés. Certaines ont exigé de notre part une vision locale, d'autres une collaboration avec les gardes professionnels qui connaissent le terrain.

De plus, une trentaine de dossiers spéciaux nous ont été soumis pour l'année 2007, et une quarantaine de projets de manifestations sportives ont demandé une analyse particulière.

12.2. Pêche

12.2.1. Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2007, le canton comptait 14 pêcheurs professionnels A (professionnels) + B (semi-professionnels), 507 pêcheurs amateurs représentant 312 permis C loisir (avec traîne), 195 permis D loisir, plus 104 permis d'hôtes.

Les résultats de la pêche 2007 ne sont pas encore tous connus au moment de la rédaction de ce rapport. Nous livrons ainsi les résultats de l'année 2006.

Le rendement total de la pêche professionnelle des trois cantons concordataires (Fribourg, Vaud et Neuchâtel) a légèrement augmenté (0,3%) par rapport à 2005. Les prises ont notamment augmenté pour la truite (39%) et la perche (39,3%). Elles ont par contre baissé pour les corégones (8,3%) et les brochets (35,1%). Cette année, les pêcheurs se sont en outre intéressés au vengeron, à la brème, à la lotte et au sandre.

Pêche professionnelle et amateur

Espèces	Total 1917-2006 (kg)	Moyenne 1917-2006 (kg)	Pêche 2006 (kg)
Palée	4.842.626	53.807	82.285
Bondelle	9.480.406	105.338	87.247
Truite	791.161	8.791	6.897
Omble chevalier	100.662	1.118	1.053
Perche	6.727.473	74.750	34.738
Lotte	135.144	1.502	3.173
Brochet	836.887	9.299	19.580
Vengeron	5.655.304	62.837	34.444
Carpe	111.546	1.239	92
Brême & Plantelle	1.480.987	16.455	1.390
Tanche & Rotengle	116.787	1.298	442
Nase	25.416	282	0
Chevaine	8.404	93	35
Anguille	4.595	51	92
Ombre de rivière	364	4	0
Silure	16.596	184	130
Barbeau	4.610	51	16
Sandre	5.181	58	1.209
Fretin	161	2	0
Autres	5.143	57	112
Ecrevisses	3.147	35	13
TOTAUX	30.352.598	337.251	272.946

12.2.2.Pêche en rivière

La pêche des reproducteurs a pu se dérouler dans des conditions moyennes en novembre et décembre 2007, selon le niveau d'eau de la rivière. Il a fallu sept journées pour attraper 754 truites mûres et prêtes à se reproduire. Après le prélèvement des ovules et du sperme, les poissons ont été remis dans le tronçon de cours d'eau où ils avaient été prélevés.

En outre, 121 truites sont remontées d'elles-mêmes à la pisciculture de Môtiers.

Nous communiquons ci-après les chiffres de 2006 pour la statistique de la pêche en rivière:

Sur 1150 permis annuels délivrés en 2006, 1039 ont été analysés (90,3%). Avec 15.181 truites de rivière prélevées en 2006 (12.645 en 2005), on remarque une augmentation de 20%. Cette augmentation concerne la plupart des cours d'eau: 31,6% dans la Haute-Areuse, 79,9% dans le Buttes, 16,9% dans le Doubs, 57,3% dans le Bied des Ponts et 6,3% dans le Seyon.

Les prises ont par contre diminué de 34,7% dans la Basse-Areuse, de 2,6% dans les Gorges de l'Areuse et de 30,1% dans les petits cours d'eau.

Il faut noter un bon retour des carnets de pêche, dû à la mise en place de la nouvelle procédure de délivrance de ces carnets et du meilleur contrôle possible de leur restitution en fin de saison. Ce bon rendement devrait encore s'améliorer par la suite, ce qui permettra une plus grande fiabilité des statistiques de pêche. Ce fait explique en partie aussi les bons résultats de la pêche en 2006, le nombre de carnets ayant pu être analysés étant légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

12.2.3.Piscicultures

Les piscicultures cantonales destinées à repeupler le lac et les cours d'eau du canton ont permis l'élevage de poissons dans de bonnes conditions. De gros efforts sont toujours consentis pour augmenter les populations de truites de lac. La pisciculture d'Hauterive, destinée à l'élevage de cette espèce, a de nouveau bien fonctionné.

L'élevage des poissons dans les étangs piscicoles a également donné de bons résultats.

Les différentes installations de passes à poissons jusqu'à l'entrée des Gorges de l'Areuse ont été encore une fois améliorées et donnent satisfaction. Suite à la disparition de M. Donzé, c'est M. Gérard Sommer qui a été chargé de s'occuper seul de la pisciculture de Colombier. De ce fait, le programme de marquage des truites de lac récupérées à la pêcherie de Cortailod a été repoussé à l'année suivante.

Une dizaine de projets de turbinage de l'eau dans des microcentrales est actuellement à l'étude par le service. Une garantie de conserver des débits minimaux suffisants pour la survie de la faune aquatique et l'aménagement de passes à poissons sont les conditions de base à respecter dans ce type d'installations.

Ci-après, nous communiquons la production de poissons et alevins élevés dans les piscicultures et remis à l'eau.

Production de poissons et alevins élevés dans les piscicultures et remis à l'eau en 2007

		Nombre		Prix	Total Frs
Truites fario	Alevins	203.000	à	0,042	8.526.—
	Préestivaux	282.500	à	0,495	139.837,50
	Estivaux	45.900	à	0,792	36.352,80
	Agées d'un an	193	à	0,990	191,07
Truites du lac	Alevins	503.770	à	0,042	21.158,34
	Préestivaux	175.720	à	0,495	86.981,40
Palées	Alevins	19.338.880	à	0,011	212.727,68
	Préestivaux	300.000	à	0,350	105.000.—
Bondelles	Alevins	22.928.400	à	0,011	252.212,40
Brochets	Alevins	1.256.600	à	0,021	26.388,60
	Brochetons	287	à	0,550	157,85
Ombles	Préestivaux	103.075	à	0,495	51.022,13
	Estivaux	3.500	à	0,528	1.848.—
Total					942.403,80

De nombreuses classes d'école, ainsi que des sociétés, ont bénéficié des connaissances des pisciculteurs lors de visites des installations de Colombier ou de Môtiers.

12.3. Chasse

12.3.1. Population de chevreuils

A la fin des années 90, les populations de chevreuils ont été jugées trop denses. Basée sur les estimations de 1995, une diminution de l'ordre de 20% a été recherchée afin d'obtenir un équilibre sylvo-cynégétique. Cet objectif a été atteint pour la première fois en 1999. Depuis cette année-là, l'estimation ainsi que les prélèvements ont été stables jusqu'en 2004 où une augmentation a été observée. Le prélèvement a été augmenté en 2005. De plus, l'hiver 2005-2006 a été fatal à nombre de chevreuils, d'où une diminution plus importante que prévue et des restrictions de chasse, d'ailleurs bien acceptées par les chasseurs.

En effet, en 2007, les estimations effectuées par les gardes-faune auxiliaires démontrent une diminution de 10,8% du nombre de chevreuils par rapport à l'année précédente où la diminution était déjà importante. Ainsi, en 2007, il a été décidé de prélever un mâle ou une femelle par chasseur pendant la durée de la chasse.

12.3.2. Population de chamois

Une réduction de 15% par rapport aux estimations de 1995 a été recherchée dans le but de parvenir à un équilibre sylvo-cynégétique. La population de chamois a été volontairement diminuée en 2004. Le but a été atteint en 2005: on constatait une diminution importante de 22,5%.

Vu l'hiver 2006-2007 rigoureux, le nombre de chamois estimé en 2007 a encore diminué, de 12%. Il a donc été décidé d'autoriser le tir d'un seul chamois en 2007 (un mâle ou une femelle), dans le but de maintenir les objectifs fixés.

12.3.3. Population de lièvres

Les estimations des gardes-faune auxiliaires indiquent une stabilité à un niveau très bas par rapport aux chiffres de 2006. Suite à différentes mesures, le prélèvement est très limité depuis des années.

12.3.4. Résultats de la chasse

237 permis de chasse au chevreuil ont été délivrés en 2007. Les titulaires avaient la possibilité de choisir librement le tir d'un chevreuil mâle ou femelle, adulte ou jeune. Par cette mesure, on s'attendait à un tir déséquilibré, aussi bien du sexe-ratio (10,7% de jeunes) que de l'âge-ratio dans le but d'augmenter la population.

224 chevreuils ont été abattus en 2007 (329 en 2006). Avec 135 mâles adultes et 65 femelles adultes tirés, le sexe-ratio est déséquilibré, de même qu'en prenant en compte la totalité de chevreuils: 148 mâles et 76 femelles (189 mâles et 140 femelles en 2006).

77 permis de chasse au chamois ont été délivrés en 2007 et les titulaires avaient la possibilité de tirer un mâle ou une femelle. 61 bêtes ont été tirées durant les dix jours de chasse, dont 23 jeunes, représentant 16 éterlous et 7 éterles. L'âge-ratio est ainsi déséquilibré avec 37,7% de jeunes. Le sexe-ratio est également déséquilibré avec 36 mâles et 25 femelles, et la population devrait augmenter.

Avec 30 animaux, le nombre de lièvres abattus a légèrement diminué par rapport à 2006 (34), la réserve de 35 kilomètres carrés ayant été maintenue. Le tir était restreint à un lièvre par chasseur et la chasse limitée à cinq jours.

La population de sangliers est toujours assez importante sur tout l'Arc jurassien. La mobilité de cet animal et les échanges entre cantons voisins et la France rendent sa gestion difficile. Les dégâts aux cultures ont explosé en 2003, sont encore trop élevés en 2004 et 2005, mais diminuent en 2006 et en 2007.

L'introduction pour la quatrième année du permis spécial sanglier a permis aux 192 chasseurs qui en ont fait la demande de commencer une chasse à l'affût à l'extérieur des forêts en septembre déjà. Ce sont quelques équipes de spécialistes qui ont réussi à tirer 8 bêtes durant cette période. Pendant la chasse générale, 62 sangliers ont été tirés. La prolongation de cette chasse jusqu'au 31 décembre 2007 a finalement permis le tir total de 139 animaux, soit: 66 mâles et 73 femelles (70,5% de jeunes).

La présence de chasseurs en lisière de forêt a contribué à la diminution des dégâts aux cultures qui se sont élevés à 130.431 francs (163.900 francs en 2006).

En 2007, l'Etat a indemnisé la pose de clôtures dans les champs avoisinant la réserve du Creux du Van pour un montant de 21.248 francs, de même qu'un essai pilote de laisser aux sangliers deux champs de maïs en guise de moyen de dissuasion à pénétrer dans les autres cultures (pour 2.410 francs). A noter que ces deux montants sont compris dans le total des dégâts 2007.

Ces deux mesures ont donné de bons résultats. Il n'est toutefois pas possible d'étendre ces protections sur l'ensemble du canton et ainsi cantonner les sangliers à quelques endroits, vu la forte mobilité de ces animaux et les échanges avec la France et les cantons voisins.

12.3.5. Protection d'espèces particulières

L'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction de batraciens est entrée en vigueur le 1^{er} août 2001. Le service de la faune œuvre à son application au niveau cantonal. Pour notre canton, douze sites ont été retenus.

Le canton de Neuchâtel collabore avec le Karch (Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse). Chaque année, des barrières sont posées au printemps par le service pour canaliser les batraciens qui se rendent sur les lieux de reproduction. Des interventions sont également nécessaires pour sauvegarder des populations de batraciens ou de reptiles en cas de travaux.

Le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris travaille en étroite collaboration avec le service de la faune. De nombreuses expertises sont menées chaque année. De plus, une centaine d'interventions pour la sauvegarde d'espèces particulières ou de demandes de renseignements se sont déroulées en 2007. De plus, des inventaires particuliers ont été élaborés.

Enfin, le service de la faune est en contact étroit avec plusieurs groupements de protection et d'étude des oiseaux, plus particulièrement des rapaces.

Le service de la faune a accueilli peu de stagiaires en 2007. Par contre, les gardes-faune ont eu l'occasion de présenter leur travail à de nombreuses classes d'école ou sociétés diverses (visites, conférences etc.). Des contacts ont en outre permis au service de présenter l'un ou l'autre aspect auprès des journalistes. Enfin, beaucoup de personnes sont renseignées lors de leur passage auprès d'une installation du service ou lors d'une rencontre avec un garde-faune pendant une tournée de surveillance.

13. SERVICE DES BATIMENTS DE L'ETAT

13.1. Bureau technique

13.1.1. Entretien et aménagement des bâtiments (rubrique budgétaire no 3401/314000)

District de Neuchâtel

- Collégiale 12 – Neuchâtel: élagage important de la végétation de la partie Nord du Château ; restauration du mobilier et de deux pendules de l'anti-chambre et de la salle du Grand Conseil ; remplacement partiel du parquet de la salle de la Gloriette ; assainissement de la couverture de l'aile Nord ; mise en place d'une nouvelle signalétique extérieure
- Collégiale 10a – Neuchâtel: mise en conformité des installations électriques
- J.-de-Hochberg 5 – Neuchâtel: remplacement d'un régulateur de ventilation
- Château 12-14-16 – Neuchâtel: mise en conformité des installations électriques
- Poudrières 14 – Neuchâtel: nettoyage complet de l'enveloppe extérieure
- Rte des Gorges 1 – Neuchâtel: réfection étanchéité et ferblanterie (terrasse Ouest de l'appartement)
- Fbg de l'Hôpital 59 – Neuchâtel: nouvelle régulation pour l'installation de chauffage
- Fbg de l'Hôpital 61-63 – Neuchâtel: installation d'une climatisation dans la salle informatique
- Breguet 2 – Neuchâtel: réfection des locaux sanitaires du rez-de-chaussée
- Breguet 3 – Neuchâtel: assainissement des revêtements de sol (espaces de circulation et cafétéria au sous-sol)
- Beaux-Arts 30 – Neuchâtel: peinture des fenêtres Nord et Ouest
- Agassiz 1 – Neuchâtel: assainissement des stores solaires de la cafétéria
- Maladière 5 – Neuchâtel: installation Servitel dans ascenseurs et mise en place d'un exécutoire de fumée dans la cage d'escaliers (crédit HE-ARC)
- Maladière 8-10 – Neuchâtel: réfection étanchéité de la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques et traitement des structures en béton (carbonatation des aciers)
- Clos-Brochet 10 – Neuchâtel: assainissement des installations techniques (chauffage – éclairage) programme EnergHo (crédit compte de fonctionnement Cité Universitaire)
- E.-Argand 11-13-18 – Neuchâtel: remise en état des locaux suite au sinistre du 22 juin 2007 (rupture conduite d'eau)
- Tivoli 5 – Neuchâtel: assainissement des installations électriques de l'ascenseur; important élagage et abattage d'arbres
- Tivoli 16 – Neuchâtel: remplacement de la détection feu
- Tivoli 22 – Neuchâtel: remplacement de la détection feu; installation de la gestion horaire et du contrôle d'accès (Interflex)
- Tivoli 26-28 – Neuchâtel: installation de la gestion horaire (Interflex)

- Laténium – Hauterive: modification du système d'alimentation d'eau de la fontaine extérieure
- Fleur-de-Lys 41 – Marin: mise en conformité des installations électriques

District de Boudry

- Longs Champs – Colombier: transformation de l'appartement Est du 4^{ème} étage en bureaux
- Fontenettes 31 – Auvernier: assainissement de l'atelier y compris mise en conformité des installations électriques; remplacement de deux portes de garage
- Fontenettes 33 – Auvernier: réfection d'un local sanitaire; mise en conformité des installations électriques
- Erables 3 – Les Grattes: réfection partielle de l'appartement du rez-de-chaussée
- Dépôt à sel – Rochefort: réfection des revêtements de sol du garage
- Le Devens – St-Aubin: mise en conformité des installations électriques; faux-plafonds du sous-sol et du rez-de-chaussée; remplacement des volets en bois

District du Val-de-Travers

- Pisciculture – Môtiers: réfection complète des ramées en bois Est et Ouest
- Gare 13 – Couvet: rafraîchissement partiel de l'appartement du 2^{ème} étage ; réfection globale de l'appartement du 1^{er} étage
- Vers-chez-Joly – Noiraigue: assainissement de la toiture suite au sinistre (incendie)

District du Val-de-Ruz

- Site de Cernier: assainissement de la régulation du réseau de distribution de chaleur
- La Charrière – Villiers: remplacement de la citerne à mazout; remplacement de la chaudière
- La Vue-des-Alpes – Fontaines: rafraîchissement complet d'un appartement au 1^{er} étage
- CTB – Boudevilliers: mise en conformité du système d'évacuation des eaux de lavage
- Château – Valangin: traitement de la végétation sur les murailles; important élagage de la végétation aux abords du château

District du Locle

- Hôtel de Ville 7 – Le Locle: rénovation de la salle des professeurs; assainissement des installations techniques (chauffage et éclairage) programme EnergHo

District de La Chaux-de-Fonds

- Dr Coullery 5 – La Chaux-de-Fonds: remplacement partiel du revêtement pierreux de la façade Ouest
- Banneret 10 – La Chaux-de-Fonds: réparation des installations thermiques solaires
- Succès 41-45 – La Chaux-de-Fonds: assainissement des revêtements de sols suite à des infiltrations (fuites conduites de chauffage)

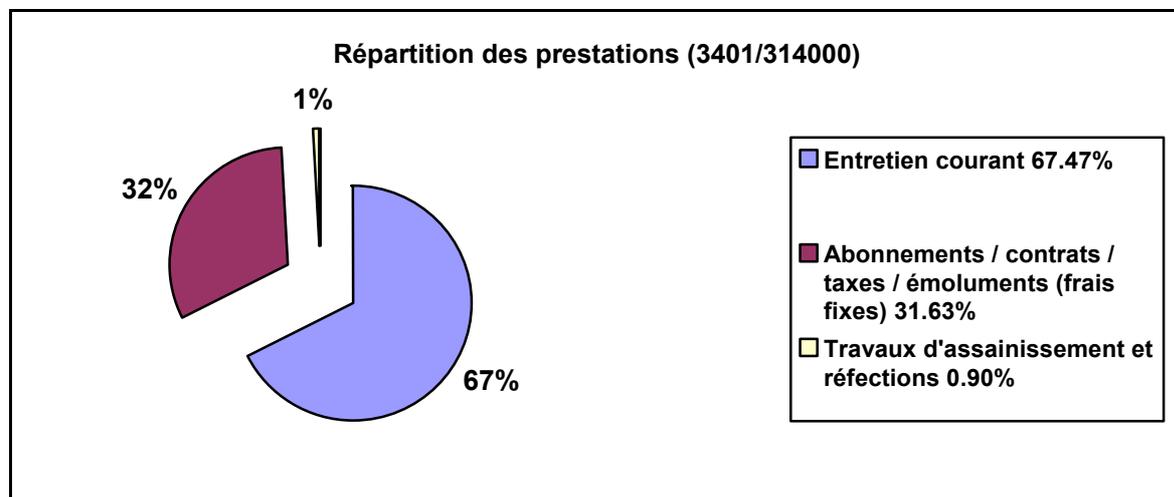
- 1^{er} Août 33 – La Chaux-de-Fonds: aménagement de la salle des maîtres; remplacement de l'éclairage de la salle informatique
- Côte-du-Doubs 15a – La Chaux-de-Fonds: réfection des barrières de protection (sécurité)
- Crêt-du-Loclc 5b – La Chaux-de-Fonds: réfection des revêtements de sol du garage et remplacement des grilles d'évacuation d'eau; assainissement du mur local Ouest; remplacement du brûleur de la chaudière
- Crêt-du-Loclc 5c – La Chaux-de-Fonds: remplacement de la ramée Sud
- Prévoyance 80-82 – La Chaux-de-Fonds: assainissement du talus Nord; réfection des dalles en béton des balcons (carbonatation des aciers)
- Serre 62 – La Chaux-de-Fonds: assainissement des vannes thermostatiques (budget CIFOM)
- Paix 60 – La Chaux-de-Fonds: transformation de l'appartement de service (budget CIFOM) ; assainissement descentes d'eau pluviale
- Progrès 38-40 – La Chaux-de-Fonds: assainissement des tabatières Velux

Outre les travaux spécifiques énumérés ci-dessus, des travaux d'entretien courant et réfections mineures (peinture, couverture, ferblanterie, revêtements de sols, installations électriques, sanitaires, etc) ont été réalisés dans plus de 100 immeubles durant l'exercice écoulé.

Par ailleurs, plus de 140 interventions ont été consacrées à l'acquisition et/ou au remplacement de mobilier (achats / garde-meubles).

Inventaire complet des extincteurs, des armoires incendie et des installations de détection feu (négociation abonnements de service).

Dans le cadre de la campagne d'interdiction de la fumée dans l'ensemble des locaux de l'administration cantonale, mise en place d'une signalétique spécifique et pose de cendriers.



13.1.2. Travaux réalisés dans des bâtiments financés par des crédits d'investissement

DJSF

- Prisons neuchâteloises – Prison préventive La Chaux-de-Fonds + EEP Bellevue Gorgier: appel d'offre pour mandat d'architecte (PP La Chaux-de-Fonds); planification de détails, préparation rapport pour demande d'un crédit d'investissement

DGT

- 1^{er} Mars 11 – Couvet: assainissement complet de la toiture: étanchéité et isolation thermique; remplacement complet fenêtres 2^{ème} étage; installation détection feu
- Château de Boudry: remplacement de l'installation de chauffage y compris implantation de capteurs solaires thermiques; assainissement de l'installation de détection feu
- Le Devens – St-Aubin: installation d'une nouvelle chaufferie au bois (inauguration en septembre 2007)

DECS

- Av. du 1^{er} Mars 26 – Alma Mater – Neuchâtel: appel d'offres en entreprise générale pour le réaménagement complet de la faculté de droit et de sa bibliothèque y compris nouvelle grande salle de cours au 2^{ème} étage et ascenseur / monte-charge; début travaux déconstruction au sous-sol fin 2007
- Breguet 1 – Institut de physique – Neuchâtel: 2^{ème} étape de l'assainissement des canaux de distribution électrique (déflocage amiante); remplacement de l'ascenseur / monte-charge
- Breguet 3 – Lycée Denis de Rougemont – Neuchâtel: solde aménagement des nouveaux locaux techniques (secteur Nord)
- Quai L.-Robert 10 – Lycée Jean Piaget - Neuchâtel: assainissement complet de la marquise extérieure y compris travaux de peinture de la structure métallique
- Crêt-Taconnet Est – CMN-HEG – Neuchâtel: poursuite des travaux de construction du complexe (enveloppe extérieure achevée à fin décembre 2007)
- E.-Argand 11-13-18 – UNIMAIL – Neuchâtel: solde des travaux du remplacement des régulation et gestion des installations techniques (domotique); remplacement partiel du revêtement pierreux des façades ventilées dès août 2007
- Bellevaux 51 – Institut de chimie – Neuchâtel: raccordement à l'installation de ventilation des armoires spéciales pour stockage des produits chimiques
- Panespo – Neuchâtel: déconstruction du bâtiment et remise en état du terrain
- Succès 41-45 – Lycée Blaise Cendrars – La Chaux-de-Fonds: assainissement étanchéité de la toiture du bâtiment principal

13.1.3. Planification

Elaboration, mise au point de projets pour les départements (plans, devis, rapports, etc)

- Collégiale 12 – Château – Neuchâtel: réaménagement des accès pour piétons partie Nord; système de contrôle d'accès au Château; restauration de la Tour Romane; assainissement réseau de distribution d'eau et de gaz dans la cour d'honneur y compris étanchéité zone Sud
- Fbg de l'Hôpital 59 – Lycée Denis-de-Rougemont – Neuchâtel: pose de barrières et d'un portail (sécurité pour enceinte); parois amovibles de l'Aula ; installation détection feu
- Fbg de l'Hôpital 65 – Service des autos – Neuchâtel: remplacement des tabatières Velux de la toiture (crédit paroisse)
- Breguet 3 – IMT – Neuchâtel: installation d'une détection feu et d'un système d'éclairage de secours; réfection globale des installations de ventilation
- Quai L.-Robert 10 – Lycée Jean Piaget – Neuchâtel: réfection des installations de ventilation; étanchéité de la médiathèque

- Maladière 82-84 – CPLN – Neuchâtel: poursuite analyse des mesures de protection feu (chemin de fuite); éclairage de secours ; signalétique
- Clos-Brochet 10 – Cité Universitaire – Neuchâtel: appel d'offres pour gérance du restaurant; reprise des lieux quittés par le DSR; gestion facturation et suivi EnergHo; implantation de l'Université (filère journalisme); restructuration de la cuisine
- Bellevaux 51 – Institut de chimie – Neuchâtel: étude réaménagement de la ventilation (pulsion d'air frais); modification de la table de travail de l'aula; installation d'une nouvelle chapelle
- Tivoli 22 – Neuchâtel: amélioration thermique de l'enveloppe y compris remplacement des stores et fenêtres et sécurisation des fenêtres du rez-de-chaussée Nord
- Laténium – Hauterive: réfection des vitrines extérieures
- Longs Champs – CPMB – Colombier: réorganisation du 3^{ème} étage et de l'appartement Ouest du 4^{ème} étage; assainissement complet (façades, toiture, installations techniques) des ateliers (1^{ère} priorité : halle des maçons et couvert CVC)
- Le Devens – St-Aubin: optimisation du système d'arrosage (utilisation citerne d'eau)
- Centre forestier – Noiraigue: planification et édification du nouveau bâtiment
- Château de Valangin: remplacement de l'installation de chauffage (étude diverses variantes) vu l'obligation de supprimer la citerne à mazout extérieure (exigences SCPE)
- Hôtel de Ville 7 – HE ARC – Le Locle: évaluation des coûts pour l'assainissement global des bâtiments
- Klaus 1 – CIFOM Ecole technique – Le Locle: analyse du problème des pannes récurrentes des moteurs de stores
- Succès 41-45 – Lycée Blaise Cendrars – La Chaux-de-Fonds: implantation d'une centrale productrice d'énergie solaire thermique et photovoltaïque
- Maison Monsieur – La Chaux-de-Fonds: transformation de la station de traitement des eaux usées
- Prévoyance 80-82 – CIFOM Ecole Pierre Coullery – La Chaux-de-Fonds: assainissement installations électriques des studios
- Progrès 38-40 – CIFOM Ester – La Chaux-de-Fonds: assainissement ferblanterie de la toiture et des écoulements (crédit sollicité par la Ville de La Chaux-de-Fonds)
- Jardins de l'Ouest – La Chaux-de-Fonds: station de mesure de qualité de l'air pour le SCPE

Vente d'immeubles

- Château de Môtiers: le Château a été vendu et les actes signés en mars 2007
- Observatoire 36 – Maison Niklaus – Neuchâtel: suite au déménagement de la locataire, prochaine mise en vente du bien

13.1.4. Commission du logement de l'administration – CLA (rubrique budgétaire no 3401/314020)

Déménagements / extensions locaux réalisés en 2007

- J.-de-Hochberg 3 – Neuchâtel: réorganisation et aménagement des locaux du SPEN
- J.-de-Hochberg 5 – Neuchâtel: solde réorganisation des locaux du SCAV
- Musée 1 – Neuchâtel: modification de la sécurisation (OCXG) et création d'un guichet (OCRC)
- Ecluse 65-67 – Neuchâtel: aménagement de cinq nouvelles places de travail pour l'OES
- Ed.-Dubois 20 – Neuchâtel: nouvelle implantation des locaux de l'ORPL et de la CCNAC
- Fbg de l'Hôpital 34 – Neuchâtel: aménagement d'étagères pour les archives au sous-sol du SMT
- Clos-Brochet 30-32 – Neuchâtel: installation de deux containers provisoires pour le Conservatoire de Musique
- Tivoli 22 – Neuchâtel: extension des locaux de la CPEN
- L.-de-Meuron 8 – Marin: regroupement des postes de Police de St-Blaise et Marin
- Colombier – Couvet: réorganisation et aménagement des locaux administratifs du SSCM
- 1^{er} Mars 11 – Couvet: regroupement définitif SFFN (déménagement du service de la faune)
- Av. de la Gare 14c – Fleurier: extension du centre d'impression de l'Etat (CIFL)
- L.-Robert 34 – La Chaux-de-Fonds: réaménagement de locaux au 4^{ème} étage pour le Conservatoire de Musique
- L.-Robert 63 – La Chaux-de-Fonds: extension des locaux de l'OMPV
- Parcs 117-119 – La Chaux-de-Fonds: réorganisation ORPM

Etudes et déménagements en préparation

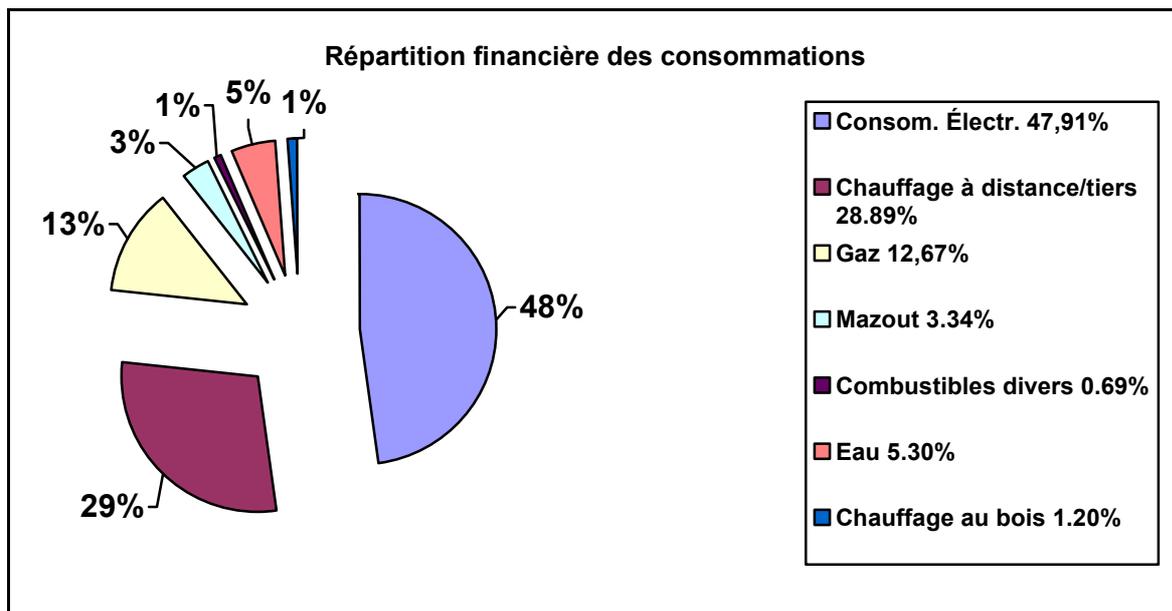
- Château 12 – Pommier 3a – Neuchâtel: extension et réorganisation des locaux du Tribunal administratif
- Musée 1 – Neuchâtel: implantation du service de la justice
- Espace de l'Europe – Neuchâtel: regroupement / extension des locaux pour SAS / OCBE et SCAM
- Tivoli 5 – Neuchâtel: restructuration des locaux du SCAT suite au départ du BAR (RUN)
- Tivoli 22 – Neuchâtel: réorganisation et aménagement des locaux du SGRF
- Site de Tivoli – Neuchâtel: implantation des nouveaux locaux du SIEN

13.2. Section administrative

Traitement de plus de 5700 factures et établissement des ordonnances de dépenses et de virements relatives à l'entretien général du patrimoine administratif et financier, aux achats et réparations du mobilier, aux achats d'appareils et de produits de nettoyage, à l'entretien des installations, aux achats d'huile de chauffage, à la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et à la gestion des crédits spéciaux. Scannage des factures sur SAP et contrôle continu des budgets.

Application de la comptabilité GESPA – 3^{ème} niveau

Compte 3401/312000 – eau, gaz, chauffage, électricité : dépenses totales de fr. 3'149'461.10



Etablissement des statistiques cantonales annuelles des travaux d'entretien (compte no 3401/314000) par groupe de bâtiments spécifiques (écoles – bâtiments administratifs – bâtiments locatifs – restaurants, etc) ainsi que les valeurs des travaux annuels de construction pour l'ensemble des bâtiments cantonaux pour l'office fédéral de la statistique.

Etablissement des décomptes annuels concernant la Fondation du Château de Môtiers, le BPV à Corcelles, Av. DuPeyrou 6 à Neuchâtel, les centres d'entretiens RN5 à Cressier et Boudry, HEP BEJUNE à La Chaux-de-Fonds, les différents locaux occupés par le service de l'emploi et les offices régionaux de placement et diverses autres institutions (centres de frais spécifiques).

Correspondance générale du service y compris procès-verbaux des séances de commissions, de chantiers, textes de soumissions, etc.

Rédaction des rapports en vue des demandes de crédits – préparation des arrêtés

Dans le cadre des demandes de permis de construire et/ou de mise au point de plans d'aménagement ou de quartier, rédaction de 534 préavis émis par l'architecte cantonal

Gestion du registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes

Gestion du service de conciergerie y compris du matériel de nettoyage

Effectif du personnel de conciergerie (au 31.12.2007):

1 agent de maintenance (Faculté des Sciences / Le Mail transféré le 1.1.2008)

1 jardinier-paysagiste

2 concierges itinérants

30 concierges et concierges-responsables (- 5 transférés au 1.1.2008)

37 aides-concierges (- 20 transférés au 1.1.2008)

30 auxiliaires de conciergerie (- 3 transférés au 1.1.2008)

Pour effectuer des remplacements temporaires (vacances / maladies / accidents / service militaire, etc), nous avons eu recours à quelques personnes externes et entreprises de nettoyage.

13.3. Commissions et groupes de travail

- Conférence suisse des architectes cantonaux avec représentation de la Conférence auprès du Conseil de Fondation des registres suisses (REG)
- Bureau des constructions universitaires (BCU)
- Conférence romande des Travaux publics
- Organe de référence (cf. art. 7 RELCMP)
- Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT)
- Commission cantonale des biens culturels
- Commission cantonale du logement
- Commission cantonale de l'énergie
- Commission pour le logement des services de l'administration (CLA)
- Comité directeur de la Fondation du Château de Môtiers
- Conseil de Fondation Léon Perrin (trésorier)
- Commission de gestion du Château de Boudry (présidence)
- Commission de gestion du Laténium – Hauterive
- Commission de construction UNIMAIL – Neuchâtel: assainissement du revêtement pierreux des façades ventilées des bâtiments universitaires au Mail
- Représentation au sein de la Copropriété CSPC – Couvet
- Représentation au sein de la Copropriété SISPOL – La Chaux-de-Fonds
- Commission de construction complexe CMN – HEG / Crêt-Taconnet Est - Neuchâtel (présidence)
- Commission de construction Faculté de droit - Alma Mater / 1^{er} Mars 26 à Neuchâtel
- Commission de construction Evologia – Cernier : viabilités - Mycorama
- Groupe de travail Holistic - Concerto 2 / projet d'assainissement énergétique européen du secteur "Maladière – Mail – Gare CFF" en collaboration avec la Ville de Neuchâtel
- Groupe de travail « Halle Volta » / Construction d'une nouvelle salle de sports double en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds
- Groupe de travail « Gestion des achats mobiliers »
- Groupes de travail HE ARC (Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle)
- Comité directeur et commission de gestion de la Cité universitaire
- Comité de la société du Musée de la vigne et du vin au Château de Boudry
- Comité de l'association de la Maison de la nature neuchâteloise à Champ-du-Moulin
- Statut d'observateur au comité de la Communauté Lignum Neuchâtel
- Chauffage à distance du Mail Sàrl à Neuchâtel : comité de gérance
- Chauffage à distance de la Maladière SA (CUM) à Neuchâtel et chauffage à distance Basse-Areuse SA (CADBAR) : conseil d'administration

14. SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

14.1. Introduction

L'inflation législative rend problématique l'assimilation et l'adaptation des processus à ces modifications incessantes. Ce constat, ajouté à l'augmentation du volume des affaires, nécessite de la part du service cantonal des automobiles et de la navigation (ci-après: SCAN) de s'adapter rapidement et de renforcer sa structure de façon à répondre aux besoins de ses clients, en respectant les principes définis par l'organisation de la réforme de l'Etat et la feuille de route du Conseil d'Etat.

Le SCAN, soucieux de posséder une organisation adaptée aux besoins de ses clients et orientée vers leur satisfaction, se doit de pouvoir agir avec flexibilité et mobilité face aux évolutions de la société.

Au cours de ces dernières années, le SCAN, service pilote "Gespa", a poursuivi l'optimisation des processus de travail et l'évaluation de ses prestations dans le cadre des compétences du Conseil d'Etat. Le SCAN est devenu un service orienté "clients" et vise une amélioration continue de ses processus, mais doit, pour réaliser ses objectifs et atteindre les buts fixés, consentir à d'importants investissements, les limites d'adaptation et de renforcement des structures ayant été atteintes.

Le SCAN a introduit et développé, depuis quelques années déjà, des outils de gestion modernes et a orienté son activité en direction de ses clients, instaurant de ce fait une nouvelle culture d'entreprise.

14.2. Activités déployées

Le site Internet regroupant toutes les informations que le SCAN peut fournir aux usagers, actualisé régulièrement, a été consulté, en moyenne, 9400 fois par mois (+ 6.8% par rapport à 2006).

En 2007, nous avons poursuivi l'incitation aux usagers à utiliser le guichet électronique du SCAN depuis le domicile et introduit la prise de rendez-vous pour les examens théoriques et pratiques. Le changement s'avère toujours difficile mais est en progression.

Le SCAN doit, par ailleurs, toujours faire face aux conséquences administratives issues de l'introduction du permis de conduire à l'essai le 1^{er} décembre 2005, ainsi que de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 du paquet de mesures visant à accroître la sécurité routière, plus particulièrement le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, singulièrement les récidivistes et les multirécidivistes (système des "cascades"), ainsi qu'à l'introduction des fichiers uniques de la Confédération pour les véhicules (Mofis), pour les conducteurs (Faber), pour les mesures administratives (Admas) et pour le développement d'un fichier électronique pour les attestations d'assurances (EVn).

14.3. Statistiques

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 1,12%, alors que le parc automobile est resté stable.

La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 1,3%, alors que le parc des bateaux a diminué de 0,7%.

Les émoluments perçus par le SCAN ont augmenté de 188.573 francs, soit de 2.1% par rapport à 2006.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2006 :

- + 18,9% pour les permis d'élèves conducteurs.
- 4,9% pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)
- + 3,3% pour les permis de circulation
- 1% pour les immatriculations des véhicules neufs
- 4,5% pour les contrôles périodiques.

Concernant les examens de conduite, il est à relever, comme l'indique le tableau ci-dessous, que l'effort tendant à améliorer la formation et le déroulement des examens pratiques a commencé à porter ses fruits puisque le taux de réussite a augmenté.

2003	2004	2005	2006	2007
52,5%	52,5%	53,4%	55,7%	60,7

Retraits de plaques par la police

En application de l'article 16 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, la police cantonale a été chargée de saisir les plaques dans 441 (606) cas pour non-paiement de la taxe dans les délais légaux. De plus, en vertu de l'article 7, alinéa 2, de l'ordonnance sur la responsabilité civile et l'assurance en matière de circulation routière du 20 novembre 1959, elle a procédé à des retraits de plaques dans 788 (827) cas pour suspension ou cessation de la police d'assurance responsabilité civile.

Permis de circulation

Nombre de permis de circulation établis

	Permis de circulation	Permis de remplacement	Permis à court terme
2003	37.582	4317	230
2004	37.469	4179	171
2005	37.430	3912	206
2006	37.288	3790	211
2007	38.502	3112	242

Permis de conduire

Nombre de permis de conduire établis

	Permis d'élèves conducteurs	Permis de conduire	Permis cyclomoteurs
2003	4014	14.096*	268
2004	4651	13.876*	413
2005	6288**	13.459*	
2006	3809	12.320*	
2007	4530	11.720*	

* Y compris échanges permis de conduire format carte de crédit.

** Une forte demande a été enregistrée avant le 1^{er} décembre 2005, date de l'introduction du permis à l'essai, ce qui a engendré une diminution en 2006 et un retour à la normale en 2007.

Mesures administratives

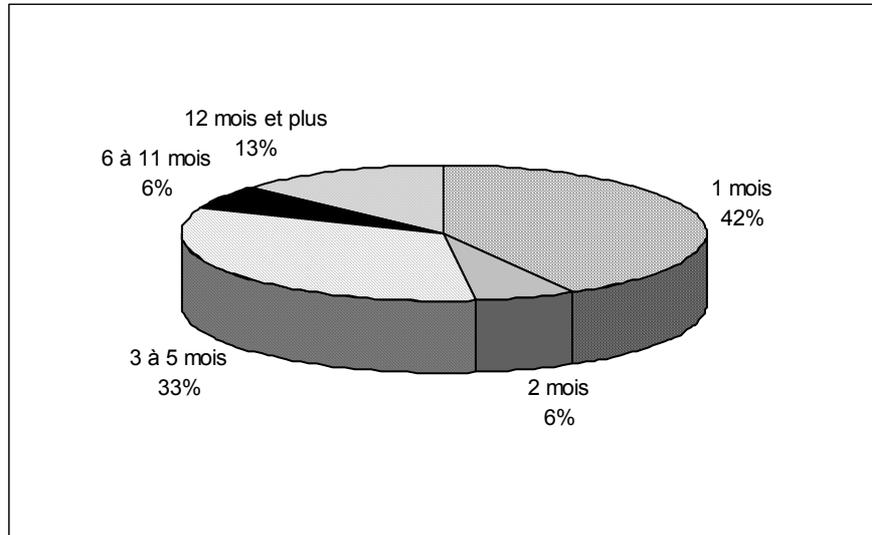
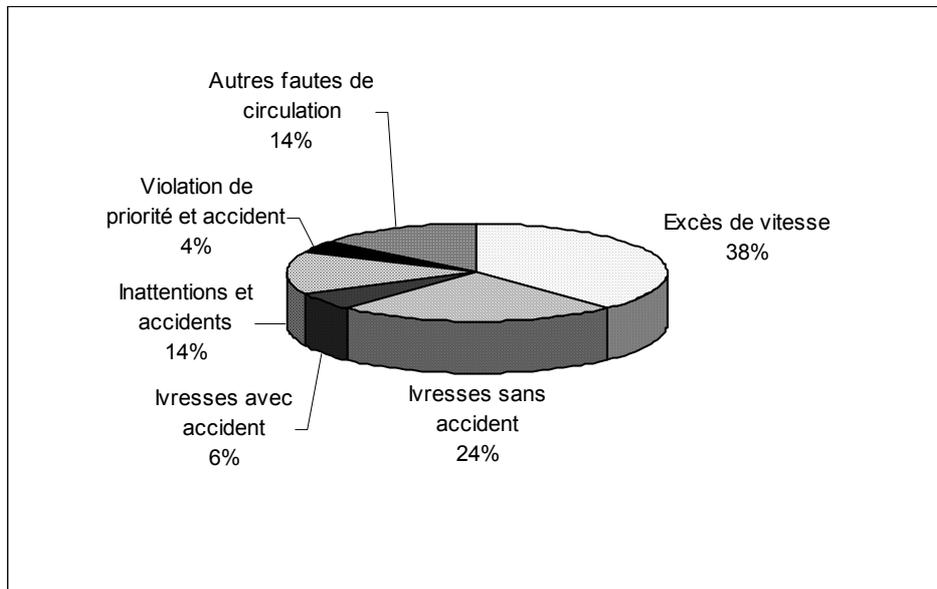
Mesures prononcées par année	2005	2006	2007
a) Retraits de permis	2048	2320	2249
b) Avertissements	1481	1979	1513

Depuis le 1^{er} janvier 2005, date d'entrée en vigueur du nouveau droit des mesures administratives, les statistiques sont directement tirées des statistiques fédérales ADMAS (nouvelles bases de calcul).

Répartition des retraits de permis de conduire selon la durée

La Commission administrative a traité, durant l'exercice, 4654 dossiers alors qu'en 2006 le nombre était de 4854.

Enfin, 634 (658) décisions ont été notifiées pour procédures d'échanges, procédures spéciales et motifs médicaux. Il est à noter également que 6736 (3762) conducteurs âgés de plus de 70 ans ont été convoqués à l'examen médical légal bisannuel, alors que 1092 (879) conducteurs professionnels ont été convoqués à l'examen médical légal qui se déroule tous les 5 ans (tous les 3 ans dès l'âge de 50 ans), soit un total de 7828 (4641).

Durée des retraits de permis en 2007**Répartition de l'ensemble des retraits de permis par genre d'infractions**

Relevé des opérations effectuées par la section technique

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'examens théoriques et pratiques effectués par les inspecteurs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds :

Examens de conduite

		Théorie (sauf cyclomoteurs)	Théorie cyclomoteurs	Pratique sur motocycles	Pratique sur autres véhicules
2003	Présentés	4780	385	954	3739
	Échecs	2125	121	396	1777
2004	Présentés	4693		816	3700
	Échecs	1676		335	1811
2005	Présentés	4606		789	3670
	Échecs	1517		338	1756
2006	Présentés	3988		866	3999
	Échecs	1345		284	1868
2007	Présentés	3850		784	3984
	Echecs	1247		197	1677

Contrôles des véhicules

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Voitures de tourisme	24.166	29.157	23.188	29.777	26.790	25.790
Voitures de livraison, minibus	714	1493	993	1059	1542	1246
Motocycles	1497	2094	1820	2075	2133	2068
Camions, autocars	485	532	979	1002	988	917
Remorques	712	848	1056	1387	1370	1298
Tracteurs agricoles	127	142	140	151	151	158
Véhicules de travail	60	66	90	86	77	58
Total	27.761	34.332	28.266	35.537	33.049	31.535*

*Sur les 31.535 véhicules contrôlés, 8891 ont dû faire l'objet d'adaptations et de réparations supplémentaires pour satisfaire aux exigences requises.

Contrôles périodiques effectués par le TCS 2141 (1614) voitures de tourisme

Véhicules neufs immatriculés dans le canton 6350 (6411) voitures de tourisme

Répartition du volume des expertises

En plus des opérations courantes décrites ci-dessus, les inspecteurs ont été engagés dans diverses tâches, notamment celles liées au contrôle d'activités des moniteurs de conduite, des garages et entreprises autorisées, ainsi qu'aux cours de perfectionnement ou de formation.

Ils ont également collaboré avec les tribunaux, les juges d'instruction et la police à l'établissement de rapports de contrôles techniques de véhicules ou de contrôles dans la circulation.

Relevé des opérations de la section technique navigation

Effectif des bateaux dans le canton

	2003	2004	2005	2006	2007
Bateaux non motorisés (à rames, pédalos)	243	233	227	222	216
Bateaux motorisés	2436	2384	2370	2328	2313
Bateaux à voile	2010	2001	1982	1963	1951
Bateaux à marchandises, engins flottants, dragues, péniches, etc.	16	31	27	26	26
Total	4705	4649	4606	4539	4506

Taxes et émoluments

Le rendement des taxes des véhicules se monte à	Fr. 39.901.232.52	(Fr. 39.458.061.02)
Émoluments	Fr. 9.384.596.13	(Fr. 9.196.022.72)
Le rendement des taxes navigation se monte à	Fr. 1.473.283.49	(Fr. 1.454.074.80)
Émoluments	Fr. 169.134.20	(Fr. 169.518.26)

Véhicules en circulation durant les cinq dernières années (30 septembre)

Genres de véhicules	2003	2004	2005	2006	2007
Automobiles	95.494	96.373	94.786	94.748	94.968
Camions	1361	1440	1194	1127	1081
Remorques	7585	7779	7694	7584	7722
Motos avec side-car	29	35	34	23	32
Motos sans side-car	8397	8852	9291	9572	10003
Motocycles légers	2029	1814	1655	1536	1375
Machines de travail	775	781	789	805	817
Tracteurs agricoles	3171	3184	3189	3214	3200
Cyclomoteurs	2309	2210	2502	2581	2501
Totaux	121.150	122.468	121.134	121.190	121.699

14.4. Perspectives d'avenir

A l'avenir, le SCAN entend poursuivre ses activités en tenant compte du système de management introduit par le projet GESPA et de la certification ISO basée sur la satisfaction du client et l'amélioration permanente qui constituent les outils de gestion indispensables à l'autonomisation du SCAN.

Sur le plan des projets, contenus dans les objectifs stratégiques du SCAN, sont à poursuivre ou à mettre en œuvre :

Autonomisation du SCAN

Présentation au Grand Conseil du rapport concernant le projet de loi sur le Service cantonal des automobiles et de la navigation en vue de la création d'un établissement autonome de droit public.

Localisation du SCAN

Étude de construction d'une seconde halle technique sur le site de Malvilliers.

Étude interne tendant à réunir sur un seul site à La Chaux-de-Fonds les deux services administratifs du SCAN.

GU

Le but est de pouvoir offrir la possibilité aux usagers de remplir tous les formulaires et d'obtenir un maximum de prestations en ligne dans le but de décharger les guichets.

Logiciel de gestion

Etudier l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion, l'actuel étant devenu obsolète et ne peut plus intégrer les nouvelles dispositions légales, ni les applications uniques de la Confédération dans le domaine de l'admission des véhicules et des conducteurs à la circulation. Tendre vers une solution commune à plusieurs cantons.

Contrôles périodiques

Le SCAN doit rester leader dans le domaine des contrôles techniques et le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois; être à jour pour les camions et véhicules pour le transport professionnel de personnes.

Optimiser les programmes d'expertises.

UE – Modifications légales

Poursuivre l'intégration des conséquences des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne dans le contrôle des véhicules (intégration de la directive 96/96 UE concernant les contrôles techniques des véhicules à moteur) qui entraînera la nécessité d'introduire un système d'assurance-qualité (asa-QSS) et l'adaptation des pistes (CV2000) au 1^{er} janvier 2009.

Examens de conduite

Afin d'harmoniser les exigences concernant les examens pratiques de conduite, un système d'assurance qualité est toujours à l'étude en collaboration avec l'Office fédéral des routes et l'association des services des automobiles.

Poursuivre, sur le plan cantonal, l'intensification du contrôle des activités des moniteurs, procéder à une évaluation transparente et neutre du déroulement des examens, accroître le coaching et la collaboration moniteurs-inspecteurs, dans le but d'améliorer le niveau de formation et d'accueil et, par voie de conséquence, le taux de réussite.

Gestion

L'effort principal en matière de formation sera à nouveau axé sur le coaching et les relations avec la clientèle et l'intensification des contrôles de qualité.

Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle au-dessus de 80%.

Participer à la mise en place d'un système de contrôles internes pour mieux maîtriser les risques dans les différents processus du SCAN.

Centrale téléphonique

L'intégration de la centrale téléphonique de l'Administration cantonale au SCAN présente de tels problèmes que nous examinons une autre solution, voire sa suppression.

15. ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP)

Un rapport de gestion est établi séparément par l'établissement.

Neuchâtel, le 8 février 2008

Le conseiller d'Etat
Chef du Département de la gestion du territoire
F. Cuche

TABLE DES MATIERES

1.	2007 EN BREF	1
2.	SECRETARIAT GENERAL	8
3.	OFFICE DES TRANSPORTS	13
4.	OFFICE DU LOGEMENT	24
5.	SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES	25
5.1.	Généralités	25
5.2.	Ressources humaines	26
5.3.	Environnement informatique	26
5.4.	Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)	27
5.5.	Fonds des routes communales / Demandes de subvention	28
5.6.	Information au public sur les projets routiers	28
5.7.	Mandats, expertises, études	29
5.7.1.	Inspection des mines	29
5.7.2.	Inspection géologique	29
5.8.	Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques	30
5.9.	Groupe Circulation – Trafic – Bruit – Permis de construire	30
5.10.	Remontées mécaniques	30
5.11.	Fonctionnement du garage de l'Etat	30
5.11.1.	Décret du 2 novembre 2004 (Renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien du réseau routier neuchâtelois).....	31
5.12.	Section électromécanique.....	31
5.12.1.	Généralités	31
5.12.2.	Autres activités	31
5.12.3.	Aménagements A5	31
5.12.4.	Gros entretien A5.....	32
5.12.5.	Entretien électromécanique des tunnels	32
5.12.6.	Décret du 22 mars 2000 (modification de la ventilation et amélioration de la sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes)	34
5.12.7.	Corrections des RC – 11 ^{ème} étape.....	34
5.13.	Etudes, aménagement et correction des routes cantonales	34
5.13.1.	Décrets des 24 mars 1986 et 24 mars 1992 (tunnel sous La Vue-des-Alpes).....	34
5.13.2.	Décret du 4 octobre 1988 (9 ^e étape de correction et aménagements des routes cantonales)	35
5.13.3.	Décrets du 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10 ^e étape de restauration et aménagements des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)	35
5.13.4.	Décret du 3 février 1998 (aménagement et assainissement du pont de Thielle)	39
5.13.5.	Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11 ^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)	39
5.13.6.	Décret du 30 mai 2007 (réfection et assainissement de l'encorbellement de La Rançonnière au Col-des-Roches).....	42
5.13.7.	Décret du 26 juin 2007 d'un crédit de 1 million de francs pour le remplacement de la couche d'usure recouvrant la H10 entre Les Verrières et le Haut-de-la-Tour	43
5.13.8.	Récapitulation des crédits d'investissement pour les routes cantonales et comparaison des dépenses nettes avec les montants budgétés.....	43
5.14.	Construction de la Route nationale 5	54
5.14.1.	Généralités	54
5.14.2.	Frontière vaudoise-Areuse (section 3).....	54
5.14.3.	Tunnel de Serrières (section 4).....	54
5.14.4.	Projet UPlaNS T64.4: Areuse – Serrières (rénovation section 4)	55
5.14.5.	Projet UPlaNS T68.8 : St-Blaise-La Neuveville est (section 8 + tronçon bernois)	55
5.14.6.	Dépenses et recettes consécutives aux projets et à la direction des travaux gérés par l'ORN5 et ses mandataires (sections 3, 4, 6, 7 et 8)	56
5.14.7.	Acquisitions de terrains (sections 3, 6, 7 et 8)	56
5.14.8.	Programme	57
5.15.	Gros entretien A5.....	59
5.15.1.	Section 64: Frontière vaudoise – Neuchâtel	59
5.15.2.	Section 68: Neuchâtel est – Frontière bernoise.....	60

5.15.3. Benchmarking	61
5.16. Renouvellement de l'équipement relevant des crédits d'investissement	62
5.17. Entretien relevant des crédits de fonctionnement.....	62
5.17.1. Traitement du personnel (entretien)	62
5.17.2. Machines et équipements.....	62
5.17.3. Eau, gaz, chauffage, électricité	62
5.17.4. Eclairage routes et tunnels	62
5.17.5. Carburants.....	63
5.17.6. Matériel véhicules, radio, outillage	63
5.17.7. Signaux et peinture	64
5.17.8. Marchandises entretien routes et ouvrages.....	65
5.17.9. Dégâts lors d'accidents	65
5.17.10. Entretien des routes	66
5.17.11. Construction des routes, entretien des ouvrages d'art et économie des eaux	67
5.17.12. Entretien des plantations	71
5.17.13. Enlèvement de la neige et sablage	71
5.17.14. Entretien mobilier, machines, équipement	72
5.17.15. Mandats, expertises, études	72
5.17.16. Parts fédérales entretien A5 (2007) et coût de l'entretien A5 (2006)	74
5.17.17. Statistique des travaux.....	74
5.17.18. Statistique financière.....	76
6. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	79
6.1. Projets de construction et chantiers	79
6.2. Déchets	82
6.3. Protection des eaux et du sol	85
6.4. Evacuation et traitement des eaux	87
6.5. Bruit et radon.....	91
6.6. Entreprises	94
6.7. Mandats, collaboration et information au public	98
6.8. Laboratoire	99
7. SERVICE DE L'ENERGIE	101
7.1. Situation énergétique cantonale pour l'année 2006.....	101
7.2. Commission consultative de l'énergie	101
7.3. Service de l'énergie	101
7.3.1. Information	102
7.3.2. Formation	104
7.3.3. Conseils.....	105
7.3.4. Promotion	105
7.3.5. Subventions.....	106
7.3.6. Bâtiments/installations de l'Etat	107
7.3.7. Etudes/expertises.....	107
7.3.8. Consultations.....	108
7.3.9. Elaboration de la législation et des aides	108
7.3.10. Exécution/police des constructions	109
7.3.11. Conventions	110
7.3.12. Politique de l'énergie	111
7.3.13. Approvisionnement énergétique.....	111
7.4. Centre de conseils InfoEnergie	111
7.5. Documents disponibles	112
8. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	113
8.1. Personnel	113
8.2. Planification cantonale	113
8.2.1. Plan directeur cantonal.....	113
8.2.2. Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN).....	114
8.2.3. Plans d'affectation cantonaux.....	114
8.2.4. Autres domaines cantonaux.....	115
8.3. Planification communale.....	116
8.3.1. Plans d'aménagement communaux, plans de quartier, plans spéciaux	116
8.3.2. Révision des plans d'aménagement.....	116
8.3.3. Loi sur l'extraction de matériaux (LEM)	117
8.3.4. Subventionnement des plans d'aménagement communaux	117
8.3.5. Perception de la plus-value	117
8.3.6. Fonds d'aménagement du territoire – Prise en charge d'intérêts	117
8.3.7. Subsides aux personnes physiques	117
8.4. Bureau des permis de construire - dossiers de construction	117

8.5.	Logistique	119
8.5.1.	SITN - base de données pour les plans d'aménagement locaux.....	119
8.5.2.	Site Internet	119
8.5.3.	Coordination inter-services	120
8.5.4.	Relations avec l'extérieur.....	120
8.5.5.	Publications	120
8.5.6.	Modifications législatives	120
9.	SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER.....	121
9.1.	Introduction	121
9.2.	Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN).....	123
9.2.1.	Les projets du SITN	123
9.2.2.	Gestion des géodonnées	125
9.2.3.	Infrastructure SIT	127
9.3.	Renouvellement du cadastre neuchâtelois.....	129
9.3.1.	Mandat de prestation 2004-2007 et Accord de prestation 2007 entre la Confédération et le canton.....	129
9.3.2.	Renouvellements, premiers relevés et numérisations préalables	130
9.3.3.	Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2.....	134
9.3.4.	Projet surfaces agricoles utiles (projet SAU).....	134
9.4.	Mise à jour de la mensuration officielle.....	135
9.4.1.	Mise à jour de la mensuration parcellaire	135
9.4.2.	Mise à jour du cadastre viticole.....	139
9.5.	Inspectorat du registre foncier	139
9.5.1.	Autorité de surveillance et législation.....	139
9.5.2.	Inspection des offices du registre foncier.....	140
9.5.3.	Accès par Internet.....	140
9.5.4.	Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales.....	140
9.5.5.	Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral	140
9.5.6.	Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières.....	140
9.5.7.	Plan du registre foncier (numérisation des servitudes).....	140
9.5.8.	Secrétariat de commissions.....	141
9.5.9.	Statistiques COMACQ – CVAL.....	141
9.5.10.	Émoluments.....	141
9.5.11.	Divers	142
9.6.	Offices du registre foncier	142
9.6.1.	Gestion et statistiques	142
9.6.2.	Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux).....	143
9.6.3.	Antenne de l'office des poursuites	143
9.7.	Personnel.....	143
10.	SERVICE DES FORETS	144
10.1.	Législation, réglementation et organisation.....	144
10.2.	Administration	144
10.3.	Protection de la forêt.....	146
10.4.	Sylviculture	149
10.5.	Marché des bois	152
10.6.	Economie forestière.....	157
10.7.	Formation professionnelle.....	159
10.8.	Aménagement et plans de gestion	160
10.9.	Dévestitures.....	163
10.10.	Cours d'eau secondaires	163
10.11.	Subvention de projets et crédits d'investissement	163
10.12.	Recettes et dépenses des forêts de l'Etat de Neuchâtel	165
10.13.	Fonds forestier de réserve.....	167
10.14.	Fonds pour la conservation de la forêt.....	168
11.	OFFICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE	169
11.1.	Législation, réglementation, organisation	169
11.2.	Administration	169
11.3.	Gestion	171
11.4.	Subventions à des tiers	173
11.5.	Mise sous protection	173
12.	SERVICE DE LA FAUNE	174
12.1.	Généralités	174
12.2.	Pêche	174
12.2.1.	Pêche dans le lac de Neuchâtel	174

12.2.2. Pêche en rivière	176
12.2.3. Piscicultures	176
12.3. Chasse	177
12.3.1. Population de chevreuils	177
12.3.2. Population de chamois	178
12.3.3. Population de lièvres	178
12.3.4. Résultats de la chasse	178
12.3.5. Protection d'espèces particulières	179
13. SERVICE DES BATIMENTS DE L'ÉTAT	180
13.1. Bureau technique	180
13.1.1. Entretien et aménagement des bâtiments (rubrique budgétaire no 3401/314000)	180
13.1.2. Travaux réalisés dans des bâtiments financés par des crédits d'investissement	182
13.1.3. Planification	183
13.1.4. Commission du logement de l'administration – CLA (rubrique budgétaire no 3401/314020)	185
13.2. Section administrative	185
13.3. Commissions et groupes de travail	187
14. SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION	188
14.1. Introduction	188
14.2. Activités déployées	188
14.3. Statistiques	188
14.4. Perspectives d'avenir	194
15. ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP)	196